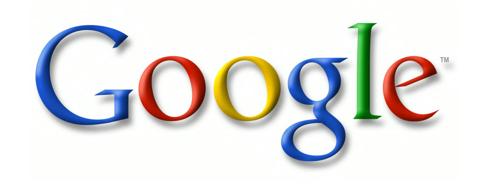
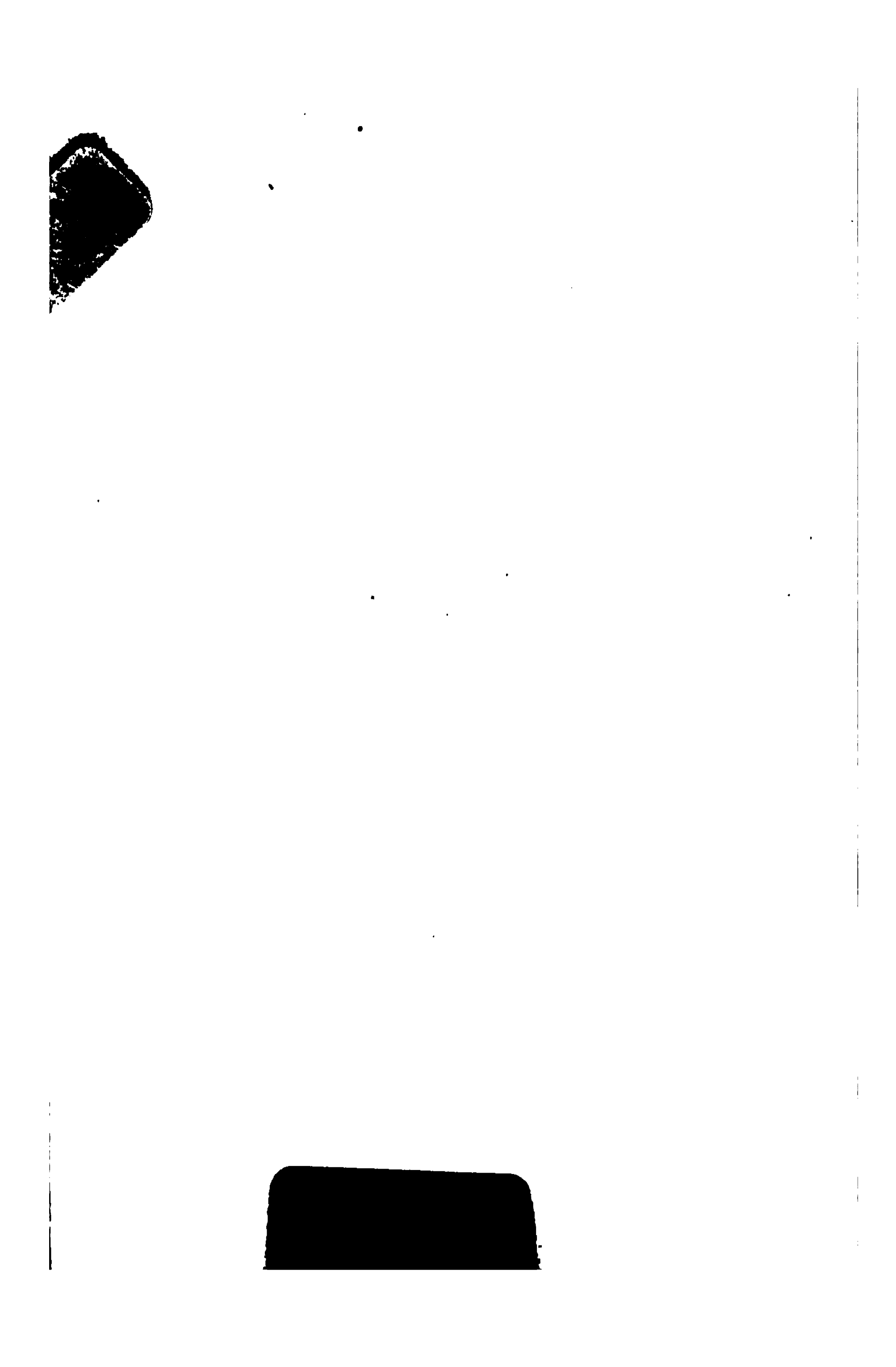



NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06184103 1







Jules DELHAIZE

LA
Domination Française en Belgique

A LA FIN DU XVIII[e] ET AU COMMENCEMENT DU XIX[e] SIÈCLE

TOME DEUXIÈME

La deuxième conquête et la réunion définitive

BRUXELLES
J. LEBÈGUE & C[ie], LIBRAIRES-ÉDITEURS
46, RUE DE LA MADELEINE, 46

1908

LA

Domination Française en Belgique

Girondins et les généraux commandant les armées de la république. Ces derniers, surtout, furent lâchement et indignement calomniés par la lie des orateurs populaires. Il ne fut nullement question des terribles difficultés que, jusqu'alors, ils avaient surmontées. On oublia Valmy et Jemappes. Le peuple souligna par de longs cris de haine les accusations portées contre les chefs de l'armée et surtout celles dirigées contre Dumouriez. Pourtant, Dumouriez, à ce moment-là, n'avait pas encore trahi. Au contraire, il revenait en toute hâte de Hollande pour reprendre le commandement de l'armée de Belgique et pour essayer de réparer, bien plus les fautes de l'administration de la guerre de Paris, que celles de ses propres lieutenants.

Mais Dumouriez était suspect! Il était suspect à cause de sa franchise. Les Jacobins lui en voulaient à mort pour avoir dévoilé tout le mal qu'ils avaient fait aux armées en s'infiltrant dans les bureaux de la guerre. Ils lui en voulaient pour avoir désapprouvé hautement la conduite des commissaires exécutifs en Belgique. Il était suspect aussi pour avoir fait partie d'un ministère girondin. La populace, que le peuple aveuglé suivait maintenant pas à pas, n'avait jamais pu digérer l'ironie méprisante avec laquelle Dumouriez traita un jour Marat, son idole. Dumouriez avait commis le crime de lèse-populace, de tous temps bien

autrement dangereux que celui de lèse-majesté. Le peuple, bien à tort, s'était senti humilié par les paroles de Dumouriez. Le peuple, bien plus qu'un roi, qu'un empereur, qu'un souverain quelconque, aime qu'on le flatte et non qu'on le châtie. C'est à peine s'il supporte qu'on le conseille. Les Girondins, n'ayant jamais voulu subir aucune tyrannie, pas même celle du peuple, étaient en butte à la haine de celui-ci, excité par toutes les médiocrités vulgaires et ambitieuses.

Dans cette séance du 8 mars, il fut décidé que, le soir même, toutes les sections se réuniraient à l'hôtel de ville. On exigerait du maire, Pache, la promesse de se mettre le lendemain à la tête des délégués des sections pour porter une pétition à la Convention. Cette pétition fut rédigée aux Jacobins.

Le 9 mars, le peuple en armes envahit la Convention. Les tribunes avaient le triste aspect des mauvais jours de la Révolution. L'on vit tout de suite que ce n'était plus une pétition que l'on venait présenter, mais bien un ordre qu'on allait donner. Cette séance inaugura la série des lamentables journées où l'on vit la volonté du peuple, représentée par les députés élus par la nation, avilie, anéantie par le peuple lui-même. Mais heureusement, c'était le peuple de Paris, seul, qui se livrait à de telles erreurs, et qui prétendait gouverner la France, et le peuple de Paris n'était pas la France. Le vrai peuple de France, c'était celui

qui, en haillons, se trouvait aux armées. C'était le paysan qui avait abandonné la bêche pour le fusil, l'ouvrier qui avait laissé le métier pour le canon, dans l'intention de défendre jusqu'à la mort la vraie liberté et les droits de l'homme.

Dès l'ouverture de la séance, Pache parut suivi des sectionnaires. Ils furent accueillis par les applaudissements frénétiques des tribunes. Pache, après avoir lu la pétition, réclama, au nom du peuple de Paris, la discussion immédiate.

Cette pétition comprenait quatre points. Paris demandait :

1° La création d'un tribunal extraordinaire ;

2° Une taxe sur les riches ;

3° Une loi contre les accapareurs ;

4° L'application d'un maximum pour le prix des denrées et des marchandises de première nécessité.

Les députés de la Montagne voulaient passer à la discussion immédiate ; cependant la Convention remit au lendemain 10, l'examen de ces différentes propositions. Ce jour-là elle avait à discuter une proposition de Danton, demandant l'envoi, dans les départements, de quatre-vingt-deux commissaires pris dans la Convention même. Ce qui fut décrété. Ces commissaires devaient activer le recrutement des trois cent mille hommes levés par la loi de réquisition du 24 février, et, ce qui était plus nécessaire encore, car les réquisitionnaires, animés du plus bel enthousiasme patriotique,

rejoignaient déjà les armées, ils devaient veiller à l'approvisionnement de l'armée. Ils devaient rassembler les chevaux et les mulets, les habillements, les équipements, les munitions; ils devaient veiller à l'installation d'ateliers militaires là où il en manquait. Cela c'était œuvre utile. Et si la Convention avait ensuite donné au ministre de la Guerre les moyens de purger ses bureaux et son administration de tous les parasites qui y vivaient sans rendre aucun service, parasites qui ne s'imposaient qu'en exagérant leurs opinions révolutionnaires, l'œuvre aurait été complète.

Le 10 mars, la séance s'ouvrit sur la première partie de la pétition. Lesage proposa de nommer quatre juges qui prononceraient sans appel ni recours en cassation, mais après la délibération d'un jury.

Lindet fit une autre proposition : il y aura neuf juges; un de ces juges siégera en permanence et recevra les dénonciations, et le tribunal pourra poursuivre d'office :

1° Ceux qui auront abandonné ou négligé l'exercice de leurs fonctions;

2° Ceux qui, par la manifestation de leurs opinions, auraient tenté d'égarer le peuple;

3° Ceux qui sont suspects par leur conduite ou par leurs écrits;

4° Ceux qui avaient occupé une place sous l'ancien régime.

Les juges seraient juges suprêmes. Il n'y aurait même pas de jurés.

Voilà ce que l'on osait proposer en ton nom, ô sainte Liberté ! Cette proposition était tyrannique, insensée ; aussi, Vergniaud se leva. Son visage reflétait une violente douleur en même temps qu'une généreuse indignation.

« Lorsqu'on vous propose, s'écria-t-il, de décréter l'établissement d'une inquisition mille fois plus redoutable que celle de Venise, nous mourrons tous plutôt que d'y consentir. »

Cambon appuya les paroles de Vergniaud et insista sur la nécessité d'un jury. Cependant Duhem dit encore :

« Lorsqu'on égorge dans Liége les patriotes sans leur donner de jurés, devons-nous en donner aux voleurs de la Patrie ? »

Billaud et Barère, ensuite, firent entendre raison à leurs farouches collègues, que la passion aveuglait, et finalement, la proposition de neuf juges et d'un jury fut adoptée. Le jury serait composé de membres pris dans tous les départements et nommés par la Convention.

Dans la même séance, la taxe extraordinaire de guerre, taxe qui atteignait les riches seuls, fut décrétée.

Le peuple avait déjà satisfaction sur deux points. Le 10 mars, au soir, cependant, il y eut des troubles dans Paris, troubles qui dégénérèrent

presque en une insurrection. Beurnonville parvint heureusement à réprimer ce mouvement.

Cela prouvait que l'agitation, l'émotion étaient au comble, puisque le peuple, même obéi, voulait encore se soulever. Paris se nourrissait de sa fièvre. Le gouvernement et la Convention comptaient sur une victoire de Dumouriez pour apaiser les esprits. Nous avons vu que Dumouriez, malgré ses efforts héroïques, fut vaincu à Neerwinden.

Dès lors, les passions n'ont plus de frein. La haine éclate au grand jour. Dans la rue comme dans l'Assemblée, tout le monde s'accuse férocement. Et le parti le plus attaqué fut le parti girondin. Les Girondins ne sont pas hommes à subir ces attaques odieuses sans se défendre. Ils se défendent courageusement, accusent à leur tour les Montagnards. La scission est complète, irrévocable, définitive. Jusqu'alors, Danton les ménageait encore, mais lorsque Lasource commit l'imprudence de l'accuser de duplicité et de critiquer sa condescendance envers Dumouriez, Danton rugit de fureur, et à partir de ce moment il est l'ennemi déclaré de la Gironde. Il s'élance à la tribune et prononce un terrible discours. Il dit qu'il s'est trompé en croyant les Girondins républicains. Son erreur s'est dissipée et il leur déclare une guerre acharnée. Il se justifie longuement de leurs accusations et termine par cette phrase, dite dans le langage par trop imagé du temps : « Je

me suis retranché dans la citadelle de la raison. J'en sortirai avec le canon de la vérité. »

Ce fut bien pis encore, lorsque quelques jours après, on apprit la funeste détermination de Dumouriez. Alors commence ce que l'on appelle la séance permanente du 3 avril. Cette séance, coupée seulement chaque jour par des intervalles de cinq ou six heures, ne prit fin que le 16 avril au soir.

Robespierre, l'hypocrite et dangereux Robespierre, entre en scène. Le moment paraît bon à son esprit cauteleux. Il accuse nettement les Girondins de complicité avec Dumouriez. Il sait que Danton ne les soutiendra plus. Son discours est long et il lui donne un aspect froidement logique. Mais Brissot réfute ce discours point par point. L'orage paraît se calmer un moment.

Le 4 avril, à minuit, Isnard propose l'installation d'un comité « de salut public ». Déjà auparavant, plusieurs motions avaient été faites à ce sujet. La Convention avait déclaré que le pouvoir législatif devait prendre une plus grande part à l'exécution des lois.

Le Comité de salut public fut installé le 6 avril. Pouvoir exécutif au sein de l'Assemblée, il eut pour mission de surveiller le gouvernement, dont il pouvait activer les décisions, ou, au besoin, suspendre les arrêtés. Il pouvait prendre telle ou telle mesure nécessaire pour la défense extérieure ou intérieure de la république. Les délibérations du

Comité de salut public étaient secrètes et ses décisions devaient être exécutées sur-le-champ par les ministres.

Voici la liste des premiers membres de ce Comité :

Membres effectifs : Barère, Delmas, Cambon, Bréard, Jean Debry, Danton, Guithon-Morveaux, Treilhard, Delacroix (d'Eure-et-Loir).

Membres suppléants : Lareveillère-Lepeaux, Lasource, Thuriot, Robert Lindet, Isnard, Cambacérès, Dubois-Crancé, Fonfrède, Merlin.

Le Comité entra en fonctions immédiatement. Avec Danton, les infatigables Barère et Cambon en étaient l'âme.

Le même jour, Bouchotte remplaça à la Guerre Beurnonville, prisonnier des Autrichiens.

L'installation du Comité de salut public avait suspendu pour quelques jours les discussions entre Girondins et Montagnards. Le 10, la lutte recommence plus atroce que jamais. Pétion fit lecture, ce jour-là, d'une pétition qui circulait dans les sections de Paris et qui demandait, tout simplement, l'arrestation et l'incarcération de *tous* les députés modérés de l'Assemblée. Cette pétition finissait par ces mots : « Montagne de la Convention, c'est à vous que nous nous adressons ; — sauvez la république ! »

Danton, loin de désapprouver cette pétition,

l'appuie. Il croyait déchaîner la colère parmi les Girondins, colère qui les aurait affaiblis. Au contraire, les Girondins se défendent avec une énergie majestueuse. Danton s'échauffe devant le calme de ses adversaires. Et c'est lui-même bientôt qui se sent envahi par une colère stupide. Soudain, il se sent petit devant de tels hommes. Son humiliation augmente sa rage et il finit ce discours, si bien commencé, par une banale et piteuse insulte : « Vous n'êtes tous que des scélérats ! »

Mais Robespierre, le pêcheur en eau trouble, soutient Danton. Les paroles incisives qui sortent de sa bouche ne sont qu'une longue dénonciation contre Brissot, Guadet, Vergniaud et Gensonné. Jamais ministère public ne prononça plus habile réquisitoire.

Les Girondins ne succombèrent pas encore ce jour-là. C'étaient des hommes qui, à leurs talents, à leur foi républicaine, ajoutaient l'honnêteté, la loyauté, la sincérité. Vergniaud, le plus grand orateur de ce temps, prononça un discours qui remplit plusieurs séances. Ce discours fut une éloquente justification de tous les actes du parti girondin. Il répond point par point, avec une logique et un calme inaltérables, comme au palais. Sa justification contenait dix-huit parties, chacune répondant à une accusation de Robespierre. Vergniaud finit en demandant l'arrestation des signataires de la pétition, motion qui fut reprise le 11

par Pétion et le 12 par Guadet. Le 12, Danton eut encore un mot malheureux. Accusé par Guadet, et de plus en plus furieux contre les Girondins, il rugit ces mots : « Ah, tu m'accuses, toi ! tu ne connais pas ma force ! »

Pauvre lion, qui n'était qu'un oison dans les mains de Robespierre ! Guadet continua son discours, après avoir jeté un regard de dédain sur Danton. Guadet termina en demandant, outre l'arrestation des signataires de la pétition, celle de Marat, qui venait d'écrire un article odieux dans son journal. Chose curieuse, la Convention décrète l'arrestation de Marat. Certes, le centre avait été enlevé par la mâle éloquence des Girondins, mais ce décret fut obtenu surtout parce que les Montagnards étaient, à ce moment-là, en minorité dans l'Assemblée, beaucoup d'entre eux ayant été envoyés dans les départements. Marat fut atterré : il croyait que jamais, même ses ennemis n'oseraient toucher à sa personne. Il fut incarcéré à l'Abbaye.

Il y avait également de nombreux députés en mission aux armées. Le 5 avril, la Convention avait décrété que trois commissaires de la Convention seraient envoyés auprès de chacun des généraux commandant ces armées. Ils devaient surveiller ces généraux, au besoin ils pouvaient les suspendre. Chaque mois il y aurait un commissaire changé et renouvelé.

Entre temps, le tribunal révolutionnaire s'était

installé et la Convention avait voté la loi des suspects. Étaient suspects : *tous* les prêtres, *tous* les nobles, *tous* les fonctionnaires de l'ancien régime.

Ainsi que l'on devait s'y attendre, l'arrestation de Marat fit éclater dans Paris une fureur indescriptible. Les sections obligèrent Pache à porter à la Convention une pétition nouvelle, demandant, sans délai, l'arrestation de vingt-deux députés girondins.

Les Girondins proposent alors de convoquer les assemblées primaires : Paris n'a plus confiance en eux, il faut voir si les départements sont du même avis.

On posera aux assemblées primaires la question suivante : « Le député un tel a-t-il votre confiance, oui ou non ? »

Cette proposition est adoptée et la Convention déclare rejeter la pétition des sections. « L'union de tous les républicains, ajoute-t-elle, est nécessaire pour sauver la république et la France ! Soyons donc unis et forts ! »

Cet appel à l'union termina le 16 avril au soir cette fameuse séance permanente. Les esprits étaient trop montés pour que cet appel fût entendu. Paris voulait la chute des Girondins, et Paris entendait être obéi. Parmi les Montagnards, il y avait beaucoup de talent, beaucoup de conviction, mais aussi un peu de lâcheté ! Ils avaient peur de Paris et obéissaient servilement à Paris.

Les Jacobins « s'épuraient » continuellement, et pour résister à cette épuration, il n'y avait qu'un moyen : affirmer des opinions exagérées et accuser les autres de modérantisme. Combien on abusa de ce moyen ! Aussi, le spectacle qu'offrirent alors les séances ne fut pas beau. Il fut même très laid, pour ne pas dire répugnant !

Le 17 avril, les Montagnards, pressés par les sections, font une nouvelle attaque contre les Girondins, sans résultat encore. Les clubs entretiennent cependant dans Paris une agitation croissante, en exploitant habilement l'arrestation de Marat.

Marat fut jugé le 24 avril. Ce jugement fut pour lui un triomphe ! Après un interrogatoire de pure forme, trois questions furent posées au jury. Le jury, après une délibération de pure forme aussi, déclara par l'organe de Dumont, premier juré, que sa réponse était « non » sur les trois questions. Dumont parla même de Marat comme de « l'intrépide défenseur des droits du peuple, poursuivi pour sa juste indignation ! » Marat, mis en liberté immédiatement, fut couronné de feuilles de chêne et de nombreux citoyens le portèrent à la Convention, au milieu d'une foule l'acclamant avec délire.

L'acquittement de Marat était le prélude de la chute des Girondins. Ceux-ci luttaient toujours, mais la lutte devenait de plus en plus âpre et diffi-

cile. Il était certain que l'élément flottant de la Convention, intimidé, finirait par les abandonner.

L'Assemblée elle-même n'était plus libre. Le faubourg Saint-Antoine, en armes, entourait chaque jour la salle des séances. Parfois dix mille hommes campaient autour de la Convention. Bientôt le conseil général de la Commune s'oppose ouvertement aux décisions de la Convention, qu'il affecte de mépriser. C'est l'anarchie. Cependant le peuple venait encore d'avoir satisfaction sur un point. Le 3 mai, le « maximum » fut décrété. Le peuple voulait plus maintenant, il voulait la tête des Girondins.

Ceux-ci et les modérés de l'Assemblée essayent de réagir encore une fois. La commission des Douze est installée le 18 mai. Elle avait pour mission d'examiner les actes de la Commune et de prendre les mesures nécessaires pour sauvegarder la dignité et la sûreté de la Convention. Elle siégea quatorze jours. Le 24, elle fit arrêter Hébert, et cet acte énergique entraîna, quelques jours après, non seulement sa propre chute, mais encore celle des Girondins.

Les séances deviennent impossibles. L'enceinte même de la représentation nationale est envahie. Les séances des 28, 29 et 30 mai sont les plus mémorables de la Révolution. Menacés de toutes parts, les Girondins résistent encore. Jamais on ne vit joutes oratoires aussi dramatiques. Ah,

qu'ils étaient durs à abattre ces hommes illustres, ces héros de l'antiquité ! La Commune veut en finir. Le 30 et le 31 mai, Paris se soulève, toutes les sections se réunissent au complet, la populace les suit, et Henriot est nommé commandant de la « force armée de Paris ». Ses bandes entourent la Convention. Celle-ci, sous la menace des sabres, des piques et des baïonnettes, vote d'abord la suppression du comité des Douze.

Le 31 mai au soir, Hasensfratz, au nom de la Commune et du peuple de Paris, exige l'arrestation immédiate des Girondins. Le peuple se déclare en permanence autour de la salle des séances, bien décidé, cette fois, à être obéi. Il le fut ! Après deux jours de discussions terribles, la Convention décréta l'arrestation des vingt-deux.

L'élite des défenseurs de la Révolution et de la république disparaissait. Les Girondins avaient poursuivi un idéal de liberté, de bonté, de générosité, de patriotisme, sans lâcheté, sans malhonnêteté comme sans faiblesse. C'étaient les républicains les plus purs, et c'étaient aussi ceux qui aimaient et qui comprenaient le mieux la « Liberté », puisqu'ils ne voulaient subir aucune tyrannie, ni celle d'un roi, ni celle d'une caste, ni celle d'un peuple !

Malgré ces luttes terribles, la Convention avait discuté et élaboré la nouvelle Constitution. Entre deux orages, les députés travaillaient. La Consti-

tution de 1793 fut rédigée par Hérault de Séchelles, mais elle était l'œuvre de tous, et en particulier des Girondins. Peut-être à cause de cela même, reposait-elle sur des bases un peu trop idéales.

Les Girondins tombés, la Terreur va commencer bientôt. Cette Terreur, bien des auteurs ont essayé de l'expliquer, quelques-uns ont essayé de la justifier. La Terreur est injustifiable ! On ne peut pas plus excuser la Terreur que l'on n'excuse l'Inquisition, la Saint-Barthélemy, le massacre des Albigeois, ou tel autre grand crime de l'histoire. Le crime est presque toujours inutile : il est toujours odieux !

CHAPITRE II

Evénements militaires. — Entrée de Carnot au Comité de salut public. — Hondschoote et Wattignies.

Au commencement du mois d'avril, l'Europe presque tout entière était armée contre la République française. Aux Autrichiens et aux Prussiens s'étaient joints les Anglais, les Hollandais, les Espagnols, ainsi que la Savoie, Naples et le pape. Un congrès de ces différentes puissances et nations avait tenu ses assises à Anvers, du 3 au 8 avril. On y avait discuté les moyens les plus sûrs et les plus rapides pour arriver à écraser la France révolutionnaire, à ruiner la république et à rétablir un trône sur ces ruines.

Les alliés allaient avoir quatre cent mille hommes sur pied, dont cent quatre-vingt mille de Dunkerque à Thionville et cent mille de Thionville à Bâle.

Il fut décidé, dans ce congrès d'Anvers, que le maréchal prince de Saxe-Cobourg, « général en chef des armées de l'Empereur et de l'Empire », adresserait une proclamation aux Français, avant de passer la frontière. Cette proclamation, datée de Mons, le 5 avril, est rédigée en termes modérés, mais elle débute assez maladroitement, par l'éloge de Dumouriez. Puis le maréchal déclare qu'il ne viendra pas en France « pour faire des conquêtes, mais bien pour rendre à la France un roi *constitutionnel*, et ramener ainsi dans ce pays, comme dans le reste de l'Europe, la paix, la confiance, la tranquillité et le bonheur ».

Non sans raison, les Français virent la main de Dumouriez dans cette proclamation. Au reste, ils faisaient peu de cas des promesses et des proclamations, ils voulaient combattre, sans grâce ni merci. La situation de la république était cependant, à ce moment-là, plus critique qu'elle ne l'avait jamais été.

Analysons cette situation.

Au nord, Dampierre avait pris le commandement de l'armée, après la trahison de Dumouriez. Mais cette armée était disloquée, découragée, indisciplinée. A peine Dampierre put-il concentrer vingt mille hommes au camp de Famars. Il y avait dans les villes frontières des garnisons peu nombreuses, mais plus aguerries et plus solides cependant, bien que manquant de tout, comme le

reste de l'armée, par suite de l'incurie et de l'insouciance des bureaux de la Guerre, dirigés par Vincent.

Au nord, l'ennemi avait donc la partie facile.

A l'est, Custine, qui avait réuni sous son commandement les armées du Rhin et de la Moselle, en tout soixante mille hommes, avait dû reculer en Alsace, abandonnant Mayence et son héroïque garnison. Il était resté dans Mayence vingt mille Français, avec les généraux Kléber, Aubert-Dubazet et Meunier, et les représentants du peuple Merlin de Thionville et Rewbell. La place fut rapidement investie par les Prussiens, commandés par Kalkreuth.

Le 10 mars, la Vendée s'était soulevée. En peu de jours, toute cette partie de la France est en feu et l'insurrection, momentanément victorieuse, se propage en Bretagne et en Normandie. En Vendée, l'armée royaliste compta un moment cent mille paysans que le fanatisme religieux aveuglait. Cette guerre civile fut atroce.

D'un autre côté, beaucoup de départements, sagement républicains, s'irritaient contre Paris, qui avilissait la représentation nationale et le gouvernement. De grandes villes, comme Bordeaux et Toulouse, des villes moyennes, comme Toulon et Caen, font éclater ouvertement leur mécontentement. Et bientôt, les deux plus grandes villes de la France après Paris, Lyon et Marseille, s'insur-

gent : Marseille d'abord, Lyon ensuite. Dans les Cévennes, les paysans s'arment et se rassemblent. Paoli soulève la Corse.

L'ennemi prêt à passer la frontière, la guerre civile déchirant le pays, l'anarchie dans la capitale, voilà la situation de la France en avril 1793.

La France était perdue sans l'ardent amour de la liberté, sans le patriotisme indomptable, sans l'esprit de sacrifice et d'abnégation qui animaient la population de presque tous les départements, surtout les départements du Nord et de l'Est. Les « réquisitionnaires » regagnaient rapidement les armées, les renforçaient et devenaient, en peu de temps, d'admirables soldats. Bien longtemps après, sous l'Empire, on désignait encore sous le nom de « réquisitionnaires » les soldats de 93. Ils étaient respectés partout.

Les forces de la république augmentèrent donc rapidement. Ces forces étaient divisées alors en onze armées, disposées en cercle tout autour du pays. Voici la nomenclature de ces armées avec le nom des généraux qui les commandaient. Nous indiquons les changements qui se firent au nord et à l'est, après la mort de Dampierre.

Armée du Nord : *Dampierre*, puis *Custine ;*

Armée des Ardennes : *Dampierre*, puis *Custine ;*

Armée de la Moselle : *Custine*, puis *Houchard ;*

Armée du Rhin : *Custine*, puis *A. Beauharnais ;*

Armée des Alpes : *Kellermann ;*

Armée d'Italie : *Brunet;*
Armée des Pyrénées Orientales : *Deflers;*
Armée des Pyrénées Occidentales : *Dubouquet;*
Armée des côtes de la Rochelle : *Biron;*
Armée des côtes de Brest : *Canclaux;*
Armée des côtes de Cherbourg : *Félix Wimpfen.*

La Convention avait envoyé au quartier général de chacune de ces différentes armées trois commissaires pris parmi ses membres, ainsi que nous l'avons vu au chapitre précédent. Ce nombre de trois fut bientôt dépassé. Les commissaires furent plus ou moins nombreux suivant l'importance de ces armées. Ainsi, en ce qui concerne les armées du Nord et des Ardennes, nous les voyons, vers la fin avril, au nombre de douze à l'armée du Nord et de quatre à celle des Ardennes.

A l'armée du Nord se trouvaient, dispersés sur différents points, Gasparin, Duhem, Delbret, Carnot, Lesage-Senault, Courtois, Cochon, Lequinio, Salengros, Bellegarde, Duquesnoy et Cavaignac.

A l'armée des Ardennes, Delaport, Hentz, Deville et Milhaud.

La présence des commissaires de la Convention dans les armées fut, à cette époque-là, un grand stimulant, et même un grand bien, car ils ne se firent pas faute d'être l'écho des réclamations des généraux au sujet des subsistances, et eux, heureusement, on les écoutait. Toutefois, il n'en fut

pas toujours de même et c'est une profonde erreur de croire que la présence de Saint-Just, de Lebas et d'autres aux armées fut, quelques mois plus tard, un bien pour celles-ci. Au contraire, que de fois les généraux ne réparèrent-ils pas les imprudences commises par ces commissaires, et que de mal et que de vies précieuses cela coûtait !

Au quartier général de Valenciennes (quartier général de Dampierre jusqu'au 9 avril), se trouvaient les conventionnels Lequinio, Cochon et Bellegarde. En peu de jours, ils ramenèrent la confiance dans l'âme des soldats. Ils réchauffaient leur courage. Les anciens soldats, les bataillons de gardes nationaux redevinrent ce qu'ils étaient en 92. Les Belges, toujours nombreux à l'armée du Nord, se distinguaient par leur persévérance et leur discipline. Nous parlerons d'eux, spécialement, au chapitre suivant.

Malheureusement, Bouchotte, ministre de la Guerre, n'était pas à la hauteur de sa tâche. Il tremblait aussi devant les Jacobins. Il valait cependant mieux que Pache.

Malgré le renforcement quotidien de son armée, Dampierre dut reculer sur Bouchain le 9 avril, l'ennemi ayant passé la frontière en masse. Il ne recula pas sans combattre. Bien que les réclamations des commissaires n'eussent pas encore obtenu satisfaction complète et que la misère fût encore grande dans l'armée, Dampierre et ses

soldats se retournaient souvent et faisaient sentir aux Autrichiens et aux Anglais que leur retraite n'était pas une déroute. Le 1er mai, Dampierre remporta même un avantage assez sérieux, et il délogea les avant-postes que l'ennemi avait déjà placés aux environs de Valenciennes. Cependant, il faut avouer que la marche des alliés aurait pu être plus énergique. Le prince de Cobourg connaissait parfaitement l'état de l'armée française. Il pouvait la presser vivement : le combat serait sanglant, mais le succès était certain. Quelques auteurs disent naïvement que la réputation des soldats républicains intimidait le général autrichien. Nous croyons plutôt que les alliés voulaient prouver aux Français qu'ils ne faisaient pas une guerre de conquête, acharnée et sanglante, et que les termes de la proclamation du prince de Cobourg étaient exacts et sincères.

Chaque jour, cependant, l'armée française se renforçait, s'aguerrissait, se ravitaillait. Les armes, munitions, habits, souliers arrivaient enfin. C'est pourquoi Dampierre, pressé sans doute par les commissaires, et un peu trop confiant aussi pour sa part, résolut de reprendre l'offensive. Le 2 mai, il essaye de délivrer Condé. Le commencement de l'opération réussit, mais l'armée française n'avait pas encore pu reformer et reconstituer sa cavalerie, tandis que les alliés en avaient une, nombreuse et magnifique, qui chargea vigoureu-

sement les républicains et les força à reculer. Ceux-ci firent cependant des prodiges de valeur.

Le 8, Dampierre, non découragé, voulut chasser les Autrichiens des bois de Raismes et de Saint-Amand. Toute la journée, l'armée républicaine combattit un ennemi plus nombreux qu'elle. Elle gagnait pourtant du terrain, lorsque Dampierre, toujours le premier au feu, eut la cuisse emportée par un boulet.

Les Français reculèrent encore. Dampierre, transporté à Valenciennes, y mourut le lendemain. C'était une perte énorme pour l'armée. Les commissaires de la Convention nommèrent Lamarche à sa place. Mais Lamarche ne se sentait pas de taille à assumer une pareille responsabilité. Il n'accepta que provisoirement ces fonctions. L'armée, attristée par la mort de Dampierre, ne présentait plus un aspect assez ferme devant l'ennemi. Lamarche, abandonnant Condé et Valenciennes, dont il renforça seulement autant qu'il put les garnisons, se retira avec le reste de l'armée au camp de César, sous Cambrai.

Les commissaires avaient écrit à la Convention: « Nous avons de plus en plus besoin d'un bon général en chef. Envoyez-nous un homme de grand talent. »

La Convention choisit Custine. Custine avait de grands talents et c'était un vrai soldat et un vrai général. Mais on lui reprochait d'avoir abandonné

Mayence, et ce reproche, fondé ou non, ternissait sa réputation. De plus, c'était un ex-noble, crime horrible aux yeux des Jacobins.

La Convention, cependant, ne pouvait faire meilleur choix, dans les circonstances présentes. Nous verrons que les Jacobins empêchèrent Custine de mener sa tâche à bien.

Custine reçut notification de son nouveau commandement le 15 mai. En attendant son arrivée à l'armée du Nord, Lamorlière remplaça Lamarche qui n'avait pas voulu rester plus de quelques jours à la Tête de l'armée.

Custine arriva à Cambrai le 1er juin. Il procéda immédiatement à une inspection rapide de l'armée, puis il lui adressa une énergique proclamation. Dans cette proclamation, l'armée est traitée rudement. Custine rend hommage au caractère impétueux du soldat français, mais il fustige l'esprit frondeur, la manie de dénigrement qu'il constate à regret. « Sans ordre, dit-il, sans discipline, sans respect ou plutôt sans crainte des chefs, une armée n'existe pas. » La sévérité de Custine fut approuvée par la plupart des généraux et des officiers, et même par les soldats. Ceux-ci ne demandaient qu'à obéir à un vrai chef. Mais Custine fut contrarié dans son œuvre de réorganisation par Bouchotte et par les Jacobins.

L'armée alliée qui avait déjà passé, ou qui s'apprêtait à passer la frontière, s'élevait alors à

133,000 hommes, dont 80,000 Autrichiens, 30,000 Anglais, 15,000 Hollandais et 8,000 Prussiens. Dès la fin mai, Condé et Valenciennes étaient entièrement bloquées. Le but vers lequel devaient tendre tous les efforts de Custine était donc la délivrance de ces deux places. Mais Custine ne voulait entreprendre un mouvement dans ce but qu'à coup-sûr. Il fallait d'abord que l'armée fût entièrement reconstituée et réorganisée, et pour cela il fallait l'aide de Bouchotte. Bouchotte, détestant Custine, ne mit aucune activité à le seconder. Au contraire, à Paris, l'on disait que l'armée était parfaitement en état de repousser les alliés et de délivrer Condé et Valenciennes, et que, si Custine ne marchait pas, c'est qu'il trahissait. Le général en chef avait cependant un plan bien combiné, plan que les généraux et les soldats, qui le comprenaient, approuvaient. Pour accomplir ce plan, il fallait l'aide du ministre de la Guerre. Ne l'ayant pas, Custine ne put empêcher Condé et Valenciennes de tomber aux mains des alliés. La responsabilité de ce fait n'appartient pas à Custine.

La place de Condé fut rendue le 15 juillet par le général Chancel, son commandant. La garnison était réduite de 4,000 hommes à 1,500. Les défenseurs de Condé n'avaient rien à se reprocher. Ils avaient tenu aussi longtemps que possible.

Valenciennes se rendit le 27 juillet. Le général Ferrand, les représentants du peuple Briez et Co-

chon, ainsi que tous les défenseurs de la place, soldats et habitants, s'étaient admirablement conduits. La garnison était réduite de moitié. La ville, qui avait reçu 152,000 projectiles, était brûlée en grande partie.

En même temps, Mayence tombait. Le 21 juillet fut signée la capitulation. La garnison put sortir avec armes et bagages et put rentrer en France, à la condition de ne pas prendre part à la guerre, avant un an. La Convention envoya cette armée combattre les Vendéens.

A la nouvelle de la capitulation de Condé, Paris demandait déjà l'arrestation de Custine. Lorsqu'on apprit les capitulations de Mayence et de Valenciennes, la Convention, obéissant alors pleinement aux Jacobins, appela Custine à Paris. Custine vint à Paris et il répondit dédaigneusement à ses adversaires, surtout à Bouchotte, dont la haine le poursuivait. Custine fut jeté en prison avec Beauharnais, destitué quelques jours auparavant du commandement de l'armée du Rhin. Leur sort n'était pas douteux. Ils auraient pu s'y soustraire, en ne se rendant pas à l'invitation de la Convention, mais ils préférèrent la mort à la fuite. C'est la preuve de leur innocence.

La plupart des généraux de l'armée du Nord furent arrêtés, du moins momentanément. Rosières, arrêté à Douai, fut relâché quelques jours après.

Kilmaine remplaça provisoirement Custine. Les 40,000 hommes de l'armée du Nord, attaqués le 7 août, durent encore reculer. Malgré les efforts de Kilmaine, de ses généraux, de ses soldats, le camp de César fut abandonné ! Le 8 août, les alliés s'en emparèrent.

Quatre mois s'étaient écoulés depuis la trahison de Dumouriez, et la situation de la France était encore plus terrible à la fin de juillet qu'au commencement d'avril.

Mayence prise, les Prussiens s'apprêtent à envahir la Lorraine.

Valenciennes et Condé tombées, Landrecies bloquée, le camp de César évacué, cent trente mille Autrichiens, Anglais, Hollandais se trouvent, vainqueurs, à 160 kilomètres de Paris. Ils menacent directement la capitale.

Au nord et à l'est, les frontières sont donc ouvertes et l'ennemi occupe déjà le sol sacré de la patrie. A l'intérieur, la Vendée et la plupart des départements de l'Ouest continuaient leur lutte sanglante contre la Convention. Lyon, ayant rompu toutes attaches avec Paris, était assiégée par des républicains fanatiques, qui préparaient contre la malheureuse cité une vengeance horrible. Toulon s'était détachée aussi de la mère patrie, Toulon allait se donner aux Anglais !

Ajoutez à cela la grande misère provoquée par la cherté des marchandises et le complet discrédit

qu'il fut nommé, le 14 août, membre du Comité de salut public. Il devait être chargé du personnel de la Guerre et diriger le mouvement des armées. Il était donc l'adjoint, tout-puissant, du ministre de la Guerre.

Carnot accepta sans aucune hésitation les fonctions auxquelles on l'appelait. Il revint sur-le-champ à Paris et se mit à l'œuvre avec un ardent patriotisme.

Sa présence au Comité eut des effets immédiats.

Le 23 août, Barère, au nom de ses collègues, présenta à la Convention un projet de levée en masse, projet émanant de Carnot. La Convention, avec enthousiasme, décréta la proposition du Comité de salut public.

C'est dans ce décret célèbre qu'il est dit :

Les jeunes gens iront au combat;

Les hommes mariés forgeront les armes ;

Les femmes feront les tentes ;

Les enfants mettront le vieux linge en charpie ;

Les vieillards se feront transporter sur les places publiques, pour exciter le courage des guerriers. La nation tout entière devait contribuer à la défense de la Liberté ! Les drapeaux des bataillons formés par la levée en masse devront porter, tous, cette inscription :

« Le peuple français debout contre les tyrans ! »

Ce décret fut publié le jour même; le soir on en

envoya d'innombrables exemplaires aux départements, et le lendemain des mesures furent prises pour qu'il fût connu, le plus tôt possible, à l'étranger. Le monde entier devait apprendre que la France républicaine entendait vaincre ou mourir, et que le danger augmentait son patriotisme.

Les effets du décret se firent sentir sans tarder. Les armées se renforcèrent, et bientôt Carnot en put créer trois nouvelles ; elles furent portées au nombre de quatorze, en l'espace de trois mois.

Revenons maintenant à l'armée du Nord et des Ardennes. Houchard, le 10 août, avait été désigné pour reprendre la succession de Custine, et il s'était rendu à Vitry, pour prendre possession de ce commandement. Carnot, n'ayant fait son entrée au Comité de salut public que quelques jours après, fut étranger à la nomination de Houchard. Le choix n'était pas très bon. Meilleur soldat que bon général, vieux et hésitant, Houchard aurait grandement voulu qu'on lui épargnât cette énorme responsabilité, mais désigné, il avait obéi. Il était aigri par les calomnies dont il venait d'être l'objet pour sa conduite à l'armée de la Moselle, conduite cependant très honorable. Après quarante ans de loyaux services, il eût voulu se reposer. D'autant plus que le sort de Custine et de Beauharnais lui faisait pressentir son propre sort.

Pourtant, la situation de l'armée du Nord s'améliorait : d'abord, par suite des renforts et des sub-

sistances qui se faisaient de jour en jour plus nombreux, puis aussi parce que le prince de Cobourg et le duc d'York, après avoir pris le camp de César, étaient restés immobiles au lieu de marcher en avant.

Cette immobilité était due à un dissentiment qui avait éclaté entre les deux généraux. Ce dissentiment fut si profond que l'armée alliée se sépara en deux parties, mais en conservant toutefois un point d'attache. Le duc d'York et le prince de Cobourg décidèrent de continuer la guerre des sièges au lieu de marcher sur Paris. Ils devaient agir séparément, chacun de son côté, mais si l'un était en danger, l'autre devait le secourir. C'est pourquoi ils devaient toujours maintenir leurs communications. Il fut donc convenu que le duc d'York, avec les Anglais et les Hollandais, irait mettre le siège devant Dunkerque, et que le prince de Cobourg, avec les Autrichiens, s'emparerait des places du Quesnoy et de Maubeuge.

Dunkerque fut entièrement bloquée le 24 août. Le duc d'York pressa vivement la place, défendue énergiquement par Souham et le jeune Hoche, bien que la garnison ne fût pas très forte et que la ville manquât de beaucoup de choses nécessaires.

Carnot, dès qu'il connut l'investissement de Dunkerque, n'eut plus qu'un but : débloquer cette place. La séparation en deux de l'armée alliée lui parut une grande imprudence de la part des géné-

raux ennemis et il résolut, pour sa part, de mettre en action le principe qu'il n'avait cessé de prôner depuis qu'il était entré au Comité de salut public, « n'agir qu'en masse sur un point déterminé ».

Houchard, avec les réquisitionnaires, avec les renforts qui lui étaient parvenus du Rhin et de la Moselle, avait soixante mille hommes sous ses ordres, rassemblés et prêts à agir. Les représentants du peuple, Levasseur et Delbrell, qui avaient reçu des instructions précises de Carnot, le pressaient de marcher sans retard sur Dunkerque. Houchard, après quelques jours d'hésitations et de tergiversations, se décide enfin, et dirige son armée vers le Nord, le 5 septembre.

L'armée était dans la joie. C'était donc fini de reculer. Il y avait cinq mois que l'on reculait : c'était assez.

Houchard ne suivit pas, cependant, les instructions de Carnot d'une manière complète. Carnot aurait voulu que Houchard, marchant directement vers Furnes, écrasât d'abord le maréchal Freytag, puis le prince d'Orange, pour arriver ensuite sur les derrières du duc d'York, qui se serait trouvé ainsi entre deux feux. Ce plan valait certainement mieux que celui que le vieux général adopta, mais il demandait beaucoup de hardiesse et de rapidité. Houchard préféra marcher directement sur Dunkerque, en traversant le pays marécageux qui sépare Lille de la mer, considérant que son but

était de faire lever le siège de Dunkerque, et qu'il ne fallait pas trop demander, puisqu'on n'était pas même certain d'atteindre ce but. En effet, le corps de Freytag s'étendait le long de l'Yser, jusqu'à la grand'route de Cassel à Dunkerque. Il fallait donc livrer bataille à Freytag d'abord. Le 6, il attaqua vivement Freytag, qui, après un combat sanglant, se retira sur Hondschoote, où il concentra ses forces le 7 au matin, et où il se retrancha. La journée du 7 se passa en escarmouches. Houchard avait fixé l'attaque générale au lendemain 8. Cette attaque commença de grand matin et fut menée vigoureusement. Malgré sa nombreuse artillerie, Freytag dut abandonner ses positions et battre en retraite sur Furnes.

Pendant ce temps, Hoche, à la tête de la garnison de Dunkerque, avait fait une sortie vigoureuse qui inquiéta vivement le duc d'York, commandant l'armée assiégeante. Le 9, au matin, le général anglais, apprenant la défaite de Freytag, et ne se sentant plus en sûreté, prit le parti de lever le siège. Il se retira également sur Furnes, où il trouva Freytag et les débris de son corps d'armée.

La bataille de Hondschoote délivra Dunkerque. C'était une grande victoire, la première depuis longtemps. Cette victoire eut un immense retentissement. La France respira un moment et les Anglais en ressentirent une grande humiliation,

d'autant plus grande que les Autrichiens, de leur côté, avaient réussi à s'emparer du Quesnoy. Mais au point de vue général, la prise du Quesnoy était bien peu de chose à côté de la délivrance de Dunkerque.

Malheureusement, à quelques jours de là, l'armée française eut encore une défaillance. Houchard avait marché sur Ypres, pendant que la garnison de Lille faisait une sortie sur Menin. Ce point de la frontière était occupé par les Hollandais du prince d'Orange, qui firent une bonne défense. Cependant le 13 septembre, le prince d'Orange fut forcé d'évacuer Menin, où les Français entrèrent aussitôt. Le 15, les Français sortirent de Menin et se dirigèrent sur Courtrai, mais à Bisseghem ils rencontrèrent Beaulieu, que le prince de Cobourg envoyait au secours de ses alliés. Beaulieu fit ferme contenance, comme toujours, mais il aurait certainement eu le dessous, sans une folle terreur, une terreur panique qui s'empara de l'armée française à la vue d'un corps de cavalerie autrichien que Beaulieu avait fait avancer pour se couvrir. Les cris de : « Sauve qui peut! » se font entendre, cris peut-être prononcés par des traîtres. L'armée républicaine, affolée, en désordre, fuit éperdue, traverse Menin, et ne s'arrête que sous le canon de Lille.

Houchard, malgré sa victoire de Hondschoote, supporta toute la responsabilité de cette retraite,

plutôt de cette fuite incompréhensible. Il fallait un bouc émissaire et ce fut lui qu'on choisit. Bientôt sa tête roula sur l'échafaud.

Toutefois, les alliés ne profitèrent pas beaucoup de cet événement. Inquiets des conséquences qu'aurait pu entraîner la journée de Hondschoote, ils résolurent d'oublier leurs griefs réciproques, et de faire leur concentration en Belgique, entre la Sambre et l'Escaut.

Maubeuge était assiégée par le prince de Cobourg. Tous les efforts de Carnot allaient maintenant se porter sur ce point. Il fallait délivrer Maubeuge comme l'on avait délivré Dunkerque. Carnot, s'étant rendu lui-même à l'armée, en avait confié le commandement à Jourdan. Nous examinerons, au livre suivant, l'homme qu'était Jourdan ; qu'il nous suffise de dire maintenant que le coup d'œil presque infaillible de Carnot l'avait découvert, et deviné.

Jourdan, laissant son aile gauche de Lille à Dunkerque, en forces suffisantes pour parer à toute éventualité, ressembla 45,000 hommes à Guise. Puis, s'étant concerté avec Carnot, il s'avança sur Maubeuge en plusieurs colonnes.

Le prince de Cobourg avait, autour de Maubeuge et aux environs, 65,000 hommes. A l'approche de Jourdan, il laissa 35,000 hommes autour de la place et s'établit, avec 30,000 hommes, dans la position de Wattignies, les deux fractions de

son armée gardant toutes leurs communications.

A Maubeuge, et dans le camp retranché attenant à la ville, se trouvaient les deux divisions Desjardins et Mayer, soit en tout 20,000 hommes. Ces vingt mille hommes étaient prêts à seconder l'effort de Jourdan sur Wattignies et augmentaient singulièrement les chances de succès pour les Français. Ces deux divisions s'étaient retranchées sous Maubeuge quelques jours auparavant. En réalité, le total des combattants français s'élevait ainsi au chiffre de 60,000 soldats. Les chances paraissaient égales, sinon que les Autrichiens avaient, comme toujours, choisi une bonne position de défense et l'avaient fortifiée par des retranchements. Le 15 octobre, l'armée républicaine attaqua les Autrichiens sur différents points, mais ne fit pas de grands progrès. Elle coucha sur ses positions de la veille. Carnot et Jourdan furent en désaccord pendant le combat, mais ce dissentiment ne dura pas longtemps, et, le soir, tous deux décidèrent l'attaque générale pour le lendemain 16. Ils avaient constaté que Wattignies était le point le plus faible de l'ennemi et ce fut par là qu'ils résolurent de l'entamer. Dès le matin, toute l'infanterie française, Jourdan et Carnot en tête, aborda Wattignies. L'attaque fut furieuse, la défense courageuse, mais la fougue républicaine eut raison de cette défense. Wattignies fut pris. Le prince de

Cobourg pouvait encore combattre, d'autant plus que le duc d'York venait le renforcer, mais il craignait d'être pris à revers par les 20,000 hommes de Mayer et de Desjardins et il se retira, avec toute son armée, sur l'autre rive de la Sambre. Ferrand, qui commandait en chef la place et le camp retranché de Maubeuge, avait empêché Desjardins et Mayer de coopérer à l'attaque de Jourdan. Ce fut une grande faute. Toutefois, le siège était levé, la victoire de Jourdan avait délivré Maubeuge ; et cette journée du 16 octobre eut autant, si pas plus, de retentissement que celle de Hondschoote.

Paris fut dans la joie. La Convention retentit de discours enflammés et patriotiques. On voyait la Belgique déjà reconquise. Malheureusement les Jacobins ne parlaient plus d'y rentrer en frères, mais bien en vainqueurs. Duhem, après Hondschoote déjà, avait prononcé à la Convention les paroles suivantes :

« Il faut décider si nous nous amuserons encore à planter des arbres de liberté dans la Belgique, si nous irons encore dépenser 1,200 millions (!) dans ce pays, si nous y porterons encore nos bœufs, nos vaches, ou s'il ne vaudrait pas mieux faire faire un petit voyage jusqu'à Paris aux saints et saintes de la Belgique. Voilà une question qu'il faut décider, pour tracer aux généraux la conduite qu'ils doivent tenir ! »

Ce langage menaçant n'annonçait rien de bon, mais il faut dire que ces mots étaient dits en pleines folie et fureur jacobines, et que les Jacobins allaient, dans quelques mois, succomber par l'excès même de cette folie furieuse.

CHAPITRE III

Les Belges à l'armée.

Le 30 juillet 1793, l'état-major de l'armée du Nord adressa au ministre de la Guerre un rapport détaillé sur la situation de cette armée, rapport contenant un recensement complet des troupes qui la composaient.

Ce recensement indiquait :

Les soldats présents sous les armes;
Les soldats en congé temporaire;
Les soldats à l'hôpital;
Les soldats détachés dans les autres armées.

Ce rapport est fort intéressant, car il nous fournit des renseignements importants pour déterminer le nombre des soldats belges employés à l'armée du Nord, et en même temps il nous donne des détails sur les différents corps composés de

Belges, corps qui allaient bientôt disparaître, en fusionnant avec le reste de l'armée.

Tout d'abord nous voyons que l'effectif total de l'armée du Nord s'élevait à 159,850 hommes réellement présents sous les armes. L'effectif nominal déclarait 180,000 soldats. Il y avait donc un déchet de 20,000 hommes.

Sur ces 159,850 hommes présents sous les armes, 100,000 environ étaient disséminés dans les quatre camps de la Madeleine, de Cassel, de Ghyvelde et de Sin, et formaient les garnisons des places frontières. L'armée de campagne, encore au camp de César, qu'elle allait évacuer le 8 août, ne se composait alors que de 41,744 hommes, parmi lesquels un millier de Belges, dont le 1er bataillon de Jemappes, fort de 420 hommes.

Outre les corps désignés dans le recensement sous le nom de corps belges, il ne faut pas oublier qu'il y avait de nombreux Belges dispersés dans les autres corps de l'armée, en vertu des décrets de la Législative et de la Convention, que nous avons cités au tome précédent. Il est à noter que ce fut parmi les Belges que la désertion se pratiquât le moins, en mars, avril et mai 1793. Ils comptaient également moins de malades que les autres corps. Entre l'effectif nominal et l'effectif réel, il n'y eut qu'un écart de 10 °/o à peine.

Voici le tableau des corps belges figurant à l'armée, tel que nous le trouvons dans le recensement

susdit. La colonne de gauche indique l'endroit où séjournaient ces différentes troupes, à la fin de juillet :

Camp de César .	1er bataillon de Jemappes.	420	hommes.
Forêt de Mormal.	Chasseurs de Jemappes. .	305	id.
Maubeuge . . .	2e régiment belge	228	id.
Id. . . .	2e bataillon belge. . . .	58	id.
Id. . . .	4e id. id.	88	id.
Jeumont . . .	Chasseurs du Hainaut . .	461	id.
Camp de la Madeleine	1er bataillon belge . . .	385	id.
Id.	Corps liégeois	383	id.
Id.	2e bataillon liégeois . . .	180	id.
Id.	4e régiment d'Anvers . .	380	id.
Id.	1er bataillon belge . . .	184	id.
Camp de Sin . .	9e régiment belge (?) . . .	138	id.
Id. . .	Compagnie belge d'ouvriers.	58	id.
Saint-Venant . .	Régiment de Bruges. . .	134	id.
Id. . .	Détachement de Jemappes.	34	id.
Quesnoy . . .	1er bataillon liégeois. . .	160	id.
Id. . . .	2e id. id. . . .	133	id.
Bouchain . . .	Canonniers belges . . .	7	id.
Landrecies. . .	4e bataillon belge. . . .	392	id.
Id. . . .	Chasseurs de Jemappes. .	100	id.
Ardres	2e rég. de cavalerie belge .	188	id.
Péronne . . .	17e chasseurs belge . . .	428	id.

Soit un total d'environ 5,000 hommes présents sous les armes, tout déchet défalqué. Nous remarquons, dans ce tableau, que les différents régiments et bataillons belges n'avaient pas leur unité rassemblée sur le même point et que tel régiment ou

tel bataillon avait autant d'hommes sur un point, autant sur un autre.

En comptant les Belges disséminés dans les autres corps, les malades et les blessés, nous n'exagérons rien en disant que 7,000 hommes environ servaient la république à l'armée du Nord : Flamands, Brabançons, Wallons, Liégeois.

Un recensement identique fut dressé à la même époque pour l'armée des Ardennes, qui comprenait dans ses rangs :

A Carignan .	Les chasseurs de la Meuse . .	631	hommes.
A Givet . .	Le 1er bataillon belge. . . .	632	id.
A Montmédy.	Un détachement de chasseurs de la Meuse	50	id.

La même observation s'applique à l'armée des Ardennes. Beaucoup de Belges, des Liégeois surtout, s'étaient enrôlés dans les autres régiments. C'est pourquoi, en portant au chiffre de 10,000 le nombre des Belges servant la Liberté dans les armées françaises du Nord et des Ardennes, nous croyons être en dessous de la vérité.

***

Beaucoup de Belges avaient déjà deux ans de service, s'étant engagés immédiatement après les révolutions brabançonne et liégeoise. Quelques-uns de ceux-là étaient déjà parvenus aux plus hauts grades. Ce fut pendant l'année 1792, cependant,

que les enrôlements se firent les plus nombreux; mais on avançait vite sous la république, quand on montrait du courage et du talent. Car, s'il est vrai que la république récompensait mal les généraux victorieux, si elle se montrait impitoyable envers les généraux malheureux, l'avancement était rapide. La cause principale en était que l'on manquait de cadres, par suite de l'émigration. Toutefois, l'avancement était dû au mérite et au patriotisme, et non à la protection.

Nous retrouverons dans la liste des Belges dont le courage et les efforts avaient déjà été récompensés par des grades plus ou moins élevés, beaucoup de noms déjà cités au premier volume, à côté de noms nouveaux. En ce qui concerne les armées du Nord et des Ardennes, nous voyons que Dumonceaux, Osten, Ransonnet, Leclaire étaient déjà parvenus au grade de général et nous citerons, en officiers de tous grades, parmi lesquels il y avait de nombreux officiers supérieurs, les Lahure, Jardon, Evers, Osten fils, Boussaert, Collaert, Van Geen, De Reume, les deux Duvivier, Ghigny, Crispiels, Daywaille, Donckier de Donceel, Dubois, Dupont, Flory, Guérette, Lecocq, Montigny, Raeymaeckers, Roupcinsky, Thiébauld, Vermeulen, Aubert, d'Aubremé, Barrois, Bertholet, Bonnet, Boussard, Corbineau, Crabbé, Defacqz, Dufaut, Gauthier, Guillaume père et fils, les fils de Ransonnet, Henry, Lacroix, Lamare, Ledoyen,

Legros (fusillé peu après par les Autrichiens), Van Merlen, Nicaise, L'Olivier, Palmaert, Pestiaux, Sacqueleu, Sainglant, Schellinckx, de Serret, Vivenot, Wuyts.

Parmi les Belges qui servaient dans les autres armées de la république, nous devons citer d'Aoust, qui était général de division à l'armée des Pyrénées. Citons encore, de l'armée des Pyrénées aussi, Béguinot et Prévost. Dinne servait en Vendée, Groulard aux colonies. A l'armée du Rhin, Lion était également parvenu au grade de général de division.

Nous pourrions allonger encore cette liste. Nous pourrions nommer encore bien d'autres valeureux soldats. La plupart de ces généraux, officiers, simples soldats, bien qu'ayant fini par confondre entièrement la cause de la France avec la leur, ne perdaient pas de vue le sol natal. Ils frémissaient de le sentir toujours aux mains de l'Autriche, et dans les combats c'étaient de vrais lions.

Nous devons donner quelques témoignages de leur valeur et de leur intrépidité.

Dans une lettre écrite le 1er mai à la Convention, Dampierre rend hommage à Rosières et aux soldats sous ses ordres. Rosières était le premier commandant des troupes belges, on s'en souvient. Quelque temps après, Carnot l'appela à Paris, au Comité de la guerre, pour l'employer à la direction du génie.

Le 3 mai, les représentants du peuple Dubois-Dubay et Briez, dans un rapport qu'ils adressent à la Convention sur l'affaire du 2, écrivent la phrase suivante : « Les Belges ont fait des prodiges de valeur. »

Le même jour, Kilmaine écrit à Dampierre : « Les chasseurs belges se sont particulièrement distingués, et ont beaucoup souffert. Ils se sont emportés un peu au delà de leur but, mais je n'ai à leur reprocher qu'un excès de bravoure ! » Il disait ensuite, dans la même lettre : « Je vous recommande, mon cher général, le colonel Diten et les deux braves bataillons belges. Ils ont eu *dix-sept officiers blessés et un tué* ; deux des blessés, selon toute apparence, n'en reviendront pas. Les chasseurs belges, qui ont combattu à droite, se sont également distingués, et ont beaucoup perdu. Ces bataillons n'ont pas encore reçu les secours qu'on leur avait promis, et qu'ils ont si bien gagnés. »

Le 21 mai, Lesage-Senault et Gasparin, également commissaires à l'armée du Nord, font l'éloge de Dumonceaux : « Les talents et l'intrépidité du général Dumonceaux, disent-ils, sont au-dessus de tout éloge. » Le général Lamorlière confirme le 24 cette appréciation ; il écrit : « Le citoyen Dumonceaux, colonel du 1er bataillon belge, a développé beaucoup de talents ; il a su préserver sa troupe du feu de l'ennemi, qui a été très vif, et a manœuvré avec tant d'intelligence,

que l'ennemi a cédé à la valeur des défenseurs de la république. »

Le 5 juin, Lamorlière dit encore, dans une lettre à Gasparin : « Je vous recommande l'excellent officier, le citoyen Dumonceaux, colonel du 1er bataillon belge. C'est un général de brigade que je serai très aise d'attacher à ma division. Je lui confierai les avant-postes. »

Il ajoute, en parlant des officiers belges et bataves : « Ces officiers sont en général instruits, et ne sont pas à demi républicains. »

Plus on approchait de la frontière, plus l'ardeur des volontaires belges augmentait. Lahure, dans ses mémoires, a bien décrit cette période et les sentiments qui animaient les Belges.

Cependant, à la fin de cette année 1793, un certain désordre se manifesta dans les corps belges en service aux armées du Nord et des Ardennes. Ce désordre n'était pas imputable aux Belges mêmes, mais surtout au manque d'organisation dans lequel l'état-major les laissait. Ensuite, beaucoup d'éléments non belges s'étaient infiltrés dans le rang des vingt-deux corps que l'on reconnaissait comme belges. Beaucoup d'officiers, surtout, des autres légions étrangères, ayant vu la désertion disperser leurs propres soldats, venaient servir dans les légions belges, si bien que dans certains corps, il y eut plus d'officiers que de soldats. Le désordre augmenta : il y eut d'assez nombreuses désertions

parmi les Belges eux-mêmes. Le manque d'organisation officielle en était, nous le répétons, la principale cause. Aussi Carnot, qui veillait à tout, résolut-il de les réorganiser complètement. Pour cela, il fallait d'abord supprimer tous les anciens corps, rassembler sur un point déterminé officiers et soldats, et former de nouvelles unités. En conséquence, Gossuin fut chargé par les Comités de salut public et de la guerre de présenter, dans la séance du 10 novembre, un rapport et de proposer un décret à ce sujet.

« Il y a, dit-il, sur les frontières du nord des régiments étrangers qui sont tous incomplets ; il y en a même qui ne sont composés que de treize soldats, et où l'on compte vingt-six officiers. Cela vient de ce qu'on remplace les officiers sitôt qu'ils sont tués, et qu'on ne recrute pas pour remplacer les soldats. Les Comités de la guerre et de salut public ont pensé qu'il fallait les réunir dans une ville de l'intérieur, afin de les faire recomposer ; ils ont aussi pensé qu'il valait mieux les employer contre les rebelles de l'intérieur, afin de rendre la désertion moins facile. Voici, en conséquence, le projet de décret que je suis chargé de vous présenter.

» La Convention nationale, après avoir entendu ses Comités de salut public et de la guerre, décrète :

» ART. Ier. Les différents corps d'infanterie belge

et liégeoise à la solde de la république se réuniront à Péronne, le 5 frimaire prochain.

» II. Un des représentants du peuple près l'armée du Nord se trouvera sur les lieux à l'époque ci-dessus ; il annoncera à ces corps leur suppression, et il en formera aussitôt autant de nouveaux bataillons que le comportera leur nombre, suivant le mode prescrit pour l'organisation des autres bataillons des troupes de la république.

» III. Les soldats bataves qui faisaient partie de la légion supprimée par la loi du 16 présent du mois seront incorporés dans ces bataillons. Le ministre de la Guerre leur donnera ordre de se rendre à Péronne au jour indiqué.

» IV. Tous ces militaires seront incorporés par ordre de date de service, et à grade correspondant. Lorsque les bataillons seront organisés, ils tireront au sort l'ordre des numéros.

» V. S'il se trouve un excédant d'hommes qui ne suffise point pour former un demi-bataillon au moins, ces hommes excédant seront répartis et mis en subsistance dans les bataillons formés, et ils y seront incorporés au fur et à mesure qu'il se trouvera des remplacements à faire.

» VI. Il n'est aucunement dérogé aux dispositions de la loi du 7 mars dernier, relative aux officiers employés dans les troupes belges et liégeoises. Les brevets dont la remise est exigée par cette loi seront représentés en originaux, sans

pouvoir être suppléés par les certificats d'officiers généraux ou autres. Ces officiers seront en outre tenus de produire des certificats de civisme pour être admis à continuer leur service dans les corps qui seront formés en vertu du présent décret.

» VII. Les officiers légalement nommés qui rapporteront des certificats de civisme, et qui n'auront pas pu trouver place dans la formation des nouveaux corps, y resteront attachés et y feront le service de leur grade comme adjoints jusqu'à leur remplacement, lequel aura lieu à la première vacance dans le grade dont ils étaient pourvus ; ils conserveront en attendant le traitement attaché à leur grade.

» VIII. Ces dispositions sont communes aux officiers de la légion batave nouvellement supprimée.

» IX. Ces bataillons seront désignés sous le nom de bataillons de tirailleurs, et sous les n°s 1, 2, etc.

» X. Ils sont mis à la disposition du ministre de la Guerre, dès l'instant de leur formation. »

Ce décret fut adopté. Mais la concentration se fit lentement et c'est à Amiens, et non à Péronne, que les troupes désignées se rassemblèrent au commencement de 1794.

Environ sept mille hommes se réunirent à Amiens, dont cinq à six mille Belges. Le désordre était grand, car huit cents femmes suivaient ces troupes. La désorganisation et l'introduction

d'autres éléments dans les corps belges en étaient la cause. Le représentant du peuple Bar eut vite rétabli l'ordre, et des troupes belges, il forma d'abord cinq bataillons de tirailleurs. Les commandants de ces cinq bataillons furent Jardon, Lahure, Dupont, Collinet, Rouzier.

Nous trouvons encore dans les mémoires de Lahure le modèle du certificat de civisme exigé, et le procès-verbal de l'installation du 3e bataillon de chasseurs-tirailleurs.

Il est intéressant de les reproduire en entier.

CERTIFICAT DE CIVISME

—

RÉPUBLIQUE UNE ET INDIVISIBLE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ OU LA MORT

—

LES BELGES UNIS AUX FRANÇAIS

—

« Nous, président et membres de l'assemblée générale des Belges réfugiés en France, séante à Paris, sous les auspices de la Commune et des autorités constituées; déclarons et attestons que le citoyen Lahure, chef de bataillon au 1er bataillon ci-devant chasseur belge, après avoir passé au scrutin épuratoire, a été reconnu par nous pour un bon patriote, dont il nous a donné des preuves.

Prions en conséquence ceux à qui il appartiendra de le reconnaître pour un bon républicain et lui donner l'hospitalité, l'aide et l'assistance dues aux hommes libres.

» Signalement du citoyen :....

» Donné par la commission extraordinaire; envoyée à Amiens, sous le cachet de l'Assemblée, le 18 frimaire an II de la république une et indivisible.

» (*Signé*) DUBOSCH, président ;
» A. DAUBREMÉ, secrétaire. »

Voici la copie du procès-verbal :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

—

ARMÉE DU NORD

CHASSEURS-TIRAILLEURS

TROISIÈME BATAILLON

—

« L'an deuxième de la république française, une et indivisible, le quatrième jour de pluviôse.

» En vertu de l'ordre du représentant du peuple Bar, nous, commissaire des guerres, employé à l'armée du Nord, nous étant réuni au citoyen Devaux, adjudant général chargé de l'organisation des vingt-deux corps belges, liégeois, bataves, à la solde de la république, qui se sont rendus dans cette commune d'Amiens pour y être organisés en

bataillons de tirailleurs, conformément au décret de la Convention nationale du 20 brumaire dernier, avons fait rassembler tous les dits corps, dans la promenade du cours, et après en avoir séparé les déserteurs et distrait les officiers, nous les avons divisés en masses, chacune de mille hommes ; et le dit adjudant général, ayant procédé à l'appel nominal des officiers qui doivent être attachés par la nouvelle formation à chacune de ces masses, faisant un total de 4,828 hommes, tant effectifs que présents sous les armes, que malades aux hôpitaux et détachés en divers lieux, il a été formé cinq bataillons, dont les numéros ont été tirés au sort par les cinq plus anciens commandants.

« Le n° 3 étant échu au bataillon formé du 28e bataillon d'infanterie légère, du 4e bataillon dit d'Anvers et de la compagnie des chasseurs tirailleurs de Seine-et-Oise, et il a été nommé 3e bataillon de chasseurs tirailleurs, lequel a formé son conseil d'administration, conformément à la loi du 1er janvier 1792.

» Nous, susdit commissaire, attestons que le citoyen Lahure, natif de Mons en Hainaut, a été compris dans cette formation en qualité de chef de bataillon commandant breveté du 9 janvier 1793...

» (*Signé*) JOSEPH CHIVAILLE.

» Vu par nous, adjudant général, chef de brigade, chargé de l'organisation des Belges.

» (*Signé*) DEVAUX. »

La réorganisation des troupes de cavalerie fut plus difficile si l'on en croit le rapport que fit, à la Convention, Duquesnoy, qui avait été envoyé à Amiens dans ce but. Le discours qu'il prononça dans la séance du 7 ventôse se terminait par ces mots :

« Je vous ai prévenus plusieurs fois de la mauvaise composition des régiments de chasseurs nos 13 et 17 ; qu'il était urgent de prendre un parti sur cet objet; qu'un grand nombre de déserteurs y figuraient encore ; que beaucoup même d'entre eux y remplissaient des emplois importants ; que leurs chevaux n'étaient point soignés, et qu'ils avaient poussé la scélératesse jusqu'à les assassiner, comme il est constaté par les procès-verbaux tenus par l'adjudant général Leblond. Si vous tenez à l'existence de ces corps, que je verrais volontiers dissoudre, faites en faire une épuration qui ne donne plus rien à craindre ; *mettez à pied tous les Belges*, et ne laissez que des Français pour former le noyau de ces corps. »

Duquesnoy avoue lui-même, au commencement de son discours, que pendant sa mission il avait été « malade », « accablé de fatigues et de douleurs » et qu'il avait été forcé « d'abandonner sa besogne ». Son état d'esprit s'en ressent. C'est la seule opinion de ce genre que nous avons rencontrée dans toutes nos recherches.

Nous croyons plutôt en la vérité de l'opinion

d'un acteur et témoin de toutes les phases de cette époque, dans la sincérité d'un homme, d'un soldat, qui ne peut être taxé d'exagération ou de partialité, du brave Lahure, encore.

Il dit, dans ses mémoires, que « la réorganisation des troupes belges s'imposait, *parce que la mort au champ d'honneur avait décimé leurs rangs* ».

C'est le plus bel éloge qu'il a pu faire de la vaillance de ses compatriotes, combattant pour la grande cause de la Liberté, et c'est la conclusion que nous tirons de ce chapitre.

CHAPITRE IV

Les Belges à Paris.

Après Neerwinden, tous les Belges faisant partie de l'ancien Comité belge et liégeois qui avaient suivi les armées de Dumouriez, et qui avaient collaboré aux efforts des républicains français, tous ceux qui pendant la première réunion, réunion éphémère, avaient accepté des fonctions soit dans les assemblées provisoires, soit dans les municipalités organisées, ou bien ceux, encore, qui avaient simplement manifesté leurs opinions républicaines et antiautrichiennes, repassèrent la frontière avec les débris de l'armée française.

Était-ce par crainte, crainte pourtant légitime, de représailles autrichiennes? Pas tout à fait. Le grand motif était l'aversion profonde que tout républicain belge ressentait pour le joug autrichien. Il leur paraissait impossible de subir le contact odieux d'un gouvernement en guerre avec

la France. La plupart, du reste, considéraient déjà la France comme la mère patrie, et la France les accueillit comme des enfants malheureux.

Quelques-uns allèrent grossir les corps belges des armées du Nord et des Ardennes, où ils retrouvèrent des frères et des amis, mais le plus grand nombre des réfugiés belges échouèrent à Paris. Nous disons « échouèrent », car la plupart n'étaient pas riches. Au début, ils vécurent comme ils purent, soit de leur travail, soit d'assistances particulières, en attendant l'appui officiel qui leur avait été promis.

Ils se réunissaient le soir et se constituèrent bientôt en *Assemblée générale des réfugiés belges*. Ils furent affiliés, sans tarder, à la Commune de Paris et reconnus ensuite par la Convention et le Comité de salut public. Malheureusement, des dissentiments éclatèrent au sein de cette assemblée, dissentiments que l'atmosphère surchauffée de Paris n'était pas prête à atténuer. Aussi exaltée que les autres, l'assemblée belge prit bientôt la physionomie d'un club. La passion fit taire le bon sens, à part chez quelques citoyens que l'âge et l'expérience rendaient modérés, bien qu'ils fussent aussi patriotes et aussi dévoués à la cause de leur pays que les exagérés. Nous nous étendrons sur ce point à la fin du présent chapitre. Il convient d'exposer la situation des réfugiés dès le moment de leur arrivée à Paris.

Pour bien représenter cette situation, rien n'égale les témoignages du temps et nous ne croyons pas pouvoir mieux faire qu'en nous reportant aux journaux de l'époque. Le *Moniteur* parle souvent des Belges. L'opinion publique s'en inquiète et leur est sympathique. L'accueil qu'ils reçurent dut leur paraître bien doux.

Le 14 avril 1793, le Conseil général de la Commune reçut solennellement les réfugiés liégeois arrivant à Paris. On leur fit une réception imposante, dont nous reproduirons complètement le compte rendu.

« La fête ordonnée par le Conseil général a eu lieu dimanche, 14 de ce mois. Toutes les autorités constituées et le corps judiciaire de Paris, escortés des citoyens armés, se sont rassemblés sur la place de la Maison Commune, et en sont partis vers les onze heures du matin. Le cortège marchait aux acclamations et aux applaudissements d'un peuple immense.

» Les autorités constituées de la ville de Liége attendaient le cortège sous l'arc de la porte Saint-Martin. Tels que les anciens Troyens, obligés de fuir leur patrie, ils étaient munis de leurs archives, plus respectables que les effigies des faux dieux.

» Arrivés devant cette porte, les citoyens de Paris ont salué leurs infortunés concitoyens de Liége, et leur ont donné le baiser fraternel. Le cortège s'est remis en marche.

» La statue de la Liberté s'est arrêtée devant le lieu des séances de la Société populaire des Jacobins. Cette station a été précédée, accompagnée et suivie de chants patriotiques et guerriers, de l'hymne des Marseillais, *Ça ira*, de la *Carmagnole* et des cris mille fois répétés de : *Vive la nation, vive la République !*

» Les scènes les plus touchantes ont succédé à cette marche solennelle. Arrivés sur la place de la Maison Commune, tous les membres du cortège sont entrés en foule dans la salle du Conseil général. Tous les citoyens y ont pris place indistinctement et sans ordre.

» Les archives des Liégeois ont été déposées sur le bureau de la Commune.

» Le président de la députation envoyée par la Convention nationale a prononcé un discours où respirait l'amour de la liberté, de l'égalité et l'enthousiasme du républicanisme.

» Un vieillard modeste se cachait dans la foule : c'est un respectable Liégeois, nommé Duperron, qui fut longtemps la victime des tyrans de l'Allemagne et qui a longtemps gémi dans les cachots du despotisme.

» Le procureur de la Commune l'appelle, le conduit et l'invite à monter devant le fauteuil du président. Des acclamations universelles l'y accompagnent. Il reçoit des mains du président une couronne civique. Il remercie l'assemblée

par des larmes, et en fait couler de tous les yeux.

» D'autres Liégeois, victimes comme lui de la tyrannie autrichienne, sont désignés à haute voix et reçoivent des Parisiens l'accueil le plus fraternel et les plus doux embrassements.

» Une femme liégeoise, la citoyenne Rançonnet, a montré, dans toutes les révolutions de sa patrie, une force d'âme au-dessus de son sexe. Elle a bravé les menaces des despotes, elle a même affronté leurs échafauds. Elle assistait à cette fête et elle a reçu les témoignages les plus vifs de l'admiration publique.

» — Puisque notre vœu est de rester toujours unis avec les Liégeois, s'écrie un citoyen, jurons de l'être avec tous les peuples qui, adoptant nos principes, voudront fraterniser avec nous. Déclarons de nouveau une guerre éternelle à tous les rois, paix et fraternité à tous les peuples. Jurons surtout de ne jamais nous désunir entre nous, et de maintenir à jamais l'unité et l'indivisibilité de la République !

» — Nous le jurons, nous le jurons! s'écrie-t-on de toutes parts. Périssent à jamais tous les rois! *Vive la République!* »

Les Liégeois pouvaient être satisfaits de la belle réception qu'on leur faisait. Malheureusement, au bout de quelques jours, leurs maigres ressources s'épuisèrent et ils se trouvèrent dans un complet

dénuement. Le ministre des Affaires étrangères, Lebrun, écrivit une lettre à la Convention, dans laquelle il se fit l'écho de leurs plaintes; Lebrun s'était fait souvent le porte-parole des Belges. Il avait longtemps habité Liége. Cette lettre se terminait par ces mots : « Le ministre des Affaires étrangères demande des secours en faveur des Liégeois, qui ont mieux aimé quitter leurs foyers que de rentrer sous le joug, et qui se trouvent dans la République, dénués de tous moyens d'existence. »

Il existait un Comité de secours, auquel cette lettre fut renvoyée. Ce Comité ne put agir aussi rapidement que la détresse des Belges l'exigeait, et, poussés par la misère, ceux-ci adressèrent une nouvelle demande à Lebrun.

Ils se rassemblaient alors dans une des salles du Palais-Cardinal, rue du Temple. C'est là qu'ils reçurent la lettre de Lebrun que l'on va lire:

Lettre circulaire aux Belges et Liégeois patriotes réfugiés en France.

« Citoyens, la République française voit en vous, avec attendrissement, des victimes honorables de la Justice et de la Liberté. Elle ne vous abandonnera point dans vos malheurs, vous qui, à l'époque de son entrée en Belgique, vous êtes déclarés ses amis, et n'avez cessé de vous honorer de ce titre et de le mériter par votre zèle et votre courage. Un décret va être proposé à la Convention na-

tionale ; il porte que ceux d'entre vous, doués des moyens suffisants pour occuper des emplois civils et militaires, y auront des droits assurés et prochains ; les autres seront du moins soulagés par des indemnités pécuniaires, par les secours de toutes espèces, les douceurs de l'amitié fraternelle dont ils jouiront au milieu des Français.

» (Signé) *Le ministre des Affaires étrangères,*

» LEBRUN. »

C'est à la suite d'une nouvelle demande des Belges que Lebrun écrivit une seconde lettre à la Convention, pour presser les secours.

Les Belges n'avaient alors qu'un local provisoire : ils cherchèrent un lieu de réunion définitif. Les anciens administrateurs du département de Jemmapes (1) qui étaient venus se joindre aux Liégeois, se présentèrent le 25 au soir au Conseil général de la Commune. Le procureur de la Commune promit de demander à la Convention un local convenable pour que tous les réfugiés belges puissent s'y réunir et tenir leurs séances. Les administrateurs du département de Jemmapes, bien qu'aussi pauvres, par leur propre volonté, que les Liégeois, offrirent à la république les onze chevaux avec lesquels ils étaient venus. Ces citoyens, en outre, s'étaient dépouillés, en faveur de la ré-

(1) Orthographe officielle

publique, d'une grosse somme d'argent qu'ils avaient apportée avec eux.

Le 27 avril, le Conseil général de la Commune prit le nouvel arrêté suivant :

« Le Conseil général, considérant que les persécutions et les malheurs auxquels sont exposés nos frères brabançons, liégeois, et membres du département de Jemmapes, sont des titres nouveaux à notre intérêt, et voulant leur donner des marques de l'union, de la fraternité qui anime tous les Français, charge les commissaires nommés dans sa précédente séance, de se retirer vers l'administration de la régie des domaines nationaux, à l'effet de l'inviter à indiquer un lieu où les autorités constituées des pays actuellement opprimés puissent se retirer et y établir les lieux principaux de leurs séances.

» Les commissaires sont autorisés à faire les démarches nécessaires pour parvenir à obtenir ce local et procurer à nos frères opprimés, tous les secours que les circonstances malheureuses dans lesquelles ils se trouvent, peuvent exiger. »

Le local fut désigné bientôt. Les Français accueillaient les Belges en frères malheureux. L'assistance particulière, en attendant les secours officiels, ne tarda pas à améliorer la position des réfugiés.

Il avait été décidé que les Liégeois, d'abord, seraient reçus par la Convention. Le 8 mai, les re-

présentants provisoires du peuple liégeois furent admis à la barre. L'un d'entre eux prit la parole dans les termes suivants :

« Législateurs, les malheurs des Liégeois vous sont connus ; ils ont déchiré vos âmes sensibles et généreuses ; vous savez combien ils méritaient un autre sort ! Nous, choisis par ce bon peuple aux jours, hélas ! si rapidement fugitifs de sa liberté, pour vous exprimer son vœu, échappés aux fers, aux glaives des tyrans auxquels vient de les livrer la plus scélérate des trames ; arrachés à nos femmes, à nos enfants, à nos frères ; dépouillés de nos propriétés, voués à l'exil, aux proscriptions, à tous les attentats, à tous les raffinements de l'oppression la plus barbare, nous avons volé vers vous. « Allez, nous ont dit ceux qu'un destin im-
» périeux enchaînait sur ces rives désolées, allez
» vers cette terre, notre unique espérance, l'unique
» espérance du genre humain ; là, vous retrouverez
» des frères, vous leur direz : « Les Liégeois sont
» Français, c'est un département frontière en-
» vahi par l'ennemi commun. La trahison, la per-
» fidie l'ont livré à l'impie croisade qui n'aspire
» à dévorer cette terre révolutionnaire que pour
» fouler à ses pieds l'humanité, que pour la re-
» plonger dans les horreurs de la dégradation et de
» la barbarie. Français, vous romprez de nouveau
» ses efforts sacrilèges, de nouveau vous lui arrache-
» rez sa proie, vous nous sauverez, vous le devez. »

» Tel fut leur langage, telles sont leurs consolations, telles sont les nôtres. Eh! sans elles que serait pour nous la vie?

» Notre unique soin, en partant, fut d'arracher aux tigres qui venaient de nouveau déchirer notre patrie les preuves des sentiments du peuple, de sa volonté absolue d'être libre.

» Les procès-verbaux de ses assemblées primaires que nous déposons sur le bureau, voilà le seul bien qui nous reste après la perte de la liberté, c'était la seule qui pût exciter nos regrets. Législateurs, vous y verrez le vœu des Liégeois : Jamais vœu ne fut émis d'une manière plus libre! »

La Convention applaudit, et décréta la réunion définitive du pays de Liége à la République française. Le président, Boyer-Fonfrède, donna l'accolade fraternelle aux Liégeois.

Deux jours après, des Liégeois demandèrent de former une compagnie pour aller combattre les Vendéens. Cette demande fut acceptée, et il fut décidé qu'ils pourraient choisir eux-mêmes leurs chefs.

La Constitution de 1793 ayant été promulguée, les réfugiés belges, en tant que citoyens français, l'acceptèrent solennellement.

Le 10 août, il devait y avoir une grande fête commémorative de la chute de Louis XVI, les réfugiés belges demandèrent une place à cette fête,

ce qui leur fut accordé. Ils figurèrent à côté de la Société des « Hommes du 10 août », avec leur drapeau.

Entre temps, ils avaient dû abandonner leur premier local, et ils en demandèrent un autre à la Convention. Ils avaient reçu jusqu'alors 120,000 livres de subsides, mais vers la mi-juillet, ils se trouvaient de nouveau dans une grande détresse. Réal fut chargé par la Convention de rédiger un rapport sur la situation des réfugiés belges. Malgré sa longueur, nous devons le reproduire presque en entier, car il est des plus clairs et nous représente non seulement la situation, mais encore il nous donne des renseignements sur le nombre approximatif des Wallons, Liégeois, Brabançons et Flamands résidant à Paris.

C'est un document de la plus haute importance. Réal fit son rapport dans la séance du 18 juillet, au nom du Comité des finances.

« Citoyens, vous avez entendu plusieurs fois avec intérêt à la barre les citoyens et administrateurs provisoires du département de Jemappes, ceux des communes de Franchimont, de Stavelot et de Logne, réfugiés en France depuis la reprise des Pays-Bas autrichiens, réclamer des secours que vous avez déjà accordés aux réfugiés belges et liégeois.

» Plusieurs administrateurs des départements du Nord se sont rendus auprès de vous l'organe

d'un grand nombre de patriotes belges, liégeois, mayençais, et d'autres habitants réfugiés dans leur arrondissement, qui invoquent également la générosité du peuple français.

» Déjà vous avez mis successivement, et par trois décrets, une somme de 120,000 livres à la disposition du ministre de l'Intérieur, pour fournir des secours provisoires aux réfugiés belges et liégeois.

» Vous avez envoyé à vos Comités des finances et d'aliénation réunis l'examen des réclamations de tous les patriotes allemands (*les Mayençais*) réfugiés en France qui n'avaient point encore reçu de secours, ou qui n'en avaient obtenu que d'insuffisants.

» Vos Comités ont pris des renseignements sur le nombre des réfugiés qui s'élève à plus de six cents. Ce sont, en grande partie, des pères de famille, dont les propriétés ont été pillées et séquestrées par les despotes de la Prusse et de l'Autriche, et qui se trouvent aujourd'hui en France dénués de toute ressource.

» Ils se sont fait également rendre compte de l'emploi des 120,000 livres destinées à secourir les Belges et Liégeois ; ils ont reconnu que ces secours avaient été insuffisants, même pour les Belges et Liégeois auxquels ils avaient été spécialement destinés ; qu'un grand nombre d'autres réfugiés, tels que les citoyens et administrateurs de Jemmapes,

ceux de Franchimont, de Stavelot, de Logne, des patriotes mayençais et autres, n'avaient encore obtenu aucune indemnité.

» Cependant, citoyens, vous avez promis, au nom du peuple français, secours et fraternité aux nations voisines qui, à votre voix, poseraient pour base de leur gouvernement la liberté, l'égalité des hommes et la souveraineté du peuple. Les citoyens de Jemmapes, de Franchimont, de Mayence, les Belges et les Liégeois sont les premiers peuples qui, après les Français, aient adopté la déclaration des droits de l'homme et établi le gouvernement sur cette base fondamentale.

» Ces patriotes réfugiés réclament l'exécution d'un décret inviolable et sacré, rendu au nom du peuple français. Victimes de leur amour pour la liberté et de leur attachement à la France, ils ont tout sacrifié pour opérer la réunion de leur pays au nôtre. Dépouillés de leurs biens, forcés de fuir, ils errent expatriés et proscrits, tandis que leurs parents les plus chers sont opprimés dans leurs foyers.

» A ces raisons générales et puissantes, les citoyens et administrateurs de Jemmapes pourraient en joindre une particulière.

» Durant le cours de leur administration provisoire, les administrateurs avaient mis sous la main de la nation française plusieurs effets nationaux précieux, tels que des pierreries et

des pièces d'argenterie inutiles au service du culte.

» En quittant leurs foyers, ils ont apporté ce dépôt en France. Conformément au décret du 14 mai dernier, ces effets ont été déposés à l'Hôtel des Monnaies; on les évalue à la somme d'environ 250,000 livres.

» Les administrateurs de Jemmapes ne veulent pas se prévaloir de ce dépôt, qu'ils pourraient garder comme le gage de leurs propriétés violées dans leur patrie.

» Ils se bornent à vous rappeler qu'ils sont naturalisés Français, patriotes et malheureux.

» Tels sont leurs titres à vos bienfaits : voici le projet de décret que je suis chargé de vous présenter :

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de ses Comités des finances et d'aliénation réunis, décrète :

» Art. Ier. La Trésorerie nationale tiendra à la disposition du ministre de l'Intérieur la somme de 150,000 livres pour être distribuée, à titre d'indemnité et de secours, aux Mayençais, aux Belges, aux Liégeois, aux citoyens du département de Jemmapes, et à ceux des communes de Franchimont, de Stavelot et de Logne, réfugiés en France depuis la reprise des Pays-Bas par les Prussiens et les Autrichiens.

» Art. II. Dans la répartition qui sera succes-

sivement faite de cette somme, le ministre aura égard aux besoins actuels de tous les réfugiés, aux dépenses que peuvent entraîner les fonctions publiques dont plusieurs d'entre eux avaient été chargés par leurs concitoyens, et qu'ils continuèrent d'exercer encore à Paris, aux demandes faites par les départements, pour secourir ceux qui s'y sont réfugiés, ainsi qu'aux secours précédemment accordés aux Belges et Liégeois. Ceux des dits réfugiés qui remplissent au service de la république des fonctions salariées, n'y auront aucune part.

» Art. III. Le ministre de l'Intérieur rendra compte à la Convention de l'emploi de cette somme. Il lui présentera, dans le délai d'un mois, une liste exacte de tous les Belges, Liégeois, Mayençais et autres habitants des Pays-Bas réfugiés en France depuis la reprise des dits Pays-Bas par les Autrichiens.

» Art. IV. Cette liste comprendra leurs noms, leur âge, leur profession, les secours qu'ils ont reçus et les emplois qu'ils exercent.

» Art. V. Ceux des réfugiés qui sont doués de moyens suffisants pour remplir des emplois civils ou militaires seront admis à y concourir avec les citoyens français.

» Ceux d'entre eux qui sont propres au service des armes sont invités à s'enrôler dans les armées de la république, pour défendre la cause de la liberté.

» Il sera incessamment statué sur les secours ultérieurs à accorder à ceux des dits réfugiés qui, par défaut de santé ou de moyens, ne pourraient fournir à leur subsistance. »

Ce décret fut adopté sans discussion.

Réal évalue à six cents le nombre des réfugiés allemands. Le nombre des Belges s'élevait à plusieurs milliers, en comptant ceux qui étaient restés dans les départements du Nord. En vertu du décret du 10 mai, de nouveaux enrôlements se firent. Quelques Belges obtinrent des emplois civils. Réal divise les Belges en Belges, et Liégeois, d'abord. C'était des Liégeois qu'il s'agissait surtout. Il parle ensuite des habitants de Franchimont, de Stavelot, de Logne. Ceux-ci comprenaient tous les patriotes du pays situé entre la Meuse et la Roer, qui avaient suivi les Liégeois dans leur exil. Il y avait beaucoup de jeunes gens parmi ces réfugiés et ils formèrent la partie la plus avancée de l'assemblée belge. Ils adoptèrent avec passion les sentiments les plus exagérés des plus fougueux terroristes, et furent cause d'une grande scission entre eux mêmes et leurs compatriotes.

* * *

La situation matérielle des Belges à Paris s'était améliorée, mais leur situation morale s'était af-

faiblie. Ils n'étaient plus unis. Des dissentiments profonds les séparèrent.

La Terreur en était la cause. On était arrivé au moment où l'exagération seule triomphait. Comme à la Convention, comme aux Jacobins, comme dans tout Paris, les Belges, ou du moins les membres les plus exaltés de l'assemblée des réfugiés belges, voulurent *s'épurer*. L' « épuration » était à la mode. Cependant, une grande partie des Belges, les vrais, les foncièrement républicains, les anciens, ceux qui combattaient pour la liberté depuis le début, les Belges qui devaient leur pondération à leur bon sens, ceux qui gardaient leur sang-froid, voulurent résister à la contagion de la fureur robespierriste qui atteignait leurs jeunes compatriotes.

Ces jeunes s'étaient intitulés « les Franchimontois » et avaient obtenu leur affiliation aux Jacobins. Ils étaient dirigés par Behr, Briart, Wilmotte et Demani. Leur exagération était égale à celle des plus fanatiques terroristes de Paris. Le régime de l'épuration fut appliqué dans toute sa répugnante idiotie. Les Belges modérés s'abstinrent de paraître aux séances, jusqu'au jour où le Comité de salut public, fatigué des exagérations des Franchimontois, rompit avec eux. Mais c'est miracle que l'élément sage des Belges échappa à la guillotine pendant les quelques mois de la toute-puissance des « Franchimontois », encouragés par

leurs amis les Hébertistes et les Jacobins. Les « Franchimontois » s'étaient d'abord appelés : « les Cordeliers du pays de Liége », nom que la Commune de Paris leur avait donné.

L'assemblée des réfugiés belges fut souvent appelée l'assemblée liégeoise, car les Liégeois y dominaient. Lorsque les exagérés ne se sentirent plus soutenus par le pouvoir le plus puissant de la république, par le Comité de salut public, et lorsqu'ils virent reparaître dans le Comité les éléments sages et loyalement patriotiques qu'ils avaient proscrits et que la majorité ne leur appartenait plus, ils se séparèrent de la société et formèrent un club particulier. Comme ils étaient, en réalité, peu nombreux, ils se réfugièrent aux Jacobins, où ils répandirent la calomnie sur ceux qu'ils venaient de quitter. La calomnie était toujours bien accueillie aux Jacobins, aussi décréta-t-on immédiatement que l'assemblée belge devrait être épurée comme le demandaient les « Franchimontois ».

On leur poserait deux questions :

1° Quels principes as-tu manifesté lors de la réunion de ton pays à la France ?

2° Quelle opinion as-tu émise sur les événements des 31 mai, 1er et 2 juin ?

C'est sur ces questions que le scrutin épuratoire se fit. Dans les premiers mois de 1794, une partie des séances des Jacobins, plusieurs fois par semaine, fut consacrée à cet objet. Les orateurs

les plus écoutés du club intervenaient dans la discussion. Plusieurs fois Robespierre prit la parole, attaquant ou défendant tel ou tel réfugié. Le 5 avril, il défendit Fyon, violemment attaqué. Mais Fyon, caractère fougueux, au sortir du club, s'élança sur un de ses accusateurs et le mit en assez mauvais état. Cette algarade le fit abandonner par Robespierre. Fyon fut rayé du club et arrêté. Le *Moniteur*, qui publiait en entier, en ce moment, les séances des Jacobins, s'étend assez longuement sur cet incident.

Tous les jours de nouvelles dénonciations parvenaient aux Jacobins, presque tous les jours on épurait. Cela dura tout le temps de la Terreur, jusqu'au 9 thermidor.

La plupart des Belges modérés, craignant le sort de nombre de leurs frères, s'étaient rendus aux armées, les uns au nord, les autres à l'est. Au mois d'avril 1794, il y eut encore de nombreux engagements de Belges dans les armées, dans lesquelles ils se confondaient avec les autres défenseurs de la République.

Nous n'insisterons pas sur la conduite des « Franchimontois » qui restaient dans Paris. Ils agirent comme ceux dont ils avaient adopté les idées, si on peut appeler des idées, les opinions criminelles des Jacobins et des terroristes. Avec eux, ils furent les maîtres de Paris pendant de longs mois. Robespierre fut leur idole, Fouquier

leur bras, jusqu'au jour où ce qui restait d'honnête dans la Convention, et les députés qui se sentaient désignés pour de prochaines charrettes, résolurent — par indignation ou par crainte — d'abattre le tyran. Le moment était venu. La population de Paris, après s'être repue de sang, en avait trop pris maintenant. Elle commençait à murmurer en voyant passer la fournée quotidienne que l'on retirait des prisons. Seule, la lie du peuple applaudissait encore, mais, un jour, la Convention et le vrai peuple, d'un formidable effort, se débarrassèrent de Robespierre.

Les « Franchimontois » se cachèrent pendant quelque temps, puis reparurent, très assagis. Ils n'étaient guère nombreux et se dispersèrent bientôt.

Leurs frères, les Liégeois, les Brabançons, les Hennuyers continuaient leur œuvre de liberté, soit aux armées, soit dans les emplois civils. Au commencement de mars, les Liégeois avaient déposé dans le sein de la Convention le drapeau sous lequel ils avaient marché contre les ennemis de leur patrie, et Gossuin, après avoir engagé le président à donner l'accolade à leur orateur, avait dit :

« Je demande que le drapeau de la liberté sous lequel ils se sont ralliés pour combattre les tyrans soit suspendu aux voûtes de la salle des séances de la Convention, jusqu'au moment où ils viendront

le redemander pour marcher de nouveau contre les ennemis de la liberté! »

Ce moment était venu : les Liégeois, les Brabançons, tous les Belges allaient rentrer dans leur patrie, non sur les pas de Pichegru et de Jourdan, mais avec eux, côte à côte!

CHAPITRE V

Les derniers mois de la domination autrichienne en Belgique.

Dumouriez avait quitté Bruxelles le 23 mars au soir. Le 24, au matin, l'avant-garde autrichienne y pénétrait déjà. Comme toujours, la populace lâche et versatile se mit à briser les enseignes républicaines et à poursuivre de ses insultes les quelques citoyens soupçonnés d'opinions démocratiques restés dans la ville. Elle acclama les soldats autrichiens comme des sauveurs. Cette joie factice gagna quelques statistes qui firent chorus, bien que l'amour de l'Autriche ne les étouffât pas. Sans transition, du jour au lendemain, la *Gazette des Pays-Bas* reparut avec l'aigle écartelé et se mit à pondre des articles impérialistes. Spectacle édifiant, que les hommes, malheureusement, présentent trop souvent. « Les lâches Bruxellois, dit un journal de Lille, le 30 mars, crient: « Vive l'archiduc Charles! » Ces Bruxellois-là étaient lâches,

oui, mais l'étaient-ils plus que ne le furent, quelques mois plus tard, les Parisiens qui, après s'être mis à genoux devant Robespierre, lui crachèrent ensuite au visage? Il y a des lâches partout, ils sont de la même espèce. Ce furent eux, à Bruxelles, qui replacèrent la statue de Charles de Lorraine sur son piédestal, place Royale. C'étaient les mêmes sans doute qui l'en avaient arrachée, cinq mois auparavant.

A Bruxelles, la majeure partie des citoyens appartenant aux professions et aux métiers fut plus discrète. Si l'élément modéré de la population était heureux d'échapper momentanément à la tyrannie des Jacobins, chez beaucoup de Belges, cette satisfaction était fortement diminuée par le départ de Dumouriez, que l'on estimait sans arrière-pensée, par les échecs des Français que l'on aimait toujours, malgré leurs fautes, et par le retour des Autrichiens que l'on exécrait. Bien entendu, ceux qui éprouvaient ces sentiments les conservaient au fond de leur cœur, car s'ils les avaient déclarés ouvertement, ils auraient été exposés aux fureurs de la populace. Comme nous l'avons dit au chapitre précédent, les vrais républicains, les défenseurs militants des idées révolutionnaires, les irréductibles, repassaient la frontière. De Bruxelles, de Gand, de Charleroi, de Namur, de Tournai, et de Liége et de Mons surtout, l'exode fut grand.

Le 26 mars, le jeune archiduc Charles, frère de l'Empereur, fit son entrée dans Bruxelles par la porte de Louvain et se dirigea vers le palais de Lorraine au milieu des cris de joie de la populace et de l'accueil certainement sympathique de la bourgeoisie et du peuple. Marie-Christine n'aurait pas été accueillie de la même façon, car elle aurait rappelé trop de mauvais souvenirs aux Belges, et c'était un acte très sage de la part de François II d'avoir écarté sa tante, qui du reste n'en voulait plus, et d'avoir choisi son frère pour gouverner les Pays-Bas reconquis.

C'est par un acte signé à Vienne huit jours auparavant, le 18 mars, que l'archiduc Charles avait été nommé définitivement gouverneur des provinces. Une proclamation suivit cet acte, proclamation qui fut affichée dès la fin du mois, dans tout le pays.

« Chers et bien-aimés, disait François II, pour donner une nouvelle preuve du soin extrême que nous mettons à assurer à nos provinces belgiques un gouvernement à l'abri, autant que possible, d'erreur et de surprise, nous venons de donner effet à une disposition par laquelle, à l'exemple de ce que feu Sa Majesté Impériale, de glorieuse mémoire, notre très cher et très honoré père et seigneur, avait introduit dans les provinces d'Italie, avec le succès le plus heureux et au parfait conten-

tement de toutes les classes de leurs habitants, nous avons ordonné qu'à l'avenir le sérénissime gouverneur général, notre très aimé frère, l'archiduc Charles-Louis d'Autriche, avant de prendre les résolutions sur les suppliques ou remontrances qui lui seront présentées, ou sur les consultes et mémoires qui lui seront adressés, et avant de se déterminer sur les propositions qu'il aurait à faire, entendrait non seulement l'avis de notre ministre plénipotentiaire et du secrétaire d'Etat, mais aussi celui de deux conseillers, que nous avons nommés à cet effet, et à l'intervention desquels on tiendra des séances régulières pour l'évacuation des affaires du gouvernement, desquelles séances le protocole exact et détaillé contenant les opinions motivées de tous les présents, auxquelles cependant Son Altesse Royale ne sera pas liée, sera envoyé régulièrement à notre examen, et quoique les soins et la sollicitude du gouverneur général pour tout ce qui peut contribuer au bien-être et à la prospérité de nos provinces belgiques, doivent être pour tous nos sujets un sûr garant que toutes les affaires seront toujours traitées et examinées avec autant de justice que de promptitude, nous voulons cependant qu'il soit libre à tous les corps et communautés, aussi bien qu'à tout particulier, de nous faire présenter en nos propres mains, dans notre résidence, toutes fois qu'ils le croiront utile, le double des suppliques

ou remontrances remises à notre gouverneur général.

» Telles sont les choses dont nous avons bien voulu vous informer par la présente. A tant, chers et bien-aimés, Notre-Seigneur vous ait en sa sainte garde !

» De Vienne, ce 18 mars 1793.

» (*Signé*) FRANÇOIS. »

Le comte de Metternich reprit ses anciennes fonctions de ministre plénipotentiaire. Il arriva le 29 mars à Bruxelles. Les Autrichiens avaient cru la Belgique à jamais perdue pour eux et ils s'étonnaient de leurs succès, qu'ils n'avaient pas espérés, en tous cas, aussi prompts et aussi faciles.

En janvier 1793, considérant comme impossible ou tout au moins comme très improbable leur retour dans les Pays-Bas, ils avaient même décidé l'abandon définitif des provinces et avaient cherché des compensations ailleurs en s'entendant avec leurs alliés. Les pourparlers à ce sujet avaient continué jusqu'en mars, lorsque les premiers succès du prince de Cobourg vinrent naturellement y mettre fin.

Le gouvernement de Vienne, remis en possession d'un bien qu'il croyait irrémédiablement perdu, voulut manifester sa satisfaction en traitant les Belges avec des égards auxquels ils n'étaient pas habitués. Les Autrichiens arrivaient les mains

pleines de promesses, et disposés à tout faire pour se concilier le peuple belge. Déjà, le prince de Cobourg, en pénétrant sur le territoire liégeois, après le combat d'Aldenhoven, s'était engagé formellement, au nom de son gouvernement, à respecter les droits et privilèges des Belges. Tout serait rétabli comme sous Marie-Thérèse. L'archiduc Charles et le comte de Metternich tinrent le même langage. Jamais les Belges ne furent traités par l'Autriche avec tant d'affabilité, de flatterie même. La complaisance du gouvernement impérial fut si grande, qu'il autorisa la réorganisation des anciennes compagnies de volontaires supprimées par Joseph II. Un décret d'amnistie fut rendu pour tous les faits relatifs aux désordres de 1789 et 1790. Ce décret exceptait seulement les militaires au service avant 1789 qui avaient trahi leurs serments en abandonnant l'Empereur, pendant les révolutions brabançonne et liégeoise.

Cette politique porta d'abord ses fruits. Les adversaires même de l'Autriche en convinrent, si nous en croyons la lettre suivante, insérée dans le *Moniteur* du 22 mai :

« ... La Cour a sans doute été habile lorsqu'elle a imaginé de donner l'archiduc Charles pour gouverneur au peuple belge.

» Le jeune archiduc remplit avec perfection le rôle qui lui a été donné. Il ménage tous les partis avec prudence, flatte surtout la superstition popu-

laire et travaille à rendre le despotisme aimable. Plusieurs personnes lui ont apporté des dons patriotiques ; le prince les a accueillis de manière à piquer de générosité des imitateurs. Une communauté étant venue dernièrement lui offrir un don gratuit, il traita si bien ces députés, qu'ils sortirent les larmes aux yeux. On le compare déjà au vertueux Charles de Lorraine, le père du peuple : expression que pourtant l'âge de l'archiduc ne permet guère d'employer encore.

» M. Mérode-Westerloo a présenté au jeune prince un don de 40,000 florins, pour les dépenses de la guerre.

» Le peuple de Bruxelles a entendu avec une grande satisfaction le *Te Deum* chanté dans la chapelle de la Cour, à l'occasion de la naissance d'un fils de l'Empereur. Il n'a pas vu avec moins de plaisir la première assemblée des états de Brabant qui s'est tenue le 7 de ce mois.

» L'évêque d'Anvers a publié un mandement pacificateur ; il fait aujourd'hui des actes de charité ! »

Nous le voyons, le gouvernement autrichien acceptait les dons de ses sujets sans hésitation. Au contraire, en échange des actes, des promesses, de la mansuétude qu'il prodiguait, il attendait deux choses : de l'argent et des soldats.

Les nobles et les grands abbés donnèrent de l'argent les premiers : c'était naturel. Le comte de

Mérode y alla de 40,000 florins, le duc d'Arenberg de 100,000, l'abbé de Tongerloo de 400,000. Mais en juin, le total des subsides particuliers ne s'élevait qu'à 1,240,000 florins, encore les couvents en avaient-ils fait la grande partie. Les moines avaient cru leur puissance à jamais écrasée en Belgique, et ce fut ainsi qu'ils manifestèrent leur joie d'un retour aussi inespéré. On doit néanmoins se faire cette réflexion : C'est qu'en présence des richesses incalculables qu'ils retrouvaient, leur obole était plutôt maigre.

Les états du Brabant votèrent une somme à peu près égale. Les états, à cette époque, consentent à tout. Ils font rentrer, pour le compte de l'Empereur, les impôts et les arrérages, prennent à leurs frais l'entretien de la Cour de Bruxelles. Ensuite, ils font un don à l'Empereur de 800,000 florins, et au gouverneur de 300,000 florins.

Tout était donc à la conciliation à ce moment-là. Des députés brabançons se rendirent à Vienne, où ils furent reçus par le jeune Empereur. L'entrevue fut cordiale et pleine d'expansion. Les députés revinrent enchantés dans leur pays.

Les autres provinces votèrent également des subsides, sauf Liége, où les autorités impériales, mécontentes des sentiments de la population, établirent une contribution de guerre.

La Belgique donnait, momentanément du moins, de l'argent, mais elle ne donnait point de soldats,

quelques efforts que l'on fît dans ce but. Les jeunes gens faisaient la sourde oreille. C'est alors que le gouvernement prit une mesure qui, pensait-il, aurait un bon effet. Il déclara que tous les Belges qui servaient dans les armées françaises, les anciens militaires exceptés, pourraient rentrer en Belgique et s'enrôler dans les rangs autrichiens.

Cette mesure, comme bien on pense, n'eut aucun résultat.

Le gouvernement autrichien, en montrant une pareille indulgence, se déconsidéra aux yeux des Belges. La condescendance était poussée trop loin, c'était de la faiblesse, et bientôt la situation changea encore une fois.

Par cette politique trop mielleuse, le gouvernement autrichien avouait donc sa faiblesse, et les sentiments des anciens partis, qui n'étaient qu'endormis, se réveillèrent. Les états se firent de nouveau frondeurs, les bourgeois méfiants, le peuple turbulent. Les mêmes passions qui avaient divisé les Belges en 1789, en 1790 et 1791 reprirent de plus belle. Statistes et démocrates renouvelèrent leurs anciennes querelles, sans souci du gouvernement qu'ils ne craignaient et qu'ils ne respectaient même plus. Les statistes, adversaires, et les démocrates, partisans des réformes de Joseph II, recommencèrent leur lutte, sourdement d'abord, ouvertement ensuite. Les esprits libéraux, même les plus modé-

rés, ne voulaient plus subir le joug des fanatiques. Si leur premier essai d'émancipation avait abouti au néant, ils n'avaient abandonné aucune de leurs idées et le souvenir des excès des Jacobins s'effaçant peu à peu, ils se reprenaient à désirer encore une intervention de la France. La situation redevint à peu près la même qu'à la fin de 1792. La réconciliation de ces deux fractions du peuple belge était décidément impossible.

Dans cette nouvelle lutte, le gouvernement soutint le parti conservateur, le parti statiste. Les démocrates, que l'on appelait aussi les Joséphistes, ne furent plus que des Jacobins, des sans-culottes, des terroristes. Tout citoyen occupant une fonction publique, simplement soupçonné d'opinions joséphistes, fut destitué. Bien loin de montrer de la reconnaissance à l'Autriche qui soutenait si partialement ses vues, le parti statiste se montra très arrogant et osa déclarer que le gouvernement impérial ne faisait que son devoir, et qu'il ne pouvait faire autrement.

Cette complaisance de l'Autriche envers les statistes ne lui procura aucun bénéfice auprès de ceux-ci, et elle indigna les démocrates.

Encouragée, la fureur réactionnaire des cléricaux ne connut plus de bornes. Ils voulaient replacer les Belges sous l'autorité des ecclésiastiques, abolir la liberté de penser, rétablir les jésuites. Ils voulaient faire réintégrer par la force, dans leurs cou-

vents, les moines qui en étaient sortis, et qui, épris de liberté, n'y étaient plus rentrés. Dans leur folie religieuse et rétrograde, quelques-uns d'entre eux étaient bien près de regretter la torture et l'inquisition. A la fin de 1793, la malheureuse Belgique était redevenue la proie des moines et des prêtres, Le gouvernement autrichien, impuissant, inerte, laissait faire. Le résultat de ceci fut que de nouveaux démocrates, même modérés, passèrent la frontière.

A Paris, le fanatisme révolutionnaire ternissait la grande cause de la liberté. En Belgique, le fanatisme religieux essayait de reculer de deux siècles en arrière. Quand donc serons-nous délivrés des fanatiques de tout genre et de toutes espèces?

Cependant, cette réaction implacable finit par mécontenter d'honnêtes conservateurs. Les corporations des métiers firent entendre, les premières, quelques protestations. Elles engagèrent leurs amis politiques à se montrer plus modérés et demandèrent au gouvernement autrichien de ne pas favoriser autant ces violences par trop rétrogrades. Mais la guerre était alors le seul souci, l'unique préoccupation des Autrichiens. Le 21 mai, l'archiduc Charles se rendit à l'armée, et Metternich, resté à Bruxelles, avait ordre de ne provoquer aucun mécontentement parmi les statistes fanatiques, qui avaient, somme toute, intérêt à voir les Autrichiens écraser la République française. En

continuant à flatter ce parti, Metternich devait essayer encore d'en retirer le plus de subsides possible, et autant d'hommes que l'on pourrait. Quant aux démocrates, plus il en sortirait du pays, mieux cela vaudrait, et leur fuite n'était nullement entravée. Le décret d'amnistie ne les concernait plus. Au contraire, le traitement que l'on infligea, à Liège, aux démocrates, fut cruel et profondément injuste. La contribution de guerre de 600,000 florins imposée par les Autrichiens devait être payée par tous les Liégeois, mais « les amis de la France devaient payer *cinq fois plus que les autres* et il leur était interdit de protester ou même simplement de manifester un regret ».

Pour montrer à quel point le gouvernement autrichien flattait l'esprit fanatique en Belgique, nous citerons un fait bien édifiant. Plusieurs bonnes femmes de Bruxelles ayant rapporté au doyen de Sainte-Gudule quelques hosties qui, disaient-elles, avaient été profanées par les républicains; ces hosties, renfermées dans une boîte d'argent, furent remises en grande solennité dans le trésor de l'église. C'est sur les instructions venues de Vienne, dictées par Trautsmansdorf, successeur de Kaunitz, que cette cérémonie s'était accomplie. Les autorités autrichiennes y assistèrent. Loin de nous de blâmer ou de mépriser la religion. Toutes les convictions, du reste, comme toutes les religions sont respectables, mais on ne

devrait pas mêler la religion à la politique, ni s'en servir dans un but politique; ce sont deux choses trop différentes. L'on comprend trop bien, dans ce cas-ci, le but intéressé du gouvernement autrichien.

A la suite des armées impériales, les émigrés français étaient revenus en Belgique, aussi arrogants, aussi présomptueux qu'auparavant. Le baron de Breteuil résidait à Bruxelles, avec le titre d'envoyé des princes. Leur morgue les fit détester et les bagarres de 1791 et 1792 recommencèrent. Mais ce qui indigna un jour outre mesure quelques honnêtes Bruxellois, ce fut de voir, un matin du mois d'octobre, des émigrés insulter indignement des républicains français, blessés et prisonniers, qui traversaient la ville. Les bourgeois de Nivelles allèrent plus loin : des hussards de Berchiny qui avaient suivi Dumouriez dans sa fuite, résidaient dans leur ville. Ils étaient détestés, et un jour, dans une échauffourée, les Nivellois faillirent les hacher en morceaux. Ils furent chassés de la ville et le gouvernement les dirigea sur Lierre, sans oser sévir contre les braves habitants de la petite cité wallonne, bien qu'il en eût fort envie.

La complaisance des Autrichiens pour les statistes n'avait pas empêché la guerre de faire augmenter énormément les denrées de première nécessité, et la misère du peuple était grande. Il y eut de nombreuses émeutes sur les marchés, en Bra-

bant et en Flandre, et c'est dans un réel état de trouble que l'année 1793 s'achevait en Belgique. Les victoires de Hondschoote et de Wattignies avaient réveillé encore les idées démocratiques de beaucoup de citoyens. A Gand, par exemple, à la nouvelle de Wattignies, on abattit les emblèmes impériaux. Il y eut sur différents points de la ville des insurrections que l'on dut réprimer par les armes.

La politique sans franchise et sans dignité de l'Autriche affaiblit de plus en plus son prestige. Les subsides devinrent nuls, la perception des impôts difficile. Les autorités impériales s'aigrirent de cette situation. Bientôt elles virent des ennemis partout, non seulement dans les démocrates, mais encore parmi les statistes. Les émigrés n'échappèrent pas à leur défiance. Elles expulsèrent de nombreux émigrés royalistes et emprisonnèrent Thouvenot et Berneron au Treurenberg. Dumouriez lui-même, que l'on avait invité poliment à quitter la Belgique, s'était réfugié en Suisse, à Lentzbourg, dans le canton de Berne.

En janvier 1794, la Belgique se trouvait donc à peu près dans la même situation qu'en 1792. Les autorités impériales, ne se faisant aucune illusion sur l'état d'esprit des populations, n'espéraient plus qu'en la venue de l'empereur François II, qui avait décidé de passer quelques mois en Belgique, pour ramener la confiance et l'union. François II

voulait se mettre lui-même à la tête de ses armées, et il espérait que sa présence en Belgique provoquerait dans ce pays un grand mouvement en faveur de l'Autriche. On espérait avoir des soldats et dès l'arrivée de l'Empereur, on devait décréter la levée en masse.

Mais ce voyage, plusieurs fois annoncé, fut retardé par diverses circonstances, et le Belge, sceptique, finit par ne plus y croire, bien que l'on eût déjà fait de nombreux préparatifs pour recevoir le souverain et que l'on eût répandu pas mal d'argent pour exciter l'enthousiasme du peuple.

Il fallait croire que cet enthousiasme avait bien besoin d'être réchauffé, puisque l'on dépensait de l'argent dans ce but, alors qu'on en avait si peu! En effet, le Trésor autrichien était épuisé, on parlait de créer un papier-monnaie. Le gouvernement se trouvait dans un grand embarras.

A la fin de décembre, un citoyen de Bruxelles écrivait au *Moniteur*, au sujet de cette venue problématique de l'Empereur :

« Il ne paraît plus qu'il soit question du voyage de l'empereur dans les Pays-Bas : ce changement de résolution tient à une prudence que l'on ne doit pas méconnaître. Il reste seulement à regretter les frais assez considérables que l'on avait prodigués pour bien disposer l'esprit des Belges... Avoir caressé tous les partis encore agités par de si longs troubles, un clergé si faux et si puissant, une

noblesse non moins intrigante et plus susceptible, enfin, les états... tout cela ne s'est pas fait sans argent!... Peine perdue et dépense regrettée! »

Peine perdue, en effet. Le mécontentement grandissait, le trouble augmentait dans le pays. Les conservateurs, les statistes frondaient autant que les démocrates et c'est cependant sur ces derniers que la colère du gouvernement, subitement déchaînée, s'exerçait. A Verviers, Grégoire-Joseph Chapuis, médecin, âgé de 33 ans, ancien officier municipal de Verviers et représentant du peuple à la Convention liégeoise, eut la tête tranchée dans des circonstances particulièrement horribles. Condamné à Liége, le 30 décembre, il fut conduit à Verviers, enchaîné, et subit son supplice le 2 janvier 1794. Nous disons supplice, car, après sept coups de hache, la tête n'étant pas encore détachée du corps, le bourreau dut la scier littéralement. Chapuis était un brave citoyen, généreux, soignant les pauvres pour rien, pur et sans tache, et il n'avait rien fait d'autre que ce qu'avaient fait des milliers et des milliers de ses compatriotes. Les Hollandais, alliés des Autrichiens, qui tenaient garnison à Verviers, furent émus eux-mêmes de la douleur des Verviétois, ainsi que le constate une lettre particulière écrite au *Moniteur*, le 3 janvier :

« Le représentant du peuple Chapuis vient d'être massacré. Sa tête n'est tombée qu'au septième coup!... Avant son supplice, ils l'ont fait traverser

la ville en plein jour, tambour battant. Tout l'état-major hollandais, qui se trouve ici en quartier d'hiver, a intercédé pour lui et demandé sa grâce, qui fut brutalement refusée. On n'a pas idée de la douleur qui règne ici! »

Cet acte fut un acte de cruauté, et les démocrates devinrent, tous cette fois-ci, les ennemis irréconciliables de l'Autriche.

Beaucoup d'anciens soldats de Van der Meersch furent persécutés par le gouvernement autrichien, bien qu'ils vécussent alors tranquillement chez eux, sans s'occuper de politique. Mais Van der Meersch avait fait trembler les Autrichiens, et il était démocrate. Chassés de leurs modestes demeures, ces malheureux errèrent dans les campagnes. Traqués, ils se réunirent en bandes et essayèrent de se défendre, notamment dans la Campine. Des dragons de Latour les pourchassèrent et en tuèrent beaucoup. D'autres moururent de faim et de froid.

Dans toute la Belgique, les hôpitaux étaient remplis de malades, habitants et soldats. Une maladie épidémique, causée par la misère et les privations autant que par la rigueur de l'hiver, s'était communiquée des armées au pays tout entier.

Le tableau de la Belgique au commencement de 1794 est donc fort triste : Haine et misère, désarroi et cruauté!

La présence de l'Empereur parut de plus en plus nécessaire aux autorités autrichiennes. L'archiduc Charles se rendit lui-même à Vienne pour décider son frère. Le voyage fut définitivement arrêté pour le commencement d'avril. Cette nouvelle causa une accalmie momentanée.



François II, accompagné de ses deux frères, les archiducs Charles et Joseph, et de ses ministres, Traumansdorf et Thugut, traversa Liége dans la journée du 9 avril. Il y fut reçu rapidement, mais magnifiquement, par le nouvel évêque, le comte de Méan, puis il repartit immédiatement pour Bruxelles où de grands préparatifs avaient été faits.

Une nombreuse cavalerie y avait été rassemblée. On avait expulsé tous les étrangers, tous les émigrés français, à l'exception de Breteuil et de Villequier, que François II connaissait et qui avaient une mission officielle. Les états de Brabant reçurent l'Empereur aux portes de la ville, au milieu d'une foule assez nombreuse et avec une « pompe ridicule », dit un témoin oculaire. François voulut paraître jovial et de bonne humeur. Il reçut très bien les compliments des magistrats et dit qu'il se proposait de passer, « avec tout son ménage, » huit mois dans ses provinces belgiques. Mais la sincérité

n'était pas dans les cœurs, pas plus dans celui de l'Empereur que dans ceux de ses sujets.

L'Empereur resta d'abord cinq jours à Bruxelles, du 12 au 17. Ces cinq jours furent remplis de cérémonies officielles aussi plates que peu sincères, ainsi que le remarque le jésuite Feller lui-même. Le 17, François II se rendit au quartier général de l'armée alliée, mais il revint le 23 à Bruxelles pour se faire inaugurer comme duc de Brabant, suivant les anciennes coutumes. La cérémonie se fit à la place Royale, somptueusement décorée. L'Empereur prêta serment à la Joyeuse Entrée. Il y eut des acclamations, des cris, des coups de canon, des protestations de dévouement !... Le gouvernement s'illusionna : il crut à de l'enthousiasme, il n'y avait que du bruit ! Il le vit bientôt, lorsqu'il demanda des subsides pour la guerre, des dons patriotiques et dix mille soldats !

Les subsides ne furent pas votés, les dons patriotiques se chiffrèrent à quelques milliers de florins, et c'est à peine si quelques centaines de Belges s'enrôlèrent dans une légion que l'on appela pompeusement la légion de l'archiduc Charles.

La présence de l'Empereur n'avait amené aucun résultat, et pendant ce temps-là, les armées républicaines, puissantes, réorganisées complètement, faisaient des progrès marqués, et s'approchaient des frontières en troupes menaçantes.

« La présence de l'Empereur, écrivait le corres-

pondant du *Moniteur*, s'il est vrai qu'elle soit aussi utile qu'on paraît le croire, ne peut venir plus à propos. L'armée républicaine est dans un état formidable, et ses premières tentatives annoncent les plans les plus vastes et les mieux combinés. Il ne se passe pas de jour qu'on entende ici le bruit du canon (!) On fait filer des troupes sur Namur et le pays de Trèves, qui paraissent vivement menacés. L'armée hollandaise est remplacée du côté de Charleroi par des troupes autrichiennes. Les Français annoncent l'intention d'engager une grande et sérieuse affaire ! »

En effet, comme nous le verrons au livre suivant, la situation devenait périlleuse pour les Autrichiens. François II avait cru à un élan des Belges pour lui procurer de l'argent et des soldats. Bien qu'il eût perdu la plupart de ses illusions à ce sujet, il adressa de Tournai, à la fin du mois de mai, une dernière proclamation aux états du Brabant :

« *Révérends frères en Dieu, nobles, chers et féaux, chers et bien aimés*, par notre *royale* dépêche du 30 avril dernier, nous vous avons annoncé les motifs qui nous portaient à avoir recours avec confiance à votre zèle ; et ces motifs, que nos commissaires vous ont ultérieurement développés, vous intéressaient d'aussi près que nous-mêmes. Depuis lors, la masse d'ennemis qui

se précipite vers la Belgique rendant vos dangers plus pressants, il devient plus urgent d'employer des moyens indispensables pour arrêter cette masse par toutes les forces possibles à rassembler. *Nos armées ont souffert et ont besoin d'un nombre considérable de recrues*, et, quoique nous ayons vu avec autant de satisfaction que de gratitude les sacrifices que vous avez voulu faire pour exciter *mes sujets* à prendre des engagements volontaires, nous ne saurions vous cacher que, cette ressource *n'ayant jusqu'à présent rien produit*, notre armée pourrait peut-être ne plus se trouver à même de déployer, contre un ennemi qui fait tant d'efforts pour envahir ces provinces, la résistance et les mesures offensives qui les ont préservées jusqu'ici. Il serait superflu de vous rappeler que jusqu'à présent, nos autres États héréditaires ont fourni la majeure partie de vos défenseurs, et sans doute mes provinces belgiques si florissantes, si peuplées et si intéressées au succès de cette guerre qui peut entraîner leur anéantissement et leur ruine totale, ne manqueront pas de fournir des hommes qui aideront à la défendre.

» C'est au moment où il en est temps encore que nous nous adressons à vous pour cet objet, plus important même que celui de notre dépêche du 30 avril; nous demandons pour notre armée à toutes les provinces *une levée d'hommes*. Nous vous prévenons que cette levée extraordinaire est

si nécessaire et si pressante que, si vous jugiez avoir besoin de *notre autorité souveraine* pour son exécution, nous sommes disposé à vous l'accorder de la manière la plus étendue.

» Vous ne sauriez vous le dissimuler : *votre existence future* dépend peut-être de l'exécution la plus prompte d'une pareille augmentation de forces. Vous voyez *nos ennemis se multiplier sur tous les points de vos frontières, tandis que nos armées diminuent.* D'ailleurs, les efforts que vous ferez à cet égard ne seront point une surcharge bien pesante pour une nation ANCIENNEMENT reconnue belliqueuse et brave !

» Donné au quartier général, à Tournay.

» (*Signé*) FRANÇOIS. »

Cette proclamation résume bien la situation. C'est en même temps un aveu. L'Empereur ne cache pas la vérité. Il ne dissimule pas son dépit non plus ! Il est amer et cherche à atteindre les Belges dans leur amour-propre !

L'Empereur ne voulut pas rester plus longtemps en Belgique. Quelques jours après, le 9 juin, il reprenait le chemin de Vienne. S'il avait eu quelques illusions en entrant en Belgique, il n'en conservait plus aucune sur les opinions des habitants. Dans son esprit, il avait déjà prévu l'abandon définitif des Pays-Bas. Mais l'honneur des armes l'obligeait à combattre à outrance pour le maintien

de son autorité dans les pays de la Couronne. Lâcher pied, c'était avouer sa défaite et le triomphe de la révolution française. Il laissa donc à son frère et aux généraux des instructions formelles pour défendre le pays pouce par pouce. Il supplia les alliés de faire de même. Lui et ses ministres croyaient ainsi gagner quelques mois, une année peut-être. Pendant ce temps, les armées du Rhin et de l'Italie auraient remporté des victoires; l'anarchie à Paris aurait peut-être paralysé les efforts des armées républicaines. François II ne croyait donc pas au succès immédiat et complet des Français au nord, malgré les dernières victoires de Pichegru. Le coup de foudre de Fleurus vint lui donner tort. Ce fut un écrasement!

LIVRE SEPTIÈME

Fleurus et la deuxième conquête

CHAPITRE PREMIER

Pichegru à l'armée du Nord.

Après Wattignies, Jourdan aurait voulu laisser reposer ses soldats. La deuxième quinzaine d'octobre était arrivée et l'armée, fière à juste titre du grand effort qu'elle venait de faire, désirait prendre ses quartiers d'hiver. Il était utile, du reste, sinon nécessaire, de profiter de la mauvaise saison pour renforcer et réorganiser l'armée, pour instruire les cadres, pour exercer et discipliner les troupes. Carnot, lui, préférait continuer la marche en avant, rendue plus facile par l'impression profonde que la journée de Wattignies avait faite sur les alliés. Les deux opinions pouvaient se défendre, mais celle de Jourdan était certainement plus sage, et il ne voulut pas en démordre, ce qui amena un

désaccord entre lui et Carnot, ou plutôt, ce qui refroidit leurs rapports. Au lendemain de Wattignies, Carnot était retourné à Paris, et c'est par lettres qu'il correspondait avec Jourdan. Carnot persistant dans sa manière de voir, Jourdan demanda son congé et retourna chez lui, à Limoges, où il reprit tranquillement son ancien métier. Carnot le laissa aller, bien décidé cependant à le rappeler dès que le moment serait venu.

Mais, chose curieuse, c'est qu'après la départ de Jourdan, on fit ce qu'il avait conseillé de faire. L'armée prit ses quartiers d'hiver sur la frontière même, et s'aguerrit en de continuels combats d'avant-postes, sans, toutefois, entamer aucune affaire importante. Les réquisitionnaires continuaient à grossir les rangs de l'armée, qui compta, à la fin de l'hiver, près de 200,000 hommes.

Il fallait un chef pour commander une telle armée. Carnot avait d'autres vues sur Jourdan, qu'il destinait à l'armée de la Moselle. Ses collègues jacobins du Comité de salut public mirent en avant le nom de Pichegru, qui, le 7 février 1794, fut nommé, par la Convention, général en chef de l'armée du Nord. Le même jour, la Convention désigna les représentants du peuple Richard et Choudieu pour accompagner Pichegru à son quartier général.

Pichegru était né en 1761, au mois de février. Adroit, rusé, intelligent, mais insinuant et peu

scrupuleux, ce jeune général était parvenu à se mettre dans les bonnes grâces de quelques terroristes alors tout-puissants. On était arrivé au plus fort de la Terreur et la folie robespierriste ensanglantait les échafauds, non seulement à Paris, mais en province et même aux armées. Pichegru, général de division à l'armée du Rhin depuis le 4 octobre 1793, affecta des opinions révolutionnaires exagérées, ce qui plut à Saint-Just, alors en mission sur le Rhin. Bientôt, Saint-Just eut pleine confiance en lui, et lui attribua officiellement le succès du déblocus de Landau, succès que l'on devait à Hoche. Pichegru n'eut pas la loyauté de décliner cet honneur et travailla, au contraire, à augmenter son influence auprès de Saint-Just. Il fit si bien, que le 23 décembre il reçut le commandement en chef des armées du Rhin et de la Moselle réunies. Ses amis jacobins firent un tel état de ses talents militaires que, moins de deux mois après, le 7 février 1794, on lui confiait donc le principal commandement des forces de la République, celui de l'armée du Nord.

En allant rejoindre son poste, il passa par Paris, où il fut comblé d'honneurs. Il reçut le nom de « Sauveur de la patrie ». On le traita comme jamais on n'avait traité Dumouriez, même après Valmy et Jemappes. La foule servile applaudit Pichegru, parce que les terroristes en avaient fait un des leurs. Il fallait encenser Pichegru, sous

peine de passer pour suspect, et l'on savait ce que cela voulait dire ! Quel spectacle écœurant présentait Paris à cette époque ! Jamais dans l'histoire, on n'a vu déployer plus d'atroce et sanglante tyrannie, sous prétexte de sauver la liberté, la fraternité, l'égalité !

Pichegru, un jour, trahit la France, lui aussi, et sa trahison fut bien plus odieuse que celle de Dumouriez. Il trahit sciemment : son acte fut préparé de longue main. Ce ne fut pas, comme chez Dumouriez, un coup de tête rapide et funeste, non !... Pichegru voulut froidement et lâchement étrangler sa patrie.

En tant qu'homme, voilà Pichegru. Cependant, il ne manquait pas de talents militaires. Il avait la décision prompte, le coup d'œil rapide et juste. Il était courageux au feu et savait conduire une attaque avec impétuosité.

Saint-Just et Lebas suivirent Pichegru à l'armée du Nord ; mais tandis que Richard et Choudieu accompagnaient l'aile gauche de l'armée, les deux terribles proconsuls se rendirent à Maubeuge, à l'aile droite. C'est à ce moment-là que Carnot, qui dirigeait toujours les mouvements des armées, rappela Jourdan et lui confia l'armée de la Moselle. Jourdan, sans discuter, obéit et se rendit à son poste.

Pichegru venait de prendre possession de son commandement. Immédiatement, il déploya une

grande activité et sut inspirer une grande confiance aux soldats.

*
* *

Le prince de Cobourg avait réuni 100,000 hommes dans les environs de Landrecies. En mars, la place était étroitement bloquée. La principale armée coalisée se trouvait disposée ainsi entre les deux ailes de l'armée du Nord. Le duc d'York et Clerfayt se trouvaient en Flandre et un corps autrichien s'étendait le long de la Sambre. Dans cette disposition, les armées coalisées présentaient assez bien la forme d'un angle, dont le sommet pénétrait profondément en France.

L'aile gauche de l'armée de Pichegru s'étendait de Lille à Dunkerque, le centre était à Cambrai, et la droite, touchant à l'armée des Ardennes, s'étendait le long de la rive droite de la Sambre, jusqu'à la frontière.

La campagne débuta pourtant par une défaite. Une tentative faite par le centre de l'armée pour débloquer Landrecies ne réussit pas. Battus à Troisville, les républicains durent rentrer dans Cambrai et Landrecies ne tarda pas à tomber dans les mains des Autrichiens. C'était fâcheux, et cela fut sensible aux Français. Mais, heureusement, les succès de la gauche de l'armée allaient bientôt compenser ce dernier échec.

Il y avait là 50,000 républicains, commandés par

des généraux de division tels que Moreau et Souham, et des généraux de brigade tels que Macdonald, Vandamme, Ransonnet, Osten, Leclaire. Les troupes étaient solides, disciplinées, et décidées à vaincre. Pichegru, s'étant concerté avec ses lieutenants, résolut une marche en avant de toute son aile gauche. Ce mouvement se ferait le 26 avril, Moreau marcherait sur Menin et Souham sur Courtrai. Le jour dit, les troupes s'ébranlèrent et l'attaque fut menée des deux côtés avec vigueur. Menin fut pris par Moreau et Courtrai tomba aux mains de Souham. Le 28, Clerfayt, surpris par la promptitude des mouvements de l'armée française et attribuant à un simple accident les succès de celle-ci, voulut reprendre les deux villes. Dans ce but, il s'établit, avec 20,000 hommes, dans la position de Mouscron, position excellente, qu'il garnit d'artillerie, Les généraux français ne lui laissèrent pas le temps de trop les inquiéter. Unissant leurs forces, le 29, ils attaquèrent eux-mêmes Clerfayt, et après plusieurs assauts sanglants, l'impétuosité française eut raison du calme courage des Allemands. Clerfayt dut battre en retraite, laissant aux mains de ses adversaires des prisonniers, des canons, des fusils et des drapeaux.

C'était une victoire complète, due surtout au courage des soldats et aux talents des deux généraux divisionnaires secondés par leurs brigadiers. La division Souham fut la plus engagée.

Richard rendit compte de ce succès au Comité de salut public et Barère lut sa lettre à la Convention, qui interrompit souvent cette lecture par d'unanimes applaudissements.

Carnot fut d'autant plus heureux de ce grand succès que l'empereur d'Autriche venait d'arriver en Belgique, pour assister aux victoires des alliés. Sa venue était bien saluée par les républicains! De plus, Carnot fut certain, dès lors, que la gauche de l'armée, victorieuse, enhardie, poursuivrait sa marche en avant et s'emparerait de la Flandre maritime, rejetant ainsi le duc d'York et Clerfayt sur la droite et resserrant de plus en plus la position singulière de l'armée coalisée. Pour rendre cette position intenable, il fallait frapper un coup sur la droite de l'armée du Nord, et Carnot résolut de mettre en réalisation une idée qu'il mûrissait depuis quelque temps.

La droite de l'armée du Nord, sous les ordres de Desjardins, touchait à la gauche de l'armée des Ardennes, commandée par Charbonnier. Carnot se dit que pour arriver à un résultat décisif, il fallait, par une marche hardie sur la basse Sambre, s'emparer de Charleroi. Pour cela il fallait être en forces et avoir un homme sûr sous la main. Le 30 avril, il fit savoir à Jourdan qu'il lui donnait 15,000 hommes de l'armée du Rhin, et qu'ensuite, ne laissant sur la Moselle que les forces nécessaires pour garder la frontière, il devrait, avec

45,000 hommes, se diriger sur la Sambre en traversant tout le Luxembourg. Lorsqu'il aurait rejoint Desjardins et Charbonnier vers Charleroi, il prendrait alors le commandement en chef des forces réunies sur ce point.

C'est de cet ordre de Carnot, et de l'activité que mit Jourdan à l'exécuter, que dépendit tout le succès définitif de la campagne. Ce sont ces dispositions heureuses qui aboutirent à Fleurus et à la conquête de la Belgique.

* * *

La gauche de l'armée poursuivait ses succès. Clerfayt, après sa défaite de Mouscron, s'était retiré vers Thielt. Clerfayt était un général tenace et courageux. Ayant renforcé son armée, il la ramena sur Courtrai, le 10 mai. Il attaqua énergiquement Souham et Macdonald qui s'étaient avancés rapidement à sa rencontre. D'assaillis, les républicains se firent assaillants, et, sans la déroute de leur cavalerie, ils auraient infligé aux 30,000 hommes de Clerfayt un désastre complet. Les efforts et les actes de courage furent grands des deux côtés; enfin, le champ de bataille resta aux Français et le général autrichien dut regagner, bien amoindri, ses positions de Thielt.

Deux fois battus sur ce point, les Autrichiens se concertèrent avec leurs alliés, et il fut décidé,

dans un conseil de guerre, que l'on accablerait avec toutes les forces dont on pourrait disposer, cette aile gauche des Français qui faisait tant de mal. Il fallait la détruire et le plan qui fut adopté dans ce conseil de guerre fut même appelé « plan de destruction ».

Ce plan prévoyait la concentration de toutes les forces coalisées disponibles sur Tourcoing. Clerfayt, avec son corps d'armée renforcé, devait s'y rendre par Werwicq, pendant que le duc d'York, avec l'armée réunie autour de Tournai, y marcherait en même temps. L'archiduc Charles était plus bas, entre Tournai et Lille. Ces mouvements commencèrent le 17 mai au matin. Cent mille coalisés s'ébranlèrent de différents côtés sur Tourcoing, où, suivant le « plan de destruction », ils devaient être réunis le 17 au soir. Ce plan exigeait beaucoup, de Clerfayt surtout, le plus éloigné.

Pichegru était en ce moment à son aile droite, essayant de réparer les effets de la belle stratégie de Saint-Just. Souham et Moreau prennent immédiatement les mesures que comportait la situation. Ils réunissent d'abord leurs forces, soit cinquante mille hommes, et, profitant de ce que leurs communications avec Lille n'étaient pas interrompues, ils prescrivent à Bonnaud, qui y commandait 20,000 soldats, la plupart jeunes réquisitionnaires, de venir les rejoindre à Tourcoing. Sûrs du dévouement de Bonnaud, qu'ils connaissaient, ils

prennent ensuite les dispositions suivantes : Moreau, avec 5,000 hommes seulement, tenterait d'arrêter Clerfayt, pendant que Souham, avec 45,000 soldats, s'efforcerait de s'emparer de Tourcoing, avant que la concentration des coalisés n'eût pu s'y faire. Souham serait appuyé par Bonnaud, qui, sortant de Lille dans la nuit du 17 au 18, à l'heure convenue, arriverait à Tourcoing avant l'aurore.

Ce plan fut parfaitement exécuté. Souham, après avoir battu quelques détachements isolés d'Autrichiens, fit bivouaquer son armée devant la position de Tourcoing, dès le 17, au soir.

Les alliés ne s'étaient nullement douté de la promptitude des mesures énergiques des généraux républicains. Leurs mouvements, à eux-mêmes, avaient été plutôt lents, Aussi, la surprise des premiers Autrichiens déjà réunis à Tourcoing fut-elle grande, lorsque, le 18 au matin, ils se virent attaqués avec une impétuosité sans pareille par les 45,000 hommes de Souham. L'effarement des Anglais du duc d'York ne fut pas moins grand quand ils se virent assaillis par les jeunes soldats de Bonnaud, qu'ils croyaient enfermés dans Lille. Et Clerfayt, qui croyait arriver sans coup férir à Tourcoing, éprouva un cruel désappointement lorsqu'il se trouva en face de Moreau, qui remédiait au petit nombre de ses soldats par les plus belles dispositions de combat.

Les Français profitèrent du désarroi dans lequel se trouvaient les alliés pour augmenter la vigueur de leur attaque. Souham fut bientôt maître de la position de Tourcoing, Bonnaud mit les Anglais en déroute. Le duc d'York faillit être fait prisonnier. L'archiduc Charles, vers Lille, et Clerfayt, sur la Lys, apprenant la défaite de leurs alliés, se retirèrent précipitamment, Clerfayt, toujours sur Thielt, et l'archiduc Charles sur Tournai, où il retrouva l'armée vaincue, découragée et dans le plus triste état. L'Empereur, venu pour assister à l'écrasement de l'aile gauche française, vit sa propre armée en déroute et maudit ceux qui lui avaient conseillé ce voyage en Belgique. Depuis qu'il était dans les Pays-Bas, il n'avait éprouvé qu'amertume et désillusions, jusqu'à cette humiliation finale. Il résolut de retourner à Vienne le plus tôt qu'il pourrait, de façon, toutefois, que son départ n'eût pas l'air d'une fuite.

La victoire était superbe! 70,000 hommes en avaient battu 100,000! A Paris, le nom de Pichegru fut porté aux nues. Cependant, Pichegru n'était arrivé sur le champ de bataille que le soir, après la victoire. Mais il avait contribué à cette glorieuse journée par l'énergie qu'il avait communiquée aux généraux et aux soldats et surtout par les habiles dispositions qu'il avait prises quelques jours auparavant, en affaiblissant son centre pour renforcer ses ailes. C'est ainsi que le corps de

Bonnaud avait pu se trouver à Lille. Pichegru félicita chaleureusement Souham, Moreau, les généraux et les soldats. Pourtant, Pichegru devait être jaloux de la gloire de ses lieutenants, car, peu de jours après, il entreprit une action générale vers Tournai, sous un prétexte futile, et ne réussit qu'à faire tuer quelques milliers de braves soldats sans résultat appréciable, à Pont-à-Chin. Cette action fut parfaitement inutile et pouvait être dangereuse.

Pichegru, édifié, donna quelques jours de repos à son aile gauche. Ensuite il autorisa Moreau, soutenu par une partie des troupes de Souham, à marcher sur Ypres, la clef de la Flandre maritime, et de tenter de s'en emparer. Ypres pris, Furnes, Nieuport et Ostende devraient tomber tôt ou tard aux mains des Français. Le 5 juin, Moreau mit le siège devant Ypres. Mais Clerfayt, l'indomptable Clerfayt, toujours malheureux, mais jamais découragé, abandonnant encore une fois ses positions de Thielt, s'avança jusqu'à Roulers et Hooglede, pour tenter de sauver Ypres. Pichegru, le 10 juin, l'arrêta une première fois. Mais, deux jours après, Clerfayt, ayant reçu de nouveaux renforts qui portèrent son armée à un chiffre supérieur à celui des Français, reprit l'offensive. Le 13, il attaqua les républicains sur toute la ligne, depuis Roulers jusqu'à Hooglede. L'action fut extrêmement sanglante. Clerfayt crut un moment tenir la victoire, lorsqu'il se fut emparé de Roulers. Mais Souham et

Macdonald rétablirent le combat vers Hooglede. Macdonald et ses soldats se battirent comme des lions. Les Autrichiens résistèrent de leur mieux. Ce fut encore une bataille acharnée et meurtrière, dans laquelle on lutta corps à corps. Le sort des armes, finalement, favorisa les républicains : Clerfayt, la mort dans l'âme de voir tous ses efforts inutiles, se retira vers le gros de l'armée alliée. Il n'avait toutefois rien à se reprocher, et les généraux français eux-mêmes l'estimaient pour sa vaillante persévérance. La reddition d'Ypres, le 17 juin, fut la première conséquence de la victoire d'Hooglede. Sept mille hommes mirent bas les armes. La Flandre était ouverte : la conquête décisive de la Belgique commençait.

Nous devons examiner maintenant ce qui se passait à l'aile droite de l'armée de Pichegru, sur la Sambre. Les succès de l'aile gauche étaient dus à l'énergie des chefs, au courage des soldats, à la parfaite communion d'idées des représentants du peuple et des généraux. A l'aile droite, où tyrannisaient Saint-Just et son digne ami Lebas, qui prétendaient arracher la victoire en terrorisant généraux et soldats, il n'en fut pas de même !

* * *

L'aile droite de l'armée de Pichegru se composait, au commencement de mai, de la division Desjar-

dins, du corps du général Charbonnier réuni à l'armée du Nord, et des renforts venant du centre et envoyés par Pichegru après la capitulation de Landrecies. Pichegru s'occupait beaucoup de son aile droite. Il y était souvent. Elle était en grande partie composée de jeunes réquisitionnaires, qu'il s'efforçait d'aguerrir. Pichegru était inquiet aussi, parce que Saint-Just et Lebas, en proie à une exaltation maladive, se trouvaient à cette armée et pouvaient la compromettre, ce qui ne manqua pas. Saint-Just, dont l'idée fixe était que la menace de la guillotine, perpétuellement suspendue sur la tête des généraux, faisait plus que la prudence, la tactique, les talents militaires et la discipline, semblait un fou furieux. Un brave citoyen, nommé David, qui suivait l'armée et qui nous a laissé des pages intéressantes et vraies sur cette époque, a tracé de Saint-Just et de Lebas un portrait saisissant, fait dans des termes hardis autant que sincères.

« Ces deux cannibales, dit-il, n'avaient aucune connaissance en tactique, ils ne savaient que destituer, incarcérer, et faire mourir ceux qui en avaient. Ces deux buveurs de sang voulaient-ils faire prospérer nos armes? Je soutiens que non! Ou, s'ils le voulaient, on peut hardiment conclure qu'ils étaient les êtres les plus cruellement ineptes qui aient jamais existé! »

Sans aller jusqu'à dire que les deux énergumènes

voulaient entraîner l'armée dans la défaite, bien que, plus tard, leur chef, Robespierre, ne pût cacher son monstrueux désappointement à la suite des succès de Jourdan, nous pouvons imputer à Saint-Just et à Lebas les échecs subis jusqu'alors par la droite de l'armée du Nord.

Sans raisons sérieuses, sans prudence, sans préparatifs, et sachant l'ennemi en forces supérieures de l'autre côté de la Sambre et sur la frontière du Hainaut, Saint-Just ordonna, à la fin avril, un premier passage de la rivière. Tentative désastreuse, que Pichegru répara le mieux qu'il put, mais en laissant des prisonniers et des canons aux mains de l'ennemi.

Pichegru avait demandé à Saint-Just de ne plus rien tenter avant son retour, car il avait dû se rendre auprès de Souham et de Moreau, mais le triste proconsul ordonna bientôt un nouveau passage, qui fut tenté les 9 et 10 mai. L'armée fut repoussée en déroute et ne fut sauvée que par les efforts de Kléber et de Marceau, qui protégèrent la retraite. Cela coûta encore aux républicains de nombreux tués, blessés et prisonniers. En même temps, le moral des soldats s'affaiblissait. Le 17 mai, Pichegru revint en toute hâte sur la Sambre et déploya de louables efforts pour ramener la confiance dans l'armée.

Le 20 mai, Pichegru étant reparti, Saint-Just ordonne une nouvelle tentative. Le passage se fait

plus facilement et les républicains parviennent jusqu'à Binche et Fontaine-l'Évêque. Mais Kaunitz, le 23, fait payer cher cette témérité irréfléchie. Battus encore une fois, les républicains laissent aux mains des Autrichiens, treize cents prisonniers et vingt-cinq canons, sans compter de nombreux soldats immolés inutilement. L'armée française reprit ses positions de Beaumont, de plus en plus énervée. Tous ses efforts avaient été infructueux, malgré « la guillotine et la fusillade dont Saint-Just menaçait les vaincus ».

Pichegru, et Carnot surtout, étaient navrés de ces échecs successifs, dus à la folie de deux hommes, échecs qui venaient détruire en partie l'effet des succès de l'aile gauche. Carnot aurait voulu la défensive à l'aile droite, et non l'offensive, jusqu'à l'arrivée de Jourdan. L'armée devait tout simplement s'approcher de Charleroi, sans tenter de passer la Sambre.

Heureusement, Jourdan arrivait. Il traversait le Luxembourg à marches forcées, et, le 3 juin, il fit sa jonction avec Desjardins et Charbonnier, avant que la malheureuse aile droite n'eût été anéantie par les intelligentes combinaisons stratégiques de Saint-Just : mais il était temps !

CHAPITRE II

Fleurus.

Jourdan avait alors trente-deux ans. Plus jeune encore que Pichegru, il dépassait celui-ci de beaucoup en compétence militaire. Son caractère était plus honnête et plus loyal, son patriotisme plus pur et plus désintéressé. Il n'y avait que deux ans que Jourdan était soldat et sa carrière était déjà bien remplie. Il était parti de Limoges en 1792, à la tête du 2[e] bataillon de volontaires de la Haute-Vienne. Il fut à Jemappes et à Neerwinden, et nous le voyons, moins d'un an après, en juillet 1793, général de division à l'armée de Houchard. Il se distingue encore à la bataille de Hondschoote, où il fut assez grièvement blessé. Nommé en septembre à la place de Houchard, nous l'avons vu déployer ses brillantes qualités de général en chef à la bataille de Wattignies.

Carnot appréciait Jourdan. Il savait qu'il pou-

vait compter sur lui. Il n'avait consenti à la retraite momentanée du jeune général que sur sa promesse formelle de revenir se mettre à la disposition du Comité de la guerre, si le bien de la patrie l'exigeait. La retraite de Jourdan ne fut nullement une disgrâce. Aussi, à l'appel de Carnot, quitta-t-il de nouveau sa mercerie de Limoges sans hésitation. Bien que le commandement de l'armée de la Moselle fût moins important que celui de l'armée du Nord, il l'accepta. Jourdan était l'homme du devoir : il promit à Carnot d'exécuter tous les ordres qu'il recevrait de lui le mieux qu'il pourrait. Puis il alla prendre son commandement.

Suivant les instructions de Carnot, Jourdan établit l'armée de la Moselle en avant de Longwy, près d'Arlon, de façon à intercepter les communications des alliés de Trèves et de Luxembourg avec Namur et Liége. Jusqu'à la mi-avril, il n'y eut que des combats d'avant-postes, et Jourdan en profita pour exercer son armée. Bien secondé par ses généraux de division, surtout par Hatry, Lefèbvre, Morlot et Championnet, Jourdan fit de ses réquisitionnaires des soldats d'élite.

Le 16 avril, le général en chef reçut de Paris l'autorisation de s'emparer d'Arlon, et le 17, l'armée, avec joie, marcha sur cette ville.

Le général Beaulieu se trouvait près d'Arlon avec 20,000 hommes environ, dans une bonne

position garnie d'une excellente artillerie. Il aurait pu, ainsi que le constate Jourdan lui-même dans son rapport au Comité de salut public, faire une résistance opiniâtre et causer beaucoup de mal aux Français. Mais le 18, après un combat très court et peu meurtrier, Beaulieu battit en retraite et Jourdan s'empara d'Arlon.

Le représentant du peuple Gillet écrivit à la Convention pour lui annoncer ce succès et fit un éloge très vif de Jourdan.

Cette prise d'Arlon eut un grand retentissement à Paris. Collot l'annonça aux Jacobins comme un gros événement militaire. C'était exagéré. Mais c'était un succès obtenu sur une nouvelle partie du théâtre de la guerre, et ce succès était le premier de la campagne. En outre, la prise d'Arlon coupait définitivement les communications des alliés entre la Moselle et le Rhin, et les Pays-Bas.

Cependant, quelques jours après, Jourdan fut forcé de redescendre vers la Moselle, où ses lieutenants Vincent et d'Abbonval, après avoir débuté par de nombreux combats d'abord très heureux, se trouvaient légèrement en danger. La situation rétablie sur ce point, Jourdan revint à Longwy, où il attendit les nouveaux ordres de Carnot. Il avait dû évacuer momentanément Arlon.

L'ordre célèbre de Carnot partit de Paris le 30 avril. Le courrier qui le portait arriva le 2 mai

au quartier général de Jourdan. Les instructions données étaient nettes et précises.

Jourdan devait donc faire venir 15,000 hommes de l'armée du Rhin, dont l'état-major était prévenu. Il devait ensuite réunir ces 15,000 hommes aux quatre divisions Championnet, Hatry, Morlot et Lefèbvre, qui comptaient ensemble trente mille hommes : il aurait ainsi une force de 45,000 soldats, avec laquelle il marcherait vers la Sambre.

Toute diligence qu'il fît, il fallut plus de quinze jours à Jourdan pour concentrer cette armée et achever ses préparatifs. Enfin, le 19 mai, tout était prêt, et Jourdan donna le signal du départ pour le lendemain.

Il laissait une force suffisante pour garder la frontière, le long de la Moselle.

Le 20 mai, l'on se mit en marche. Le 21, l'armée reprit Arlon sans coup férir, et l'avant-garde s'établit à Heinsch. Cette avant-garde, le lendemain 22, coucha à Anlier, sur la route de Neufchâteau. Jourdan quitta Arlon le même jour avec le gros de l'armée. Hatry, formant l'arrière-garde, resta quelques jours de plus à Arlon.

Le 23, après que l'avant-garde eut délogé de Neufchâteau quelques régiments de Beaulieu, le quartier général s'y établit. Jourdan se mit alors en communication avec Bouillon, occupé par une brigade de l'armée des Ardennes.

A Neufchâteau, Duquesnoy rejoignit son col-

lègue Gillet, et ils écrivirent une lettre à la Convention, lettre qu'ils signèrent tous deux. Après avoir fait un éloge de plus en plus vif de l'armée, ils achèvent leur lettre en disant que les paysans s'arment contre les Français ou fuient à leur approche. « Les Autrichiens, disent-ils, les avaient persuadés que les républicains les auraient massacrés, après avoir détruit leurs maisons. » Mais ces paysans ont été vite détrompés, lorsqu'ils ont vu que personne n'avait été maltraité, qu'aucun dommage n'avait été fait! Au contraire, ce sont les Autrichiens qui pillent avant de partir. »

Le 24, Jourdan, suivant toujours la grand'route d'Arlon à Marche, parvint à Saint-Hubert. Puis il se dirigea vers Rochefort, mais sa marche se ralentit un peu, sans doute à cause des difficultés de la route. Le 25, il n'était qu'à Wavreille, où il établit son quartier général. Il était trop tard pour entrer dans Rochefort, dont on n'était éloigné que de quelques kilomètres seulement. Le 26, au matin, l'on descendit rapidement des hauteurs de Wavreille et l'on pénétra dans la petite ville. L'armée séjourna quelques jours à Rochefort et aux environs. Jourdan en profita pour établir ses communications avec Givet, où se trouvait le gros de l'aile droite de l'armée des Ardennes. Le 29, l'avant-garde s'empara de Ciney, que l'ennemi, quoique nombreux, défendit très mal.

Le 30, Jourdan reçut à Rochefort un courrier du

Comité de salut public, lui ordonnant d'abandonner la route de Namur, et de se diriger sur Dinant, en s'emparant de cette ville, puis de passer la Meuse et de marcher, en droite ligne, sur Charleroi.

En conséquence, le 30 mai, toute l'armée se mit en route, suivant la division Lefèbvre que Jourdan, prévenant les intentions de Carnot, avait acheminée dès le matin vers Dinant. Cette division avait délogé vigoureusement les Autrichiens des hauteurs qui bordent Dinant, les avait culbutés dans la vallée et s'était emparée sans grand effort de la ville.

Le 31 mai, les 45,000 hommes de Jourdan, car l'arrière-garde et Hatry l'avaient rejoint, passèrent la Meuse sur le vieux pont de Dinant. Le général en chef détacha un corps sur Saint-Gérard où se trouvait un camp autrichien, avec mission de s'en emparer ou de le détruire, et par Anthée et Oret, poussa rapidement ses troupes sur Charleroi.

Il y arriva le 3 juin, juste au moment où les soldats de Desjardins et de Charbonnier, découragés par leurs échecs successifs, échecs provoqués par l'ignorance de Saint-Just, comme nous l'avons vu, commençaient à murmurer et à se relâcher de la discipline. Il y avait même eu quelques désertions. La présence de Jourdan et de sa vaillante armée ranima la confiance des soldats de Desjardins et de Charbonnier. Mais Jourdan allait pouvoir appré-

cier les « vastes plans », de Saint-Just. On n'en avait pas encore fini avec lui.

Au moment où Jourdan arrivait devant Charleroi, Saint-Just se trouvait à Paris, rappelé pour quelques jours par Robespierre. Il ne revint au quartier général que le 10 ou le 11. Jourdan ne le vit pas arriver sans appréhension.

*
* *

Suivant les ordres venus de Paris, Jourdan prit le commandement de toutes les forces réunies sur la Sambre. Ces forces s'élevaient en tout à 96,000 ou 97,000 combattants. Mais le total des troupes réunies devant Charleroi ne s'élevait qu'à soixante-quinze mille hommes, car Jourdan avait dû laisser 6,000 hommes à Saint-Gérard et à Fosses, pour empêcher la garnison autrichienne de Namur de venir porter secours à celle de Charleroi; et Schérer, avec 15,000 hommes, gardait la Sambre de Thuin à Maubeuge.

L'armée sous les ordres de Jourdan ne prit qu'après Fleurus le nom d'armée de « Sambre-et-Meuse ». Jourdan s'intitulait toujours « général en chef de l'armée de la Moselle ». Les représentants du peuple dataient leurs lettres du « quartier général des armées du Nord et de la Moselle réunies sur la Sambre » et les alliés, dans leurs

rapports officiels, disaient « l'armée française de la Sambre ».

Jourdan, quant aux opérations générales, dépendait de Pichegru.

Arrivé le 3 juin, au moment où Charbonnier repassait la Sambre après le combat de Montigny, Jourdan vit qu'il fallait, avant tout, donner quelques jours de repos aux soldats. C'était d'une absolue nécessité!

Pendant ce temps, il se concerta avec ses principaux généraux et avec les représentants du peuple Gillet, Guyton et Levasseur. Plusieurs plans furent examinés et finalement on se rallia au plan le plus simple et le plus logique, plan que préconisait Jourdan.

Il fallait avant toute autre entreprise, investir Charleroi et pousser le siège de cette place avec vigueur. La division du général Hatry fut chargée de cette opération. Elle passa la Sambre et investit la place au nord, pendant que l'ingénieur Marescot ouvrait la tranchée, le 12 juin.

Saint-Just était revenu au quartier général le 11 au soir. Toujours aussi fougueux et aussi irréfléchi, il imposa à Jourdan un nouveau passage de la Sambre de toute l'armée, passage qui eut lieu le 12 également. Soixante mille républicains s'établirent sur les hauteurs de Jumet et de Ransart. Cette opération paraissait donc avoir assez bien réussi et les Français, bivouaquant dans cette bonne posi-

tion, ne furent pas inquiétés avant le 16. Mais ce jour-là, le prince d'Orange, qui commandait l'armée alliée, ayant ramené à lui les corps de Beaulieu, d'Alvinzi, du prince de Reuss et de Wartensleben, avança en forces sur les positions des Français. Jourdan ne l'attendit pas et l'attaqua avec son énergie accutumée. Dès l'aube, par un brouillard épais, la bataille commença. Kléber culbuta Wartensleben, mais Morlot et Championnet, Lefèbvre et Marceau, assaillis par quatre colonnes ennemies supérieures en forces, perdirent un moment leurs positions. Jourdan accourut avec la cavalerie du général Dubois et reprit les positions en ramenant trois de ses divisions en avant. Cependant Lefèbvre, n'ayant plus de munitions, avait dû repasser la Sambre et la droite de l'armée se trouvait affaiblie. Jourdan eut la sagesse d'ordonner la retraite générale et l'armée entière repassa la Sambre. Hatry dut suivre le mouvement, Marescot dut abandonner ses tranchées et retirer ses canons. Le siège fut levé momentanément.

C'était un échec, un malheureux échec pour le début de Jourdan. Pour la quatrième fois l'armée française repassait la rivière. On sent l'amertume de Jourdan dans la lettre qu'il écrivit au Comité de salut public. La responsabilité de cet échec incombait surtout à Saint-Just, qui ne s'en doutait même pas. Il proposa à Jourdan, comble d'inconscience, de faire fusiller tous les officiers de la division Le-

fèbvre. Jourdan, cette fois, se fâcha. Cependant, le 18 juin, Saint-Just et ses collègues, qui n'osaient pas dire autrement que lui, forcèrent encore Jourdan à entreprendre une action générale.

« Je prendrai ma revanche, avait écrit le jeune général le lendemain du 16 juin : les représentants du peuple veulent que j'attaque demain. *Je suis de leur avis. Mais je crois que nous pourrions le faire plus avantageusement sur un autre point. Je ferai ce qu'ils croiront de plus avantageux.* »

Le calme Jourdan s'énervait. Dans cette lettre il a l'air de décliner sa responsabilité. Mais comme c'était, avant toute chose, un militaire et un patriote, il résolut de mener cette nouvelle attaque du 18 juin le mieux qu'il pourrait. Tout en reprenant ses positions du 16, il fit une forte tentative sur sa gauche, vers Binche et Mons, pour inquiéter les alliés. Il s'établit solidement en avant de Charleroi, construisit des redoutes qu'il garnit de canons. Le siège de Charleroi fut repris par Hatry et Marescot.

Le champ de bataille du 16 avait été abandonné par les coalisés. Le prince d'Orange, avec ses Hollandais, ses Autrichiens, ses Prussiens, s'était retiré sur Nivelles, où il attendait le prince de Cobourg, qui, avec des renforts, venait prendre le commandement en chef de l'armée opposée à Jourdan.

Jamais siège ne fut poussé avec tant de rapidité

que celui de Charleroi. L'énergie du général Hatry, les habiles dispositions de Marescot eurent raison, en treize jours, de la résistance de la garnison. Lorsque la place fut un monceau de cendres, le 25 juin, le commandant autrichien, le général Reynac, capitula. Les 2,700 hommes de la garnison furent enmenés prisonniers à Philippeville.

Le prince de Cobourg, qui venait d'ébranler son armée et qui la dirigeait vers les positions des Français, ignora jusqu'au 26 au soir, la capitulation de Charleroi.



Ce fut une belle journée pour la République et pour la cause de la liberté que celle du 8 messidor an II : le 26 juin 1794, pour parler en ce que l'on appelait alors le « vieux style ». La victoire de Fleurus confirma Valmy, Jemappes, Hondschoote et Wattignies. La vieille société, atteinte au cœur, pouvait prolonger encore son agonie, mais la mort était certaine. Fleurus marque une étape. Jusqu'à ce jour, la liberté, resserrée dans les frontières de la France, est étouffée par tous les potentats de la terre qui l'enferment dans un cercle de fer. A Fleurus, ce cercle de fer est définitivement rompu, et la Liberté envahit le monde !



Du 18 au 25 juin, Jourdan parcourut souvent les

lignes de son armée, qui s'étendait sur une position de 24 kilomètres de développement, de Fontaine-l'Évêque à Auvelais (Auveloix suivant l'orthographe de l'époque). L'armée française formait un vaste arc de cercle, qui, de Fontaine-l'Évêque, passait par Forchies, Courcelles, Thiméon, Heppignies et Wangenies et qui, passant ensuite entre Lambusart et Fleurus, s'étendait jusqu'à Auvelais, par Baulet et Velaine. Charleroi formait le centre de cet arc de cercle, dont les rayons atteignaient 10 kilomètres. Marchienne, Roux, Jumet et Gosselies, Ransart et le Campinaire présentaient les points d'un cercle intermédiaire et formaient les secondes positions des Français. Les réserves s'y trouvaient. En avant des villages de Thiméon, d'Heppignies, de Wangenies et de Lambusart, Jourdan avait fait construire quelques fortes redoutes, dont la plus solide était disposée en avant d'Heppignies et Wangenies. Elle était le point d'appui du centre de l'armée.

Cette armée, suivant les chiffres officiels, comprenait 75,000 soldats : 102 bataillons et 70 escadrons. Suivant les dernières dispositions du 25 au soir, voici l'emplacement exact de ces différents corps, en allant de gauche à droite :

Le général Daurier, avec sa brigade et deux régiments de cavalerie, soit en tout 4,000 hommes environ, couvrait Fontaine-l'Évêque.

La division Montaigu était disposée autour

de Marchienne. Elle était forte, en infanterie et cavalerie, de 7,800 hommes. Le quartier général et le parc d'artillerie se trouvaient à Marchienne même.

Kléber, avec sa division, comprenant sept mille cinq cents hommes environ, avait établi ses positions sur les bords du Piéton, en avant de Jumet. Le Piéton est un ruisseau qui coule perpendiculairement à la Sambre. Près de Charleroi il fait un coude, coule alors parallèlement à la Sambre, dans laquelle il se jette sous les murs de la place.

La division Morlot, forte de 7,500 hommes environ, occupait les redoutes en avant de Gosselies, vers Thiméon, et touchait à la droite de Kléber. Elle avait, comme toutes les autres divisions de l'armée, 3 à 400 hommes de cavalerie.

Championnet, avec sa division, 7,500 hommes environ, occupait la grande redoute en avant d'Heppignies. Il y avait fortement retranché son artillerie divisionnaire, car chacune des divisions avait aussi son artillerie légère.

Lefèbvre avait près de 9,000 hommes et s'était protégé par de nombreux retranchements, entre Fleurus et Lambusart.

La division Marceau, la plus forte de l'armée, car elle comptait près de 15,000 hommes, formait l'extrême droite, de Lambusart à Auvelais. C'était

elle qui était la plus éloignée de Charleroi, et elle s'adossait à la Sambre, qui forme là de nombreux méandres. Cette partie du champ de bataille était d'une extrême importance, car c'est sur ce côté que les alliés auraient pu chercher, en passant la rivière, à tourner le plus facilement l'armée française.

Plus de 58,000 hommes s'étendaient donc sur le front de l'armée. La réserve était formée par la division Hatry, 8,000 hommes environ, disponible depuis la veille par la capitulation de Charleroi, et par le corps de cavalerie du général Dubois, 4,000 hommes. Cette réserve avait pris position autour du village de Ransart. Quelques bataillons et escadrons se tenaient également à Charleroi et sous les glacis de cette place.

Près de Jumet, le long de la grand'route, le génie avait gonflé l'aérostat qu'il avait amené avec lui. Sans rendre les immenses services que, prématurément, il attendait de cette invention nouvelle, Jourdan recueillit de précieux renseignements par les aides de camp qui montèrent ce ballon captif, qui s'éleva jusqu'à 400 mètres.

Et si les Autrichiens et leurs alliés en avaient possédé un de leur côté, ils auraient pu voir le drapeau tricolore qui flottait sur les murs de Charleroi. Ils auraient appris ainsi la capitulation de cette place, capitulation qu'ils ignorèrent jusqu'au soir.

*
* *

Le rapport officiel autrichien évalue à cent-trois mille hommes le total de l'armée alliée qui combattit à Fleurus. Les troupes amenées par le prince de Cobourg et par Beaulieu, réunies aux troupes austro-hollandaises qui avaient combattu le 16, sous les ordres du prince d'Orange, comptaient 57 bataillons d'infanterie de ligne, 14 bataillons de chasseurs et 104 escadrons, avec 112 pièces de canon.

Dès son arrivée, le prince de Cobourg commanda en chef. Il divisa son armée en cinq corps, qui furent commandés par le prince d'Orange, par les feld-maréchaux Quasdanovitch, Kaunitz, Beaulieu et par l'archiduc Charles.

L'ensemble de l'armée comptait environ quatre-vingt-cinq mille hommes d'infanterie et dix-huit mille hommes de cavalerie.

Le prince d'Orange avait le corps le plus nombreux. Il était composé d'environ 30,000 hommes, la plupart Hollandais. Il avait 32 canons.

Les corps commandés par l'archiduc Charles, par Quasdanovitch et par Kaunitz étaient à peu près de même force. Ils comprenaient chacun 10 à 12,000 hommes et de 15 à 20 canons.

Le corps de Beaulieu était plus important que ces derniers. Il comprenait près de 20,000 soldats et 31 canons.

Le prince de Cobourg tenait sous la main sa réserve, forte de 15,000 hommes environ.

Voici quelle était la disposition de ces différents corps, le 25 au soir :

Le prince d'Orange, avec ses lieutenants le prince de Waldeck et le comte de Riesch, formaient la droite de l'armée alliée, le prince Frédéric d'Orange étant à l'extrême droite devant Fontaine-l'Evêque. Quasdanovitch et Kaunitz se trouvaient au centre, touchant à l'archiduc Charles, qui se liait à Beaulieu, dont le corps formait la gauche des coalisés.

Ces différents corps, ainsi disposés, devaient former cinq colonnes, qui, le lendemain, allaient se ruer à l'assaut des positions françaises. Le prince de Cobourg, croyant toujours Charleroi au pouvoir des alliés, comptait refouler l'armée française sous les murs de la place et l'écraser entre deux feux.

*
* *

L'action commença à 3 heures du matin, dès que le jour parut. Le prince d'Orange, ayant formé ses colonnes, attaqua vigoureusement les troupes de Kléber qui se trouvaient en face de lui, le long du bois de Monceau. La vigueur de cette attaque fit d'abord lâcher pied aux républicains qui, poussés vivement, reculèrent, en traversant le bois de

Monceau, jusqu'à Marchienne-au-Pont. Quelques bataillons repassèrent même la Sambre.

Tout à l'extrême gauche, le prince Frédéric d'Orange avait forcé le général Daurier à évacuer Fontaine-l'Evêque. En reculant avec sa brigade, Daurier fut poursuivi jusqu'auprès de Marchienne.

Plus haut, la division Montaigu qui dans la nuit s'était portée vers Trazegnies, avait dû, repoussée par Waldeck, abandonner ce village et se retirer sur Roux et Courcelles, puis sur le bois de Monceau et vers Marchienne.

Ainsi, entre 8 et 9 heures du matin, toute la gauche de l'armée française avait perdu ses positions et se trouvait dans une situation critique. Il faut bien le dire, les républicains s'étaient laissés surprendre par la rapidité de l'attaque des alliés. Mais Kléber, l'énergique Kléber était là. Déjà, il avait soutenu ses soldats en retraite, par ses brigades de réserve, et avait ramené toutes ses troupes vers le bois de Monceau. Il avait envoyé ensuite la brigade Bernadotte soutenir Montaigu. Il avait pu ainsi envoyer à Daurier la brigade Poncet, de la division Montaigu, et ces troupes avaient repris la position de Lernes.

Kléber lança ses colonnes reformées sur les alliés qui allaient déboucher du bois de Monceau. Les Français livrèrent dans ce bois des combats furieux et en chassèrent finalement les soldats du

prince d'Orange. La lutte continua dans la plaine. Kléber établit quelques batteries sur les hauteurs, à la lisière du bois, qui firent beaucoup de mal à l'ennemi. Celui-ci fit charger sa cavalerie, qu'il avait belle et nombreuse. Les balles et la mitraille de Kléber arrêtèrent ces charges opiniâtres, mais le courageux général voyait ses troupes s'épuiser. On était arrivé au milieu de la journée. Il y avait déjà neuf heures que la gauche combattait; le patriotisme républicain ne pouvait empêcher la fatigue d'envahir les soldats; Kléber s'inquiétait, malgré la revanche qu'il venait de prendre, quand, brusquement, les assauts furieux des Austro-Hollandais cessèrent. Il y eut de l'hésitation chez l'ennemi. Kléber en profita, malgré la fatigue de ses troupes, pour continuer sa marche en avant. A son grand étonnement, il ne rencontra plus qu'une molle résistance.

Quelle était la cause de cette hésitation soudaine des troupes du prince d'Orange? C'était que le prince Frédéric, qui luttait contre Daurier, venait d'être mis au courant de la capitulation de Charleroi, par quelques détachements de cavalerie, qui s'étaient avancés jusque sous les murs de la place, la croyant toujours aux mains du général Reynac. A toutes brides, ils étaient revenus vers le prince Frédéric, qui s'empressa d'avertir son frère. Celui-ci, à cette nouvelle, arrêta tout mouvement en avant de son corps d'armée.

A 2 heures, la gauche de l'armée française avait repris toutes ses positions du matin.

Jourdan avait été mis au courant de toutes les phases de cette lutte furieuse, moment par moment, pour ainsi dire, mais il avait laissé Kléber se débrouiller seul, tout en étant sur le point d'intervenir, si les choses allaient trop mal. Mais il avait confiance en la rude ténacité de Kléber. D'autant plus que son centre avait été un moment fort en danger, et que le combat sur la droite était terrible. Sur ce dernier point, la lutte, sanglante et meurtrière, allait durer jusqu'au soir.

*
* *

Au centre, la bataille commença un peu plus tard. La division Morlot, au lieu de rester dans ses positions comme le reste de l'armée et d'attendre l'attaque, voulut prendre l'offensive et aborda Quasdanovitch, au moment où celui-ci s'avançait de son côté vers elle. Les deux corps d'armée s'attaquèrent vigoureusement, mais Morlot, quoique inférieur en nombre, voulut tenter plusieurs mouvements pour tourner Quasdanovitch. Cette imprudence faillit lui coûter cher. Quasdanovitch, opérant un mouvement du même genre, parvint presque à le séparer du reste de l'armée. Morlot battit en retraite en toute hâte sur Gosselies, non sans de vigoureux efforts.

Morlot se remit à Gosselies de cette rude alerte.

Il se trouvait encore là dans une bonne position bien qu'il eut dû abandonner ses retranchements de Thiméon.

Championnet s'était trouvé dans une situation plus critique, par suite d'un mouvement à droite de la division Lefèbvre, dont il se vit un moment séparé.

Championnet, dont la division s'étendait en avant d'Heppignies et de Wangenies, et qui occupait la forte redoute établie entre ces deux villages, avait pour adversaire Kaunitz. Le combat était vif, mais sans grand résultat. Les attaques de Kaunitz étaient ardentes et répétées, mais Championnet ne bougeait pas d'une semelle et il faisait beaucoup de mal à l'ennemi. Les efforts de Kaunitz se seraient émoussés contre cette résistance, lorsque Championnet vit s'éloigner vers Lambusart les troupes de Lefèbvre qui se trouvaient à sa droite et vit ainsi son flanc à découvert. Ce mouvement de Lefèbvre, provoqué par la situation difficile dans laquelle se trouvait Marceau, s'arrêta peu après, mais Kaunitz en profita pour lancer quelques fortes colonnes et de la cavalerie dans l'espace laissé à découvert. Le bruit courut dans la division Championnet que Lefèbvre se retirait définitivement à droite pour soutenir la division Marceau, que l'on disait battue et mise en déroute. L'archiduc Charles vint de Fleurus unir ses efforts à ceux de Kaunitz pour tourner la position de

Championnet. Celui-ci, plus encore par les bruits inquiétants qui couraient sur le sort de la droite de l'armée que pour tout autre motif, crut nécessaire de battre en retraite et d'abandonner la redoute d'Heppignies.

Jourdan, placé entre Gosselies et Ransart, Jourdan, qui avait sous la main les troupes du général Hatry, formant la réserve, et la cavalerie du général Dubois, voit avec une douloureuse surprise ce mouvement rétrograde de Championnet. Il savait ce qui se passait sur sa droite, et se disposait à envoyer de ce côté une partie de cette réserve. La situation était grave à droite, mais Lefèbvre et Marceau se battaient comme des lions.

Jourdan prend avec lui quelques bataillons du général Hatry et s'élance au secours de Championnet. Il donne en même temps l'ordre à Dubois de lancer ses 4,000 cavaliers sur les troupes de Kaunitz et de l'archiduc Charles.

En moins d'une heure, la situation est rétablie. Championnet a repris ses positions, Dubois a chargé Kaunitz, lui a pris d'abord une partie de son artillerie, puis est ramené à son tour et perd son butin. Il y eut là quelques charges et contre-charges, faites avec acharnement, qui permirent à Jourdan et à Championnet de reprendre tout à fait l'avantage à Heppignies. Puis, Dubois ayant finalement déblayé le terrain entre Wangenies et la gauche de Lefèbvre, Jourdan y plaça une partie

de la division Hatry, et se hâta, avec le reste de cette division, qu'il rallia à Ransart, de courir vers sa droite où l'âpreté de la lutte était la plus terrible de tout le champ de bataille.

De ce côté, tout paraissait en feu : d'énormes flammes d'abord, puis une épaisse fumée noire qui obscurcissait le ciel. Il était alors 4 heures de l'après-midi. Il y avait treize heures que la bataille était engagée !

***

Nous avons dit que Lefèbvre et Marceau formaient la droite de l'armée française. Le village de Lambusart était leur point de contact. Ils avaient comme adversaires Beaulieu et l'archiduc Charles, celui-ci avec une partie de son corps d'armée seulement. Beaulieu était le général le plus vaillant, le plus tenace de toute l'armée alliée, en même temps que le plus habile. Il disposait de près de 20,000 hommes, des meilleurs et des plus aguerris, parmi lesquels les braves chasseurs tyroliens, les serviteurs les plus dévoués de l'Empereur. L'archiduc Charles liait Beaulieu à Kaunitz, et s'étendait devant Fleurus.

***

Beaulieu avait commencé son attaque à 2 heures du matin. Marchant le long de la Sambre, ayant même une partie de son armée sur la rive droite

de cette rivière, il força d'abord la brigade Prestot, du corps de Marceau, à évacuer Auvelais, puis, divisant ses troupes en cinq colonnes, il assaillit, avec un acharnement sans pareil, les positions de Marceau, qui se maintint dans ses redoutes établies dans le bois de Copiaux, depuis la Sambre et devant Lambusart, pendant plus de huit heures, jusqu'à 11 heures du matin. L'ardeur de la défense égala la violence de l'attaque. Marceau vit presque toute son artillerie démontée, ses canons écrasés par la mitraille de l'ennemi; la ligne de combat était une fournaise! Il fallait un général tel que Marceau pour maintenir les soldats dans leurs positions, mais ces positions allaient devenir intenables. Ses troupes, harassées, perdaient confiance : les soldats qui tenaient avec peine dans leurs doigts raidis les fusils brûlants, allaient céder à une terreur panique!

A 11 heures, Beaulieu, apercevant dans la ligne de défense de Marceau un point plus affaibli que les autres, y lança 3,000 cavaliers, des meilleurs. La charge, se ruant avec une rapidité folle, fit une large trouée, séparant Marceau du gros de sa division.

Dans leur chevauchée sanglante, les cavaliers autrichiens perdirent la moitié de leur effectif, mais ils provoquèrent parmi les soldats qui se trouvaient séparés du général en chef, une terreur folle. Sept à huit mille hommes de cette division,

cédant à cette panique, se mirent à fuir en désordre vers la Sambre, qu'ils passèrent aussi vite qu'ils purent, s'écrasant les uns les autres.

L'extrême droite était en déroute! La ligne de bataille était entamée; mais Marceau montra alors un courage digne des héros de l'antiquité. Raillant quelques bataillons restés fermes et solides, malgré leur épuisement, il se jeta dans Lambusart, qu'il fortifia à la hâte, puis il fit connaître à Lefèbvre et à Jourdan sa position terrible, sinon désespérée. Mais Marceau était décidé à mourir, plutôt que d'abandonner son poste.

Lefèbvre accourait déjà au secours de Marceau. Nous l'avons vu s'éloigner de Fleurus et de la position de Championnet. Cependant, il n'arriva auprès de son vaillant collègue que lorsque celui-ci, cédant avec ses faibles troupes devant l'attaque furieuse de Beaulieu, avait déjà dû évacuer une partie du village. Marceau, l'œil enflammé, les habits déchirés, noir de poudre et rouge de sang, tenait encore aux dernières maisons du village. Il avait eu deux chevaux tués sous lui. Il avait réuni ses derniers canons qui tiraient à mitraille.

Cependant, malgré l'arrivée de Lefèbvre, et devant la supériorité de l'ennemi, il fallut bien reculer encore! Lambusart fut occupé par Beaulieu, qui, à son tour, s'y fortifia solidement; il en fit son point d'appui, et voulu poursuivre sa marche en avant.

Mais Lefèbvre et Marceau ramenèrent leurs troupes, et présentèrent à l'ennemi une vigoureuse résistance. Et, en ce moment, Jourdan vint enfin les soutenir avec une partie de la division Hatry, pendant que la cavalerie du général Dubois inclinait également à droite.

Rapidement, les généraux se concertèrent et ils résolurent de reprendre Lambusart, coûte que coûte. Ils firent entendre quelques paroles énergiques à leurs soldats.

Jamais attaque ne fut plus impétueuse, plus sanglante, plus énergique, plus infernale! Lambusart fut repris, vers 5 heures du soir. La violence du feu avait embrasé les blés, le village de Lambusart était une fournaise; à chaque instant, des caissons d'artillerie sautaient; les républicains ne s'arrêtèrent qu'après avoir repris leurs positions. On eût dit des démons !

Chose étonnante, la résistance d'abord acharnée de Beaulieu s'était affaiblie brusquement. Il venait d'apprendre la reddition de Charleroi et il éprouvait les mêmes hésitations que le prince d'Orange.

Le prince de Cobourg, qui se tenait près de Fleurus, venait d'apprendre aussi, très tard, cette nouvelle fatale pour lui. Voyant tous ses efforts inutiles, voyant qu'après quinze heures de combat, toutes les attaques de sa vaillante armée avaient été infructueuses, il donna à tous les corps le signal

de la retraite. Il était impossible de recommencer la lutte le lendemain. Le point d'appui sur Charleroi était définitivement perdu. Le mouvement de retraite commença donc le soir même du 26 juin.

Ce fut la mort dans l'âme que les généraux de l'armée alliée, Beaulieu surtout, abandonnèrent le champ de ce glorieux combat. Ils commençaient à désespérer de l'issue de la guerre, et ils comprenaient que le glas funèbre de tous les vieux principes qu'ils défendaient avec tant de vaillance, avait définitivement sonné.

Les alliés perdaient 10,000 hommes, tant tués que blessés et prisonniers. Les républicains accusèrent une perte de 5 à 6,000 soldats. Ces chiffres prouvent l'acharnement de la lutte.

Cette grande journée fut intitulée par les Français « bataille de Fleurus » à cause de la victoire remportée, un siècle auparavant, par le maréchal de Luxembourg. Fleurus n'était cependant qu'un point accessoire du champ de bataille, et le nom de « bataille de Charleroi » aurait mieux valu. Préférable encore eût été le nom de « bataille de Lambusart », car ce village, pris et repris, avait marqué le point culminant de la journée, l'endroit décisif où s'était concentrée l'action la plus furieuse de l'attaque et de la défense, où les Français, par leur héroïque énergie, avaient enfin fait pencher le sort des armes de leur côté.



Barère, au nom du Comité de salut public, annonça la victoire à la Convention, dans la séance du 29 juin.

Nous reproduirons les principaux passages de son discours. Barère était l'orateur habituel du Comité ; son style imagé, ampoulé, théâtral, convenait à l'excitation du moment. Il est nécessaire, pour le comprendre, de se reporter à l'atmosphère surchauffée, nerveuse, qui régnait dans Paris et dans l'Assemblée.

Certes, à côté de ce style amoindri par l'exagération révolutionnaire, comme il faut admirer les discours majestueux, imposants, pondérés et mesurés des Constituants de 1790, et l'on ne peut s'empêcher d'émettre cette réflexion : « Combien les grandes choses gagnent encore en étant dites simplement. »



« Tout avait été préparé, dit Barère, pour exterminer l'armée républicaine de la Sambre, et pour secourir Charleroi, que les ennemis regardaient comme un point décisif de la campagne actuelle ; les tyrans avaient réuni leurs forces de Valenciennes, de Landrecies, du Quesnoy et des environs. Ils n'avaient laissé dans ces places vendues que des canonniers et des dispositions militaires

pour éviter un coup de main..., par des marches forcées, les esclaves s'étaient subitement agglomérés pour former un troupeau de cent mille.

» Toute l'artillerie était rassemblée avec de grands efforts, une cavalerie double de la nôtre s'était réunie. C'est avec cette armée que les brigands coalisés s'avancent sur Charleroi; leur dessein était d'envelopper l'armée française en se portant sur les flancs, en s'emparant de Marchienne-au-Pont et de Châtelet. Ils s'avancèrent sur les bords de la Sambre, espérant que le bruit de leurs feux croisés avertirait la garnison de Charleroi qu'on venait enfin à son secours.

» De notre côté, nous n'avions pas compté le nombre de nos ennemis; nous nous étions seulement promis de les combattre et de les vaincre. (*On applaudit.*)

» La bataille de Fleurus a commencé avant le jour, à 3 heures du matin, le 8 messidor. Il y avait là de part et d'autre des troupes d'élite; tout annonçait la résolution bien prononcée de rendre la journée des plus sanglantes.

» L'armée ennemie était commandée, pour la droite, par ce qu'on appelle le prince d'Orange (*on rit*); par Beaulieu, pour la gauche; la cavalerie, par l'assassin des vieillards, le ci-devant prince de Lambesc (*mouvement d'horreur*); et le discret Cobourg commandait en chef.

» La bataille se donne; trois fois notre armée

a été contrainte, par le feu de la nombreuse artillerie de l'ennemi, de se retirer sur les retranchements ; mais ces mouvements ne faisaient qu'exciter l'ardeur des républicains, et on entendait, d'un bout à l'autre et sur toutes les lignes, ces paroles dignes des Français combattant pour leurs droits : « Point de retraite aujourd'hui ! point de retraite ! » (*Vifs applaudissements.*) (Honneur aux armées ! s'écrient les citoyens des tribunes.)

» Sans doute les soldats gagnent des batailles ; et annoncer une victoire, c'est célébrer leur courage ; mais les bons généraux, les braves chefs et les commandants fidèles ne peuvent être étrangers aux succès.

» Nous avons à vous dire du bien des généraux Jourdan, Dubois, Marceau, Lefèbvre et Kléber.

» Le général Marceau s'est battu comme un lion ; il a eu deux chevaux tués sous lui. (*Applaudissements.*)

» L'avant-garde, composée de 8 à 10,000 hommes bien déterminés, est restée pendant cinq heures immobile comme un rempart, et a soutenu avec constance le choc de la cavalerie et de l'infanterie ennemies. (*Applaudissements.*)

» On se battit pendant neuf heures ; la victoire semblait indécise ; on ne comptait encore que des combattants et des morts ; le vainqueur était inconnu.

» Le général Lefèbvre reprend Heppignies (?).

Jourdan envoie l'ordre au général Dubois de charger avec toute sa cavalerie; il le lui ordonne au nom de la République; il renforce ce point de trois bataillons. Marceau fait un mouvement vers la droite... D'autre part, Kléber repousse ce qui menace le pont de Marchienne... »

L'on voit que Barère, ici, donne une description plus rapide qu'exacte de la bataille. Il faut dire que le rapport détaillé ne lui était pas encore parvenu. Toutefois, il reprend :

« C'est sur les 6 heures du soir que Jourdan ramasse ses réserves, son artillerie, et fait battre la charge sur toute la ligne; les républicains ont déjà vaincu; ils font un effort unanime avec des cris de : « Vive la République! » A ce moment, l'ennemi ne résiste plus à ce choc, et l'armée des tyrans est mise en déroute. » (Les cris de : Vive la République! se font entendre au milieu des applaudissements unanimes.)

Après quelques paroles glorifiant un décret sanguinaire de la Convention, Barère continuait :

« Voici l'heureux effet de la réunion des armées de la Moselle, des Ardennes et du Nord; cette réunion, connue désormais sous le nom d'armée de *Sambre-et-Meuse*, vaut-elle donc moins que la coalition de Pilnitz et le complot des brigands agglomérés de l'Europe? »

Barère lut ensuite les lettres des représentants du peuple, et celle de Jourdan.

La lettre de Jourdan était la lettre d'un soldat. La voici :

« Au quartier général de Marchienne-au-Pont, le 9 messidor l'an 2e de la République française, une et indivisible.

» Citoyens représentants, l'armée de la République a été attaquée hier, à 3 heures du matin, sur tous les points. L'artillerie ennemie était immense et, malgré la valeur de nos troupes, la victoire était encore indécise à 6 heures du soir. Mais une charge de notre cavalerie, à la tête de laquelle était le général Dubois, sur la nombreuse artillerie de l'ennemi, l'a mise en déroute, et les républicains ont été vainqueurs sur tous les points.

» Je ne puis vous donner en ce moment les détails de cette brillante journée ; je charge le chef de l'état-major de les recueillir et de vous les adresser. Notre avant-garde, commandée par le général Lefèbvre, s'est battue pendant longtemps à portée de pistolet contre la cavalerie et l'infanterie ennemies.

» La perte de l'ennemi doit être immense ; la nôtre n'est pas considérable, parce que nous étions bien retranchés sur les points essentiels.

» Salut et fraternité.

» Jourdan. »

Jourdan ne parle pas dans cette lettre rapide, lettre militaire, des efforts de Kléber, de l'héroïsme de Marceau. Ecrivant à la hâte, pour rendre

compte de sa victoire, il ne put donner autant de détails qu'il aurait voulu. Il répara bientôt cet oubli et rendit hommage à Marceau, qui avait soutenu tout l'effort suprême de l'ennemi, à Lambusart.

Jourdan, du reste, était un vrai soldat. Ses intelligentes dispositions avaient préparé la victoire, mais il l'attribua toujours au patriotisme de ses généraux et de ses soldats.

Aussi, quelle cohésion dans cette armée, quelle confiance mutuelle dans les rapports des généraux, des officiers, des soldats !

Barère, à la fin de cette séance du 29, proposa le décret suivant, qui fut adopté avec enthousiasme :

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son Comité de salut public, décrète :

» Art. Ier. Les armées du Nord, des Ardennes et de la Moselle, actuellement réunies, porteront désormais le nom d'armée de *Sambre-et-Meuse.*

» Elles ne cessent de bien mériter de la patrie.

» Art. II. L'Institut national de musique célébrera ce soir, dans le jardin du Palais-National, les victoires de toutes les armées de la République.

» Art. III. Les nouvelles officielles des armées du Nord, des Ardennes et de la Moselle seront imprimées dans le Bulletin de la Convention et envoyées sur-le-champ à toutes les armées de la République. »

*
* *

Paris et la France entière exaltaient cette victoire et s'en réjouissaient. Seuls, quelques hommes, dans l'ombre, avaient la monstruosité de la déplorer !

Ces hommes, c'étaient Robespierre, Couthon, Saint-Just et quelques autres. La Terreur était leur trône, et les succès des armées détruisaient ce trône en ramenant la confiance.

La Terreur ne pouvait subsister que par le danger. La victoire ramenant la sécurité, la Terreur devait disparaître, et la tyrannie de la secte robespierriste avec elle.

Robespierre sentait, au commencement de messidor, son pouvoir tellement ébranlé, qu'il en était arrivé à souhaiter une défaite des véritables défenseurs de la patrie, les soldats. Il n'osait pas, dit Thiers, déclarer entièrement sa pensée, mais il la laissait entrevoir.

Dans la séance du 9 juillet, aux Jacobins, il laisse pourtant échapper ces mots :

« La victoire sur les armées ennemies n'était pas celle après laquelle on devait le plus aspirer. La véritable victoire, c'est celle que les amis de la liberté remportent sur les factions ! »

Les amis de la liberté ! Liberté, ce mot ne t'écorchait-il pas la bouche, Robespierre ? Et les factions ?

Tu comprenais dans ce mot tous ceux qui n'admettaient pas ton odieuse et sanglante tyrannie.

Plus tard, dans la séance du 21 septembre, Carnot, le consciencieux Carnot, qui ne pouvait être taxé de mensonge ou d'exagération, confirme ce que nous disons de Robespierre. Il dit, qu'au moment de la prise de Nieuport, Robespierre demanda au Comité si on avait passé la garnison au fil de l'épée. Carnot fit observer à Robespierre que la garnison s'était rendue prisonnière de guerre, et que pour prendre la place d'assaut, il aurait fallu sacrifier six mille Français.

« Qu'importe six mille hommes, s'écria Robespierre, pour un principe. Je regarde la prise de Nieuport comme un grand malheur ! »

Paris se débarrassa bientôt de ce fou furieux, qui avait fait un si grand mal à la cause de la vraie liberté. Le régime de la Terreur amenait fatalement la réaction.

Robespierre n'appartient pas à l'histoire : il appartient à la pathologie.

CHAPITRE III

Pichegru et Jourdan reprennent la Belgique.

De toute nécessité, la vaillante armée de Sambre-et-Meuse devait prendre quelques jours de repos, après la sanglante victoire de Fleurus. Dans cette lutte de quinze à seize heures, les soldats avaient épuisé leurs forces. N'oublions pas que les uns se battaient presque tous les jours depuis deux mois, et que les autres, ceux de la Moselle, après avoir fait une marche forcée de quinze jours à travers les Ardennes, n'avaient, pour ainsi dire, pas eu de répit devant Charleroi. Jourdan laissa donc son armée bivouaquer sur les mêmes positions en avant de Charleroi, du 27 juin au 1er juillet. D'un autre côté, il n'y avait plus assez de munitions et beaucoup de pièces d'artillerie étaient démontées; il fallait bien trois ou quatre jours pour regarnir les gibernes et les caissons, et pour réparer les canons. Ce laps de temps était

nécessaire pour remettre l'armée en parfait état de reprendre sa marche en avant et de combattre.

Les alliés avaient battu en retraite de trois côtés différents, dès le 27 juin. La gauche, sous Beaulieu, s'était retirée vers Genappe et Gembloux. Beaulieu maintenait cependant des avant-postes près de la ligne française. Le centre, que commandait le prince de Cobourg, avait pris position en avant de la forêt de Soignes, vers Waterloo et Mont-Saint-Jean, de façon à couvrir Bruxelles. L'aile droite, sous le prince d'Orange, pour se lier aux quatre places françaises encore aux mains des alliés, s'était établie à Mons et aux environs de cette ville.

Dans la précipitation de la retraite, ces dispositions avaient été prises à la hâte et le prince de Cobourg s'aperçut vite du danger que présentait la situation de ses différents corps ainsi dispersés. Il s'inquiéta d'autant plus qu'il venait d'apprendre les derniers succès de Pichegru, qui chassait devant lui le duc d'York et Clerfayt.

Car l'armée du Nord, depuis la prise d'Ypres, avait fait de grands progrès. Pichegru, sans remporter une victoire décisive comme Jourdan, repoussait méthodiquement les alliés, de la Flandre vers le Brabant. Il obéissait à un ordre du Comité de salut public, qui désirait qu'il s'emparât de toute la Flandre maritime, mais Pichegru aurait voulu plutôt se lier immédiatement à l'ar-

mée de Sambre-et-Meuse et il était d'accord en cela avec Jourdan. C'était, du reste, le parti le plus logique et le plus sûr, mais le Comité de salut public en avait jugé autrement, et Carnot était d'accord avec ses collègues. Carnot commit là une faute, mais nous ne devons pas oublier l'énervement de Paris, qui désirait avant tout la délivrance des places de Condé, du Quesnoy, de Valenciennes et de Landrecies. Le plan de Pichegru et de Jourdan atteignait plus sûrement ce but, mais ils durent s'incliner. Pichegru et Jourdan obéirent aux ordres du Comité, mais comme toutes leurs forces n'étaient pas nécessaires pour l'opération ordonnée, ils convinrent de prendre contact par leurs ailes, le plus tôt possible. Bruxelles devait être ce point de contact. Bruxelles pris, le Comité et la Convention ne trouveraient plus rien à dire.



Examinons d'abord la marche de Pichegru depuis le 17 juin, jour de la reddition d'Ypres. Le 18, il dirigea Moreau et sa division vers les places fortes du littoral, Nieuport, Ostende et l'Écluse. La tâche de Moreau n'était pas trop ardue, car Pichegru lui-même se mit à poursuivre Clerfayt et le duc d'York le long de la Lys, les tenant toujours à droite, de façon à les empê-

cher de porter secours aux places assiégées par Moreau.

Le 23, Clerfayt essaya une dernière fois d'arrêter les Français en avant de Deynze. Le combat fut acharné. Clerfayt fit les plus énergiques et les plus honorables efforts pour résister à l'impétuosité républicaine, mais, battu encore, il dut se replier sur Gand. Il perdit encore dix pièces de canon et trois cents prisonniers.

Quelques jours après, Pichegru apprit le résultat de la bataille de Fleurus, en même temps qu'un courrier de Paris lui apportait les instructions de Carnot. Nous avons vu qu'alors Pichegru communiqua son opinion à Jourdan, et qu'ils prirent la résolution, tout en obéissant au Comité de salut public, de se rencontrer à Bruxelles le plus tôt possible.

En conséquence, Pichegru achemina d'abord Souham sur Bruges, tant pour soutenir Moreau qui investissait Ostende, que pour prendre la vieille cité flamande.

Le 1er juillet Bruges et Ostende se rendirent.

La prise d'Ostende eut un immense retentissement. Barère l'annonça avec emphase à la Convention.

« Vous le savez, citoyens, dit-il, Ostende n'est pas une conquête ordinaire ; c'est une place forte et un port célèbre ; c'est un point important qui lie la terre à la mer, qui augmente les moyens de

notre marine, et assure la défense du continent.

» Ostende est le chemin couvert par lequel l'atroce Anglais faisait filtrer ses poisons en France, passer ses troupes et ses chevaux dans les armées coalisées, et amoncelait les subsistances et les munitions pour les troupes de la tyrannie. »

Le 1er juillet aussi, Tournai fut pris par un détachement de l'aile droite de Pichegru. L'affaire fut assez chaude. Tournai contenait de grands approvisionnements qui vinrent bien à propos à l'armée française.

Ostende, Bruges et Tournai pris, Pichegru ramena à lui la division Souham et la partie disponible de son aile droite. Souham fut relevé à Bruges par Moreau, qui entreprit alors le siège de l'Écluse.

Pichegru rallia la division Souham entre Bruges et Gand, le long du canal. Son armée s'étendait du canal à la Lys, mais l'aile droite poussa jusqu'à Audenarde, dont elle s'empara le 4 juillet.

Ce jour-là, l'armée de Pichegru occupa Gand, sans coup férir. La ville avait été évacuée le matin même. Gand accueillit fort bien les Français. La population fit entendre des cris de joie et de longues acclamations sur le passage des soldats. En général, toutes les villes de Flandre recevaient les Français comme des frères que l'on revoit.

Le 9 juillet, l'armée du Nord quitta Gand et vint passer la nuit autour d'Erembodegem, près

d'Alost. Quelques postes d'avant-garde, pendant la nuit, vinrent jusque sous les remparts de Bruxelles. Le lendemain, l'armée entière campa à Assche, et le 11 juillet, elle prit position au nord-ouest de Bruxelles, le long du canal de Willebroeck.

L'armée du Nord, en moins d'un mois, s'était donc emparée de tout le territoire belge de l'ouest. Elle avait pris les places d'Ypres, d'Ostende, de Bruges, de Gand, d'Audenarde, de Tournai et d'Ath. Nieuport et l'Écluse étaient étroitement assiégées.

La marche de Pichegru n'avait pas été une simple promenade militaire. On avait surmonté beaucoup de difficultés. Si les Autrichiens, à part Clerfayt, avaient fait peu de résistance, les soldats français n'étaient ni mieux vêtus, ni mieux nourris que sous Dumouriez. Tout était dans le désordre, au point de vue des subsistances. Les bureaux de la Guerre étaient, une fois de plus et malgré les efforts de Carnot, désorganisés par l'anarchie qui régnait à Paris. Pichegru lui-même commençait à murmurer contre ses anciens amis. De plus, le typhus faisait beaucoup de victimes, et la division Moreau, devant l'Écluse, fut décimée par la maladie.

Pichegru, cependant, parvenait aux portes de Bruxelles, mais il n'était pas le premier au rendez-vous. Dès le 10, ses avant-postes se nouèrent vers

Anderlecht à ceux de l'armée de Sambre-et-Meuse, qui s'y trouvaient depuis la veille.

Le duc d'York et Clerfayt s'étaient retirés vers le nord. Leurs troupes avaient pris position entre Termonde et Malines.

*
* *

Jourdan, le 1er juillet, voyant ses troupes reposées, ravitaillées, prépara sa marche en avant. Comme d'habitude, il divisa son armée en trois corps. Il donna le commandement de l'aile droite à Hatry, il commanda lui-même le centre, ayant sous ses ordres Morlot, Championnet et Lefèbvre, et laissa à Kléber la direction de l'aile gauche. Il adjoignit à Kléber la division Schérer, à qui il confiait la mission, facile maintenant, de s'emparer des quatre places investies et occupées encore par les alliés, pour se conformer aux ordres du Comité de salut public. Schérer devait se lier à Ferrand, qui commandait une des divisions de l'extrême droite de l'armée du Nord, et qui avait mission de coopérer à ces opérations.

Kléber se mit en mouvement le premier. Il se dirigea vers Mons, et, arrivé devant cette place, pendant qu'il en nettoyait les environs, Ferrand et Favereau s'en emparaient. Le prince d'Orange dut reculer jusqu'à Hal.

Mons, la première ville occupée par Dumouriez

quinze mois auparavant, était reprise par les Français ; les Montois conservaient à leur égard les mêmes sentiments d'amitié.

Barère, en annonçant la prise de Mons à la Convention, s'écrie :

« Le département de Jemmapes est restitué à la République ! »

La Convention ne sut pas modérer son enthousiasme. C'était comme un lambeau égaré de la patrie que l'on venait de retrouver. Tous les députés, debout, poussèrent des cris prolongés de : « Vive la République ! »

Le représentant du peuple Laurent, qui accompagnait Ferrand, avait écrit à la Convention, dès l'entrée des troupes dans Mons, une lettre dans laquelle on lit :

« *Nous avons été reçus par un peuple immense, au milieu des plus vives acclamations. L'on criait de toutes parts : « Vive la nation ! Vive la République !* »

Pendant ce temps, Lefèbvre, qui, sur l'ordre de Jourdan, avait appuyé le mouvement de Kléber, s'empara quelques heures après la prise de Mons d'un camp hollandais en avant de Rœulx. Le prince d'Orange dut reculer encore.

Schérer, après avoir collaboré aux efforts de Kléber, se dirigea avec son corps d'armée plus au sud, et il investit d'abord la place de Landrecies.

Les terroristes arrachèrent alors à la Convention un décret aussi stupide que sanguinaire. Barère le proposa au nom du Comité de salut public.

Voici ce décret, honteux pour la Convention, honteux pour la grande cause de la liberté :

« La Convention nationale décrète que toutes les troupes des tyrans coalisés, renfermées dans les places du territoire français envahies par l'ennemi sur la frontière du Nord, et qui ne se seront pas rendues à discrétion vingt-quatre heures après la sommation qui leur en sera faite par les généraux des armées de la République, ne seront admises à aucune capitulation et seront passées au fil de l'épée ! »

Lorsque le commandant autrichien de la place de Condé fut forcé de capituler, il répondit à ce décret barbare par les fières paroles suivantes ;

« Aucune nation n'a le droit de décréter l'opprobre d'une autre nation ! »



Jourdan ne se mit en marche que le 6 au matin, lorsqu'il eut appris les succès de sa gauche, lorsqu'il fut certain que toutes ses instructions de ce côté avaient été suivies, et lorsqu'il fut mis au courant, par Pichegru, des avantages remportés par l'armée du Nord et de la marche définitive de cette armée sur Bruxelles.

Immédiatement, il dirige Hatry et Championnet sur Gembloux, et force Beaulieu, après une série de combats d'avant-postes, de reculer vers la Meuse.

Lui-même, avec Morlot, Dubois et Lefèbvre, avec lequel il s'était relié, se mit en mesure de chasser Cobourg de ses positions en avant de la forêt de Soignes.

Le prince de Cobourg, bien qu'ayant rappelé le prince d'Orange à lui, avait préparé sa retraite sur la Dyle par Corbais. Toutefois il tenta de s'opposer à la marche en avant de Jourdan.

Il y eut des combats sérieux à Seneffe, à Nivelles, à Genappe, à Braine-l'Alleud, mais partout les républicains repoussèrent les coalisés, non sans de grosses pertes des deux côtés.

Après un dernier combat, très sanglant, à l'entrée de la forêt de Soignes, vers Waterloo, Cobourg battit enfin en retraite vers Louvain.

Tous ces combats, tant à droite qu'à gauche et au centre, avaient coûté plusieurs milliers d'hommes aux républicains. Mais la route de Bruxelles était ouverte, et l'armée de Sambre-et-Meuse allait faire sa jonction avec celle du Nord.

***

Dès le 10 juillet, la droite de Pichegru, et la gauche de Jourdan commandée par Lefèbvre,

avaient lié leurs communications vers Hal. Les avant-postes se trouvaient déjà devant Bruxelles, mais les deux généraux décidèrent de réunir leurs principales forces entre Hal et Bruxelles, puis d'entrer ensemble dans la ville par la vieille chaussée.

Une division du corps d'armée de Beaulieu occupait Bruxelles. On ne savait encore si elle résisterait ou si elle évacuerait la ville. En tous cas, sa résistance ne pouvait être longue.

*
* *

Dans la séance du 12 juillet, Barère monte à la tribune :

« Citoyens, s'écrie-t-il, c'est encore un jour brillant pour la maison d'Autriche; Bruxelles est au pouvoir de la République ! Et les braves Anglais, les tacticiens hessois, les Autrichiens aguerris et les grands tireurs prussiens assiègent par leur fuite combinée leurs propres places. C'est sur Anvers, Maestricht et le Rhin qu'ils dirigent leur marche avec une vitesse qui ne permet plus aux républicains de découvrir leurs projets ultérieurs ! »

Barère essaye de tourner les alliés en ridicule. Le respect aux vaincus eût été bien trop dangereux en ce moment-là.

La nouvelle de la prise de Bruxelles fut accueil-

lie par la Convention comme bien on pense. Tout le monde, députés et spectateurs, se leva d'un bond. Les chapeaux furent agités en signe d'allégresse et d'immenses acclamations retentirent. De longs cris de : « Vive la République! » saluèrent cette grande nouvelle.

Voici comment Pichegru avait annoncé ce grand événement à la Convention :

LA VICTOIRE OU LA MORT

« Citoyens représentants, la jonction des armées du Nord et de Sambre-et-Meuse vient de s'opérer ! Elles sont arrivées ensemble à Bruxelles, elles n'ont pas mal fait ; leur réunion ne peut faire espérer que du mieux en poursuivant les soldats des tyrans coalisés, qui, malgré les grandes chaleurs qui se font sentir depuis quelques jours, s'en vont à grandes journées ; les magasins qu'ils sont forcés d'abandonner sont partout très nombreux et de toute espèce, et il nous arrive journellement quantité de déserteurs et de prisonniers. *Vive la République!*

» (*Signé*) PICHEGRU.

» Au quartier général de Bruxelles, le 22 messidor, 2e année républicaine. »

A Mons, les Français avaient été accueillis après Fleurus comme après Jemappes. A Bruxelles,

l'accueil, quoique très sympathique, fut plus modéré. Nous reviendrons sur ce point au livre VIII.

Il fallut trois à quatre jours pour opérer la jonction complète des deux armées à Bruxelles et autour de cette ville. Réunies, elles comptaient 150,000 hommes, mais le 15 juillet, elles se séparèrent de nouveau. Pichegru marcha au nord sur Malines, Jourdan, à l'est, sur Louvain.

Ces deux villes furent prises le même jour, le 17. Jourdan était malade, Kléber le remplaçait. Après avoir culbuté l'arrière-garde autrichienne au combat de la Montagne-de-Fer, Kléber s'empara de Louvain. Pichegru chassa facilement les Autrichiens devant lui jusqu'à Malines, mais là le passage du canal fut assez difficile. Les soldats républicains, trop impatients pour attendre l'établissement des ponts, passèrent le canal à la nage. Les Français firent 200 prisonniers.

Le 17 juillet, une division de Jourdan s'empara de la ville et de la citadelle de Namur. La place, « réputée imprenable par les flatteurs des rois », dit Barère, avait été évacuée dans la nuit par les Autrichiens. Ils ne laissèrent que 200 hommes dans la citadelle, lesquels furent faits prisonniers.

Pendant que Pichegru prenait la route d'Anvers, l'armée de Sambre-et-Meuse marchait maintenant sur Liége et Huy, sa gauche à Tirlemont, son extrême droite à Namur. Le quartier général

de Jourdan, le 20 juillet, se trouvait à Nil Saint-Martin.

En Flandre, Nieuport venait de se rendre à Moreau après un siège d'un bon mois, et cinq jours de tranchée ouverte. La garnison, composée d'environ 2,000 hommes, fut faite prisonnière de guerre. Mais les émigrés qui séjournaient dans la ville furent fusillés. Tout l'ouest et tout le sud de la Belgique étaient donc dégagés, et les alliés reculaient toujours, le duc d'York au nord, le prince de Cobourg à l'est.

Le 24 juillet, Anvers se rendit à son tour, Pichegru s'empara sans difficulté de la citadelle et il fit son entrée dans la ville très acclamé par la population anversoise, qui n'oubliait pas le décret du 16 novembre 1792.

C'est à Anvers que Pichegru apprit la chute de Robespierre, et de son ami Saint-Just. Il s'empressa d'écrire à la Convention une lettre dans laquelle il la félicite de s'être débarrassée des tyrans !...

Jourdan reçut la nouvelle du 9 thermidor à son quartier général de Waremme. Il n'écrivit pas lui-même, mais le représentant du peuple Gilet rédigea une adresse emphatique qui fut envoyée à Paris au nom de l'armée entière de Sambre-et-Meuse.

Liége était retombée aux mains des Français le jour même du 9 thermidor. Au moment où, à la

Convention, Robespierre, écumant, réclamait vainement la parole, parole que l'on était décidé à lui refuser, les premiers soldats républicains entraient dans Liége par le faubourg Sainte-Walburge. Un peuple immense vint à leur rencontre. On s'embrassa, on pleura de joie de se voir réunis encore. Les fers de la vieille cité étaient définitivement brisés.

L'évêque, le prince de Méan, avait déjà quitté la ville le 20 juillet.

Les Autrichiens passèrent la Meuse par le vieux pont des Arches, mais ils s'établirent solidement dans la forteresse de la Chartreuse, sur la rive droite. Ils avaient été chassés de la citadelle Sainte-Walburge et de la ville par quelques vigoureux combats dans lesquels les Liégeois aidèrent vaillamment les républicains.

Voici donc Pichegru établi à Anvers et Jourdan à Liége. En toute logique, il aurait fallu les laisser continuer immédiatement leur marche en avant, mais le Comité de salut public en jugea autrement. Carnot, influencé par ses collègues, ordonna aux deux généraux de rester dans leurs positions jusqu'à ce que les places encore occupées par les Autrichiens en France, eussent capitulé. Tous les historiens de cette époque sont d'accord pour dire que plus les généraux Pichegru et Jourdan éloigneraient les armées du duc d'York et du prince de Cobourg, plus les places du Nord au pouvoir

des alliés se rendraient vite. Mais, le Comité ayant décidé, il fallait obéir, et les deux généraux, pendant un bon mois, restèrent inactifs.

* * *

Nous avons vû Schérer, après la prise de Mons, mettre immédiatement le siège devant Landrecies. Assiégée vigoureusement, la place fut défendue de même, mais la garnison austro-anglaise voyait de jour en jour disparaître les chances d'être secourue, le duc d'York et le prince de Cobourg s'éloignant de plus en plus.

La place se rendit le 14 juillet. La garnison était réduite à 2,000 hommes, qui avaient bravement fait leur devoir. Ils furent insultés par Barère à la tribune, mais ils furent respectés par les soldats français.

Schérer, ayant vu son armée renforcée, et augmentée aussi par de nombreux gardes nationaux, avait mis, entre temps, le siège devant Condé, Valenciennes et le Quesnoy. Marescot dirigeait le génie.

Ces places se défendirent bien. Valenciennes se rendit le 27 août seulement. La ville contenait beaucoup d'émigrés. Deux cents bouches à feu tombèrent aux mains des Français avec de grands approvisionnements et beaucoup de munitions. Le gouvernement autrichien avait dépensé 3 millions pour remettre la place en état.

Le Quesnoy s'était déjà rendu. Condé capitula à peu près en même temps que Valenciennes; le 30 août Carnot apprit ce dernier succès par le télégraphe de Chappe, et en rendit compte immédiatement à la Convention.

Il n'y avait donc plus d'ennemis en France. La Convention accueillit cette nouvelle avec une joie délirante. C'était comme un stigmate que l'on s'effaçait sur la joue.

Schérer, ayant définitivement accompli et mené à bien la tâche dont on l'avait chargé, se mit en marche, dès le 1er septembre, pour rejoindre Jourdan. Il envoya seulement la brigade Osten à Pichegru, à la demande de celui-ci.

***

Ce ne fut qu'au commencement de septembre que Pichegru et Jourdan se remirent en mouvement. Pichegru s'empara de l'Écluse et prépara la brillante conquête de la Hollande. De ce côté-là, donc, toute la Belgique était « nettoyée ».

A l'est, il restait à Jourdan un vigoureux effort à faire. Il fallait repousser les Autrichiens en Allemagne.

Le prince de Cobourg, découragé, avait laissé le commandement des troupes à Clerfayt, et s'était retiré auprès de l'Empereur.

Clerfayt était la ténacité même, mais il ne pouvait lutter contre la vaillance républicaine.

A Liége même, les Autrichiens ne voulaient abandonner la Chartreuse qu'au dernier moment. A la fin août, ils bombardèrent le faubourg d'Amercœur et mirent en cendres le quartier d'Outre-Meuse. C'était un dernier souvenir qu'ils laissaient aux Liégeois.

Huy avait été abandonné par eux et ils s'étaient retirés sur l'Ourthe, dont ils voulaient défendre les passages, plus faciles à défendre que ceux de la Meuse.

Vers la mi-septembre, Schérer avait pris le commandement de l'aile droite de Jourdan. L'armée française était alors ainsi disposée : L'aile gauche, sous Kléber, longeait la Meuse de Maestricht à Liége ; à Liége se trouvaient le quartier général de Jourdan et le centre de l'armée ; l'aile droite s'étendait le long de l'Ourthe, de Liége à Comblain-au-Pont.

Clerfayt avait confié son aile gauche au général Latour, qui se trouvait en face de Schérer, sur les hauteurs de Sprimont.

Jourdan vint lui-même examiner les positions de Schérer et se concerta avec lui. Il fut décidé que l'on attaquerait sans retard le général Latour, malgré toutes les difficultés que présentait l'opération, car les bords de la rivière étaient très escarpés.

Les hauteurs de Sprimont, occupées par Latour, sont bornées par l'Ourthe et son affluent l'Am-

blève, ou « eau d'Aywaille », comme on disait alors. D'Esneux à Sprimont, Latour avait 18,000 hommes formidablement retranchés.

L'armée républicaine était plus nombreuse, mais l'eût-elle été six fois, que sa tâche eût été encore des plus difficiles.

Schérer avait sous ses ordres les généraux Marceau, Mayer, Hacquin; Jourdan, qui dirigeait lui-même l'attaque, le faisait soutenir par la division Bonnet.

L'assaut commença le 18 au matin et fut mené vigoureusement par quatre colonnes : deux colonnes par l'Ourthe, d'Esneux à Comblain, deux autres par l'Amblève, de Comblain à Aywaille.

Sous la mitraille des Autrichiens, les républicains passent les rivières, les généraux montrant l'exemple aux soldats. Rien ne leur résiste. Les Autrichiens sont forcés d'abandonner leurs positions, laissant aux mains des Français 36 pièces de canon, 100 caissons, des fusils, des munitions, plus 700 prisonniers. Ils avaient perdu, en outre, 1,200 hommes, morts et blessés. Latour recula jusqu'à Aix-la-Chapelle et Schérer établit son quartier général à Verviers.

Pendant ce temps, la gauche de l'armée française remportait aussi un avantage à Maeseyck, et Jourdan, revenu à Liége, vit enfin les Autrichiens évacuer la Chartreuse.

L'armée entière de Clerfayt se retira derrière la

Roer. La Belgique était dégagée, mais il fallait éloigner les Autrichiens de la frontière, et Jourdan reprit sa marche en avant. Le 1er octobre, il se trouva, avec le gros de ses forces, devant Clerfayt, qui avait concentré toutes ses troupes, ne laissant qu'un corps dans Maestricht. Le 2 octobre eut lieu la bataille d'Aldenhoven, grande bataille où les Autrichiens furent complètement défaits.

Jourdan, à Aldenhoven 1794, vengeait Aldenhoven 1793. Non seulement la Belgique est prise, mais l'Allemagne est ouverte. Jourdan se dirige vers le Rhin, pendant que Kléber et Marescot entreprennent le siège de Maestricht.

La campagne de 1794 est virtuellement terminée. A jamais, les Allemands sont chassés de nos provinces. Leur court séjour en 1814-1815 ne fut qu'une simple occupation. Une domination autrichienne en Belgique n'était plus possible. Les Belges en avaient assez. Jamais plus les Belges ne pourraient supporter le joug allemand, autrichien ou prussien. Les Gaulois et les Germains peuvent et doivent devenir des amis, mais jamais plus l'une de ces races ne dominera l'autre.

La Belgique est reconquise par les Français, et pendant vingt ans l'ancienne Gaule est reconstituée. Cette période, bien que pénible et agitée au début, fut glorieuse toujours, et elle eut un immense effet sur l'esprit et le caractère belges.

LIVRE HUITIÈME

La Belgique traitée en pays conquis

CHAPITRE PREMIER

Les premières mesures des représentants du peuple.

Dès les premiers succès de Pichegru en Flandre, avant la bataille de Fleurus, les représentants du peuple Richard et Choudieu avaient pris à Lille l'arrêté suivant :

Les représentants du peuple Richard et Choudieu :

« Considérant qu'en assurant aux habitants des pays conquis leur tranquillité, leur sûreté et leurs propriétés, la République française doit prendre des mesures pour prévenir toutes les entreprises qui pourraient être formées dans ces mêmes pays contre ses intérêts, arrêtent ce qui suit :

» Art. Ier. Tous les habitants des pays conquis dans la Belgique sont sous la protection spéciale

de la République française, à la charge par eux de ne favoriser ni directement, ni indirectement les armes des puissances coalisées.

» II. Tous ceux qui seront convaincus de correspondance avec les ennemis : d'acte, de complot ou discours contraires à la sûreté du peuple français, seront traduits aux tribunaux révolutionnaires de France et jugés conformément aux lois.

» III. Tous les individus déportés de France, en vertu des lois de la République, qui se trouvent domiciliés dans l'étendue du territoire conquis, sont tenus d'en sortir dans les vingt-quatre heures, à partir de la publication du présent arrêté, sous peine d'être traités comme émigrés français.

» IV. Il est enjoint à tous commandants militaires de prendre les mesures les plus sévères pour maintenir l'ordre et la tranquillité dans les places conquises, et pour empêcher que, sous quelque prétexte que ce soit, il ne se commette des vexations contre la sûreté et les propriétés des habitants. Ils veilleront surtout à ce que la liberté des cultes soit respectée.

» V. Les magistrats des villes et des communes conquises sont tenus, sous leur responsabilité, d'obéir aux réquisitions qui leur seront faites par les commissaires des guerres pour le service de la République, dans le délai qui leur sera prescrit; en cas de désobéissance, ils seront traités comme ennemis de la République.

» VI. Tous les magistrats qui seront convaincus d'avoir excité ou favorisé des émeutes contre la République, soit par des actes publics ou particuliers, soit par des discours contre la Révolution française, seront traduits devant les tribunaux révolutionnaires de France et jugés comme ennemis du peuple français.

» VII. La police des places conquises sera exercée par les commandants militaires jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné; ils emploieront la surveillance la plus active pour déjouer les complots et prévenir les mauvais desseins des ennemis de la République; ils veilleront à ce qu'il ne se fasse, de la part des habitants, aucuns rassemblements publics ni particuliers, et ils emploieront, pour les dissiper, la force militaire.

» VIII. Les habitants des pays conquis remettront leurs armes entre les mains des commandants militaires, dans le délai de vingt-quatre heures après la publication du présent arrêté; ceux qui seront convaincus de les avoir soustraites seront traduits à la Commission militaire et punis de mort.

» IX. Les assignats seront reçus dans toutes les caisses publiques et dans les transactions commerciales; ceux qui les refuseront, les décrieront, les falsifieront, et ceux qui en colporteront de faux, seront traduits devant le tribunal du département du Pas-de-Calais, et punis conformément aux lois de la République sur cet objet.

» X. Pour prévenir l'augmentation que des malveillants pourraient donner aux marchandises et denrées du pays, à raison de l'introduction des assignats, le *maximum* arrêté pour la ville de Lille sera suivi dans tous les pays conquis de la West-Flandre.

» XI. Les impositions établies dans les pays conquis, sous quelques dénominations qu'elles existent, continueront d'être perçues au profit de la République.

» XII. Les soldats de la République observeront la discipline la plus exacte dans les pays conquis; ils démentiront par leur conduite les ennemis de la Révolution. Les chefs des corps et les généraux sont tenus de faire traduire au tribunal militaire ceux qui se permettraient des désordres qui ne peuvent tendre qu'à favoriser les complots de l'étranger.

» Fait à Lille, le 4 messidor, l'an II de la République française, une et indivisible ».

***

Telles étaient les premières mesures que les représentants du peuple allaient appliquer, successivement, à toute la Belgique. Il n'était plus question de frères et d'amis, à ce moment-là, il n'était question que de « pays conquis ».

Si d'un côté, « la liberté des cultes est assurée »,

si la République promet « protection » aux sujets des pays conquis, si elle enjoint à ses soldats « d'observer la discipline la plus exacte », d'un autre côté, elle ordonne aux magistrats « d'obéir aux réquisitions », aux citoyens de remettre toutes leurs armes, sous « peine de mort »; elle décrète aussi les deux choses les plus terribles pour les Belges : « le cours forcé des assignats » et le « maximum ».

Appliquées d'abord à la West-Flandre, ces mesures s'étendirent au département de Jemappes, aussitôt après la prise de Mons. Le représentant du peuple Laurent se chargea de les mettre en vigueur. Ce Laurent, médecin de son métier, né à Strasbourg en 1750 et député du Bas-Rhin, n'y allait pas de main morte.

Le 8 juillet, il écrit à la Convention :

« Citoyen président, les églises des communes évacuées par les uhlans regorgeaient de saints; *ils n'ont pas recouvré plus tôt la liberté qu'ils ont voulu aller voir la Convention nationale, à Paris.* Je leur ai donné des ciboires, des calices, des remontrances, des galons, pour faire leur route, et je te les envoie de suite par la diligence de Maubeuge.

» Ils méritent de ta part un accueil d'autant plus gracieux qu'ils sont les précurseurs de 2 millions en numéraire, que nous avons imposés,

Gillet et moi, sur les richards de Mons, et qui, demain feront leurs adieux aux rives de la Trouille.

» Salut et fraternité. »

Quelle aimable plaisanterie! Comme ce bon Laurent manie délicatement l'ironie!

Le 10, il écrit de Mons une nouvelle lettre à ses collègues. Malgré sa longueur, nous devons la reproduire en entier, rien ne valant un document d'une époque pour décrire cette époque.

« Citoyens collègues, je pars cette nuit pour Bruxelles, où il est instant d'aller faire la récolte pour la République. Dans le peu de temps que je suis resté à Mons, j'ai trouvé beaucoup de besogne à faire.

» Demain il partira en numéraire autour de 600,000 livres, à compte des 2 millions que nous avons imposés, Gillet et moi, sur les aristocrates et les moines de Mons. Ce soir, on a pris dix otages des plus riches, qui répondront de l'exécution du restant, sous vingt-quatre heures, à peine d'être conduits dans différents châteaux forts de la République. Je pense que leur arrestation nous fournira le reste.

» Ces 2 millions ne seront pas le terme de la contribution; il en est nombre qui n'ont pas été assez imposés proportionnellement à leur aristocratie et à leur fortune, et je compte sous peu revenir sur cet article.

» D'un autre côté, les patriotes s'apprêtent à faire un don patriotique splendide, qui ne sera pas inférieur à l'impôt.

» Les esprits vont être stimulés par une société populaire nouvellement établie et qui paraît animée d'un bon esprit.

» Cette masse pécuniaire augmentera par l'imposition des abbayes et des prieurés qui sont aux environs de la ville. J'ai envoyé des commissaires pour leur signifier une taxe de 1 million, répartie proportionnellement aux facultés de chacun; j'aurai soin que cette tâche soit remplie.

» Ce n'est pas sur le numéraire seul que j'ai frappé ou fait frapper; on a demandé 20,000 quintaux de grains dans la seule ville de Mons, et cette demande se remplit avec célérité, de façon que l'on confectionne ici par jour quarante mille rations de pain, ce qui nous met extrêmement à l'aise pour les subsistances. On fait aussi dans les campagnes, et surtout chez les moines, les perquisitions des denrées nécessaires pour la troupe; ce qui nous donnera au moins la même quantité que la ville de Mons.

» Une foule d'autres denrées sont mises en réquisition, ainsi que vous le verrez par la copie de la réquisition du commissaire ordonnateur Vaillant, mais, pour ne pas paralyser totalement le commerce de cette ville, je vais faire délivrer une certaine quantité des marchandises requises que je

ferai refluer sur les derrières, de façon que le restant soit mis en circulation.

» Je veille surtout pour qu'on livre ce qui est nécessaire à l'artillerie; nous avons aussi trouvé des denrées de l'ennemi à Mons et beaucoup d'autres objets dont je vous envoie l'état. Tout ce qui ne sera pas utile ici sera envoyé dans nos magasins.

» J'ai réintégré dans leurs possessions tous ceux qui avaient été persécutés par le Grand Conseil de l'Etat et les agents de l'Autriche.

» Nous avons trouvé ici des émigrés qui sont saisis; il y en a encore de cachés que j'aurai bientôt, et de suite ils partiront pour le tribunal révolutionnaire, établi à Cambrai.

» Les moines baissent pavillon, ainsi que les aristocrates; les cloches des couvents sonnent pour la troisième fois nos victoires, et les fenêtres à grands pans s'illuminent. Je sais que ce sont des grimaces hypocrites, mais enfin ils marchent jusqu'à ce que, les ayant abattus par les espèces, je les mette dans le cas de se reposer plus qu'ils ne voudraient.

» Salut et fraternité! »

Laurent s'embrouille un peu à la fin de sa lettre, mais cette lettre nous montre bien le système funeste que l'on avait adopté. Et Mons, cependant, était ville française et républicaine. Que serait-ce

pour Anvers, Malines ou Louvain? Heureusement, le hideux régime de la Terreur touchait à sa fin.

Bien qu'on saignât ainsi leur ville à blanc, des membres des autorités constituées du département de Jemappes vinrent, trois jours après, le 13 juillet, se présenter à la Convention, pour la remercier de ce qu'elle faisait pour eux.

« Les autorités constituées du département de Jemmapes se présentent à votre barre, par l'organe de leurs députés, pour vous témoigner avec quelle satisfaction et avec quels sentiments de joie et de reconnaissance ils ont été reconquis à la liberté. Citoyens représentants, affermissez notre liberté récente, donnez à ce département toute l'activité que méritent les circonstances du moment; qu'il ait la gloire de pouvoir être représenté parmi vous, pour donner dans tous les temps des preuves de son dévouement à la chose publique. Faites-y émaner les lois salutaires après lesquelles nous soupirons; renvoyez dans notre sein nos administrateurs; maintenez parmi nous, jusqu'à notre organisation, *ce représentant Laurent, qui, par ses soins, son activité, ses vertus civiques, a attiré la juste reconnaissance de nos frères;* ordonnez que justice prompte soit rendue à nos frères qui gémissent sous le poids d'une longue détention; que le glaive de la loi tombe sur les têtes coupables, et que les innocents soient rendus à la liberté !... »

Cette députation de Montois eut les honneurs de

la séance. Ils retournèrent en Belgique, accompagnés des nombreux réfugiés belges qui séjournaient à Paris. Les Autrichiens avaient saisi les biens de ces exilés volontaires. La République les leur restitua (10 juillet).

A Gand, où les républicains étaient entrés le 4 juillet, il y eut d'abord une fête civique, le 6 ; on planta un nouvel arbre de la liberté et, le soir, il y eut illumination générale pendant que les musiques militaires, réunies sur la place d'Armes, jouaient des airs républicains.

Mais, le lendemain, les réquisitions commencèrent et elles ne s'arrêtèrent plus. Sur les vingt-six échevins, il y en avait toujours cinq ou six qui siégeaient en permanence à l'hôtel de ville, et qui se relayaient. Ils devaient faire droit aux réquisitions des commissaires des guerres. Mais le 16 juillet, la nouvelle municipalité fut déjà installée, et du 18 au 24 juillet, furent mises en vigueur les premières mesures des représentants du peuple, dont les deux principales, l'établissement du *maximum* et la circulation forcée des assignats, furent bientôt suivies des réclamations de toute la population gantoise. Mais ces réclamations furent vite étouffées, car il était dangereux de protester.

Le premier acte de Pichegru et de Jourdan en entrant dans Bruxelles avait été un acte de confiance et de fraternité : Ces généraux autorisèrent

les volontaires des serments et les bourgeois armés de veiller à la sécurité et de faire, comme auparavant, la police de leur ville. Bien qu'il fût ajouté : « jusqu'à nouvel ordre », cet acte est un acte amical.

Mais les deux généraux ne firent que traverser la ville. Les représentants Richard et Guyton s'installèrent à l'Hôtel de ville. Dès le 11, ils ordonnèrent aux « magistrats de la ville de Bruxelles » de publier l'arrêté sur la circulation des assignats. Le même jour on procéda à la vérification des assignats existant à Bruxelles. Les Autrichiens et les émigrés avaient fait fabriquer beaucoup de faux assignats. Cette vérification était nécessaire.

Le 13 juillet, le général Montaigu, commandant provisoirement la place, ordonna le licenciement de la garde bourgeoise et des volontaires et la remise de toutes les armes à l'Hôtel de ville.

Conformément à cet ordre, le magistrat de Bruxelles fit afficher l'avis suivant :

« Le magistrat, ..., etc.,

» Requiert tous les bourgeois et habitants de cette ville, de remettre à la maison de ville tous fusils militaires et autres, ayant servi à l'armement des citoyens de cette ville, qui d'après les sages mesures prises par le général Montaigu, pour la bonne police, peuvent se reposer sur lui et être

assurés du maintien du bon ordre et du respect pour les propriétés.

» Il y aura un dépôt de ces armes à la maison de ville, où chacun est engagé de venir déposer ses armes dans les vingt-quatre heures.

» *Fait à Bruxelles, le 13 juillet 1794.* »

Le 14 juillet, Laurent, venant de Mons, arrive à Bruxelles, où il remplace Richard, qui suit Pichegru. Laurent, fidèle à son système, ne perd pas de temps. Comme, par suite du décret sur les assignats, les maraîchers ne s'étaient plus donné la peine, le 13, d'alimenter les marchés de Bruxelles, il publie un arrêté les y obligeant.

Puis il frappe « les nobles, les ecclésiastiques, les maisons religieuses et les privilégiés de la ville de Bruxelles et de sa banlieue, qui payeront à la République française une contribution de *5 millions* en numéraire. »

» Cette contribution sera acquittée dans les vingt-quatre heures, chez le payeur de l'armée, à la diligence des magistrats de la ville, qui en feront la répartition : sinon il sera pris des otages, même parmi les magistrats. »

C'était du Laurent tout pur. Mais si terrifiés que fussent les magistrats, telle diligence qu'ils firent, si menaçant que fut Laurent, le 17 juillet on n'avait encore réuni que 500,000 livres.

Le 19 juillet, le général de brigade Haquin

remplaça Montaigu. Il prit immédiatement un arrêté interdisant aux bourgeois d'envoyer à l'auberge les soldats français qu'ils avaient à loger, ni de changer les ordres de logement.

En même temps, la ville était accablée par des réquisitions de toutes sortes, qu'il fallait livrer dans les vingt-quatre heures.

Il y avait aussi eu, à Bruxelles comme à Gand, une fête civique, le 14 juillet. On avait encore une fois renversé de son piédestal le pauvre Charles de Lorraine, et à côté du socle, on avait planté un arbre de la liberté.

Après avoir pris ces différentes mesures à Bruxelles, Laurent écrit à Paris, le 24 : « Anvers est pris avec sa citadelle et je m'y transporte demain pour le désarmement et les contributions : *C'est la ville la plus riche de la Belgique.* »

Laurent en a déjà plein la bouche !...



Le 18 juillet, le Comité de salut public avait discuté la conduite à suivre dans les pays « occupés par les armées de la République » et avait été unanime à rendre un arrêté qui confirmait toutes les premières mesures des représentants du peuple.

Nous résumons cet arrêté, très long :

« 1° Les représentants du peuple ont l'autorité suprême et le pouvoir révolutionnaire ;

» 2° Les fonctionnaires civils des pays occupés peuvent être maintenus, avec l'assentiment des représentants du peuple ;

» 3° Tous les habitants des pays occupés doivent remettre leurs armes ;

» 4° Le commissaire-ordonnateur en chef est chargé de diriger sur la France toutes ces armes ainsi que tous les canons dont l'armée n'aurait pas besoin ;

» 5° Les agents des douze commissions de la République (commissions qui remplaçaient les ministères) sont chargés de rassembler toutes les marchandises, denrées, matières diverses, munitions, fourrages, etc., etc., etc., et cela par réquisitions, en ne laissant, en fait de subsistances, que ce qui est nécessaire à l'armée et pour nourrir le pays. *Tout le reste* doit être dirigé sur la France ;

» 6° Le commissaire-ordonnateur en chef doit vérifier l'état des caisses publiques et se faire remettre les fonds, les impôts continuant à être perçus au nom de la République et sous le contrôle de ses agents. La caisse générale de l'armée recevrait ces fonds ;

» 7° Une contribution militaire équivalente à deux fois le revenu annuel de toutes les impositions sera levée, mais seulement sur les citoyens ayant plus de 1,000 livres de revenu. »

Tel fut le régime qui fut appliqué pendant quel-

ques mois à la Belgique. Régime d'exception, ouvrant la porte à tous les abus, permettant toutes les exactions.

C'est le passage le plus pénible de l'histoire que nous avons entreprise. La France traite la Belgique, sa sœur, en ennemie, en prisonnière.

Avec Liége, seulement, elle y met plus de formes. Les subsides, les secours furent demandés à Liége au commencement d'août, plutôt poliment, non point le couteau sur la gorge. Il faut dire que les Liégeois offraient leurs ressources spontanément, sans hésitation. Il n'était pas nécessaire chez eux de faire des réquisitions. Ils donnaient tout, en plus de leur sang. A Huy, il fut versé au trésor de l'armée 150,000 livres spontanément, sans réquisition.

Le 3 août, Bassenge, au nom des Liégeois qui regagnaient leur patrie, prononça un grand discours à la Convention. Il vint réclamer le drapeau de Liége, que, fugitifs, ils avaient déposé dans le sein de cette assemblée, et son enthousiasme déborde.

« Liége est libre, législateurs !... Des paroles n'expriment point les sentiments dont cette nouvelle embrase nos cœurs.

» Après tant de maux et d'orages, la voilà donc enfin au port ! Nous la reconquérons, cette liberté, l'idole, le besoin de nos âmes ! Dans ces moments, les hymnes de reconnaissance de nos frères, arra-

chés aux tigres qui les déchiraient, s'élèvent pour bénir leurs généreux libérateurs; leurs bras s'ouvrent pour nous recevoir. La République retrouve des enfants dignes d'elle. Ils vont justifier son honorable adoption. Cette horreur native, invincible pour les tyrans, qui caractérisa toujours ce peuple, horreur que leurs dernières persécutions n'ont fait qu'accroître, se manifeste dans toute son énergie à l'aspect de ses frères victorieux. Le féroce Autrichien, frémissant de rage, court cacher au delà du Rhin son impuissance et son opprobre; et, pour surcroît de bonheur, c'est au moment où toutes les factions impies, coalisées pour comprimer l'élan révolutionnaire, sont précipitées les unes sur les autres dans l'abîme; c'est le jour même où la plus dangereuse et la plus scélérate expiant ses plus abominables attentats, elles laissent enfin respirer l'homme de bien, et lui donnent la consolation, la délicieuse assurance du triomphe immortel de la République et de son inébranlable existence! »

Le patriotisme et le républicanisme des Liégeois n'étaient pas douteux. Malheureusement, ils crurent devoir en donner une nouvelle preuve en détruisant leur magnifique cathédrale de Saint-Lambert. Paris avait détruit Saint-Denis et les tombeaux des rois. Liége ne pouvait rester en arrière.

« Les braves Liégeois, dit une lettre du 20 août,

signalent de toutes les manières leur haine pour le prêtre-tyran qui les opprimait. Son église chérie de Saint-Lambert s'écroule sous les coups de quatre cents ouvriers. La couverture de plomb sera convertie en balles ; on distribuera les vastes charpentes aux indigentes victimes du despotisme sacerdotal, et les riches balustrades de l'intérieur serviront à la fonte des canons !... »

Pourquoi a-t-il toujours fallu que les hommes aient cru détruire un principe en supprimant un symbole, et que leur rage destructrice s'exerçât toujours contre les plus belles conceptions de leur goût et de leur art ?

CHAPITRE II

Contributions. — Réquisitions. — Protestations.

C'était Laurent qui s'était chargé d'établir le chiffre de la contribution extraordinaire à payer par chaque ville de la Belgique. Le total s'élevait à 80,000,000 de livres environ.

Les villes les plus frappées étaient :

Anvers,	imposée à	. . .	10,000,000	de livres.
Gand,	»	. . .	7,000,000	»
Bruxelles,	»	. . .	5,000,000	»
Bruges,	»	. . .	4,000,000	»
Namur,	»	. . .	5,000,000	»
Tournai,	»	. . .	4,000,000	»
Courtrai,	»	. . .	3,000,000	»
Ostende,	»	. . .	2,000,000	»
Alost,	»	. . .	2,000,000	»
Ninove,	»	. . .	2,000,000	»
Louvain,	»	. . .	2,000,000	»
Malines,	»	. . .	1,000,000	»
Ypres,	»	. . .	1,000,000	»
Mons,	»	. . .	1,700,000	livres.
Audenarde,	»	. . .	500,000	»
Lierre,	»	. . .	500,000	»
Ath,	»	. . .	150,000	»
etc.				

Liége ne fut pas imposée à un chiffre déterminé. Il est vrai que les habitants apportaient tout ce qu'ils avaient et que la plupart des partisans de l'évêque ayant disparu avec lui, les richesses qu'ils n'avaient pu emporter étaient à la disposition de la République. On établit cependant une taxe spéciale sur la population riche afin de soulager les habitants d'Outre-Meuse et du faubourg d'Amercœur, ruinés par les Autrichiens.

Le 1er octobre, ces différentes contributions étaient loin d'être soldées. Il était parvenu, en numéraire, lingots d'or ou d'argent, à Paris, des envois d'un total de 13,359,404 livres.

Dans ces 13,359,404 livres, Bruxelles entrait pour sa contribution intégrale de 5,000,000 de livres. Mais Laurent avait dû, pour cela, emmener cinquante-deux otages à Maubeuge. Anvers n'avait encore payé que 2,836,810 livres. Gand, sur ses 7,000,000, que 43,997 livres! Louvain avait payé plus de la moitié de la contribution, soit 1 million 332,933 livres. A Namur, sur 5,000,000, il n'avait été versé que 227,551 livres! Bruges, Ostende, Ypres et Courtrai n'avaient encore *rien* payé! Quant à Malines, chose qui pourrait paraître étrange à première vue, imposée à 1,000,000, elle avait déjà versé 1,260,076 livres.

En voyant la richesse et le nombre des couvents de cette ville, les agents des Commissions avaient forcé la dose. Du reste, la proportion établie par

Laurent avait été faite à la hâte et au jugé. Ainsi, Alost et Ninove avaient été imposées à 4 millions de livres ensemble. Ces deux malheureuses villes et leurs districts n'avaient encore pu réunir que 190,000 livres !

De plus, les agents de la Commission des finances visitèrent, dans tout le pays, les caisses des receveurs des impôts ordinaires. Partout ils s'emparèrent du numéraire et le remplacèrent par des assignats ! Ainsi, la République, qui exigeait le cours forcé de ses assignats, grapillait l'or, l'argent, le bronze, partout où elle en trouvait, et toutes les contributions étaient exigées en numéraire.

Les représentants du peuple alors en mission en Belgique étaient, outre Laurent, Richard et Guyton, Haussmann, Frécine, Briez, Gillet, Bellegarde, Lacoste, Lacombe-Saint-Michel, Levasseur, Roger-Ducos et Roberjot.

Partout où le payement de la contribution se faisait trop lentement, les représentants du peuple firent arrêter les citoyens les plus notables et dont les opinions étaient les plus modérées, en sus de quelques moines et quelques prêtres, puis les envoyaient comme otages à Lille, à Maubeuge, à Avesnes.

Entre temps, ils s'occupaient avec ardeur de « la récolte pour la République », comme disait Laurent.

Le décret du Comité de salut public du 18 juillet avait mis en réquisition pour le compte de la République et pour être envoyés en France :

« Tous les fers, tous les cuivres, tous les charbons de terre, tous les bois de construction, toute la potasse, tous les chanvres, toutes les huiles, tous les savons, toute la toile à voiles, toute la toile ordinaire, tous les cuirs, tout le suif, toute la laine (de toute espèce), tous les draps bleus ou non teints, tout l'indigo, tous les ingrédients de toute nature qui ne seraient pas nécessaires aux armées et à l'existence des habitants. »

« Les agents des diverses commissions tiendront un registre de toutes les marchandises fournies. Le prix en sera fixé par le maximum de Lille. Ils en délivreront un bordereau de reconnaissance aux propriétaires des différentes marchandises réquisitionnées, et ces propriétaires pourront se faire payer, *en assignats*, chez le caissier de la République, sur la présentation de ce bordereau. »

Les représentants du peuple avaient ordonné un recensement général de toutes les marchandises existant en Belgique. Bientôt il fut décidé de faire le recensement de tous les chevaux et bestiaux que contenait le pays. Les paysans seraient tenus de livrer un cheval sur vingt. Quant à tous les chevaux de luxe, ils étaient réquisitionnés purement et simplement.

La même opération se fit pour les bestiaux. Les

bestiaux appartenant aux nobles et aux couvents, aux évêques, aux chapitres, furent mis à la disposition des autorités républicaines, et envoyés en France, les autres furent payés en assignats.

Inutile de dire que le même système se pratiqua pour les grains, les farines et les fourrages.

Avaient été mis en réquisition également tous les effets d'habillement, d'équipement et de campement.

Quant aux armes, canons, caissons, voitures et munitions laissés par les Autrichiens dans les arsenaux, c'étaient naturellement des prises de guerre.

Mais le système de réquisition ne s'arrêta pas aux marchandises, chevaux, bestiaux, etc. Cambon dit, dans le rapport qu'il fit à la Convention le 30 septembre : « Les opérations des représentants du peuple ne se bornent pas à la levée du numéraire, ils envoient en France les objets utiles aux arts, aux fabriques et à l'enseignement. »

Bientôt les objets d'art eux-mêmes prennent le chemin de Paris. Les tableaux des grands peintres belges du XVIIe siècle furent aussi « réquisitionnés » pour le « service de la République ».

La France, ou plutôt la Convention française, commettait à l'égard de la Belgique un acte de rapine, en même temps qu'un acte de malhonnêteté et d'hypocrisie en faisant semblant de payer en assignats ce qu'elle payait, alors qu'elle exigeait

que les contributions levées par elle fussent payées en numéraire. Mieux eût valu franchement crier, comme au moyen âge : « Ville prise, ville prise ! A sac, à sac !! » Car le système inauguré par les représentants ne peut se qualifier que par un mot : *Pillage.* « Pillons, disaient-ils, ce pays qui est à notre merci. » Les représentants du peuple ne devaient pas étendre leurs réquisitions sur les marchandises nécessaires à l'existence du pays. Quelle stupide limite. Où était-elle, cette limite ? La vérité c'est que l'arrêté du Comité de salut public du 18 avril était un arrêté de famine pour la malheureuse Belgique.

Heureusement, déjà à la chute de Robespierre, il fut question de mesures plus douces, qui furent enfin appliquées au commencement de 1795.

Mais, en attendant, les Belges, malgré les menaces des proconsuls qui les terrorisaient, firent entendre d'énergiques protestations. Énergiques autant que courageuses, puisqu'il était défendu même de réclamer. Se plaindre était anticivique.

Il y eut des plaintes, cependant, et des protestations dans tout le pays ! Nous reproduirons, en partie du moins, la lettre hardie, digne et pressante que le magistrat de la ville de Bruxelles adressa aux représentants du peuple, le 23 septembre.

« Citoyens représentants, amis zélés de la cause

de la liberté, ce n'est qu'avec regret que nous nous déterminons à vous présenter nos doléances! Mais la justice, mais notre devoir ne nous permet pas de garder un silence, qui, prolongé plus longtemps, deviendrait un crime aux yeux de nos concitoyens, et probablement aux vôtres, une lâcheté. ... Le peuple belge est malheureux, a-t-il mérité son sort?... Les Belges n'ont-ils pas donné aux Français une preuve irréfutable, sinon d'amitié, du moins de neutralité parfaite, lorsque pressés par le gouvernement autrichien de s'opposer au passage des Français, ils l'ont constamment refusé!...

» ... A entendre les Français, nous sommes cousus d'or, c'est ici le pays d'El Dorado. Aux portes de la France, nous devrions être mieux connus!... Nous avons un bon sol, parce que nous le travaillons bien!... C'est notre économie qui fait notre opulence... Vous n'ignorez combien la clôture de l'Escaut a paralysé notre commerce.

» Les agents français ont enlevé de nos caisses de consignation tout le numéraire métallique en y substituant des assignats!...

» On exige le cours forcé des assignats... mais on fait tout pour les avilir...!

» Exige-t-on des contributions? On repousse les assignats, et c'est du numéraire métallique qu'il faut. Y a-t-il de l'argent dans les dépôts publics ou particuliers? On l'enlève pour y substituer des

assignats. Inflige-t-on des amendes? C'est en numéraire autant qu'il est possible. *Nous connaissons la solidité de la monnaie révolutionnaire : mais le peuple qui ne comprend rien dans cette opération de finance, l'estime peu parce que les Français eux-mêmes n'annoncent pas qu'ils l'estiment beaucoup.* »

Il n'y avait rien à répondre à cet argument. La courageuse protestation continue et parle du maximum :

« Le maximum de Bruxelles est inférieur à tous les autres! Déjà ce n'est que par l'odieuse mesure de réquisition que nous tâchons de fournir tant bien que mal aux plus pressants besoins de la grande population de cette ville, et plusieurs cultivateurs préfèrent laisser pourrir leurs denrées que de les donner au prix du maximum en assignats, parce qu'ils aiment mieux de n'en vendre qu'un quart en numéraire métallique que de vendre le tout en monnaie révolutionnaire!...

» Les réquisitions que les agents de la République française ont faites chez nous dépassent toute croyance!... Vous ruinez tous nos négociants, et les faillites vont se succéder avec rapidité... Vous nous payerez, dites-vous, citoyens représentants, mais quand vous nous *aurez enlevé tous nos cuirs, tous nos plombs, toutes nos toiles, nos draps, etc., sera-ce avec des assignats que nous ferons des souliers, des habits, des chemises? Sera-*

ce avec des assignats que nous couvrirons nos toits? Mangerons-nous des assignats quand nous n'aurons plus de grains??...

» Citoyens représentants, nous vous en conjurons au nom de l'humanité souffrante, faites cesser les plaintes que nous vous avons exposées dans ce mémoire. Nous remplissons le premier de nos devoirs en les portant franchement à votre connaissance, et nous serions indignes d'être un jour libres, si nous baissions un front d'esclave sous les coups d'un pouvoir arbitraire; nous le répétons : nous ne sommes pas vos ennemis. Nous sommes vos frères : vous jouissez chez nous d'une assez douce hospitalité, traitez-nous donc avec douceur et équité! »

La réponse des représentants du peuple ne se fit pas attendre. Ils portèrent de 5,000,000 à 10,000,000 la contribution levée sur la ville de Bruxelles. Mais ce fut plutôt une menace, car ces nouveaux 5,000,000 ne furent pas payés.

Les réclamations et les plaintes étaient devenues si nombreuses et si pressantes, et de la part de tout le pays, que le 23 vendémiaire an III (14 octobre 1794), les représentants firent paraître une longue proclamation, signée Haussman et Briez, qui fut publiée dans tout le pays. Elle débutait ainsi :

« Aux habitants de la Belgique *et autres pays conquis.*

» C'est au moment où les armées triomphantes de la République française poursuivent et chassent de toutes parts les hordes esclaves et fugitives des tyrans armés contre la liberté des peuples et l'égalité des hommes... C'est à ce moment que les malveillants, les incorrigibles ennemis du peuple, les complices des émigrés... emploient de nouvelles manœuvres pour empêcher ou arrêter l'effet des réquisitions, qu'ils cherchent à mettre des obstacles à la circulation des denrées et marchandises de première nécessité, à l'approvisionnement ordinaire des marchés, au crédit des assignats, à l'exécution du *maximum*... De riches propriétaires, de gras fermiers et d'avides commerçants spéculent sur la misère du peuple. Les uns cachent, recèlent ou retiennent leurs marchandises, les autres les accaparent...

» Citoyens, nous vous l'avons déjà dit : des yeux clairvoyants pénètrent toutes ces manœuvres...

» Habitants paisibles et vertueux des campagnes! Cultivateurs laborieux! et vous tous, infortunés villageois qui n'avez pour tout asile qu'une chaumière respectable! il est temps de séparer votre cause de celle des ennemis du peuple français... Souvenez-vous du cri de guerre des Français : *Guerre aux tyrans, guerre aux châteaux, paix et respect aux chaumières!...*

» Les malveillants qui discréditent les assignats,

savent bien qu'ils sont assis sur une hypothèque territoriale qui excède de beaucoup leur quantité. Ils savent bien qu'avec les assignats on peut acquérir des biens nationaux dont la propriété et la jouissance sont garanties par la valeur, le courage et la loyauté de 26,000,000 de Français...

» Des scélérats vous ont insinué que la République voulait épuiser ce pays des denrées qui s'y trouvent, et qu'ensuite elle vous abandonnerait à la merci et à la vengeance des coalisés !...

» *Belges*, confiez-vous à la justice de la République, si ses armées tirent aujourd'hui de ce pays une partie de leurs subsistances, la République ne souffrira pas que vous éprouviez des besoins. Les ressources immenses de l'intérieur de la France préparent des greniers d'abondance dans toutes les places frontières de la Belgique, ces greniers à leur tour *viendront vous alimenter et fournir à vos nécessités !*

» Les criminelles tentatives des ennemis du peuple ne réussiront pas. Le peuple belge ouvrira lui-même les yeux sur son propre avantage, sur ses propres intérêts...

» *Que ceux qui parlent tant des sacrifices de la Belgique jettent un instant les yeux sur le tableau des vertus, des privations, des sacrifices et du courage du peuple français.* Depuis cinq ans, il a éprouvé toutes les trahisons et les perfidies de la part de ses ennemis. Tous les revers dont il a été

victime, il les doit à la trahison!... Quel peuple donna jamais un pareil exemple de vertu, de courage et de sacrifices!... Belges, quel est celui d'entre vous qui, après cela, oserait encore parler de pertes et de sacrifices!...

» Les représentants du peuple déclarent au nom de la République française, qu'ils feront poursuivre et juger suivant la rigueur des lois, tous ceux qui contreviendront aux dispositions des arrêtés, ou qui chercheront à mettre des entraves à leur exécution!...

» Les représentants du peuple déclarent au surplus qu'ils feront sévèrement punir et réprimer les vexations qui pourraient être causées par les magistrats des villes, châtellenies, mairies et tous autres lieux, dans la répartition des contributions et dans celle des réquisitions en grains, fourrages, denrées, chevaux et bestiaux, en favorisant les riches propriétaires et les cultivateurs les plus aisés, au préjudice de la classe respectable des pauvres cultivateurs et habitants moins aisés...

» Les représentants du peuple prendront les mesures nécessaires pour qu'il soit pourvu à la subsistance et aux besoins des habitants des communes, à qui il ne resterait plus de moyens suffisants pour leur consommation personnelle par l'effet des réquisitions...

» Les représentants du peuple arrêtent que provisoirement, il sera mis à la disposition du ma-

gistrat de Bruxelles une somme de *100,000* livres, du magistrat de Gand *50,000* livres, du magistrat d'Anvers *50,000* livres.

» Ces sommes seront employées sur-le-champ et sous la responsabilité la plus rigoureuse des magistrats, au soulagement des pauvres, des indigents et des plus nécessiteux, d'après les états de répartition et distribution individuelle qui en seront formés conjointement avec les comités de surveillance!... »

Dans ce long manifeste, qui contient bien dix à douze pages de texte, les représentants du peuple avouaient donc que les réquisitions avaient ruiné une partie du peuple, et que de nombreux habitants étaient dans la misère. Ce n'était pas donc tout à fait, « paix aux chaumières ». Les chaumières n'avaient pas été plus épargnées que les châteaux. Aussi, le mécontentement était-il général, quelques efforts que les représentants du peuple fissent pour séparer la cause des pauvres de celle des riches.

Trois mois à peine s'étaient passés depuis Fleurus. Le système d'exception que l'on avait appliqué aux Belges les avait éloignés de plus en plus d'un tel régime, bien que les Belges conservassent toujours leur sympathie pour les Français. Mais ils étaient traités en frères méconnus, et ils protestaient. Les cocardes tricolores avaient presque totalement disparu. Le 22 vendémiaire

(13 octobre), le général Leclère, commandant à Bruxelles, en rendit le port obligatoire. Les hommes devaient la porter au chapeau. Quant aux femmes, il leur était permis de la remplacer par un simple ruban aux trois couleurs, posé dans les cheveux.

La tyrannie, de quelque côté qu'elle se trouve, s'est toujours occupée de ces détails puérils. Il n'y avait certes là rien de brutal, ni d'odieux ni de sanguinaire, mais l'obligation était tyrannique. On détruit des emblèmes, on en impose d'autres, puis on se figure, par cette transformation, que l'on a fait faire un grand pas aux idées que l'on défend. Nous admettons que l'on interdise des emblèmes séditieux, les cocardes d'un ennemi, par exemple, mais que l'on impose à tous ses propres emblèmes, il est certain que l'on froissera des consciences.

Non seulement, il fallait arborer les insignes républicains, mais, par ordre, il fallait se réjouir. Le 29 vendémiaire (20 octobre), le magistrat fit placarder dans tout Bruxelles l'affiche suivante :

FÊTE PUBLIQUE

AVERTISSEMENT

« Le magistrat de Bruxelles avertit le public que c'est demain la fête décadaire dédiée au peuple français; à ce peuple qui, par son génie et ses

victoires, force l'admiration de l'univers, et les Belges se feront un plaisir sans doute de célébrer cette fête, en attendant que cette nation héroïque veuille bien nous recevoir au nombre de ses enfants. En conséquence, l'on sonnera toutes les cloches de la ville, demain, quatre fois pendant la journée, savoir : depuis 6 heures jusqu'à 7 heures du matin, depuis midi jusqu'à 1 heure, depuis 4 heures de l'après-midi jusqu'à 5 et depuis 9 heures du soir jusqu'à 10.

» Bruxelles, 29 vendémiaire, 3e année républicaine. »

Les républicains, qui voulaient changer toutes choses, calendrier, mœurs, noms, etc., manifestaient leur joie suivant la mode « ci-devant » en faisant du bruit !

CHAPITRE III

Les mesures administratives provisoires.

Le 17 septembre 1794 (première sans-culottide de l'an II), les représentants du peuple, qui venaient de destituer toutes les anciennes administrations de la Belgique, publièrent un nouveau règlement sur l'organisation du gouvernement du pays conquis.

Voici ce règlement, que nous devons reproduire en entier :

« Les représentants du peuple, considérant qu'il importe, au bien du service et à l'administration générale de toutes les affaires dans la Belgique et les autres pays conquis environnants, que l'arrondissement de chaque canton ou partie du pays soit déterminé d'une manière conforme à l'arrondissement des juridictions civiles, pour assurer l'exécution des réquisitions et le travail

des différentes agences et des autres préposés de la République, arrêtent ce qui suit :

» ART. Ier. Le Brabant est divisé en quatre quartiers, qui sont les quartiers de Bruxelles, dont le chef-lieu est à Bruxelles ; de Louvain, dont le chef-lieu est à Louvain ; d'Anvers, dont le chef-lieu est à Anvers, et du Brabant-Wallon, dont le chef-lieu est à Nivelles.

» Il y a en outre le quartier de Tirlemont, ancienne dépendance du quartier de Louvain, dont le chef-lieu est à Tirlemont ;

» Et la ville de Malines et les dépendances qui forment un arrondissement particulier enclavé dans le Brabant, dont le chef-lieu est à Malines.

» La Flandre comprend :

» 1° La ville de Gand et ses dépendances, dont le chef-lieu est à Gand ;

» 2° La ville de Bruges et le franconat de Bruges, dont le chef-lieu est à Bruges, et d'où ressortissent les villes d'Ostende, Nieuport, Dixmude et autres, et toutes leurs dépendances ;

» 3° La ville d'Ypres et toutes ses dépendances, dont le chef-lieu est à Ypres ;

» 4° La ville de Courtrai et celle de Menin, Oudenarde, etc., et toutes leurs dépendances, dont le chef-lieu est à Courtrai ;

» 5° La Flandre impériale, dont le chef-lieu est à Alost, qui en est la capitale ;

» 6° Le pays de Waes, dont le chef-lieu est à Saint-Nicolas ;

» 7° Le Tournaisis et ses dépendances, dont le chef-lieu est à Tournai.

» Le Hainaut comprend tout le département provisoire de Jemmapes, dont le chef-lieu est à Mons. Il est divisé en trois districts, dont les chefs-lieux sont Mons, Ath et Binche.

» Le pays de Namur comprend les villes de Namur, de Charleroi, et toutes les dépendances du comté de Namur, dont le chef-lieu est à Namur.

» Le pays de Liége, dont le chef-lieu est à Liége, et toutes ses dépendances.

» II. Les magistrats des chefs-lieux ci-dessus désignés sont tenus, sous leur responsabilité, d'envoyer au bureau central des représentants du peuple, à Bruxelles, dans les trois jours de la réception du présent arrêté, un état général et détaillé de toutes les villes et mairies qui sont sous leurs juridictions et dans leurs arrondissements respectifs, ainsi que des communes, villages, hameaux et autres dépendances généralement quelconques desdites villes et mairies.

» III. Quant aux lieux et enclavements qui ne se trouveraient pas compris dans l'une ou l'autre des dépendances des chefs-lieux ci-dessus désignés, ou dont la juridiction civile serait contestée, les réquisitions et tous les actes relatifs aux opérations administratives seront provisoirement

faits et adressés aux magistrats des dits lieux et enclavements, jusqu'à ce que, d'après les renseignements ultérieurs, la juridiction ait été reconnue ou déterminée.

» IV. Relativement aux villes et territoires nouvellement conquis, et dans toutes les places et communes qui tomberont, par suite, au pouvoir de la République, les réquisitions et tous les actes relatifs aux opérations administratives seront également faits et adressés provisoirement aux magistrats desdites villes et communes, jusqu'à ce que la juridiction ou la compétence du chef-lieu ait été reconnue ou déterminée.

» (*Signé*) BELLEGARDE, BRIEZ, HAUSMANN, GILLET, FRÉCINE. »

Cette division provisoire en arrondissements subsista jusqu'en août 1795, époque à laquelle la Belgique fut définitivement partagée en départements.

* * *

En même temps, les représentants du peuple Hausmann et Briez s'occupaient de l'installation à Bruxelles du tribunal criminel qui devait « juger en dernier ressort et sans appel, tous les délits contre la sûreté des armées et de la République, contre les arrêtés des représentants du peuple, et

spécialement contre ceux qui discréditent les assignats, qui refusent de vendre au prix du *maximum* et qui cherchent à affamer le peuple en cachant ou détournant les denrées et marchandises nécessaires à sa subsistance ».

Ce tribunal criminel, composé d'un président, de sept juges, d'un accusateur public et d'un greffier, était donc copié sur le tribunal révolutionnaire de la Terreur. Pas d'appel. C'était la machine effrayante avec laquelle les représentants du peuple voulaient définitivement briser la mauvaise volonté des Belges et éteindre leurs justes réclamations. C'était l'outil qui devait servir aux agents des commissions pour faciliter les réquisitions et les contributions.

C'était donc bien la Terreur établie en Belgique. C'était la tyrannie sans phrases.

Ce tribunal d'exception fut installé le 16 septembre. Voici comment il était composé :

Président :

Coreman, avocat.

Accusateur public :

A.-J. Frison, négociant.

Juges :

Vanderstraeten, boulanger ;
Contamine, maire de Maubeuge ;
Marchand, de Maubeuge ;

l'intérieur de la prison, il y avait été frappé par une odeur infecte, occasionnée tant par la mauvaise construction du bâtiment, que par les abus qui se commettent dans l'administration intérieure ; » que « ces miasmes doivent altérer la santé des prisonniers et qu'en juillet, il y avait quarante à cinquante malades sur quatre-vingt-dix détenus ! »

Quatre-vingt-dix détenus à la Porte-de-Hal ! Le rapport de Caels fait frémir, dans son exactitude et sa sincérité. L'air est corrompu par les excréments des prisonniers. Ceux-ci, les malades comme les bien portants et les convalescents, sont couchés sur de la paille, « sans matelas ni couvertures, et dans des chambres dont les vitres sont brisées ».

Caels propose une série d'améliorations, tout en constatant que la Porte-de-Hal sera toujours une prison impropre et insalubre. « En leur donnant des fers, soyons encore humains, » avait-il dit en commençant son rapport.

Mais le magistrat de Bruxelles, ne recevant sans doute aucun subside des représentants du peuple, ne fit pas ces améliorations, et s'adressa à la charité de ses concitoyens, pour obtenir quelques matelas et quelques couvertures. Il demanda également aux « citoyens aisés et compatissants des dons en espèces pour procéder à des améliorations », car il est notoire que les

moyens de cette ville ne suffisent pas à sa dépense ordinaire.

Au Treurenberg, à la Steenpoort, la situation était la même. Les prisonniers de l'ancienne Bastille étaient mieux logés.

*
* *

Le traitement des juges au tribunal criminel était de 5,400 livres par an, celui de l'accusateur public de 6,000 livres. Le traitement du greffier était variable et était laissé à l'appréciation des représentants du peuple. Ceux-ci avaient choisi pour ce poste le nommé G. Vreven.

A côté du tribunal criminel, les représentants avaient installé un comité « de surveillance », qui devait leur faire un rapport journalier. Les pouvoirs de ce comité avaient un caractère inquisitorial.

Ce comilé de surveillance était composé de quinze membres dont voici les noms :

J.-C. Jacobs, médecin ;
Charles Van Uffel, médecin ;
J.-F.-J. Reniers, homme de loi ;
J.-F. Sagevedra l'aîné, écrivain ;
H.-C. Van Ham l'aîné, négociant ;
Jean-Ferdinand Stiellemans, tanneur ;
A. Collinion, commis ;

CHARLES VIENNET fils, négociant;
FRANÇOIS GOVAERT, notaire;
J.-J. CHAPEL;
J.-B. PUT fils;
C. LAYSSENS fils;
J. BOUILLON;
DE BOCK, de Maubeuge;
DOUROY, procureur au conseil de Brabant.

Sagevedra, Van Ham, Douroy et Reniers ayant été envoyés en mission par les représentants du peuple, furent remplacés par WITTOUCK, INCOLLE, PONTA et MICHIELS l'aîné.

Le premier soin des représentants du peuple avait donc été la création de cette arme terrible qu'était le tribunal criminel. Par ce moyen ils espéraient faire taire les protestations et épuiser les réclamations. Cependant, si plus aucun citoyen n'osait s'opposer à la circulation des assignats, puisque ce délit était si sévèrement puni, une grande quantité d'habitants des provinces protestaient toujours, et énergiquement, contre les réquisitions, surtout depuis que les agents des commissions faisaient procéder au recensement de toutes les marchandises, denrées, qui se trouvaient dans le pays. Les réclamations devinrent si violentes, si générales, que le commissaire ordonnateur des armées françaises en Belgique, S. Bourcier, alarmé, fit autoriser par les représen-

tants du peuple une mesure spéciale, qui fut bien vue de la population.

Les réquisitions se faisaient d'une façon si inégale, si aveugle que Bourcier, pour « établir le règne de la justice et en même temps assurer le succès des réquisitions », nomma douze commissaires, tous Belges, « chargés de se transporter dans toute la Belgique, pour y vérifier la répartition, y recevoir les plaintes et représentations des habitants et y faire droit en lui rendant compte ponctuellement ».

« En conséquence, ajoute Bourcier, pour remplir cette mission, sont nommés :

» Les citoyens

» ANNEET, « bourguemaitre » de nation, à Bruxelles;
» WITTOUCK, INCOLLE, membres du comité de surveillance;
» GODEFROY, négociant;
» COQUEREAU, garde-magasin des vivres de la ville;
» VISPOEL, VANAKEN, DERBRUCK, NEYT, MEYER, officiers municipaux de Gand;
» D.-A. MYS, RABACHE, nommés par les représentants. »

Les commissaires devaient terminer à l'amiable les différends qui auraient surgi entre les agents des réquisitions et les habitants. Les commissaires, connaissant l'esprit et les sentiments de

leurs nationaux, firent beaucoup d'efforts pour apaiser les querelles. Écoutés des républicains, ayant la confiance des habitants, ils parvinrent à améliorer sensiblement la situation. Ils répartirent plus justement les réquisitions, mais les réquisitions continuèrent.

***

La nouvelle municipalité de Bruxelles fut installée à la suite d'un arrêté de Haussmann et Briez du 24 fructidor (10 septembre). Voici comment elle fut composée :

Amman : le citoyen De Swerte, avocat;
Lieutenant-amman : le citoyen Grendel, avocat;
Bourguemaître : le citoyen De Putte;
Échevins : les citoyens
Torfs, avocat;
Verloy, avocat;
Deliboutton, avocat;
Van Grave, Van Langendonck, Pollaert, échevins actuels;
Lambrechts, avocat;
Barthèlemi, avocat;
Puttemans, négociant;
Weens, avocat;
Caels, médecin;
Plowitz, négociant.

Le bourguemaître des nations était le citoyen Annert, négociant, et il avait comme conseillers les citoyens Fourmeaux, Colinet, Nicole, Torné, Vanderborgt et Keul.

Avaient été nommés greffiers de la ville : Torfs et Demendivil, notaires, et Vanlangendonck, qui rédige et signe presque toutes les délibérations et proclamations du conseil.

Le citoyen Streus, fiscal, est nommé commissaire civil. Ce fut lui qui installa la nouvelle municipalité, que l'on appela, pendant quelque temps encore, le collège des magistrats de la ville.

Nous retrouvons toujours, parmi ces noms, les noms de citoyens déjà cités au premier volume de cet ouvrage. Rien ne peut modifier le caractère de ces démocrates énergiques. Ils sentent bien que les représentants du peuple font fausse route en traitant la Belgique en pays conquis, mais ils espèrent que ce régime d'exception disparaîtra vite. Partisans malgré tout de la réunion définitive, tous leurs efforts sont déployés dans ce but.

Dans tout le pays, les nouvelles municipalités sont installées. A Mons, c'était chose faite depuis longtemps, ainsi qu'à Charleroi, à Tournai et à Namur. A Gand, dès le 12 juillet, les vingt-six anciens échevins avaient été remplacés par quarante conseillers municipaux, qui élurent pour président le citoyen Graham, « homme de lettres ».

Un comité de surveillance de huit membres fut

également adjoint à la municipalité, à Gand. Bourcier, le commissaire-ordonnateur, appréciait fort le patriotisme des conseillers gantois, car nous avons vu que sur les douze commissaires spéciaux qu'il fit nommer, il en choisit quatre dans la municipalité de la ville.

A Liége, dès le 27 juillet, s'établit une administration communale provisoire composée de cinquante-six membres, qui prit le nom de « Comité d'urgence ».

Le 21 août, le magistrat élu le 19 nivôse an I (8 janvier 1793) fut rétabli. Le bureau fut composé de :

Ista, président;
Harzé, vice-président;
Renard, Bouchet, secrétaires.

Cette nouvelle magistrature dura jusqu'au 5 octobre; ce jour-là, Frécine installa la municipalité nommée suivant les lois de la République. Elle était composée de quarante membres et siégea plus d'un an. Elle fut présidée, successivement, par : Jaymaert, Soleure, Renard, Batter, Chokier, Ista, Digneffe, Bassenge et Boverie. Nous y reviendrons.

Les membres des municipalités, au point de vue du traitement, furent divisés en trois classes, suivant l'importance des villes.

Dans la première classe, ils recevaient 4,200 livres par an, dans la deuxième 2,400 livres et dans la troisième 1,200 livres.

Les membres des comités de surveillance furent divisés en deux classes : à Bruxelles, à Gand, à Anvers, à Louvain, leur traitement était de 4,200 livres par an, dans les villes moins importantes, de 2,400 livres.

***

Nous avons indiqué, au commencement de ce chapitre, comment les représentants du peuple avaient divisé le pays conquis en quartiers, districts et cantons. Cette organisation ne fut d'abord que provisoire, mais le 15 octobre elle fut confirmée. Haussmann et Briez publièrent un arrêté réglant l'administration civile de la Belgique.

Nous copierons cet arrêté en entier :

« *Les représentants du peuple, envoyés près les armées du Nord et de Sambre-et-Meuse,*

» Arrêtent ce qui suit :

» Art. Ier. Il y aura une *administration générale* dans chaque partie ou ci-devant province de la Belgique, et autres pays conquis environnants.

» II. Le siège de l'administration du Brabant est à Bruxelles.

» De la Flandre, à Gand.

» De la West-Flandre, à Ypres.

» De Tournay et du Tournésis, à Tournay.

» Et du ci-devant comté de Namur, à Namur.

» La ci-devant province de Hainaut sera régie et administrée par le département de Jemappes, dont le chef-lieu est à Mons.

» Il sera pris des mesures particulières relativement au pays de Liége, et aux autres pays conquis entre la Meuse et le Rhin.

» III. Chaque administration générale sera provisoirement composée de six membres. Les représentants du peuple se réservant d'augmenter le nombre des membres desdites administrations, en raison de l'étendue et de la population de leurs arrondissements respectifs.

» IV. Ces administrations remplaceront celles des ci-devant états ou des commissions intermédiaires.

» Elles auront les mêmes fonctions à remplir, sauf les exceptions qui seront apportées, et les attributions particulières qui pourront leur être accordées par les représentants du peuple.

» V. Les arrondissements particuliers, les terres franches et d'enclavement, seront provisoirement gérés et administrés par l'administration dans l'étendue de laquelle ils se trouveront situés et enclavés.

» VI. Il sera établi à Bruxelles une commis-

sion pour l'*administration centrale et supérieure* de toutes les affaires de la Belgique. Cette commission sera composée d'un membre de chaque administration générale des ci-devant provinces, et de tous ceux que les représentants du peuple croiront devoir y adjoindre jusqu'au nombre de douze.

» VII. — L'organisation particulière de chaque administration générale, et de la commission centrale, ainsi que leurs fonctions et attributions respectives, seront déterminées par des arrêtés et instructions particulières.

» VIII. Le présent arrêté sera imprimé dans les deux langues, lu, publié et affiché partout où besoin sera.

» N. HAUSSMANN, BRIEZ.

» *Ainsi fait et publié à la grande Brétèque de cette ville, en présence du magistrat, ce 29 vendémiaire, 3e année de la République française.* »

Cet arrêté était contresigné par le second greffier, J.-F. Demendivil.

Ce ne fut cependant que le 16 novembre suivant, après la prise de Maestricht, que la nouvelle organisation fut achevée et appliquée uniformément à toutes les provinces.

L'administration centrale, établie à Bruxelles, comprenait dix-huit membres, plus un agent national et son substitut.

Voici les noms, professions ou fonctions de ces vingt personnes, choisies par les représentants du peuple :

Desmarets, employé au bailliage des eaux et forêts, à Namur;
Bauchau, membre de l'administration générale de Namur;
De Bousies, cadet, de Mons;
Delneufcourt, homme de loi, à Mons;
Meyer, homme de loi, à Gand;
Deurwaerdere, homme de loi, à Bruges;
Mazeman, à Ypres;
Vandermersch, à Ypres;
Bonaventure, à Tournai;
Jacques-Joseph Chapel, de Bruxelles;
Lambrechts, échevin, à Bruxelles;
Metdepenninghen, négociant, à Anvers;
D'Outrepont, homme de loi, à Bruxelles;
Denier, administrateur du district de Douai;
Delvallagache, ancien administrateur du département du Nord;
Béthune, ancien administrateur du département du Nord;
Delacuisse, juge et ancien maire de Douai;
Michel, ancien administrateur du département du Nord;
Varenghien, ancien procureur général syndic du département du Nord, *agent national;*

Delcroix, chef de bureau au département du Nord, *substitut de l'agent national.*

Cette administration centrale, où les Belges étaient en majorité, avait la haute direction et toute autorité sur les huit administrations d'arrondissement installées à Bruxelles, à Liége, à Saint-Hubert, à Namur, à Mons, à Tournai, à Ypres et à Gand. Chacune de ces administrations d'arrondissement comprenait six membres et un agent national.

C'était donc une organisation plus régulière et plus nationale, bien que les pouvoirs de ces administrations fussent au début assez restreints.

Le traitement des membres des administrations générales ou d'arrondissement était de 4,800 livres par an, celui des membres de l'administration centrale supérieure de 6,000 livres.

C'était en outre un acheminement vers une organisation moins révolutionnaire, mais les administrations générales et centrale dépendaient toujours de la toute-puissance des représentants du peuple.

Le système des réquisitions était encore employé dans toute sa rigueur. Certains agents sans scrupules, d'autres réquisitionnant pour leur propre compte, avaient même prélevé, chez les paysans, un cheval sur trois, une vache sur deux ! Ceci pour ne citer qu'un exemple.

L'hiver de 1794-1795 fut terrible et précoce. Les paysans, dont la misère devenait effrayante, se réfugièrent dans quelques villes dont les habitants, aussi malheureux qu'eux, perdirent patience : et malgré le sort qui les attendait certainement, ils se fâchèrent. A Tournai, à Ath, à Enghien, il y eut en novembre des insurrections armées. Quelques moines augustins se mirent, à Tournai, à la tête du mouvement. Les représentants durent envoyer des soldats et du canon pour réprimer ces tentatives de rébellion. Les moines furent fusillés.

Partout, les simples séditions étaient réprimées avec la même sévérité ; l'effroi calme les citoyens les plus courageux et à la fin de novembre, plus personne n'osa protester.

En ce moment, les derniers Belges résidant à Paris rentrèrent dans leur pays, à la suite d'un décret de la Convention leur supprimant les subsides qui leur étaient versés. Les vrais patriotes n'avaient pas attendu jusqu'alors pour rejoindre leurs foyers. Ils étaient rentrés dans leur patrie avec Jourdan et Pichegru. Le décret de la Convention était juste et légitime, encore ne devait-il être mis en vigueur que le 1er nivôse.

Les républicains poursuivant leurs succès en Hollande et sur le Rhin, Paris étant en proie à une réaction inévitable, et les Belges ne protestant plus, quelques mesures firent bientôt prévoir un changement de régime prochain. La création des

commissions d'arrondissement et la suppression des agents de la commission du commerce furent les premiers pas vers l'apaisement.

Le 5 décembre, les représentants établirent l'état civil, ou, du moins, le décret qu'ils prirent ce jour-là autorise les citoyens à se marier, à déclarer les naissances et les décès, soit devant le magistrat civil, soit devant les ministres du culte.

Ce décret mérite d'être reproduit :

« Les représentants du peuple, etc., etc.

» Informés que plusieurs citoyens désirent contracter mariage devant le magistrat, à l'instar de ce qui se passe en France ;

» Considérant qu'en maintenant les usages reçus dans la Belgique, il reste toujours pour principe que les parties peuvent y renoncer quand l'ordre public n'est point blessé ;

» Voulant concilier ce qui est dû en cette matière aux principes de la liberté individuelle avec les usages conservés du pays ;

» Arrêtent ce qui suit :

» ART. Ier. — Le magistrat est autorisé, dans toute l'étendue de la Belgique, de donner acte de mariage aux parties qui se présenteront à cet effet devant lui, après néanmoins la publication qui

aura lieu conformément aux lois de la République. Il pourra aussi, lorsqu'il en sera requis, donner acte des naissances et décès. Le tout sera constaté dans des registres spécialement tenus à cet effet.

» ART. II. Hors le cas d'une réquisition expresse au magistrat de la part des citoyens intéressés, les mariages, naissances et décès continueront d'être constatés, comme par le passé, par les ministres du culte, sans qu'à cet égard ils puissent être inquiétés en aucune façon.

» (*Signé*) : PORTIEZ (de l'Oise), T. BERLIER, ROGER-DUCOS, BRIEZ, J.-B. LACOSTE et N. HAUSSMANN. »

Nous voyons que cet arrêté est signé, en partie, par des noms nouveaux, et que le premier est celui de Portiez, de l'Oise. Laurent a disparu, Portiez le remplace; les Belges ne perdaient pas au change. Le ton modéré de cet arrêté est déjà inspiré par Portiez.

Au point de vue religieux, l'on ne pouvait plus taxer les représentants du peuple de tyrannie. Les registres anciens étaient laissés aux ministres du culte et tous les cultes étaient permis. C'était, de ce côté-là, un acte de vraie et saine liberté.

Et, d'un autre côté, n'était-ce pas justice d'imposer, proportionnellement, plus les riches, les moines, les couvents que les paysans, et de diminuer les charges du peuple au sujet des contribu-

tions exigées dès le mois de juillet par les représentants du peuple? Malheureusement, nous avons vu que la répartition des charges se faisait mal, autant pour les contributions que pour les réquisitions, mais sur ce dernier point, les commissaires nommés par Bourcier avaient déjà mis bon ordre. Mais il aurait fallu établir une *juste proportion*, ce qui était impossible en si peu de temps.

A la fin de décembre, les contributions sont loin d'être payées. Monnot, dans son rapport à la Convention, le 7 janvier, déclare que sur la somme de 68,773,875 livres imposée, il n'est encore rentré que 25,851,624 livres 12 s.; que si les villes d'Anvers, de Bruxelles, de Louvain, de Malines ont à peu près tout payé, Ypres, Gand, Bruges, Ostende, Alost, Ninove, Tournai, Mons, Ath et Nivelles étaient fort en retard. Au total, en contributions, en impôts, en prélèvements dans les caisses de receveurs, la Belgique avait alors payé à la France 33,473,069 livres 10 sous 11 deniers, dont 3,137,402 livres 11 sous 1 denier en assignats seulement. Les soi-disant millions de Duhem étaient largement remboursés, mais il fallut verser tout le reste, tant bien que mal.

Les couvents, qui, comme nous l'avons vu, possédaient la plus grande partie de la fortune du pays, se montraient surtout récalcitrants; ils cachaient leurs richesses, les faisaient passer en secret à l'étranger, et ne compatissaient nullement

à la misère du peuple. Comme beaucoup de supérieurs et d'abbés passaient également à l'étranger, les représentants mirent leurs biens sous séquestre.

Un acte qui doit être reproché hautement aux envoyés de la République française, ce fut le rapt de la plupart des œuvres d'art et des tableaux célèbres dont s'honoraient les Belges, et qui furent dirigés sur Paris. Après la réunion, cet acte aurait pu s'expliquer, sinon se justifier, puisque le Louvre devait être l'asile des chefs-d'œuvre de la France entière, mais avant la réunion, c'était tout bonnement un *vol*.

Cette triste période allait bientôt prendre fin. Plusieurs représentants du peuple revinrent en France au commencement de l'année 1795. A la Convention, ils essayèrent d'expliquer leurs actes, et leurs explications furent admises sans aucune hésitation.

Pour résumer l'administration provisoire de la Belgique, pendant les premiers mois de la conquête, nous devons reproduire en entier le rapport que fit Haussmann à la Convention, le 24 février 1795.

Ce rapport fut fait après les vœux de réunion que nous analyserons au livre suivant, mais il résume ce que nous venons de dire et c'est un rapport franc, loyal, sincère.

Haussmann commençait en ces termes :

« J'ai demandé la parole pour faire l'exposé

succinct du résultat de la mission que, par votre décret du 4 thermidor, vous avez confiée à mes collègues et à moi auprès des armées du Nord et de Sambre-et-Meuse.

» Les armées occupaient alors la ligne depuis Anvers jusqu'à Liége. Des mesures concertées entre les représentants du peuple et les généraux les portèrent en peu de jours au delà de la Meuse, et jusqu'aux rives du Rhin.

» Il fallait alors prendre de promptes mesures pour organiser la grande étendue du pays conquis par les armées, et abandonné par la plupart des membres de son gouvernement, qui ont fui avec les ennemis; il fallait faire tourner à l'avantage de la République les ressources abondantes qu'offraient ces belles contrées.

» La circulation forcée des assignats a été établie; le maximum de Lille a été mis en exécution; les denrées et marchandises nécessaires aux besoins des armées ont été requises et fournies; les lois sur les chevaux de luxe et la levée du vingtième cheval ont été exécutées; les tableaux des grands maîtres, des objets d'art et sciences, des métaux en très grande quantité, et beaucoup d'objets de première nécessité ont été envoyés dans l'intérieur de la République. L'évacuation des denrées et marchandises du port d'Ostende est seule évaluée à 10,000,000; les biens meubles et immeubles des gouvernements et des émigrés

ont été mis sous la main de la nation ; 80,000,000 de numéraire ont été imposés sur la Belgique ; les municipalités ont été organisées ; huit administrations d'arrondissement et une administration centrale à Bruxelles ont été créées dans la Belgique, ainsi qu'une administration des bois et forêts, et une direction des revenus et domaines nationaux. Tous ces établissements sont en pleine activité. Des comités de surveillance avaient été formés dans les principales villes, et des tribunaux criminels à Anvers et Bruxelles ; mais depuis le 1er de ce mois, ces comités de surveillance sont supprimés, et ces deux tribunaux sont réunis en un seul, composé de treize membres.

» J'ai la satisfaction de vous annoncer que le glaive de la loi n'a eu à frapper de mort que quelques fabricateurs de faux assignats et des assassins, et que ces jugements ont toujours été prononcés d'après le Code pénal de la République.

» Depuis huit mois, nos armées subsistent sur les produits des pays conquis. A mon départ, les magasins militaires, les ressources du pays et celles que doivent nous procurer les sept provinces unies, nous rassuraient sur la subsistance future de nos armées. Cependant, différentes villes et contrées de la Belgique paraissent épuisées et réclament des subsistances ; mais la suppression du maximum et des réquisitions, et la liberté du commerce qui viennent d'être accordées, leur pro-

cureront des ressources dans les arrondissements voisins.

» La contribution en numéraire avait produit, jusqu'au moment de mon départ, une somme de 33,000,000, laquelle, jointe à 3,000,000 de recettes extraordinaires, fait celle de 36,000,000 en numéraire, versée dans la caisse du payeur général; les 47,000,000 restant des contributions de la Belgique pourront, d'après un arrêté du Comité de salut public du 22 pluviôse, être payés moitié en assignats et moitié en numéraire.

» De vives réclamations se sont élevées contre ces contributions; mais je dois vous observer que, d'après nos arrêtés, elles ne peuvent peser que sur les abbayes, le clergé, les corporations, les nobles et les riches; que les abbayes et les corporations en supportent la plus grande part; que, pour y satisfaire, elles fondent leur argenterie et vendent leurs domaines; que des particuliers connus pour être immensément riches n'en supportent que très petite portion; enfin, que la nation aurait fait, dans le courant de l'année, une recette de plus de 80,000,000, si, dans la Belgique, elle avait voulu faire payer en numéraire les impositions, les droits, baux, redevances et autres sommes qui lui sont dues.

» Il est cependant vrai qu'il y a eu quelque disproportion dans la répartition de cette contribution, et cela ne pouvait guère être fait autre-

ment; mais nous venons d'obvier à cet inconvénient en chargeant l'administration centrale de faire de ces 80,000,000 une répartition plus juste et plus égale sur tout son arrondissement.

» Les bois et forêts offrent de grandes ressources à la République. Déjà les adjudications de bois à brûler ont commencé; les Français y ont été appelés, et nous avons permis que ces bois entrent dans la République en exemption de tous droits. Ces ventes vont produire plus de 10,000,000; de plus, on s'occupe à marquer et abattre, pour introduire dans les ports et arsenaux de la République, quatre-vingts à cent mille arbres propres à la construction des vaisseaux, des affûts et des bois de fusil. La vente du mobilier des émigrés a déjà commencé, et va être en pleine activité.

» La direction des domaines et revenus nationaux est parfaitement organisée. Les recettes s'élèvent déjà à 400,000 livres par décade, et son produit annuel sera, dans la Belgique, au moins de 50,000,000.

» Les domaines qui sont dans le cas d'être mis sous la main de la nation sont estimés à 3,000,000,000.

» Voilà donc une hypothèque nouvelle et considérable pour les assignats en circulation. Les habitants de la Belgique demandent, citoyens collègues, que vous la fassiez tourner au profit de la République. La réunion de la Belgique à la

République est généralement désirée. Ceux même qui n'étaient pas pour le système républicain sentent que le salut de la Belgique dépend de cette réunion. Elle vous est demandée par l'administration centrale et par les administrateurs d'arrondissement. Les députés de toutes les communes nous en ont fait la demande expresse. Je vous invite, citoyens collègues, à charger le Comité de salut public de vous faire un prompt rapport à ce sujet.

» J'ai à vous demander un acte de justice en faveur des habitants du pays conquis. Nommez une commission d'hommes purs, instruits et actifs, qui fasse le recensement de toutes les réquisitions et de toutes les fournitures qui ont été faites, et qui examine l'emploi et la destination de toutes les denrées et marchandises qui ont été fournies. Il ne faut pas en douter, il s'est commis des vols et des dilapidations en quantité ; beaucoup d'objets ont été livrés sans que les réquisitions aient fourni de bons valables ; il faut que ces fournisseurs soient payés, il faut que les dilapidateurs soient punis. Nous étions à leur recherche, déjà nous avions réuni beaucoup de renseignements ; mais la quantité immense des affaires qui ne cessaient de nous arriver de toutes parts, la maladie grave de notre collègue Briez, qui s'était particulièrement chargé de ce travail, nous a empêchés de donner à ces recherches toute la suite dont elles sont susceptibles. »

Haussmann résume bien la situation : les représentants du peuple ont fait ce qu'ils ont cru devoir faire, mais il y a eu des abus, et il faut des mesures réparatrices. Ces mesures réparatrices, il les annonce. Elles sont déjà favorablement accueillies par les Belges, qui émettent des vœux de réunion. C'est ce que nous allons examiner en détail au livre suivant.

LIVRE NEUVIÈME

Mesures réparatrices. — Les vœux de réunion

CHAPITRE PREMIER

Coup d'œil sur les événements en France depuis le 9 thermidor. — Réaction.

Un grand changement d'opinion s'était fait en France et pour bien expliquer les mesures nouvelles et plus douces qui allaient être appliquées à la Belgique, il est nécessaire d'examiner les événements qui s'étaient passés en France depuis le 9 thermidor.

La chute de Robespierre avait été provoquée par les Jacobins et les terroristes eux-mêmes, mais par les Jacobins et les terroristes qui se sentaient désignés pour les premières charrettes. C'est la peur de la guillotine qui rendit la volonté et le courage à ces anciens amis de la guillotine. La Convention entière profita du moment pour

chasser Robespierre de son sein et la République fut définitivement délivrée du hideux despote.

La France entière, la France raisonnable, travailleuse, honnête, poussa un grand soupir de soulagement! Malheureusement, le soulagement fit bientôt place aux idées de vengeance et ceux, si nombreux, qui avaient souffert de la folie robespierriste, cherchèrent bientôt à satisfaire leur ressentiment. En outre, après s'être réjouis quelques jours et s'être félicités de la chute du tyran, les partis ne tardèrent pas à se désunir de nouveau. Ils reprirent leurs anciennes querelles avec la même passion, le même acharnement qu'auparavant.

Les principaux auteurs du 9 thermidor furent Tallien, Legendre, Thuriot, Merlin (de Thionville), Barras, Billaud-Varennes, Vadier, Collot d'Herbois, Barère, Fréron, Lecointre, Bourdon (de l'Oise), Amar. C'est grâce à eux et grâce surtout au geste énergique de Tallien qui « s'était armé d'un poignard pour transpercer le cœur de Robespierre, si la Convention ne décrétait pas son arrestation », que l'on avait réussi à rendre à la Convention la volonté nécessaire pour écraser l'hydre de la Terreur. Tallien avait un motif plus puissant et plus personnel que l'intérêt seul de la République. La femme qu'il aimait, Thérèse Cabarrus, était en prison et Fouquier la guettait pour l'envoyer à une prochaine fournée. Chaque

fois que Tallien allait voir Thérèse Cabarrus dans sa prison, elle lui reprochait sa lâcheté. L'amour rendit le courage à Tallien, et en fit « le héros du 9 ».

Parmi les conventionnels que nous venons de citer, il y en avait qui désiraient un changement de régime complet, le retour à des mesures plus douces, la suppression immédiate de la Terreur, mais il y en avait aussi quelques-uns qui n'entendaient pas abandonner le système qui, selon eux, consolidait définitivement la République en supprimant ses ennemis à l'intérieur, et en effrayant ses ennemis à l'extérieur.

Les premiers étaient Tallien, Fréron, Legendre, Lecointre, Barras, Thuriot, Merlin, Dubois-Crancé, Bourdon. On les appela les thermidoriens et Tallien fut momentanément leur chef. Ils voulaient un gouvernement régulier, et la suppression des mesures ultra-révolutionnaires.

Les autres étaient Billaud-Varennes, Collot d'Herbois, Barère, Vadier, Amar, qui, avec leur collègue Duhem, conservaient toutes leurs idées jacobines et terroristes. Ils étaient devenus les adversaires de Robespierre, parce que Robespierre voulait dominer, seul, la République, mais ils restaient, après thermidor, ce qu'ils étaient le 31 mai, et ces fougueux Montagnards n'admettaient qu'un seul système.

L'issue de la lutte entre ces deux partis n'était

pas douteuse. Non seulement, maintenant, la France en avait assez d'un régime oppresseur et sanglant, mais encore Paris lui-même en était fatigué. Le peuple et même la populace commençaient à être écœurés d'un régime qu'ils avaient applaudi. Ils avaient poursuivi au début, par de longs cris de haine, les malheureux que l'on conduisait à l'échafaud, puis, ils les avaient vus passer avec indifférence, ensuite avec pitié, et finalement, les Parisiens protestaient. Quelquefois même, les charrettes furent arrêtées par des citoyennes en larmes, qui demandaient grâce.

Les thermidoriens, appuyés par la nation entière, devaient avoir facilement raison des derniers terroristes. Ceux-ci avaient encore quelques partisans, dans la Montagne de la Convention, aux Jacobins, dans les sections. Mais ce n'était plus qu'une ombre de parti. C'étaient les irréductibles, ceux dont la haine envers les « aristocrates et les ci-devant » ne s'éteindrait jamais.

A ce dernier point de vue, ils n'avaient peut-être pas tout-à-fait tort. Car ils pressentaient la réaction. Le gouvernement du Comité de salut public, seul et tout-puissant, n'était plus possible, mais il aurait fallu un juste milieu. Les thermidoriens étaient toujours aussi fervents républicains, mais ils allèrent peut-être un peu loin dans le système des concessions, surtout à l'égard des royalistes, qui relevèrent la tête un peu partout,

et dont on dut réprimer ensuite par la force les tentatives d'insurrection. Les thermidoriens allaient être submergés par une réaction de plus en plus violente, quand les généraux, énergiques à Paris autant qu'aux armées, sauvèrent la République.

*
* *

Une des premières mesures des thermidoriens fut d'envoyer le sinistre Fouquier-Tinville rejoindre ses victimes. Personne ne protesta.

Puis, les portes des prisons s'ouvrirent pour une foule de détenus, en même temps qu'on arrêtait d'anciens agents de Robespierre et du Comité de salut public. Les premiers élargis furent Thérèse Cabarrus, et les généraux Hoche et Kilmaine. La plupart des personnes emprisonnées à la fin de la Terreur étaient innocentes, et ne savaient même pas pourquoi elles avaient été arrêtées. Leur mise en liberté fut une mesure de justice; malheureusement, cette mesure devint trop générale, et on relâcha aussi pas mal d'ennemis avérés de la République.

L'ancien Comité de salut public était réduit de douze à six membres, dont les fonctions étaient plutôt nominales depuis le 9 thermidor. Il fallait une réorganisation complète à cet égard. Auparavant, tous les comités qui constituaient le gouver-

nement réel de la France étaient sous la toute-puissance du Comité de salut public, lequel tenait, en quelque sorte, le pouvoir suprême.

Afin d'empêcher toute dictature, d'un ou de plusieurs membres du Comité de salut public, on décida de rendre les comités indépendants les uns des autres, et l'on n'attribua au nouveau Comité de salut public que les affaires militaires et diplomatiques. C'était encore beaucoup, cependant, mais ce n'était plus tout. Il se trouvait, comme les quinze autres comités, sous le contrôle direct de la Convention.

Ce ne fut pas sans luttes oratoires acharnées et sans protestations violentes de la part des membres de l'ancien Comité, tels que Billaud, Collot, Barère, que ces réformes se firent. Les séances de la Convention sont comme auparavant, remplies de menaces et d'accusations mutuelles. Les anciens terroristes, pas plus que les Jacobins, ne veulent désarmer.

Mais la meilleure besogne qui fut faite alors par les thermidoriens fut l'épuration de toutes les administrations subalternes de la République. Le régime de la Terreur avait peuplé les municipalités, les administrations départementales, les comités révolutionnaires et autres d'un tas de gens sans foi ni loi, tarés, qui avaient été les agents de Robespierre. Ces gens sans aveu ne devaient leur situation qu'à la violence avec

laquelle ils avaient suivi les Jacobins. Violence intéressée, car ils garnissaient leur bourse en terrorisant les citoyens des districts dans lesquels ils étaient envoyés.

Il fallait purger la France (et la Belgique) de cette tourbe odieuse, rapace et sanguinaire. Ce sont ces individus qui, chassés par les thermidoriens, et n'ayant d'autres moyens d'existence, ou plutôt ne voulant avoir d'autres moyens d'existence que le vol et la rapine, se firent bandits de grands chemins et parcoururent les campagnes, assassinant, brûlant, torturant. Ce sont les anciens adeptes de Robespierre qui devinrent chauffeurs et compagnons de Jéhu. Ils s'organisèrent en bandes et continuèrent à « terroriser » la France. Seul, Bonaparte avec son énergie prompte, prit les mesures nécessaires pour en débarrasser le pays, au début du Consulat. En attendant, ils s'étaient mis hors la loi et les thermidoriens avaient rendu service à la chose publique en les chassant de l'administration. Ils avaient fait un mal énorme partout, mais c'est en Belgique qu'ils avaient commis le plus de déprédations.

Le tribunal révolutionnaire fut réorganisé. Le jury fut composé de citoyens connus pour leur honnêteté, leur loyauté et leur modération.

Tout se transformait donc : non seulement dans le gouvernement, mais encore dans la vie journalière, dans les actes, dans les mœurs même.

Beaucoup de jeunes gens, bourgeois riches ou fils d'émigrés, avaient reparu sur la scène. Ils tenaient le verbe haut, pérorant, discutant, critiquant le gouvernement, agonisant le régime passé, sans aucune retenue. On les appelait les « muscadins » ou la « jeunesse dorée ». Ils déployèrent bientôt un luxe énorme, mais de mauvais goût, surtout dans leur costume. Autant, sous la Terreur, il fallait porter carmagnole et bonnet rouge, autant il fallait n'avoir aux pieds que des sabots ou des souliers éculés, être sale et déguenillé, porter les cheveux longs et ne point se raser : autant, dès septembre 1794, il fallait mettre du raffinement dans sa toilette. Qui n'avait point un grand chapeau à cornes, un long habit à basques (en soie ou en satin, le soir; en drap le jour), des culottes et des bas rayés, des souliers à boucles, des chaînes et des breloques et le col engoncé dans une énorme cravate, pouvait passer pour robespierriste. Réaction, toujours réaction ! Et cela ne fit que croître et embellir, pour arriver aux incroyables et aux merveilleuses. Car les femmes, suivant l'exemple de Thérèse Cabarrus, devenue bientôt Mme Tallien, exagérèrent peu à peu les modes féminines pour en arriver à la toilette à la « romaine ». En outrant la mode, elles diminuaient la décence du costume et ridiculisaient leur époque.

Et à côté de ce luxe nouveau, la misère du peuple grandissait. Les mesures prises sous la dic-

tature avaient abouti à leur résultat inévitable. Le *maximum* avait affamé la nation. Et cela se comprend aisément, puisque le commerce était entravé et que la libre concurrence, qui crée le bon et le bon marché, par conséquent le bien-être, n'existait plus.

Aussi, les thermidoriens voulurent-ils abolir ce maximum. Mais ils rencontrèrent une formidable opposition de la part des derniers Montagnards et des Jacobins. C'est alors que quelques députés, entre autres Lecointre, portèrent une accusation nette contre Billaud, Collot, Barère, David, Vadier, Amar et Vouland, comme « complices et continuateurs » de Robespierre. Ceux-ci se défendirent avec acharnement et furent défendus aussi par quelques autres députés, tels que Goujon et Robert Lindet. Après deux séances sur cet objet, la discussion fut fermée sans résultat.

La liberté de la presse, supprimée depuis la Terreur, fut rétablie. Les muscadins, qui se réunissaient au Palais-Royal, lisaient là, à haute voix, les écrits innombrables qui fulminaient contre les terroristes. On venait écouter ces discours, et on applaudissait !

Mais la misère augmentait. Les assignats étaient de plus en plus discrédités. Il était temps, malgré les irréductibles, de prendre d'autres mesures, rendues nécessaires par la situation désastreuse dans laquelle on s'enfonçait.

*
* *

Le club des Jacobins était toujours l'antre du parti révolutionnaire à outrance. Duhem en restait l'âme. Mais la fin de ce club fameux approchait. Des troubles continuels avaient lieu presque tous les soirs aux abords de la salle des séances, provoqués par les muscadins qui venaient insulter les membres et les spectateurs. A la suite d'une bagarre plus sérieuse, dans laquelle les muscadins firent subir un odieux traitement à quelques malheureuses femmes qui avaient passé quelques heures dans les tribunes du club, la Convention, le 9 novembre, supprima définitivement cette fameuse assemblée. Les portes de la salle des séances furent fermées, et les clefs transportées à la Convention. Les thermidoriens avaient saisi le prétexte de tranquillité publique pour éteindre un foyer toujours dangereux.

La suppression des Jacobins ne provoqua pas parmi les derniers révolutionnaires un mouvement bien sérieux. Au contraire, de tous les départements, et de Paris même, on envoya à la Convention des lettres de félicitations. Il est vrai que les affiliés du club, répandus en France et en Belgique, avaient rendu, par leurs actions et leurs exactions, le nom de « Jacobin » odieux à tout le monde.

Le 8 décembre, les soixante-treize députés emprisonnés après le 31 mai furent remis en liberté, et le lendemain, ils reprirent leur place à la Convention. Le vieux et sage Dussault était à leur tête. Cette cérémonie fut touchante, majestueuse et belle. Les *proscrits* du 31 mai, Louvet, Isnard et Lareveillère ne revinrent à la Convention que trois mois après. Malgré leur sagesse, ils y rentrèrent pleins de ressentiment.

Entre temps, la Convention s'était enfin décidée à entamer des poursuites contre Billaud-Varennes, Vadier, Collot d'Herbois et Barère, au moment où la tête de Carrier roulait sur l'échafaud. Sombres, muets, farouches, ils ne voulaient pas se défendre, Collot et Billaud, surtout qui représentaient bien le dernier degré du fanatisme révolutionnaire. On peut dire de ces deux hommes que c'étaient deux apôtres et que leur déesse était la « Révolution ! » Quand même et toujours.

Ces deux hommes sont le meilleur de 93. Ils écrasent Robespierre. Avec l'aide de Carnot, ils avaient créé cet admirable élan patriotique qui enfanta Fleurus. Mais Carnot était militaire, et la France avait encore besoin de lui, tandis qu'elle sacrifiait Billaud et Collot. C'étaient les deux victimes que la réaction demandait. Ils furent condamnés à la déportation.

L'hiver de l'an III fut terrible, et la disette augmentait.

En février, on abolit enfin le *maximum* et les réquisitions ! Mais ces mesures salutaires n'eurent pas des effets immédiats. Le mal avait pris des racines trop profondes. Avant que la libre circulation des denrées n'eût rétabli le cours normal de la vie matérielle, il fallait du temps. Le 12 germinal, il y eut une insurrection formidable. La Convention fut envahie par le peuple, hommes, femmes, enfants. Les femmes surtout étaient terribles. Pauvres victimes du *maximum* elles n'avaient qu'un cri : « *Du pain! du pain!* » Pichegru, alors à Paris, réprima l'insurrection.

Le lendemain, Pichegru dut encore user de force et de vigueur pour écraser les derniers révolutionnaires jacobins qui voulaient s'opposer au départ des voitures qui emportaient Billaud, Collot et Barère. Le 1er prairial, il y eut une insurrection plus sanglante encore que la première et toujours provoquée par la famine. L'armée sauva encore la Convention.

Les thermidoriens triomphaient, mais, malheureusement, ils préparaient la voie à une réaction violente. Le midi et l'ouest de la France furent ensanglantés par de violentes représailles. Tous ceux, d'abord, qui avaient eu à se plaindre de la fureur jacobine, ne pensèrent qu'à se venger. A Lyon, à Marseille, on massacra les « patriotes et les sans-culottes ». Des bandits, anciens jacobins eux-mêmes, se montraient les plus féroces.

Des femmes et des enfants furent immolés. Ces troubles du Midi et de l'Ouest durèrent près de six mois, ne profitant qu'aux coureurs de grands chemins.

A Paris, il y eut quelques tentatives d'insurrection royaliste. Mais Paris était toujours sincèrement républicain, et ces tentatives échouèrent piteusement.

La Convention, malgré cette agitation, s'occupait de travaux mémorables, tels que ceux touchant à l'organisation de l'instruction publique et au commerce.

Le récit qui précède nous explique pourquoi des mesures plus douces furent prises à l'égard de la Belgique. Cependant le changement ne fut pas aussi radical qu'en France, et cela se comprend, la Belgique étant toujours considérée comme un pays conquis. Même après le décret de réunion, il se passa encore quelques mois avant que la Belgique ne fît enfin qu'un tout, intégral et homogène, avec la France.

Toujours est-il que la disparition de l'odieux régime tyrannique des Jacobins eut pour effet de ramener à la République la plupart des Belges qui s'étaient vus traiter en ennemis, en vaincus, par des gens qu'ils avaient coutume de considérer comme des frères. Ce n'était pas encore de la confiance pleine et entière, pourtant, mais c'était déjà de l'espoir !

langage est édifiant et comme toujours, dans une révolution comme ailleurs, on brûle ce que l'on a adoré, on adore ce que l'on a brûlé :

« Vous avez reconnu, mais trop tard, dit Lecointre, le préjudice que portait au commerce, aux manufactures, à la chose publique, l'établissement de ces grandes administrations, de ces commissions de commerce, d'approvisionnements, qu'on aurait mieux fait de nommer commissions *d'anéantissement de toutes les ressources physiques et intellectuelles d'un Etat*, par la composition des chefs inexperts et à gros appointements, d'une *nuée d'agents vexateurs et fléaux des campagnes*, et d'un peuple de *commis de réquisition, placés par l'intrigue, par la faveur, pour affamer*, bien loin d'alimenter la République.

» Ces établissements, le maximum, les réquisitions avaient tellement paralysé les affaires que, si vous n'aviez supprimé l'un et l'autre, vous auriez vu en peu de jours vos commissions *épuiser le Trésor public !...* »

Lecointre fut vivement applaudi par ses collègues !

Les mêmes hommes qui avaient flatté les Girondins et qui les avaient injuriés après leur chute, ces hommes qui s'étaient faits les valets de Robespierre et qui lui avaient craché au visage après son écrasement, continuaient à déployer leur lâcheté, ou leur inconscience.

Après le décret du 22 pluviôse, les Belges respirèrent. Plus de *maximum*, plus de réquisitions extraordinaires, plus de comité révolutionnaire de surveillance; de quel fardeau terrible leur pays était déjà soulagé! Le 27, les représentants du peuple annoncèrent que le libre commerce était rétabli entre la France et la Belgique.

Le 18 février, décadi (30 pluviôse), il y eut comme toujours, une fête décadaire à Bruxelles. Mais celle-ci, consacrée à l'Amitié, fut différente de toutes les autres. On ne se réjouit plus par ordre, on manifesta loyalement sa joie au sujet des derniers décrets. Perès prononça un chaleureux discours, empreint d'amitié fraternelle et réconfortante, mais alléguant cependant certains faits inexacts, dans son ardeur à défendre la France. Toutefois, après avoir rappelé aux Belges qu'ils étaient « ces anciens Belges, ces dignes enfants des Gaules qui commandaient à la victoire », il leur disait :

« La Convention nationale semble annoncer que votre temps d'épreuve touche à sa fin; vous connaissez l'arrêté du Comité de salut public du 22 pluviôse et le nôtre du 27. Plus de Comité de surveillance; plus de maximum ni d'amendes à défaut de payement des contributions. Elles seront mieux réparties; et la moitié de ce qui reste dû pourra être payé en assignats; les réquisitions n'auront lieu que pour l'approvisionnement des

armées ; les otages seront rendus, et le commerce est rétabli entre la France et la Belgique. Vous le voyez, il ne reste plus qu'un pas à faire à la Convention, pour que vous ressentiez tous les effets de la générosité nationale, et cette dernière faveur, cette réunion qui doit faire des Français et des Belges une famille de frères, l'administration centrale, organe des communes, l'a provoquée, par une adresse formelle. Nous l'avons appuyée par une lettre conçue dans les termes les plus pressants. »

Nous reviendrons sur cette adresse de l'administration centrale dont parle Perès.

Le 15 février (27 pluviôse), Haussmann et Briez avaient pris un autre arrêté, relatif à la réorganisation des municipalités dans toute la Belgique « sous la surveillance de l'administration centrale, qui expédiera les lettres de nomination ». Le 5 ventôse (23 février), cet arrêté fut confirmé et l'exercice de la police fut rendu aux municipalités, par un long décret, signé Perès et Briez. La sûreté générale fut ainsi confiée aux villes et aux communes. Ce fut une garantie complète pour les Belges et une preuve de confiance de la part des représentants du peuple.

Un autre arrêté parut le 11 ventôse, concernant les tribunaux criminels. Il émanait du Comité de salut public lui-même, et supprimait la forme révolutionnaire et tyrannique de ces tribunaux, en instituant le jury.

« Le Comité de salut public, disait cet arrêté, a jugé qu'il importe d'habituer les habitants de la Belgique au régime bienfaisant des jurés. »

C'était encore un grand pas de fait dans la voie de l'apaisement.

Pour bien prouver les bonnes dispositions de Perès et de Portiez vis-à-vis des Belges, nous tenons à reproduire en entier la proclamation qu'ils firent afficher le 13 mars (23 ventôse).

LIBERTÉ ÉGALITÉ

PROCLAMATION

« Les représentants du peuple ont été instruits par les plaintes de différentes communes et habitants des pays conquis, des vexations que leur ont fait éprouver quelques agents de la République sur des réquisitions particulières, qui n'ont tourné qu'à leur profit personnel. Le moment est venu où ces agents doivent rendre leurs comptes; leur conduite dans les pays conquis va subir un examen sévère, et la responsabilité la plus rigoureuse attend ceux contre lesquels il s'est élevé ou pourrait s'élever des réclamations légitimes. C'est donc l'instant où les habitants du pays conquis doivent s'ouvrir avec confiance; qu'ils disent tout! La République veut connaître et punir ceux qui ont abusé de leurs pouvoirs pour satisfaire leur cupidité ou compromettre la loyauté du gouver-

nement. Elle veut enfin les forcer aux indemnités que pourrait commander une justice impartiale.

» C'est pour parvenir à ce but que les représentants du peuple adressent aux habitants des communes le projet de tableau ci-joint, en les invitant à y faire porter, par leurs municipalités respectives, les réquisitions de tout genre qu'ils ont subies individuellement et collectivement. L'administration centrale demeure chargée de faire recueillir les tableaux particuliers de chaque commune par les administrations d'arrondissement, et d'en faire faire un tableau général, qu'elle remettra de suite aux représentants du peuple.

» L'efficacité de cette mesure dépend absolument de la célérité qui y sera apportée. Les représentants du peuple espèrent donc qu'elle n'éprouvera aucun retard, et que les administrations civiles en presseront d'autant plus l'exécution, qu'elle leur fournit l'occasion de prouver leur attachement à la République, et aux intérêts de leurs administrés.

» Salut et fraternité,

» (*Signé*) Perès, Portiez (de l'Oise). »

Il était donc décidé de sévir contre tous les agents qui avaient commis des exactions. La besogne était rude, mais la manière d'arriver au but désiré d'une façon prompte et expéditive, avait été bien choisie. Toutefois, beaucoup de ces

sur le territoire occupé par les armées de la République, jusqu'à ce qu'il ait été définitivement statué à leur égard, dans la forme prescrite par l'arrêté du 18 frimaire. »

Quelques jours après, un nouvel arrêté restreignait quelque peu le précédent.

« Toute personne vivant du travail de ses mains, les artistes, les hommes de lettres, les cultivateurs, négociants, marchands, fabricants, banquiers, domiciliés dans les pays conquis, avant l'entrée des troupes françaises et qui s'en sont absentés, sont autorisés à revenir dans leurs foyers... et seront rétablis sur-le-champ dans la disposition de leurs biens. »

La plupart des nobles avaient quitté le pays ; ils étaient exceptés dans cet arrêté, mais les nobles qui étaient restés en Belgique ne furent pas plus inquiétés que les bourgeois et les paysans. Il est vrai qu'ils n'étaient pas nombreux et qu'ils professaient à peu près tous des sentiments républicains.

Il fallut procéder à la vente des biens confisqués. Cette vente, plusieurs fois remise, fut enfin réglée suivant les arrêtés du Comité des finances de la Convention nationale. Il y eut une agence ou direction des domaines nationaux à Bruxelles, ayant sous ses ordres un certain nombre de receveurs disséminés dans le pays. Ces receveurs devaient encaisser les revenus des biens nationaux et procéder à leur vente. Il y eut peu de ventes au

début, mais la confiance revenant peu à peu, il se présenta bientôt quelques acquéreurs, qui devinrent ensuite plus nombreux. C'est ainsi que la propriété commença à se morceler en Belgique.

Dans les *abbayes* et les grands domaines, l'administration dut placer des régisseurs et des économes pour les diriger et en retirer le plus de fruits possible, sagement et sans oppression.

*
* *

L'abolition du *maximum*, la suppression des Comités de surveillance, l'adoucissement considérable du système des réquisitions avaient donc été bien vus par les Belges. Les impôts, en outre, n'étaient plus exigés que moitié en numéraire, moitié en assignats. En mars, il ne fut plus demandé qu'un quart en numéraire, et cette dernière mesure fut encore un grand soulagement.

Cependant, la misère était toujours grande, et les réquisitions qui subsistaient encore ne se faisaient pas facilement. Il y eut encore d'assez nombreuses réclamations dans tout le pays, nous les résumerons en reproduisant celle de Liége : Liége était la ville la plus française de la Belgique, sa protestation ne peut être taxée d'exagération. Elle fut faite à Paris même, par des députés liégeois admis à la Convention.

« Législateurs, dirent ces députés, nous fûmes Liégeois, nous sommes Français. Il doit nous être permis de rappeler le nom liégeois avec quelque orgueil. Sous lui, le premier entre tous les peuples, nous nous élançâmes sur les traces magnanimes de la France ; sous lui, les premiers proclamant vos saints principes, vous saluant du nom sacré de régénérateur des humains, nous marchâmes en masse contre les tyrans de la Germanie... Certes, il a sa gloire, le nom d'un peuple qui, après avoir combattu avec un courage tant au-dessus de ses moyens, pour la liberté, vota et obtint sa réunion à la République.

» Mais, législateurs, nous devons appeler vos regards vers notre contrée. Républicains, nous sommes trop francs, trop loyaux, pour ne pas faire entendre la vérité dans cette enceinte. Oui, législateurs, jusqu'à présent, il semble qu'on ait juré de réaliser les paroles du grand coupable que foudroya le 9 thermidor ; il semble qu'on ait voulu rendre stérile pour la République les palmes dont ses invincibles armées ont fait dans nos champs des moissons si abondantes. Ces champs ont été en proie à des nuées de vampires dilapidateurs, restes impurs des factieux que votre énergie précipita dans le néant et l'opprobre. Nous avons vu contraster leur moralité désastreuse avec les vertus héroïques, avec la grandeur imposante de ces armées qui, animées par cet auguste Sénat,

vengent partout, d'une manière unique dans les fastes du monde, le nom français.

» Législateurs, nous nous hâtons de rendre un éclatant hommage à votre Comité de salut public. L'opprimé ne vient pas près de lui en vain. Ceux à qui vous avez confié ce poste honorable ont écouté nos réclamations avec un empressement paternel. Ils ont travaillé sans délai à en tarir la source ; c'est à votre main puissante à achever cet ouvrage.

» Nous demandons qu'un de vous soit envoyé vers les Liégeois, qu'il habite constamment parmi nous, qu'il console le peuple de cet abandon si cruel et si peu mérité, qu'il vienne en votre nom fraterniser avec ce peuple, dans tous les temps le plus ardent ami des Français, le premier apôtre de votre révolution. Qu'il vienne ; il verra et vous rendra compte de l'état des choses. L'agriculture désolée, le commerce paralysé, les fabriques ruinées, au grand détriment de la République, tout va promptement renaître sous ses regards créateurs.

» La campagne s'approche ; le Liégeois brûle de partager les périls de ses frères ; il brûle de justifier l'adoption de la mère patrie ; qu'ils ne soient plus condamnés à l'inertie, les moyens que cette terre présente. Ils doubleront sous l'influence féconde, inépuisable de la liberté. *Des hommes, du fer, de l'énergie, des cœurs de flamme, voilà ce que vous offre Liége !* »

La Convention applaudit et la pétition fut renvoyée au Comité de salut public.

Le spectacle que les Liégeois faisaient de leur pays était celui de la Belgique entière.

A la suite de cette situation lamentable, les impôts rentraient très lentement. Les représentants du peuple, qui, en même temps, se procuraient très difficilement les grains nécessaires aux armées, attribuèrent au grand nombre de distilleries de genièvre, nombreuses partout, mais surtout en Flandre, d'abord la disette des grains, et ensuite le retard dans le payement des impôts. Une grande partie des ressources des Belges, surtout des Flamands, passaient en genièvre. Les représentants du peuple prohibèrent purement et simplement, dans toute l'étendue de la Belgique, la fabrication du genièvre, après avoir constaté que dans la seule Flandre orientale, il n'y avait pas moins de cent quatre-vingt-une distilleries de genièvre ! Ces cent quatre-vingt-une distilleries consommaient, en un jour, « le grain nécessaire à la subsistance de plus de deux cent mille citoyens, le charbon qui servirait au chauffage de plus de neuf mille ménages, et l'avoine qui nourrirait plus de deux mille trois cents chevaux ! »

Les habitants de l'ouest de la Belgique n'abandonnaient donc pas leur « petit verre de genièvre ». Malgré cette funeste habitude, ces contrées étaient pourtant alors les plus riches de la Belgique et la

misère se faisait moins sentir en Flandre qu'ailleurs.

Comme une partie de la population des autres provinces était dans le dénuement le plus complet, les représentants du peuple prirent, le 1er germinal, un arrêté concernant les « secours à accorder aux indigents ». Les municipalités étaient chargées de la répartition de ces secours, qui provenaient des subsides officiels, autorisés par les représentants eux-mêmes, des dons particuliers, et des revenus des « tables des pauvres, hospices et autres établissements de bienfaisance ».

Il faut dire, à la louange de la Convention, qu'elle s'occupait alors, et à chaque instant, de charité et de bienfaisance, et que les députés s'efforçaient de soulager partout les malheureux, ruinés par l'odieux régime précédent, et dont le petit pécule était passé dans la poche des amis des Jacobins. En outre, la Convention tenait à porter secours le plus vite possible, non seulement aux victimes de la guerre, mais encore aux victimes du travail. Nous n'en donnons comme preuve que le décret suivant, pris le 14 avril (25 germinal), sur la proposition de Sallengros, au nom du Comité des secours publics :

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de ses Comités de salut public et des secours publics, décrète que la Trésorerie nationale fera passer, *sans délai*, à son correspondant du payeur résidant actuellement dans la commune

de Mons, chef-lieu du département de Jemmapes, la somme de 5,000 livres, qu'il demeure chargé de remettre, sitôt la réception, à la municipalité de la commune d'Elouges, pour être comptée, savoir : 1,000 livres à chacune des veuves des trois ouvriers ou mineurs qui ont péri le 25 pluviôse dernier par l'explosion du feu grisou dans les fosses de la Chevallière ou dites des Pauvres-Hommes, situées dans le territoire de cette commune, et 500 livres à chacun des quatre ouvriers ou mineurs dangereusement blessés par la même explosion. »

La charité, l'humanité, étaient alors à l'ordre du jour. C'était très bien, mais cela provenait toujours de l'esprit de réaction qui transformait l'opinion publique, plutôt que de sentiments sincèrement altruistes.

Tout en ayant cette sollicitude à l'égard des indigents, la Convention, sans éprouver la moindre gêne, continuait à presser vivement ses agents Leblond et Wailly, pour qu'ils retirassent des églises et des musées de Belgique tous les trésors d'art qui s'y trouvaient. Leblond et Wailly étaient les agents du Comité d'*extraction*.

Le Comité d'*extraction* était bien nommé. Il *extrayait* les œuvres d'art de la Belgique et les envoyait à Paris.

Nous lisons dans le *Moniteur* du 8 mars une lettre adressée à la Convention par son agence de commerce et d'extraction.

« Citoyens représentants, disait cette lettre, nous vous annonçons que la collection complète des chefs-d'œuvre de Rubens, Van Dyck, Jordaens, Crayer, Michel-Ange, etc., dont vous avez ordonné l'extraction, est exposée aux regards du public, dans le salon qui précède le Muséum national : ce monument des arts attestera sans cesse la valeur et l'intrépidité des armées du Nord et de Sambre-et-Meuse.

» Vous trouverez ci-joints, citoyens représentants, les procès-verbaux des enlèvements des tableaux de chaque ville d'où ils ont été extraits, faisant ensemble un tableau général de tous les objets d'art et des tableaux particuliers. »

Cette « extraction » faisait certainement honneur à l'éclectisme de la Convention, mais avant la réunion, c'était un rapt. Plus tard, Bonaparte, en Italie, fera aussi la moisson d'art pour la République : il écrira : « Je vous envoie 10 millions en numéraire, mais je vous envoie aussi une chose qui vous paraîtra plus précieuse encore : un chef-d'œuvre du Titien. »

Bonaparte rendait ainsi hommage au goût de ses compatriotes d'abord, au Titien ensuite, mais les Italiens se seraient parfaitement passés de cet hommage rendu à un de leurs artistes, et nous pensons que, souvent, leur or était mieux vu que leurs œuvres d'art. Mais la République prenait les deux !

*
* *

Le magistrat de Bruxelles avait été changé le 18 nivôse (7 janvier) L'avocat Verlooy avait remplacé Vanderstegen de Putte comme bourgmestre. L'amman et le lieutenant-amman étaient d'abord restés les mêmes. Il y avait aussi eu peu de changements parmi les échevins. Mais lorsque le décret du 27 pluviôse (16 janvier) eut décidé l'organisation des municipalités suivant la loi française, Verlooy, de bourgmestre devint « maire » (décret confirmé en prairial) et il fut institué dix-sept officiers municipaux et trente-cinq notables. Maire, officiers municipaux et notables constituaient le *Conseil général de la commune.*

A Gand et à Liége, les anciennes municipalités nommées à la fin de 1794 étaient toujours en fonctions. L'organisation des municipalités se fit assez lentement dans tous le pays. Nous devrons revenir sur ce point à propos de l'arrêté du 24 prairial qui les organisera définitivement. En ce moment, pour suivre l'ordre des faits, nous devons parler des vœux de réunion : ce qui fera l'objet du chapitre suivant.

CHAPITRE III

Les vœux de réunion.

Pour que la Belgique cessât d'être traitée en pays conquis, pour que les mesures spéciales qui lui étaient encore appliquées fussent définitivement abolies, il fallait la réunion prompte et complète avec la France : La réunion devenait une nécessité, et tous les Belges, ou à peu près tous, même ceux qui avaient peu de goût pour le régime républicain, le comprirent. En 1793, les demandes de réunion émanaient de quelques assemblées primaires ou provisoires, de quelques municipalités terrorisées par les clubs dirigés par les fameux Jacobins envoyés par Paris ; en 1795, la réunion fut demandée officiellement et officieusement, par les administrations centrale et d'arrondissement, comme par les municipalités et les citoyens. Tous les Belges la désiraient; les uns, les anciens démocrates de la révolution brabançonne, ceux dont la foi républi-

caine n'avait pas varié depuis six ans, la désiraient avec ardeur; les autres, plus tièdes, la désiraient aussi parce qu'ils comprenaient que la réunion valait encore mieux, et même beaucoup mieux que l'état « d'incertitude, d'anxiété, de peine » dans lequel on se trouvait depuis la conquête!

En conséquence, les demandes de réunion ne se firent pas attendre. Dès le mois de février, nous les voyons parvenir à la Convention. Le *Moniteur* les relate en détail, et il est nécessaire, pour la bonne compréhension de cette histoire, que nous les reproduisions en entier et chronologiquement. Le plus souvent, ces vœux de réunion se faisaient à la barre même de la Convention par des Belges, députés spécialement à cet effet par leurs concitoyens : souvent aussi, par lettre officielle, ou par pétitions publiques ou particulières.

Le premier vœu de réunion qui parvint à la Convention fut fait par lettre. Cette lettre émanait du conseil d'arrondissement de la Flandre orientale et elle fut lue à la Convention le 3 février. La voici :

« *Les membres de l'administration générale de l'arrondissement de la Flandre orientale, séant à Gand, à la Convention nationale.*

» Législateurs, au milieu des voix réunies qui ne cessent d'exprimer la satisfaction générale que

produit votre inviolable attachement aux principes de liberté, d'égalité, de justice et de probité, les administrateurs de la Flandre orientale vous adressent l'hommage de leur dévouement et du vif empressement qu'ils ont de voir opérer la réunion de cette intéressante partie de la Belgique à la République française.

» C'est par l'émission de ce vœu qu'ils croient pouvoir acquitter envers cette généreuse nation les droits honorables et sacrés qu'elle a à la reconnaissance d'un peuple rendu libre par ses efforts, et qui mérite sans doute de partager les hautes destinées de ses libérateurs.

» Oui, législateurs, les habitants de cette belle contrée sont dignes de la qualité de citoyen français; l'amour de la patrie, ce feu sacré qui brûle dans vos cœurs, échauffe aussi leurs âmes et les embrase.

» Francs dans leur caractère, énergiques dans leurs sentiments, ils font chaque jour éclater leur joie au récit des nouveaux triomphes qui, dans la saison la plus rigoureuse, procurent à la France la conquête de toute la Hollande.

» Un grand nombre de leurs compatriotes ont d'ailleurs donné depuis longtemps des preuves de leur attachement à la République; ils ont dans les armées versé leur sang pour la liberté : c'est parce qu'ils connaissent le prix d'une aussi belle cause, qu'ils abhorent toute espèce de tyrannie... ils

déclarent qu'en les affranchissant du despotisme, on leur a rendu une patrie qu'ils pourront désormais chérir, et qu'ils trouvent en descendant dans leurs cœurs, toutes les lois que vous avez proclamées : voilà leur idole et leur guide.

» Ils seraient au comble de leurs vœux, si ces lois salutaires, et qui malheureusement leur sont encore étrangères, étaient exécutées dans la Belgique.

» Pourrait-on, législateurs, leur refuser l'avantage de partager la gloire et la prospérité qu'elles assurent à jamais aux Français ?

» Vive la République, Vive la Convention nationale ! »

Bruxelles suivit Gand ; le 23 pluviôse (11 février), « les membres composant l'administration centrale de la Belgique » écrivirent la lettre suivante à la Convention. Cette lettre est longue, mais elle est explicite.

« Législateurs, appelés par l'autorité de vos collègues, dans les circonstances difficiles, aux fonctions importantes et délicates de l'administration de la Belgique, nous avons dû avoir deux points de vue, la gloire, la prospérité de la République, et le bonheur des habitants de ces provinces : tel est le vœu des Belges qui siègent parmi nous, tel est celui des Français qui partagent nos travaux ; la confiance publique se repose sur nous, elle ne sera point trompée.

» Depuis longtemps, la partie saine et éclairée du peuple belge soupire après une véritable réunion à la République française; plus d'une fois cette réunion fut demandée, et l'accueil que vous fîtes, il y a deux ans, à cette demande, nourrit dans le cœur des Belges l'espoir de voir luire pour eux ce jour heureux où ils pourront redire, avec un saint enthousiasme : nous sommes Français.

» Déjà vos collègues, par leurs proclamations, ont livré au mépris qu'ils méritent, divers agents dénoncés par l'opinion publique, des agents dont la suffisance et la conduite arbitraire contrastent si singulièrement avec les mœurs républicaines : ces mêmes proclamations contiennent la promesse d'assurer aux Belges la subsistance de tout ce qui est nécessaire à la conservation de leurs ateliers, leurs fabriques et leurs manufactures; elles ont fait cesser en partie le fléau des réquisitions et des entraves mises au commerce.

» Hâtez-vous, législateurs, d'achever votre régénération ; le Belge a assez souffert, assez longtemps il a végété dans une demi-obscurité; il est temps qu'il la recouvre tout entière et *qu'il reprenne son ancien poste dans les Gaules.*

» Prononcez la réunion, et vous détruirez par là les ramifications que des factions liberticides ont jusque dans la Belgique, vous ferez taire les calomniateurs qui insinuent à un peuple bon et industrieux qu'on n'exige de lui des sacrifices que

pour le replonger dans l'esclavage; vous déjouerez les espérances de ceux qui voudraient substituer au règne de la vertu, de la justice et des lois, un système de terreur justement abhorré.

» Si les Belges ont pu quelquefois se laisser égarer par des hypocrites, ils n'en méritent pas moins votre estime; car quel est le peuple dont les ambitieux ou les tartufes ne soient pas parvenus, de temps à autre, à paralyser l'énergie! C'est à vous, législateurs, qu'il était réservé de poser les bases indestructibles d'une république où l'amour des principes fût le seul guide des citoyens.

» Rappelez-vous cependant que les Belges, dénués de tous moyens, et forts de leur seul courage, *chassaient leur despote lorsque la France gémissait encore sous le sien.* Lorsque la Batavie recevait des fers d'une femme ambitieuse, le Belge n'a-t-il pas donné le premier coup de la glorieuse révolution que vous achevez; n'est-ce pas lui qui a donné, en 1787, la première commotion au conducteur, dont les étincelles ont électrisé vingt-cinq millions d'hommes qui jouissent aujourd'hui de la liberté. *Trente bataillons belges et liégeois n'ont-ils pas partagé les périls des héros de la République?*

» Non, législateurs, vous ne souffrirez pas que ce peuple soit plus longtemps sans existence civile, vous ne souffrirez pas que nous soyons encore un objet de trafic pour les tyrans de Londres, de

Vienne et de Berlin. Le peuple français ne veut pas faire des esclaves; ce peuple guerrier, qui mérite l'admiration de l'univers, est fait pour aimer le Belge et fraterniser avec lui.

» Pourquoi différeriez-vous de proclamer la réunion? C'est alors que le peuple de ces contrées verra cicatriser ses plaies, c'est alors que ses nombreux sacrifices lui paraîtront légers, parce qu'il sera sûr d'en recueillir le fruit.

» Hâtez-vous donc, législateurs; que nos habitants aillent apprendre à votre aréopage la haine des tyrans et l'amour de la vertu! Que notre jeunesse, nourrie dans les principes républicains, s'accoutume de bonne heure à combattre pour la cause de la liberté et de l'égalité.

» Le vœu des hommes de bien est de voir nos destinées unies à celles du peuple français; voilà notre plus belle espérance, voilà l'unique salut de la Belgique. Vive la Convention! Vive la République!

» Fait à Bruxelles, dans la séance du 23 pluviôse, 3e année républicaine. »

Cette lettre était donc bien une pétition officielle, faite par l'administration supérieure du pays. Elle suffisait pour justifier la réunion. Les représentants du peuple Perès et Haussmann l'appuyèrent en ces termes :

« Citoyens collègues, l'administration centrale de la Belgique nous prie de vous transmettre une

adresse où elle manifeste le vœu le plus formel et le plus précis pour la réunion prochaine de ce pays à la République française. Elle observe qu'en l'énonçant, elle n'est que l'organe de la majeure partie des administrés, qui brûlent de porter le beau nom de Français et d'être associés à la gloire dont il réveille l'idée.

» Nous recevons au même instant une adresse de la commune de Mons, que nous vous faisons passer aussi. Elle est rédigée dans le même esprit. Toutes les communes de la Belgique nous témoignent la même impatience à cet égard; toutes désirent ardemment que vous fassiez cesser l'état d'incertitude dans laquelle flotte leur existence civile et politique depuis que, pour la seconde fois, nous les avons arrachées au joug de la tyrannie.

» Nous vous invitons, citoyens collègues, à peser leur demande dans votre sagesse, et à prononcer une réunion que nous leur avons promise en votre nom, et dont nous les jugeons dignes de recevoir le bienfait.

» Salut et fraternité. »

Perès et Haussmann remettaient en même temps une pétition de la commune de Mons, mais le vœu officiel du département de Jemappes ne fut adressé à la Convention que plus tard, en août. Nous le reproduirons à sa place.

Le vœu des magistrats de la ville d'Anvers suivit celui de l'administration centrale.

« Représentants, disaient les magistrats d'Anvers, enfin, toutes vos peines vont cesser; l'arrêt bienfaisant du Comité de salut public, en date du 22 pluviôse, tranquillise tous les cœurs. Dépositaires de nos destinées, vous manifestez les intentions non équivoques de les assurer à jamais. Tous les habitants de notre commune vous adressent par notre organe le juste tribut de leur reconnaissance; de tous les points de nos provinces, le peuple, ravi à la vue de vos exploits, admire la métamorphose heureuse que vous venez d'opérer.

» Oui, citoyens, l'Europe entière plongée dans les horreurs du fanatisme, l'hypocrisie maîtrisant tous les cœurs, le despotisme enfin assis sur les trônes, gouvernant, la verge de fer à la main, ne faisaient de l'Europe qu'une famille malheureuse enchaînée par les volontés arbitraires d'une sorte d'individus qu'une naissance et une origine plus distinguées semblaient mettre en droit de donner des lois à leurs semblables; la liberté, suffoquée sous le poids de l'aristocratie appesantie sur elle, soupirait isolée dans les ténèbres; ses cris, ses gémissements ont percé la voûte des antres où elle était précipitée : la nation française les a entendus; elle seule s'est éveillée à ses plaintes; elle seule s'est armée pour la défendre; elle seule est parvenue aujourd'hui à la faire triompher.

» Il ne fallait rien moins qu'une nation magnanime et valeureuse pour vaincre et faire avorter les nombreux complots que les ennemis déclarés du bien public n'ont cessé de fomenter contre elle; qui pût venir à bout de déraciner l'arbre antique de la féodalité, du despotisme et de la tyrannie, et faire germer en sa place la tige fleurie de la liberté : tige qui ombragera un jour de son bienfaisant feuillage les arrière-fils de nos neveux.

» Tu as commencé, nation unique, cet ouvrage surnaturel; le modérateur suprême de l'univers, convaincu de la sainteté, de la justice de ta cause, associa à tes armes, comme compagnons inséparables, le triomphe et les succès. Au moyen de ces appuis, tu accumulas victoire sur victoire; fière de la cause que tu défends, tu passas comme un foudre de conquête en conquête, et dans nos climats seuls, de Cambrai jusqu'au rivage du Texel, tu viens d'arracher au joug affreux du despotisme des nations qui t'adorent en extase, et font, sur l'autel de ta grandeur et de ta gloire, l'offre en holocauste de la liberté qu'elles te doivent.

» Nous commençons à respirer : une heureuse fraternité, une bienfaisante liberté, une parfaite égalité seront les bases immuables de notre félicité future. Ravis par les délices que nous présagent ces avenirs flatteurs, nous ne pouvons former d'autres vœux que de les consolider par une réunion intime de nos provinces, déjà renaissantes à

l'aspect du bonheur, avec la nation qui seule a pu opérer leur félicité.

» C'est cette réunion seule, citoyens, qui peut baser sur des fondements impérissables le bonheur que vous venez de nous procurer; c'est au moyen de cette réunion, et sous ses auspices, que nous verrons au milieu de nous l'abondance renaître, en oubliant tous les maux qu'une guerre soutenue pour notre liberté aura pu nous faire souffrir; c'est elle seule qui pourra faire refleurir le commerce, qui jadis fut le partage des habitants de nos provinces; et la libre navigation sur l'Escaut, dont vous venez de briser les chaînes, va ramener parmi nos citoyens l'abondance, qui ne fut bannie du milieu de nous que par l'impuissance où nous étions de puiser à sa source.

» Oui, citoyens, nous sollicitons de vous cette heureuse réunion, dans tout l'épanchement de nos cœurs; ne laissez donc pas, assemblée auguste, incomplet l'ouvrage sublime que vous venez de conduire si loin.

» Vous avez brisé nos chaînes, achevez notre bonheur, unissez-nous à vous; devenus vos frères, ne composant qu'une seule famille avec la nation glorieuse que vous représentez, et qui met en vous sa confiance, nous bénirons à jamais vos exploits; et, sûrs sous le bouclier de nos victoires, nous ne craindrons plus le despotisme des tyrans sous le joug affreux desquels nous avons gémi; et une

nation affranchie par vos troupes invincibles deviendra, en partageant avec vous les doux fruits de la liberté, une nation de frères et d'amis !

» Vive la République française sur toute la surface du globe ! »

Dans la Flandre occidentale, on faisait circuler, parmi les citoyens, deux pétitions demandant la réunion. Les porteurs de ces pétitions allèrent de villes en villes, de villages en villages. La première pétition fut couverte de soixante mille signatures, la seconde de quarante mille. C'est un chiffre énorme, et sans doute beaucoup de citoyens signèrent par crainte, il ne faut pas se le dissimuler. Ces deux pétitions furent envoyées, en juillet seulement, au Comité de salut public.

Dans la séance du 13 août (26 thermidor), une députation d'un grand nombre de communes du Hainaut vint, à la barre, renouveler le vœu de réunion, déjà envoyé depuis plusieurs mois à la Convention.

« Les habitants de cinquante-neuf communes des districts d'Ath, Binche et Mons, dit l'orateur, districts composant le département de Jemmapes, nous ont envoyés devant vous pour vous renouveler le vœu qu'ils ont émis pour leur réunion à la République française, et demander à la représentation nationale l'exécution des diplômes qui, en les réunissant à la France, leur ont assuré la liberté et l'affranchissement des droits de servitude.

» Les habitants du département de Jemmapes, déjà mûrs pour la liberté, se sont réunis librement en assemblée primaire : le premier usage qu'ils ont fait de leur souveraineté a été de voter leur réunion à la France. Cette réunion a été acceptée par la représentation nationale ; le consentement des deux peuples a été sanctionné par un décret qui a eu son exécution.

» Les habitants du département de Jemmapes ne doivent donc pas être assimilés à ces peuples qui, s'étant armés contre les phalanges républicaines, ont été forcés d'abandonner les étendards des despotes, pour passer sous le drapeau tricolore ! »

L'orateur de la députation se plaignait ensuite de ce que l'ancienne dîme, loin d'être supprimée, continuait à être perçue par la République, ce qui éveillait de nouveau l'avidité monacale, qui, profitant de l'exemple, essayait de prélever son ancienne quote-part sur les récoltes des cultivateurs.

En effet, si l'administration générale du pays conquis avait été réorganisée et si des mesures plus douces avaient remplacé les mesures d'exception du commencement, la misère était toujours grande et le désordre profond. Quelques jours auparavant, les Liégeois avaient fait entendre des plaintes amères à la Convention. Leur délégué, Léonard Libert, avait énergiquement protesté contre les contributions extraordinaires imposées à Liége par le représentant du peuple Robert et

contre les réquisitions qui n'avaient pas encore été complétées. Il faisait un triste tableau de Liége et du faubourg d'Amercœur, incendié par les Autrichiens en septembre 1794, et dont les ruines n'avaient pas encore été relevées.

A l'orateur des habitants du Hainaut, le président répondit par une promesse banale, mais le représentant du peuple Pelet appuya leur pétition, qui fut envoyée au Comité de salut public.

Le 21 août (4 fructidor), les mêmes habitants du département de Jemmapes envoyèrent une nouvelle lettre à la Convention, plus pressante encore.

Et le 14 fructidor (1er septembre), de plus en plus impatients, ils envoyèrent encore des députés à la Convention. D'autres communes du département de Jemmapes s'étaient jointes aux cinquante-neuf premières.

« Citoyens représentants, dit l'orateur de la députation, vous voyez à votre barre, pour la troisième fois, les envoyés des communes des trois districts du département de Jemmapes : nous y venons, cette fois-ci, avec autant de confiance que d'espoir. Pardon, si nous sommes importuns; mais le temps presse, mais les assemblées primaires sont convoquées. Jouirons-nous, comme les autres Français, du bonheur d'accepter votre ouvrage (1)?

(1) La Constitution de l'an III, que la Convention venait de voter.

Voilà, représentants, ce que nous vous demandons, au nom du décret qui nous réunit à la République, ou plutôt au nom de la loyauté française, qui n'a jamais promis en vain. Quelle que soit la décision que vous dicte la politique, rien ne nous empêchera d'accepter de cœur ou de défendre de toutes nos forces une Constitution républicaine dont l'établissement doit fixer sur des bases inébranlables l'union et le bonheur des Français. Vive la République ! »

Le président de la Convention ne répondit pas plus formellement que les deux autres fois, il resta dans les promesses banales et dans les mots ampoulés.

Une députation de la commune de Gand suivit immédiatement celle du département de Jemmapes. Le discours de l'orateur de cette députation est fort long. Nous en reproduisons seulement les principaux passages. Après avoir narré la situation pénible des Belges vivant dans l'incertitude, les Gantois disaient :

« Conquis à la liberté par l'expulsion de vos ennemis, vos armées arrivèrent pour la première fois sur le territoire de nos fertiles provinces, avec l'olivier de la paix ; l'enthousiasme de la liberté était dans tous les cœurs ; votre Comité du salut public nous en jugea dignes, et votre décret du 2 mars 1793 nous associa à la grande famille des Français libres. La trahison de Dumouriez, le

retour momentané de nos anciens oppresseurs, les calamités qui ont pesé sur la France pendant dix-huit mois, auraient-ils pu porter atteinte à cette réunion que vous aviez solennellement décrétée, et dont nous avons religieusement observé les obligations? Vingt-cinq bataillons de nos frères n'ont-ils pas toujours précédé les phalanges républicaines, et n'ont-ils pas scellé de leur sang, aux Thermopyles de la France, notre dévouement à la cause sublime que vous défendez!! ...

» En vain obtenons-nous des lois provisoires, en vain apercevons-nous de temps en temps une lueur d'espérance à travers les arrêtés de Bruxelles; nous voyons constamment nos intérêts séparés des vôtres; nous demeurons toujours conquis, et le droit du conquérant nous empêche de jouir des droits de l'homme et du citoyen.

» Législateurs, hâtez-vous de prononcer sur le sort de vos meilleurs amis; empressez-vous à leur accorder l'exécution de votre décret du 2 mars 1793, qui les attache à la grande famille de la République. Les Gantois vous en conjurent par notre organe, comme il conste par les pièces que nous déposons sur votre bureau.

» Oui, vous verrez les Belges vous servir de rempart contre les rois jaloux de la France, leur industrie porter un nouvel éclat à votre commerce, tandis que vos lois feront d'eux le plus heureux

des peuples. *Vive la République! Vive la Convention nationale!* »

L'orateur déposa alors sur le bureau de la Convention la pétition des Gantois. Elle était couverte de *vingt-cinq pages de signatures.*

Le président, qui était Chénier, s'émut plus au discours des Gantois qu'à celui des Montois. La réponse qu'il leur fit est plus chaleureuse.

« Citoyens de la commune de Gand, dit-il, le peuple français et la Convention nationale n'oublieront jamais le courage des Belges ... *Le sang des Français et des Belges, en se mêlant sur les champs de bataille où ils ont souvent triomphé ensemble, a scellé leur sainte alliance et confondu leur destinée!* »

C'étaient de belles paroles, sincères et vraies. Dites à la tribune, par l'homme qu'était Chénier, elles constituent un témoignage dont les Belges peuvent se montrer fiers.

Encore un mois, et le projet de réunion allait être définitivement déposé à la Convention. Celle-ci ne pouvait plus retarder la discussion de cette réunion si impatiemment attendue par les Belges. Les Belges la voulaient, la désiraient, pour sortir de l'état d'incertitude dans lequel ils se trouvaient, et pour cesser d'être les habitants d'un pays conquis en devenant les citoyens d'un grand pays, du plus grand et du plus beau pays de la terre. Puisqu'il était impossible d'obtenir une

complète indépendance sous la protection de la grande sœur, puisque c'était une utopie, l'on ne pouvait désirer qu'une chose, la réunion complète. Elle s'imposait et tout le monde l'attendait comme un bonheur. Les vœux de réunion n'avaient plus été influencés comme en 1793. Ils étaient, en 1795, sincères et raisonnés. Nous n'avons cité que les principaux, ceux émanant des administrations et des grandes communes, mais ces vœux de réunion étaient l'écho des sentiments éprouvés alors par la plupart des habitants de la Belgique.

Ces sentiments, l'*administration générale de l'arrondissement du Brabant* les réunit, le 29 fructidor (15 septembre), dans un dernier et pressant appel à la Convention.

« Législateurs, écrivaient les membres de cette administration, nous aussi, nous réclamons un acte de justice.

» Vos décrets des 2 et 8 mars 1793 (vieux style) ont admis la majeure partie des habitants du Brabant au nombre des enfants de la République ; à ce titre, il est de notre devoir de donner notre adhésion à l'acte constitutionnel et aux décrets des 5 et 13 fructidor que vous avez présentés à l'acceptation des Français : il est fait pour ramener le bonheur et terminer une révolution que les nouveaux terroristes, les royalistes, chercheront en vain de prolonger.

» Qu'ils apprennent, ces vils automates, qu'ils

auront de nouveaux ennemis à combattre; que les Belges, réunis aux Français, accepteront de cœur et que nous acceptons cette Constitution et ces décrets qui sont le tourment des tigres qu'ils foudroient. Qu'ils n'oublient pas, surtout, que nous saurons la défendre contre tous.

» Des bataillons entiers de Belges ont déjà péri pour la liberté; de nouveaux seraient bientôt prêts à se dévouer pour la soutenir contre les entreprises de ces atomes qui voudraient l'anéantir.

» Mais, législateurs, il ne suffit pas que nous vous fassions parvenir notre vœu; le bien-être de notre patrie, celui de nos administrés, exigent impérieusement que nous étendions nos réclamations.

» Nous demandons, en conséquence, que vos décrets des 2 et 8 mars 1793 (vieux style) ne soient pas illusoires, nous demandons leur exécution et celle de tous ceux que vous avez rendus en faveur d'autres communes de notre arrondissement, qui, dans votre sein, ont avec vous formé le traité qui ne doit faire des Français et des Belges qu'une seule et même famille.

» C'est depuis ces époques mémorables que nous avons cimenté de notre sang le pacte que nous avons contracté avec le peuple français. Vous ne pouvez sans injustice retarder plus longtemps le bonheur des Belges qui ont uni leur sort au vôtre.

» Législateurs, mettez donc ces lois en vigueur; vous satisferez à la fois à vos promesses et au désir de toutes les administrations civiles de la Belgique, qui si souvent ont sollicité près de vous l'exécution de vos engagements. Le peuple français en est esclave comme de la liberté.

» Législateurs, prononcez, et en un instant nous verrons se fondre l'espoir que conservent au milieu de notre patrie ces agents autrichiens, qui ne désespèrent point de nous faire recourber sous le poids des chaînes que nous a forgées depuis si longtemps le cabinet de Vienne. Législateurs, un mot, et ces êtres amphibies rentreront dans la fange.

» C'est la seule récompense qu'attendent nos frères qui ont constamment soutenu la cause de la liberté et de l'égalité, et qui s'y sont dévoués malgré la trahison de l'infâme Dumouriez, qui a eu la lâcheté de nous relivrer au tyran autrichien, et dont nous voyons encore à regret ici les amis et le conseil.

» *Vive la République, une, indivisible et démocratique! Vive la Convention nationale!* »

*
* *

Tels étaient les derniers appels de l'administration centrale, des administrations générales et

des communes de la Belgique, qui reflétaient l'opinion de la majeure partie des habitants du pays. La Convention ne pouvait plus rester sourde à ces vœux exprimés avec tant de fermeté et de sincérité!

CHAPITRE IV

Le culte. — Nouvelles mesures d'adoucissement. Les fêtes républicaines.

Beaucoup de statistes demandaient aussi la réunion. Nous avons déjà dit que la principale cause de ce sentiment était que la majorité du peuple belge voulait surtout sortir de la situation pénible dans laquelle on végétait depuis plus d'un an. De plus, les statistes, voyant ce qui se passait en France, sentaient la réaction approcher, et ils se figuraient que cette réaction, triomphante, allait bientôt étrangler la République, ou plutôt la Révolution. Dès lors, c'était le retour à tous les anciens principes.

Cependant, dès les mois de juillet et d'août, les statistes avaient vu avec colère les mesures, mesures nécessaires, que l'on avait dû prendre à l'égard du clergé belge. A la fin du mois de juillet, « des prêtres catholiques ayant donné lieu à des scènes qui peuvent compromettre le bon ordre et

la sûreté publique, les représentants du peuple leur ont interdit de faire des processions extérieures ».

La vérité est que les prêtres catholiques n'étaient pas coupables de ces désordres, provoqués par quelques dissidents que la vue des processions indisposait.

Les représentants du peuple, qui étaient alors Lefebvre (de Nantes), Ramel et Giroust, entendaient maintenir la liberté des cultes, mais dans l'enceinte des églises et des temples. Ils ne voulaient nullement inquiéter les ministres du culte.

Le 17 septembre, cependant, ils furent obligés d'user de rigueur envers le grand-vicaire de l'archevêque de Malines, Duvivier, qui avait protesté contre ces mesures.

Toutefois, les représentants du peuple enjoignaient aux autorités de laisser passer librement les prêtres portant le viatique aux moribonds, et de les protéger, au besoin.

Les ministres du culte qui accomplissaient tranquillement, simplement leurs devoirs sacerdotaux, ne pouvaient donc être inquiétés. L'archevêque de Malines et la plupart des évêques restaient à leur poste. Pas un curé, pour ainsi dire, n'avait quitté le pays. Mais les grands abbés, les moines de toutes espèces, tous ou presque tous, avaient suivi les nobles dans l'exil volontaire, non sans emporter le plus possible de leurs richesses, malgré la vigi-

lance des agents des représentants du peuple. Pourtant les quelques moines restés dans le pays n'étaient pas inquiétés et il fut pris des mesures pour subvenir aux besoins des prêtres nécessiteux.



Les municipalités belges avaient été organisées suivant la loi française par l'arrêté du 24 prairial (12 juin).

Cet arrêté, signé Lefèbvre (de Nantes) et Meynard, est bien antérieur à la réunion définitive, mais il prépare cette réunion. C'est un nouvel acheminement, en unifiant les magistratures communales dans les deux pays.

Une autre mesure bienveillante de la part des représentants du peuple, fut l'arrêté pris le 4 fructidor (21 août) par Lefèbvre (de Nantes) et ses collègues, mais qui n'est signé que de Lefèbvre seul.

« Les représentants du peuple, etc.,

» Voulant, conformément aux arrêtés et instructions du Comité de salut public, prendre des mesures pour mettre les municipalités dans le cas d'acquitter leurs charges locales et administratives,

» Arrêtent :

» Art. Ier. Qu'à compter de la date du présent,

les municipalités de tous les pays conquis en deçà de la Meuse, auront la régie et la perception de leurs caisses, revenus et impositions comme ci-devant.

» II. Les arrêtés des 8 et 9 nivôse derniers sont rapportés dans les dispositions qui ordonnent le versement général des caisses municipales dans celle du payeur de l'armée.

» III. En attendant qu'il soit pris des mesures ultérieures pour mettre ces caisses en état de faire face aux dépenses, l'administration centrale s'occupera des moyens de mettre en règle la comptabilité des municipalités, et présentera un mode à cet égard, ainsi que des moyens de réduction dans le nombre des employés des administrations municipales.

» IV. Le présent arrêté sera envoyé à l'administration centrale, ainsi qu'au payeur général de l'armée. »

Un autre signe d'apaisement, fut que les tribunaux criminels n'eurent plus beaucoup de jugements à rendre. Celui d'Anvers, faute de besogne, fut supprimé.

Encore un grand pas vers la réunion complète fut l'arrêté du 26 fructidor (12 septembre), qui enlevait à l'administration centrale de la Belgique la régie des douanes belges et qui la confiait à l'agence nationale de Paris.

Un directeur général des douanes, dépendant

de l'agence de Paris, fut établi à Bruxelles ; tout le personnel administratif des douanes en Belgique était sous ses ordres. Le premier directeur général fut le citoyen *Gruger*.

L'administration des postes, comprenant les postes aux lettres et les postes aux chevaux, dépendit bientôt de l'administration centrale de Paris. Il y eut un directeur général à Bruxelles, qui fut le citoyen *Doe*.

Ainsi peu à peu, la réunion effective se faisait avant la réunion officielle. Le décadi, 20 messidor, Lefèbvre fit à ce sujet une promesse formelle. On célébrait, dans une fête décadaire, l'anniversaire de l'entrée des Français en Belgique, et Lefèbvre fit entendre les paroles suivantes :

« Je saisis avec plaisir le rapprochement de l'époque de notre entrée dans la Belgique, avec celles qui vont former les dernières instructions que j'ai reçues du Comité de salut public. Nous sommes chargés de vous assurer, de la part de la Convention nationale, que la Belgique est irrévocablement attachée à la France, et qu'elle soutiendra, avec constance et loyauté, tous ses efforts et tous ses sacrifices, plutôt que de souffrir que vous éprouviez un nouveau changement politique.

» En attendant le moment heureux où, liés plus étroitement par l'habitude et la confiance, nous pourrons déterminer les rapports qui doivent unir

nos deux nations, et peut-être même les confondre, nous devons également vous dire, sous peu de jours, il s'opérera dans votre administration des changements auxquels vous pourrez reconnaître si les promesses de justice de la Convention nationale sont vaines, et si son intention est vraiment celle de vous tenir à jamais attachés à la France. »

Ces fêtes décadaires étaient toujours l'occasion de nombreux discours. Dès l'entrée des Français en Belgique, en juillet 1794, les fêtes décadaires avaient été établies comme en France, mais elles ne devinrent tout à fait régulières qu'au commencement de 1795.

Ces fêtes étaient d'abord consacrées aux vertus. Il y eut des fêtes décadaires à la *frugalité*, au *courage*, à la *bonne foi*, à l'*héroïsme*, au *désintéressement*, etc., etc., puis à d'autres sujets, à la *jeunesse*, à la *vieillesse*, à l'*amour*, etc.

Chaque fois, un des représentants du peuple, ou un général, ou un membre des administrations supérieures, prenait la parole et prononçait un discours patriotique.

Il y eut des fêtes spéciales le 21 janvier, jour anniversaire de la mort de Louis XVI, et le 9 thermidor.

Mais la fête la plus belle, la plus imposante, celle qui unit vraiment tous les cœurs, tant français que belges, eut lieu à Anvers le 30 messidor, jour anniversaire du 10 août 1792, et jour que l'on

avait choisi pour fêter solennellement l'ouverture de l'Escaut.

Nous reproduirons, quelque long qu'il soit, le compte rendu officiel de cette cérémonie majestueuse.

« *Procès-verbal de l'ouverture de la navigation de l'Escaut, dont la liberté a été proclamée par la République française, le 30 thermidor, jour de la célébration de l'immortelle journée du 10 août 1792 (vieux style).*

» Le 30 thermidor de l'an 3e de la République française, à 4 heures de l'après-midi, les représentants du peuple Lefèbvre (de Nantes) et D.-V. Ramel, en mission dans la Belgique, montés sur un navire où était arboré le pavillon national, après avoir remonté l'Escaut, depuis le fort Saint-Laurent jusqu'au milieu du port d'Anvers, se sont approchés du rivage, où ils ont trouvé les habitants d'Anvers rassemblés, la garnison sous les armes, la municipalité en écharpe ; l'un d'eux a prononcé le discours suivant :

« Citoyens, le peuple français, armé pour sa
» liberté, armé pour la liberté des nations dont
» les tyrans avaient essayé de comprimer l'éner-
» gie, le peuple français ne compte ses victoires
» que par ses bienfaits envers l'humanité; il n'at-
» tache de prix à ses travaux qu'autant qu'ils lui
» fournissent de nouveaux moyens d'asseoir sur

» seuls pouvaient déployer; et d'où seuls dérive » notre bonheur. Puisse cette vérité être sentie » par tous les Belges. Puisse l'amour de la liberté » vivifier l'âme de tous nos concitoyens, pour » apprécier la différence entre l'esclavage et la » liberté !

» Ce moment, représentants du peuple, ap- » proche ; toute indifférence va disparaître ; vous » allez captiver tous les cœurs par des bienfaits » incalculables, dont vous les allez combler ; vous » allez leur donner la liberté du commerce !! Car il » ne suffisait pas de les rendre libres dans un » sens trop étroit, il leur fallait une liberté sage, » politique et commerciale; personne ne doutait » de la liberté des opinions, personne ne doutait » de la liberté des actions qui ne nuiraient point à » autrui ; mais on doutait beaucoup de la liberté » du commerce. L'Escaut, ce fleuve que la nature » a formé en faveur de nos contrées, qui, jadis » libre, fit le bonheur de notre ville, enchaîné et » clos en vertu du traité tyrannique de Munster, » causa la décadence de notre commerce ; ce même » Escaut, cette même source d'opulence vient » d'être rouverte par la bienfaisance d'une nation » victorieuse et magnanime, qui met sa gloire à » rendre libres ceux qui aiment et veulent la » liberté.

» Cette liberté du commerce, hautement pro- » noncée par la Convention nationale et proclamée

» par ses représentants, est un acte sacré, une
» obligation formelle pour elle de la maintenir;
» rassurés sur ce principe et convaincus de la
» pureté des intentions de la Convention natio-
» nale, placés à la tête de cette commune, et au
» nom de nos concitoyens, nous lui rendons
» grâces des bienfaits dont elle vient de nous
» combler.

» Acceptez donc, représentants du peuple,
» l'hommage sincère que nous portons à cette
» auguste assemblée; faites sentir à nos bienfai-
» teurs combien les Belges, en général, sont
» dévoués à la Convention, et combien la ville
» d'Anvers, en particulier, est reconnaissante
» envers elle, guidée par les principes de l'égalité
» et de la liberté, qu'elle ne cessera jamais de pro-
» fesser; sentiments qui ne feront que s'augmen-
» ter par le moment, plus heureux encore, où la
» *Belgique sera réunie à la France, et celui où les*
» *hommes de ces deux nations ne feront qu'une*
» *seule et même famille.*

» Vive la République! Vive la Convention natio-
» nale! Vive la réunion de la Belgique à la
» France!

» (*Signé*) J.-H. MATTHEY, *président.* »

» Les représentants du peuple ont répondu qu'ils rapporteraient à la Convention nationale les sentiments qui venaient de leur être exposés;

ils ont dit qu'ils l'inviteraient à croire que le peuple d'Anvers, digne de ses bienfaits, s'empresserait de les justifier dans tous les temps.

» Les représentants du peuple se sont ensuite transportés à la maison commune, accompagnés des officiers municipaux, et ils ont assisté à la fête qui a été célébrée à l'occasion de l'événement intéressant qu'a présenté cette journée.

» *Présents :* les citoyens Lefèbvre (de Nantes), D.-V. Ramel, représentants du peuple, en mission dans la Belgique; J.-H. Matthey, président de la municipalité; S.-P. Dargonne, agent national; E. de Pineda, substitut de l'agent national.

» (*Etait signé*) J.-H. MATTHEY, *président ;*
S.-P. DARGONNE, *agent national ;*
E. DE PINEDA, *substitut de l'agent national.*
» (*Et contresigné*) MORGAN, *général commandant le Brabant occidental.* »

Cette fête ne pouvait qu'enthousiasmer toutes les opinions. L'événement que l'on célébrait, sur lequel il ne pouvait y avoir qu'un seul avis, était de ceux qui cimentent l'union de deux peuples, et les Belges, les Anversois surtout, en garderont toujours une complète reconnaissance aux Français.

LIVRE DIXIÈME

La Réunion définitive

CHAPITRE PREMIER

Mesures préparatoires. — Division départementale et cantonale. — Organisation municipale.

Le 14 fructidor an III (31 août 1795), le Comité de salut public prit un arrêté concernant la « nouvelle division du territoire de la Belgique, du pays de Liége et autres pays adjacents en neuf arrondissements ou départements ».

Comme nous le voyons, les anciens « arrondissements » deviennent « départements ». A part le département de Jemmapes, qui existait déjà sous ce nom, et qui était formé du Hainaut, les autres départements furent formés comme suit :

Le *Brabant* devint le département de la Dyle.

La *Flandre orientale* devint le département de l'Escaut.

La *Flandre occidentale* devint le département de la Lys.

Le *pays de Namur* devint le département de Sambre-et-Meuse.

Le *Luxembourg* devint le département des Forêts.

Le *pays de Liége* devint le département de l'Ourthe (1).

Le *Limbourg* devint le département de la Meuse-Inférieure.

Le *Brabant septentrional* (*Anvers*, *Malines*, *la Campine*) devint le département des Deux-Nèthes.

L'arrêté du 31 août divisait déjà ces départements en cantons. Mais cette division fut plusieurs fois modifiée. La répartition que nous donnons plus loin est celle qui fut définitivement adoptée, après la réunion.

Pour faire suite au décret du Comité de salut public du 14 fructidor, les représentants du peuple en mission en Belgique prirent, le premier jour complémentaire, 17 septembre, l'arrêté suivant :

« Les représentants du peuple :

» Voulant réaliser le système d'organisation que le Comité de salut public a adopté par ses arrêtés du 14 fructidor dernier, forment un Conseil du *gouvernement provisoire*, qui sera composé de dix membres. Les administrations centrale et de départements subsisteront provisoirement à côté

(1) Ourte, ortographe de l'époque.

du Conseil de gouvernement, jusqu'à ce que l'administration nouvelle ait été installée définitivement. »

Les membres du Conseil de gouvernement furent désignés par les représentants du peuple. Ce furent : Delvalagache, Meyer, d'Outrepont, Delecroix, Bonaventure, Lambrechts, Roemers, Delabuisse, Delneufcourt, Solvyns.

Etaient également appelés au Conseil, avec voix consultative : le général commandant en chef la Belgique, le payeur général de l'armée, le directeur général des domaines nationaux, le directeur général des douanes.

Ce Conseil de gouvernement devait donc s'occuper d'abord de l'établissement de la division administrative arrêtée par le Comité de salut public. Il se mit à l'œuvre sans tarder, sous l'œil des représentants du peuple, mais il fallut plusieurs mois avant que le travail ne fût terminé.

Il y eut encore, comme nous l'avons dit, dans les premiers mois de la réunion, quelques modifications. Le tableau que nous donnons ci-après est établi suivant ces modifications. Comme, somme toute, elles sont peu importantes, et que l'arrêté principal date du 31 août, nous avons cru nécessaire de donner, dès maintenant, ce tableau, qui indique la superficie, la population, le nombre de cantons et de communes de chaque département. Il est suivi d'une récapitulation générale.

LES DÉPARTEMENTS DE LA BELGIQUE

I. — Le département de la Dyle

Superficie : 3,700 kilomètres carrés, environ.
Chef-lieu du département : Bruxelles.
Cantons : 38.
Communes : 390.
Population totale : 390,000 habitants, environ.

CANTONS	NOMBRE DE COMMUNES	NOMBRE D'HABITANTS
Bruxelles.	1	80,000
Anderlecht	11	11,400
Uccle	12	15,250
Hal.	10	7,950
Lennick-Saint-Martin . . .	14	15,000
Assche	10	12,780
Merchtem	8	7,100
Londerzeel	7	8,400
Sempst	6	5,420
Vilvorde	8	5,260
Grimberghen	12	7,570

CANTONS	NOMBRE DE COMMUNES	NOMBRE D'HABITANTS
Woluwe Saint-Etienne . . .	11	7,770
Tervueren	17	9,940
Overyssche	11	9,520
Louvain	1	20,660
Hérent.	11	5,420
Campenhout.	8	5,090
Haecht	9	9,830
Bautersem	12	6,060
Grez	19	8,050
Diest	1	5,400
Montaigu.	15	8,760
Aerschot	9	9,750
Glabbek	21	8,190
Léau	14	6,240
Tirlemont	1	6,260
Jodoigne	13	7,580
Hougaerde	15	7,270
Wavre.	7	6,520
Nil-Saint-Martin	11	4,600
Perwez	14	6,200
Jauche.	14	5,590
Nivelles	1	6,380
Tubize.	12	9,820
Herinnes	7	10,360
Braine-l'Alleud.	10	8,000
Genappe	14	7,860
Mellery	13	6,290

2. — Le département des Deux-Nèthes

Superficie : 3,350 kilomètres carrés, environ.
Chef-lieu du département : Anvers.
Cantons : 23.
Communes : 172.
Population totale : 254,000 habitants, environ.

CANTONS	NOMBRE DE COMMUNES	NOMBRE D'HABITANTS
Anvers	1	56,380
Boom	5	8,150
Berchem	10	7,450
Contich	6	6,450
Eckeren	10	7,390
Santhoven	17	8,970
Stabroeck	9	5,170
Wust-Wesel	9	9,100
Malines	1	20,520
Lierre	3	10,560
Wavre Sainte-Catherine	11	13,880
Heyst-op-den-Berg	1	5,600
Willebroeck	8	8,120
Bornhem	10	14,490
Berlaer	8	6,100
Turnhout	2	8,800
Hoogstraeten	8	6,000
Herenthals	11	7,760
Gheel	4	6,800
Westerloo	9	8,870
Gierle	12	5,920
Moll	10	12,970
Arendonck	7	7,150

3. — Le département de l'Escaut

—

Superficie : 4,300 kilomètres carrés, environ.
Chef-lieu du département : Gand.
Cantons : 44.
Communes : 343.
Population totale : 578,000 habitants, environ.

CANTONS	NOMBRE DE COMMUNES	NOMBRE D'HABITANTS
Gand	1	54,650
Nazareth	16	26,960
Deynze	15	15,700
Nevele	17	27,160
Maldeghem	8	14,780
Eecloo	1	5,500
Waerschoot	1	5,000
Sommerghem	1	5,770
Heydingen	1	5,610
Everghem	1	6,500
Loochristy	12	23,830
Wetteren	1	6,130
Oosterzele	21	18,410
Saint-Nicolas	1	10,430
Haesdonck	9	21,250
Beveren	1	5,090
Tamise	1	6,290
Belcele	9	16,750
Lookeren	1	11,800
Zele	1	7,230
Overmeire	7	15,490
Hamme	1	6,280
Saint-Gilles	6	13,010
Hulst	9	9,320

CANTONS	NOMBRE DE COMMUNES	NOMBRE D'HABITANTS
Alost	1	10,400
Termonde	1	5,540
Lebbeke	15	17,860
Lede	19	23,870
Herzele	18	17,400
Ninove.	18	18,940
Grammont	1	5,900
Nederboulaere	18	13,390
Audenaerde	16	21.600
Renaix	1	10,090
Quaremont	9	12,680
Nederbrakel.	9	13,180
Nederswalm.	16	11,850
Sotteghem	14	12,300
Axel	10	8,790
Assenede	7	10,820
Caprycke.	8	12,120
Ysendyck.	5	3,750
L'Ecluse	6	4,030
Oost-Bourg	9	4,990

4. — Le département de la Lys

—

Superficie : 4,770 kilomètres carrés, environ.
Chef-lieu du département : Bruges.
Cantons : 40.
Communes : 255.
Population totale : 476,000 habitants, environ.

CANTONS	NOMBRE DE COMMUNES	NOMBRE D'HABITANTS
Bruges	1	36,000
Damme	7	6,140
West-Capelle	6	3,010
Houttave	15	8,950
Ostende	1	10,280
Ghistelles	18	13,020
Nieuport	8	5,670
Thielt	1	10,670
Ruysselede	1	5,080
Pittem	5	16,090
Thourhout	9	19,830
Oostcamp	12	13,760
Courtray	1	15,060
Menin	1	5,220
Belleghem	14	23,960
Avelghem	14	21,640
Harlebeke	7	18,590
Moorzele	9	19,610
Hooglede	7	21,960
Roulers	1	9,000
Rumbeke	1	5,000
Iseghem	1	7,090
Ingelmunster	8	16,170
Meulebeke	1	6,830

CANTONS	NOMBRE DE COMMUNES	NOMBRE D'HABITANTS
Ardoye	1	5,760
Wackem	9	16,560
Ypres	1	13,890
Furnes	7	5,340
Perwyse	10	3,370
Dixmude	13	23,890
Loo	14	12,270
Haringhe	7	7,960
Elverdinghe	12	8,300
Langhemarck	1	5,090
Zonnebeke	7	13,630
Poperinghe	1	8,280
Dyckebusche	5	6,450
Nieukerke	8	10,300
Warneton	4	5,270
Werwicq	7	12,626

5. — Le département de Jemmapes

—

Superficie : 4,760 kilomètres carrés, environ.
Chef-lieu du département : Mons.
Cantons : 33.
Communes : 430.
Population totale : 410,000 habitants, environ.

CANTONS	NOMBRE DE COMMUNES	NOMBRE D'HABITANTS
Mons	1	23,000
Binche.	13	9,800
Rœulx.	23	17,770
Pâturages	15	20,720
Quiévrain	25	23,400
Enghien	8	10,880
Braine-le-Comte	8	10,480
Soignies	1	5,000
Lombise	9	9,130
Lens	24	15,500
Ath.	1	7,770
Chièvres	14	10,350
Harveng	16	8,770
Peruwelz	1	5,980
Basècles	19	15,270
Tournay	1	23,000
Antoing	17	7,350
Froidmont	20	11,360
Templeuve	18	11,610
Celles	18	15,270
Ellezelles.	7	10,700
Leuze	23	23,700
Thuin	16	10,480
Seneffe	13	13,000

CANTONS	NOMBRE DE COMMUNES	NOMBRE D'HABITANTS
Gosselies	21	15,100
Charleroi (1)	1	5,000
Châtelet	15	12,450
Fontaine-l'Evêque.	17	10,780
Merbes-le-Château	17	6,470
Chimay	19	10,000
Beaumont	10	6,980
Jumet	1	5,000
Lessines	19	21,800

(1) Charleroi, après s'être appelé Charles-sur-Sambre, s'appelait alors Libre-sur-Sambre.

6. — Le département de Sambre-et-Meuse

Superficie : 6,000 kilomètres carrés, environ.
Chef-lieu du département : Namur.
Cantons : 26.
Communes : 608.
Population totale : 150,000 habitants, environ.

CANTONS	NOMBRE DE COMMUNES	NOMBRE D'HABITANTS
Namur	1	15,400
Emines	33	5,570
Eghezée	19	4,600
Spy	15	5,670
Gembloux	22	7,690
Fosses	29	14,600
Andenne	15	6,280
Wierde	34	6,060
Dinant	36	7,460
Bouvignes	40	4,600
Beauraing	27	4,290
Ciney	31	5,490
Florennes	24	6,900
Walcourt	21	5,830
Marche	27	6,060
Clerhayd	34	4,340
Durbuy	30	4,100
Havelange	25	5,820
Rochefort	17	4,840
Laroche	23	6,180
Saint-Hubert	25	4,470
Nassogne	14	2,900
Wellin	16	3,000
Orchimont	20	2,500
Gedinne	1	3,400
Willance	15	2,500

7. — Le département des Forêts

Superficie : 7,700 kilomètres carrés, environ.
Chef-lieu du département : Luxembourg.
Cantons : 26.
Communes : 1,517.
Population totale : 210,000 habitants, environ.

CANTONS	NOMBRE DE COMMUNES	NOMBRE D'HABITANTS
Luxembourg	1	10,000
Arlon	72	10,900
Etalle	47	10,540
Virton	54	9,140
Florenville	42	8,430
Paliseul	20	5,300
Bastogne	96	11,500
Neufchâteau	83	10,670
Houffalize	64	7,280
Fauxvillers	41	6,130
Hesperange	62	7,800
Remich	70	9,600
Grevenmacher	46	7,850
Mersch	78	12,900
Bascharage	70	10,540
Diekirch	44	7,200
Wiltz	59	8,650
Vianden	41	5,000
Clervaux	63	8,040
Osperen	46	6,850
Neuerbourg	56	4,500
Roodt	40	4,900
Bittbourg	51	6,930
Dudeldorff	73	9,450
Echternach	83	8,740
Artzfeld	76	4,380

8. — Le département de l'Ourthe (1)

Superficie : 4,700 kilomètres carrés, environ.
Chef-lieu du département : Liége.
Cantons : 36.
Communes : 656.
Population totale : 310,000 habitants, environ.

CANTONS	NOMBRE DE COMMUNES	NOMBRE D'HABITANTS
Liége	1	50,350
Hologne	18	16,900
Herstal	20	15,340
Seraing	9	5,640
Fléron	32	19.240
Dalhem	22	12,740
Waremme	25	7,210
Burdine	21	7,200
Hannut	20	5,860
Landen	18	3,400
Kemexhe	24	7,750
Huy	1	5,400
Villers-le-Temple	15	4,000
Fraiture	14	5,100
Ferrières	31	5,170
Bodegnée	22	10,340
Couthuin	20	5,650
Pontillas	13	3,220
Verviers	1	8,720
Herve	17	9,760

(1) Ourte : orthographe de l'époque.

CANTONS	NOMBRE DE COMMUNES	NOMBRE D'HABITANTS
Eupen	4	6,700
Hodimont	12	10,130
Walhorn	15	8,810
Limbourg	10	4,000
Aubel	10	10,100
Louvegnée	11	7,330
Malmédy	1	4,730
Spa.	37	12,750
Stavelot	5	4,900
Basse-Bodeux	42	3,500
Vielsalm	38	5,740
Reuland	14	3,000
Cronenbourg	16	2,900
Saint-With	26	3,900
Schleyden	31	4,470
Butgembach.	40	7,660

9. — Le département de la Meuse-Inférieure

Superficie : 3,700 kilomètres carrés, environ.
Chef-lieu du département : Maestricht.
Cantons : 31.
Communes : 318.
Population totale : 230,000 habitants, environ.

CANTONS	NOMBRE DE COMMUNES	NOMBRE D'HABITANTS
Maestricht	1	17,960
Meersen	14	10,600
Fauquemont	10	6,360
Herlen	4	7,290
Rolduc	11	10,230
Wittem	9	9,550
Oirsbeck	14	12,040
Tongres	23	7,360
Millen	20	9,470
Bilsen	10	4,600
Mechelen	13	7,250
Eysdem	9	4,630
Hasselt	1	6,560
Peer	8	6,100
Beeringen	10	9,210
Cortesem	14	7,200
Looz	14	7,050
Saint-Trond	1	7,770
Hers	16	4,450
Montenaecken	21	3,600
Herck	18	11,930
Asch	7	2,200
Ruremonde	7	9,530
Venloo	3	5,080

CANTONS	NOMBRE DE COMMUNES	NOMBRE D'HABITANTS
Heythuisen	15	8,770
Nederkruchten	3	7,730
Weert	3	9,800
Maeseyck.	12	10,540
Echt	9	5,830
Achel	7	5,800
Brée	11	5,230

Récapitulation

—

Superficie.

		Kil. carrés
Département	de la Dyle	3,700
»	des Deux-Nèthes . . .	3,350
»	de l'Escaut	4,300
»	de la Lys	4,770
»	de Jemmapes	4,760
»	de Sambre-et-Meuse . .	6,000
»	des Forêts	7,700
»	de l'Ourthe	4,700
»	de la Meuse-Inférieure .	3,700
	Total. . .	42,980

Population.

		Habitants
Département	de la Dyle	390,000
»	des Deux-Nèthes . . .	254,000
»	de l'Escaut	578,000
»	de la Lys	476,000
»	de Jemmapes	410,000
»	de Sambre-et-Meuse . .	150,000
»	des Forêts	210,000
»	de l'Ourthe	310,000
»	de la Meuse-Inférieure .	230,000
	TOTAL. . .	3,008,000

Cantons.

		Cantons
Département	de la Dyle	38
»	des Deux-Nèthes	23
»	de l'Escaut	44
»	de la Lys	40
»	de Jemmapes.	33
»	de Sambre-et-Meuse . . .	26
»	de l'Ourthe	36
»	des Forêts	26
»	de la Meuse-Inférieure . .	31
	TOTAL. . .	297

Communes.

		Communes
Département	de la Dyle	390
»	des Deux-Nèthes	172
»	de l'Escaut	343
»	de la Lys	255
»	de Jemmapes.	430
»	de Sambre-et-Meuse . . .	608
»	des Forêts	1,517
»	de l'Ourthe	656
»	de la Meuse-Inférieure . .	318
	TOTAL. . . .	4,689

Cette division fut donc établie par l'arrêté du 31 août, mais l'administration départementale et cantonale, telle qu'elle venait d'être décidée par la Constitution de l'an III, ne fut réellement appliquée que deux mois après, après la réunion officielle. Nous y reviendrons donc au tome III.

La réorganisation municipale d'après les lois françaises, par contre, était complètement achevée et entièrement établie, au moment de la réunion.

L'arrêté des représentants du peuple qui avait

réglé cette réorganisation porte la date du 24 prairial (12 juin). Le voici :

ORGANISATION DES MUNICIPALITÉS

TITRE Ier

Des municipalités et officiers municipaux.

« ART. Ier. Toutes les municipalités de la Belgique et du pays de Liége, soit de ville, soit de campagne, étant de même nature et sur la même ligne dans l'ordre politique, porteront le titre commun de *municipalité*.

» II. Le chef de tout corps municipal portera le nom de maire.

» Les citoyens qui seront nommés pour remplir, avec le maire, les places de la municipalité, porteront le seul nom d'*officiers municipaux*.

» III. Les municipalités actuellement existantes, quoique non encore réorganisées selon les lois françaises, continueront leurs fonctions jusqu'à leur réorganisation nouvelle et dans la même forme comme ci-devant.

» IV. Les administrations d'arrondissement feront passer, dans le plus bref délai, à l'administration centrale et supérieure de la Belgique, les listes des candidats propres à la réorganisation des municipalités des chefs-lieux de leur ressort,

d'après les règles ci-après prescrites, si cette réorganisation n'a pas encore été effectuée.

» V. Les droits de présentation, nomination ou confirmation, et les droits de présidence ou de présence aux assemblées municipales, prétendus ou exercés comme attachés à la possession de certaines terres, aux fonctions de commandants de province ou de ville, aux évêchés ou archevêchés, et généralement à tel autre titre que ce puisse être, sont abolis.

» Les représentants du peuple se réservent de nommer les officiers municipaux des chefs-lieux sur la présentation de l'administration centrale, et les administrations d'arrondissement nommeront ceux des communes subalternes, sur la présentation des municipalités des chefs-lieux.

» VI. Les officiers municipaux et les notables dont il sera parlé ci-après, ne pourront être nommés que parmi les citoyens éligibles de la commune.

» Pour être nommé membre de la municipalité d'une commune, il faut être âgé de vingt-cinq ans accomplis.

» VII. Les parents et alliés au degré de père et de fils, de beau-père et de gendre, de frère et de beau-frère, d'oncle et de neveu, ne peuvent être en même temps membres du même corps municipal.

» VIII. Ceux qui ont d'ailleurs les conditions

requises peuvent être nommés à la fonction de municipal, de même qu'à tout autre emploi, quelles que soient leurs opinions religieuses.

» IX. Ne peuvent être nommés municipaux, ni membres du Conseil général d'une commune : 1° les religieux, tant qu'ils vivent sous le régime monastique ; 2° les condamnés à quelque peine infamante ; 3° ceux qui ayant fait faillite, ne se sont pas complètement libérés avec leurs créanciers.

Titre II

Composition des municipalités.

» X. Les membres des corps municipaux de chaque commune seront au nombre de *trois*, y compris le maire, lorsque sa population sera au-dessous de 500 âmes ;

» De *six*, y compris le maire, depuis 500 jusqu'à 3,000 ;

» De *neuf*, depuis 3,000 âmes jusqu'à 10,000 ;

» De *douze*, depuis 10,000 jusqu'à 25,000 ;

» De *quinze*, depuis 25,000 jusqu'à 50,000 ;

» De *dix-huit*, depuis 50,000 jusqu'à 100,000 ;

» De *vingt et un*, au-dessus de 100,000.

» XI. Il y aura dans chaque municipalité, qui sera composée de six membres ou plus, un agent national, sans voix délibérative ; il sera chargé de

défendre les intérêts et de poursuivre les affaires de la communauté.

» XII. Il sera spécialement chargé de requérir et de poursuivre l'exécution des lois, ainsi que de dénoncer les négligences apportées dans cette exécution et les infractions qui pourraient s'y commettre. Les agents nationaux sont autorisés à parcourir l'arrondissement de leur territoire pour surveiller et s'assurer plus positivement que les lois sont exactement exécutées.

» XIII. Les agents nationaux attachés aux municipalités sont tenus d'écrire au moins tous les dix jours à l'administration d'arrondissement, au sujet de l'exacte exécution des lois dans leur ressort respectif, afin de certifier les diligences faites pour l'exécution de chaque loi et dénoncer les retards et les fonctionnaires publics négligents ou prévaricateurs.

» XIV. Dans les villes au-dessus de 10,000 âmes, il y aura en outre un substitut de l'agent national, lequel, à défaut de celui-ci, exercera ses fonctions.

» XV. Il y aura dans chaque commune un nombre de *notables* double de celui des membres du conseil municipal.

» XVI. Ces notables formeront, avec les membres du corps municipal, le *conseil général de la commune* et ne seront appelés que pour les affaires importantes, ainsi qu'il sera dit ci-après.

» XVII. Il y aura dans chaque municipalité un secrétaire-greffier nommé par le conseil général de la commune; il pourra être changé lorsque le conseil général, convoqué à cet effet, l'aura jugé convenable, à la majorité des voix.

» Il y aura un ou plusieurs secrétaires adjoints, lorsque le corps municipal sera composé de quinze membres ou plus.

» XVIII. Le conseil général de la commune pourra aussi, suivant les circonstances, nommer un trésorier, en prenant les précautions nécessaires pour la sûreté des fonds de la commune. Ce trésorier pourra être changé comme le secrétaire-greffier.

» XIX. Les corps municipaux se diviseront par bureaux, à l'instar des administrations supérieures, sur le plan qui sera formé par l'administration centrale.

» XX. Lorsqu'un membre du corps municipal viendra à mourir, ou obtiendra sa démission, ou sera destitué de sa place, ou passera à une autre fonction publique, il sera remplacé de droit par celui des notables qui est le premier sur la liste du conseil général de la commune... »

Les articles XXI, XXII, XXIII, XXIV et XXV réglementaient la tenue des municipalités. Comme ils sont peu importants, nous les passons.

TITRE III

Des fonctions du conseil général de la commune.

« XXVI. Le conseil général de la commune, composé tant des membres du corps municipal que des notables, sera convoqué toutes les fois que l'administration municipale le jugera convenable; elle ne pourra se dispenser de le convoquer, lorsqu'il s'agit de délibérer :

» 1° Sur des acquisitions ou aliénations d'immeubles;

» 2° Sur des impositions extraordinaires pour dépenses locales;

» 3° Sur des emprunts;

» 4° Sur des travaux à entreprendre;

» 5° Sur l'emploi du prix des ventes, des remboursements ou des recouvrements;

» 6° Sur les procès à intenter, même sur les procès à soutenir, dans le cas où le fond du droit sera contesté. »

Les articles XXVII, XXVIII, XXIX, XXX, XXXI et XXXII réglaient le détail de ces opérations.

TITRE IV

Des fonctions et devoirs des officiers municipaux.

« XXXIII. Les corps municipaux auront deux espèces de fonctions à remplir, les unes propres

au pouvoir municipal, les autres propres à l'administration générale de l'État et déléguée par elle aux municipalités.

» XXXIV. Les fonctions propres au pouvoir municipal, sous la surveillance et l'inspection des assemblées administratives, sont :

» 1° De régir les biens et revenus communaux des villes, bourgs, paroisses et communautés ;

» 2° De régler et d'acquitter celles des dépenses locales qui doivent être payées des deniers communs ;

» 3° De diriger et faire exécuter les travaux publics qui sont à la charge de la communauté ;

» 4° D'administrer les établissements qui appartiennent à la commune, qui sont entretenus de ses deniers ou qui sont particulièrement destinés à l'usage des citoyens dont elle est composée ;

» 5° De faire jouir les habitants des avantages d'une bonne police, notamment de la propreté, de la salubrité, de la sûreté et de la tranquillité dans les rues, lieux et édifices publics.

» XXXV. Les fonctions propres à l'administration générale, qui peuvent être déléguées aux corps municipaux pour les exercer sous l'autorité des assemblées administratives, sont :

» 1° La répartition des contributions directes entre les citoyens dont la communauté est composée ;

» 2° La perception de ces contributions ;

» 3° Le versement de ces contributions dans les caisses de la République ;

» 4° La direction immédiate des travaux publics dans le ressort de la municipalité ;

» 5° La régie immédiate des établissements destinés à l'utilité générale ;

» 6° La surveillance et l'agence nécessaire à la conservation des propriétés publiques. »

Les titres V, VI, VII de cet arrêté, comprenant les articles XLIII à LXV, réglaient « le rang, le costume, la préséance et le traitement des officiers municipaux », s'occupaient « du respect dû aux officiers municipaux et des peines infligées à ceux qui se permettraient de les injurier ou maltraiter », et traitaient « de la dénonciation, poursuite et punition des officiers municipaux en cas de prévarication ».

Nous voyons donc que l'organisation municipale, réglée d'après cet arrêté, suivant les lois françaises, fut établie dans presque toutes les communes de Belgique, deux mois avant le décret de réunion.



Telle était la situation administrative de la Belgique, à la fin du mois de septembre, lorsque la Convention entama définitivement la discussion du projet de réunion, présenté par le Comité de salut public.

CHAPITRE II

La Convention nationale discute le projet de réunion définitive.

Ce débat célèbre commença dans la séance du 2 vendémiaire (23 septembre). Baudin présidait et tous les députés étaient à leur banc, très attentifs, quoique l'atmosphère de l'assemblée eût été légèrement échauffée par la nouvelle de la prise de Manheim par Pichegru, annoncée au début de la séance.

Ce fut Merlin (de Douai) qui lut, au milieu d'un silence imposant, le projet de réunion définitive, présenté à la Convention par le Comité de salut public.

« Représentants du peuple, dit-il, depuis que, par le courage et la bravoure des armées du Nord et de Sambre-et-Meuse, la République est rentrée en possession de la Belgique et du pays de Liége, les habitants de ces contrées vous ont plusieurs

fois rappelé qu'ils étaient devenus Français dès les premiers mois de 1793, et plusieurs fois ils vous ont demandé l'exécution des décrets qui leur avaient accordé cet avantage.

» Des réclamations d'une aussi haute importance ne pouvaient manquer de fixer l'attention d'une assemblée qui veille sans cesse à la gloire et à la prospérité du peuple qu'elle représente ; vous les avez reçues avec le plus vif intérêt, et vous avez chargé votre Comité de salut public de vous en faire le rapport.

» C'est ce rapport que je viens vous soumettre : je commence par rappeler les faits.

» Par un décret du 15 décembre 1792, la Convention nationale avait chargé les généraux des armées qui occupaient la Belgique et l'Etat de Liége, de convoquer le peuple de ces pays en assemblées primaires ou communales, pour créer et organiser une administration provisoire.

» Tout était en mouvement pour l'exécution de cette disposition, lorsque, par un autre décret du 31 janvier 1793, la Convention, étendant l'objet des assemblées primaires qu'il s'agissait de convoquer, les a invitées à émettre leur vœu sur la forme de gouvernement qu'elles voudraient adopter.

» Dès le 11 février suivant, la ville de Mons, légalement assemblée, a déclaré vouloir faire partie du territoire français, et son vœu, répété

à l'instant et avec le plus touchant accord, dans la presque totalité des assemblées primaires du Hainaut, a été accepté par un décret de la Convention nationale du 2 mars, qui a en même temps ordonné que ce pays formerait, sous le nom de département de Jemmapes, le quatre-vingt-sixième département de la République française.

» Gand, Bruges, et la très grande majorité de l'Ost-Flandre ayant émis le même vœu, il en est résulté un nouveau décret de réunion du même jour 2 mars 1793.

» Le même jour, autre décret qui, sur la demande de la ville de Bruxelles, la réunit au territoire français.

» Des décrets semblables ont été rendus dans le courant de mars 1793, pour Louvain, Tournai, Ostende, Namur, et pour une foule d'autres communes dont ils renferment la nomenclature.

» Enfin, par un décret du 8 mai 1793, vous avez accueilli le vœu que le peuple liégeois avait émis pour sa réunion à la France, dès le mois de février précédent, et vous avez déclaré que le pays de Liége, déjà réuni en partie par deux décrets des 2 et 4 mars, était dans sa totalité incorporé au territoire de la République française.

» Un fait très remarquable, et qui est constaté par le rapport imprimé de vos commissaires dans la Belgique, c'est que toutes les assemblées primaires qui ont voté leur réunion à la République

française, ont été calmes, et qu'il n'y a eu de troubles que dans l'infiniment petit nombre de celles qui ont, ou refusé de voter pour une forme quelconque de gouvernement, ou déclaré vouloir conserver leur ancienne constitution.

» Un autre trait non moins digne d'attention, c'est que plusieurs de ces assemblées ont été tenues dans le temps même où la perfidie de quelques généraux faisait tourner le sort des armes contre la liberté, et que la ville d'Ypres, entre autres, a eu le courage de voter sa réunion à la France au moment où l'armée autrichienne était près de l'envahir.

» On a cependant osé dire, Dumouriez a même osé écrire à la Convention nationale, le 12 mars 1793, que les vœux de réunion avaient été arrachés à coups de sabre; et pour preuve de cette assertion générale, on a cité un fait particulier, on a fait valoir avec beaucoup d'affectation une rixe qui s'était élevée dans l'assemblée communale de Mons.

» Mais d'abord cette rixe n'avait eu lieu qu'entre quelques individus, et c'était un antagoniste très prononcé de la réunion, un partisan très connu du gouvernement autrichien, qui avait été l'agresseur; ensuite, elle avait précédé la nomination du président et, par conséquent, l'ouverture de l'assemblée. Tout cela est constaté par le procès-verbal de l'assemblée elle-même.

» La calomnie s'est encore exercée particulièrement sur la manière dont la réunion avait été votée à Bruxelles. Mais à tous les propos qu'on s'est permis, à tous les mensonges qu'on a débités à cet égard, j'opposerai le compte que vos commissaires vous ont rendu le 25 février, et je l'opposerai avec d'autant plus de confiance, qu'il est l'ouvrage de celui d'entre eux que la plus lâche et la plus noire des trahisons a livré depuis à la maison d'Autriche, et qui, par la seule notoriété de son caractère rigide et de son inflexible probité, repousse au loin tout soupçon d'avoir voulu déguiser ou taire la vérité à la Convention nationale. Voici ce que Camus vous écrivait, conjointement avec ses collègues, le 26 février (la minute de cette lettre est tout entière de sa main) :

« Citoyens nos collègues, le peuple de la ville
» de Bruxelles vient de voter sa réunion à la Ré-
» publique française. L'assemblée était nombreuse,
» et le vœu a été unanime ; il a été accompagné de
» toutes les démonstrations de la plus vive satis-
» faction. Le peuple a envoyé une députation vers
» nous, pour nous informer du résultat de l'as-
» semblée : nous avons embrassé les députés
» comme frères ; on a crié à l'envi : *Vive la Répu-*
» *blique française ! Vivent les quatre-vingt-six dé-*
» *partements !* — Le canon tire, les cloches se font
» entendre. Toute la journée se passe en fêtes et

» Lorsque les Liégeois et les Belges ont voté leur réunion à la République, et que vous eûtes accepté ce vœu, dès ce moment-là même il a existé entre eux et le peuple français, au nom duquel vous les aviez réunis, un contrat qu'il ne dépend plus de rompre ou de ne pas exécuter. Serait-il en votre pouvoir de détacher de la grande société qui forme la République française, le département du Nord, celui du Pas-de-Calais, ceux du Haut et du Bas-Rhin? Non certes! Eh bien! en principe, les habitants de ces quatre départements n'ont pas plus de droit de rester Français, comme ils le sont depuis un siècle, que les Belges et les Liégeois n'en ont de le devenir.

» Ne serait-ce pas d'ailleurs insulter à la loyauté nationale, que de vous supposer capables de rendre à leurs anciens maîtres des hommes dont vous avez vous-mêmes brisé les fers, et que vous-mêmes avez appelés à la jouissance des bienfaits de la liberté?

» Et qu'on ne dise pas que, sans les remettre sous le joug de leurs anciens maîtres, on pourrait ne pas les rendre Français; qu'il suffirait pour cela de les former en république séparée, et qu'isolés ils seraient aussi libres que dans le système de réunion à la France.

» Cette idée, nous le savons, plaît beaucoup aux amis de l'Angleterre, qui entrevoient dans son exécution un moyen infaillible de donner inces-

samment la guerre civile à la Belgique, de l'amener par là sous la domination d'un autre stadhouder, que la maison de Brunswick tient tout prêt, et surtout de rompre sans le moindre effort, en nous séparant physiquement de la Hollande par un Etat intermédiaire, les liens de l'alliance qui unit la République batave à la République française, alliance dont le gouvernement anglais a bien calculé les suites aussi heureuses pour nous et nos amis, que funestes pour lui et ses partisans.

» Mais de quelque sophisme qu'on cherche à colorer cette proposition machiavélique, ils ne feront jamais fléchir le principe que j'ai retracé. Les Belges ont acquis, par un contrat formel, le droit de devenir Français; ce droit ne peut leur être ôté, ni par les combinaisons du cabinet de Londres, ni par les regrets du cabinet de Vienne; et puisque nous avons pris l'engagement de les en faire jouir, il faut qu'ils en jouissent effectivement, ou que nous subissions la honte du parjure.

» Voudrait-on encore, par des injures, nous dispenser de l'exécution de nos engagements? Oserait-on encore répéter cette infâme assertion, que les Belges et les Liégeois ne sont pas dignes de la liberté, qu'ainsi nous ne sommes pas liés par l'obligation que nous avons contractée de la leur assurer à jamais?

» Ne dirait-on pas à de pareils propos, ou qu'il n'y a en France ni Vendéens, ni chouans, ni roya-

listes, ou que, parce qu'il y en a, malheureusement, il faut que la France, cédant au vœu d'une misérable minorité, cesse d'être une république, et reprenne ses anciens fers?

» Sans doute, les partisans de l'Autriche ont tout employé pour faire haïr le nom français dans la Belgique; sans doute, il s'est trouvé dans ces pays des agents de la république elle-même, qui, par leurs vexations et leurs injustices, ont fait tout ce qui était possible pour révolter les habitants contre la France, et leur faire regretter jusqu'au despotisme autrichien. Mais la masse du peuple, attentive à discerner ce qui émane de la représentation nationale d'avec ce qui se fait par des agents prévaricateurs, n'en reste pas moins attachée à la cause de la liberté, et les cœurs n'en demeurent pas moins tournés vers la France; comme en France même les patriotes, vexés par la tyrannie décemvirale, au nom d'une république qui n'existait pas encore, n'en sont pas moins demeurés fidèles aux principes du gouvernement républicain.

» *Aurait-on oublié, d'ailleurs, que c'est à l'exemple des Liégeois et des Belges que nous devons l'initiative de l'insurrection qui nous a rendus libres?* Les Belges et les Liégeois combattaient pour leur liberté, lorsque nous gémissions encore sous la verge de la monarchie; et si, par trahison autant que par défaut de moyens, ils ont

d'abord échoué dans leurs entreprises généreuses, avons-nous le droit de leur en faire un crime? Aujourd'hui même, *ne comptent-ils pas encore parmi nos plus braves défenseurs un grand nombre de leurs compatriotes, et n'est-ce pas de la Belgique même qu'ont été tirés quelques-uns des généraux qui ont conduit nos valeureuses phalanges à la victoire?*

» Disons-le avec confiance, parce que tel est le cri unanime de tous les représentants du peuple qui ont vu de près ce pays, disons-le spécialement d'après le rapport imprimé de notre collègue Roberjot :

« Il règne sur ce pays une grande erreur. On » croit communément que les lumières y sont » moins avancées qu'en France ; on se persuade » que les mœurs et le climat sont tellement disparates, que nos principes, notre révolution, ne » pourront jamais s'y acclimater ; que leur réunion » va devenir un sujet de troubles, dont les effets » pourront s'étendre jusque dans l'intérieur de » nos départements. On les croit entièrement » étrangers à notre cause. Cependant on y suit » les progrès de la Révolution avec une activité » qui étonne; on exécute une grande partie des » lois françaises ; on a créé, dès le moment de » l'invasion, des administrations à l'instar des » départements et districts ; on a établi des tribunaux, des juges de paix, des municipalités. Les

» grandes époques de la Révolution sont célébrées,
» comme en France, par des fêtes civiques... Il
» n'y a pas plus de différence entre ces provinces
» et notre nation, qu'il y en a des départements
» du Midi à ceux du Nord ; les usages et les mœurs
» diffèrent, il est vrai, mais ils sont plus conve-
» nables à la nature du gouvernement républicain
» que nos mœurs mêmes. Qu'on jette les yeux sur
» la Hollande; elle était république, elle avait
» brisé les chaînes de l'esclavage, lorsque nous les
» supportions nous-mêmes sans gémir ! »

« Il n'y a donc ni raison, ni prétexte, qui puisse nous affranchir envers les Belges et les Liégeois, de l'obligation que nous nous sommes imposée de les rendre citoyens français; et si quelque chose peut nous enorgueillir à cet égard, c'est que cette obligation a été solennellement reconnue et proclamée dans cette enceinte, même à l'époque où la victoire semblait avoir abandonné nos drapeaux. Voici ce que porte le décret que vous avez rendu le 13 avril 1793, environ quinze jours après l'évacuation entière de la Belgique :

« La Convention nationale, sur la demande faite
» par un de ses membres, que la Convention
» déclare qu'elle n'entend pas nuire aux droits
» des pays réunis à la République française, et
» que jamais elle ne les abandonnera aux tyrans
» avec lesquels elle est en guerre, passe à l'ordre
» du jour, motivé sur ce que les contrées

» réunies font partie intégrante de la Répu-
» blique. »

« Je pourrais m'arrêter ici : ce que la justice nous commande, nous devons le faire, sans réfléchir aux avantages ou aux inconvénients qui peuvent en résulter.

» Mais il y a plus, et il est impossible à tout homme de bonne foi de ne pas sentir qu'ici l'intérêt même de la République s'accorde avec son devoir, et que, dans cette circonstance comme dans toute autre en général, il lui importe beaucoup d'être juste.

» Il importe, en effet, à la République que la maison d'Autriche ne rentre pas dans un pays qui, la remettant en contact perpétuel avec nous, continuerait par cela seul d'être ce qu'il est depuis un temps infini, c'est-à-dire la cause et le théâtre de deux ou trois guerres aussi longues que sanglantes par chaque siècle.

» Il importe à la République que la maison d'Autriche ne trouve plus dans les richesses de ce pays de quoi nourrir son ambition, et troubler sans cesse le repos de l'Europe.

» Il importe à la République de multiplier ses moyens de défense contre des gouvernements qui, même après avoir posé les armes qu'ils portent aujourd'hui contre elle, resteront toujours ses ennemis secrets, et ne seront longtemps occupés qu'à épier le moment favorable pour lui déclarer une nouvelle guerre.

» Il importe à la République de faire pencher en sa faveur la balance du commerce, d'enlever aux Anglais plusieurs branches de celui qu'ils font avec tant d'avantage et, par conséquent, de ne pas laisser échapper de ses mains ces incalculables profits que lui promet la possession d'un pays dont les productions excèdent constamment les deux tiers des besoins de son immense population ; de ne pas se priver de ceux que lui assure la libre navigation de fleuves, de rivières et de canaux qui ont toujours passé pour les plus grandes sources de prospérité publique ; d'entretenir immédiatement avec la République batave des relations qui s'affaibliraient chaque jour et s'anéantiraient bientôt, s'il n'existait pas entre les deux peuples un voisinage immédiat, et si le rapprochement des cœurs n'était pas sans cesse garanti par le rapprochement des localités.

» Il importe à la République de se former un arrondissement, tel que le Nord et le Midi puissent se balancer et se contenir réciproquement, tel que la commune centrale du gouvernement ne se trouve plus aussi éloignée qu'elle l'est actuellement du centre des pays gouvernés ; tel, en un mot, qu'en étendant le rayon de Paris au nord, le rayon de Paris au midi reste dans le même état.

» Il importe à la République (et ici j'appelle spécialement l'attention de ses véritables amis, car il s'agit de déjouer une intrigue déjà peut-être

trop accréditée, et qui ne tend à rien moins qu'à la démembrer ou à la perdre), il importe à la République que les Belges et les Liégeois ne soient libres et indépendants qu'autant qu'ils seront Français. Pourquoi? Parce que, s'ils formaient une république à part, elle serait trop faible pour résister aux attaques de ses anciens maîtres, et que par suite elle ne pourrait pas nous servir de barrière contre nos ennemis naturels; parce que s'ils s'associaient avec les Provinces-Unies, et que par là ils ajoutassent leur puissance territoriale à la puissance maritime de celles-ci, il pourrait, un jour ou l'autre, sortir de cet amalgame des résultats dont nous n'aurions pas à nous louer; parce que, surtout dans cette dernière hypothèse, ce serait donner un avantage immense aux intrigants, que dis-je! aux conspirateurs, qui, à une certaine époque de la Révolution, se sont flattés de faire entendre aux départements du Nord et du Pas-de-Calais qu'ils avaient droit et intérêt de se détacher de la France pour se réunir à leurs anciens frères des Pays-Bas, et réaliser avec eux l'antique projet de confédération des Dix-Sept Provinces; parce que, dans tous les cas, la République française pourrait un jour essuyer de la part du gouvernement même républicain des Liégeois et des Belges, un acte d'ingratitude dont la très moderne diplomatie lui fournirait l'exemple... : je veux dire qu'usant de leur droit

de souveraineté, et profitant de quelques embarras momentanés dans lesquels se trouverait la République française, les Liégeois et les Belges pourraient, guidés par les conseils perfides, traiter avec les ennemis de la République française elle-même, et qu'ainsi, en dernière analyse, nous nous retrouverions dans la même position que si nos ennemis étaient restés maîtres de la Belgique et du pays de Liége.

» Il importe enfin à la République, et il lui importe par-dessus tout, de dissiper les craintes que la malveillance et l'ineptie se sont accordées à répandre sur la suffisance du gage actuel de nos assignats, et par conséquent d'ajouter à ce gage les domaines que le clergé et la maison d'Autriche possédaient dans le pays de Liége et dans la Belgique; domaines si considérables, si riches, si multiples, que les calculs les plus modérés en portent la valeur à plus des deux tiers de la somme totale de nos assignats en circulation.

» Ces considérations, je le sais, s'appliquent avec une égale force à tous les pays conquis par les armes de la République; et l'on ne manquera pas d'objecter que, puisqu'elles ne nous déterminent pas dès à présent à prononcer la réunion de tous ces pays, elles ne devraient pas non plus nous faire adopter celle de la Belgique et de l'Etat de Liége.

» Cette objection amène naturellement l'examen

de la troisième question que j'ai annoncée : Est-il prudent, est-il politique de prononcer dès aujourd'hui, et définitivement, sur le sort du pays de Liége et de la Belgique?

» Assurément, il n'est personne parmi nous qui ne tienne invariablement à cette grande vérité, souvent proclamée à cette tribune, et toujours couverte de l'approbation la plus générale, que l'affermissement de la République et le repos de l'Europe sont essentiellement attachés au reculement de notre territoire jusqu'au Rhin; et certes, ce n'est pas pour rentrer honteusement dans nos anciennes limites, que les armées républicaines vont aujourd'hui, avec tant d'audace et de bravoure, chercher et anéantir, au delà de ce fleuve redoutable, les derniers ennemis de notre liberté.

» Mais nous respectons les traités; et puisque, par ceux que nous avons conclus avec la Prusse et la Hesse, le règlement définitif du sort des pays qui longent la rive gauche du Rhin est renvoyé à l'époque de la pacification générale, ce n'est point par des actes de législation, c'est uniquement par des actes de diplomatie, amenés par nos victoires, et nécessités par l'épuisement de nos ennemis, que nous devons nous assurer la conservation de cette barrière formidable.

» Il n'en est pas de même du pays de Liége et de la Belgique. Nous ne sommes liés à leur égard par aucun traité extérieur, et nous n'avons besoin

pour prononcer définitivement sur leur sort, que de consulter leur *droit* et *notre intérêt*. — Or, *leur droit est d'être Français*, et *notre intérêt est qu'ils le soient*.

» Loin de nous la pensée qu'il soit prudent et politique de nous réserver un moyen de faire la paix avec la maison d'Autriche, aux dépens des peuples belge et liégeois. Je l'ai déjà démontré, la République française ne peut, en aucun cas, abandonner ses amis, ses enfants adoptifs ; et nos braves armées nous répondent que jamais nos ennemis ne reprendront un ascendant capable de nous faire souscrire une paix honteuse, et qui, par là même, serait illusoire, puisqu'elle replacerait nos ennemis à notre porte, et remettrait dans leurs mains les plus puissants moyens d'agression.

» La question se réduit à un seul point : Attendrons-nous, pour effectuer une réunion votée et décrétée depuis près de trois ans, qu'il ait plu à la maison d'Autriche et à l'évêque de Liége de la sanctionner ?

» A cet égard, je demande si, pour la réunion de la Savoie, nous avons attendu le consentement du roi de Sardaigne ? — Je demande pourquoi vous exigeriez aujourd'hui ce que vous n'avez pas exigé alors ? — Je demande si nos ennemis sont plus redoutables aujourd'hui qu'ils ne l'étaient en 1792 ? — Je demande si, en 1792, nos conquêtes étaient plus affermies qu'elles ne le sont aujourd'hui ? —

Je demande s'il n'est plus vrai aujourd'hui, comme en 1792, que la République doit remplir ses engagements, ménager ses intérêts et se procurer tous les moyens possibles de prospérité?

» Sans doute, nous voulons la paix; elle nous sera aussi agréable qu'elle est nécessaire à nos ennemis; et tout en faisant exécuter la loi du 10 thermidor dernier, qui va donner à nos armées des renforts immenses, nous ne négligerons aucun moyen politique de mettre fin, le plus promptement possible, à une guerre qui a fait des plaies si profondes à l'agriculture, au commerce, à l'humanité entière. Mais on se tromperait étrangement, si l'on craignait que l'ouvrage de la pacification fût entravé par l'exécution instantanée des décrets de réunion de la Belgique et du pays de Liége à la République française; il est bien évident, au contraire, qu'il n'y a pas de voie plus courte ni plus efficace pour dérouter et rompre toutes les chicanes diplomatiques, pour prévenir toutes les longueurs qu'elles amènent, pour fixer et concentrer toute l'attention de nos ennemis, tant sur leurs vrais moyens de négociations avec nous, que sur le parti qu'ils ont à prendre envers d'autres puissances; pour les faire enfin jouir promptement eux-mêmes du repos après lequel toute l'Europe soupire depuis si longtemps.

» Frappé de cette grande considération, votre Comité de salut public s'est cru obligé d'examiner

si, outre la réunion de toutes les parties de la Belgique, qui l'ont votée en grande majorité, c'est-à-dire de la Flandre, du Tournaisis, du Hainaut, du Brabant, du pays de Namur, il ne devait pas aussi vous proposer celle du Limbourg, du Luxembourg, dont les habitants n'ont pas encore été réunis en assemblées primaires, depuis que ces deux provinces, restant de ce qu'on appelle les Pays-Bas autrichiens, sont au pouvoir de la République.

» Cette question nous a paru devoir être considérée sous deux rapports, c'est-à-dire, premièrement de la maison d'Autriche à la République française, ensuite de la République française aux habitants du Limbourg et du Luxembourg.

» Sous le premier aspect, nulle difficulté pour la réunion. D'une part, nos traités avec la Prusse et la Hesse n'y mettent aucun obstacle; de l'autre, nous avons déjà prouvé qu'il est pour la République française du plus pressant intérêt de n'avoir aucun point de contact avec la maison d'Autriche, et conséquemment de ne lui rendre aucune de ses possessions en deçà du Rhin. Et, d'ailleurs, quel serait le Français assez lâche pour remettre au pouvoir du plus puissant ennemi de sa patrie, cette place fameuse, la plus forte de l'Europe, qui seule protège une grande partie de nos frontières, et dont le retour en nos mains est d'autant plus naturel, que c'est au génie de Vauban et

à l'or de la France, autant qu'aux miracles de la nature, qu'est dû ce formidable appareil de défense qu'elle déploie à l'œil étonné du tacticien qui ose en méditer l'attaque?

» Sous le second aspect, la réunion devrait nécessairement être ajournée, si elle ne pouvait avoir lieu sans que les habitants du Limbourg et du Luxembourg devinssent par là même citoyens français : car, pour le devenir, il faudrait au moins qu'ils en fissent la demande, non pas comme ils l'ont faite jusqu'à présent par des adresses et des pétitions, mais par des délibérations prises légalement en assemblées primaires.

» Mais déjà vous avez senti que, pour s'indemniser des maux et des dépenses de la plus injuste de toutes les guerres, ainsi que pour se mettre en état d'en prévenir une nouvelle par de nouveaux moyens de défense, la République française pouvait et devait, soit retenir à titre de conquête, soit acquérir par des traités, des pays qui seraient à sa convenance, sans en consulter les habitants. C'est ainsi que, par un décret formel, en restituant à une nation, devenue notre plus fidèle amie, son propre territoire, délivré de la présence du maître qui la tenait asservie, vous avez conservé à la République la possession incommutable de la Flandre hollandaise, de Maestricht, de Venloo et de leurs dépendances. C'est ainsi que, par un autre décret, pour prix de la restitution des provinces

enlevées à l'Espagne par la bravoure des armées des Pyrénées, vous avez acquis à la République la partie espagnole de l'île de Saint-Domingue.

» Ce que l'intérêt de la République vous a déterminés à faire par ces deux décrets, l'intérêt de la République exige que vous le fassiez encore relativement au Limbourg et au Luxembourg. Ainsi, sous le second aspect comme sous le premier, nul doute que vous ne deviez réunir ces deux provinces; ce sera ensuite au Corps législatif à déterminer, d'après le vœu qui sera émis par les habitants de l'une et de l'autre, l'époque à laquelle ils jouiront de la plénitude des droits de citoyens français.

» *Représentants du peuple, votre Comité de salut public vous a dit sa pensée tout entière; il est convaincu que la justice, la politique, l'accélération de la paix, et surtout la restauration de nos finances, exigent la réunion de la Belgique et du pays de Liége au territoire de la République française;* maintenant c'est à vous à prononcer! »

Suivait le projet de décret. Ce projet fut légèrement modifié par la discussion. Le décret définitif figure au dernier chapitre de ce volume.

Le rapport de Merlin est fort long, mais il est complet et il est remarquable. Nous en avons souligné les principaux passages.

Lorsque Merlin eut terminé sa lecture, la Convention presque tout entière fit entendre d'éner-

giques applaudissements. Ces applaudissements ne laissaient déjà aucun doute sur l'issue du débat qui allait s'engager.

Mais dans ce débat l'on devait tout dire. La Convention était décidée à écouter loyalement et avec attention les quelques opposants, à peser et à discuter leurs arguments. Jamais chose plus grave ne fut discutée avec autant de calme et de dignité. Ce ne fut pas un décret arraché en quelque sorte à la pointe de l'épée, après quelque beau discours enflammé, non, ce fut une résolution prise après mûre réflexion, après que tout eut été bien examiné, que tout eut été dit sur la question.

La discussion s'ouvrit dans la séance du 8 vendémiaire (30 septembre). Armand (de la Meuse) prit la parole le premier et soutint que la « réunion de la Belgique était impolitique et désavantageuse à la France ».

Il craint l'ambition de la République et déclare que ce n'est pas en humiliant les souverains étrangers que l'on aura la paix : bien suprême. En parlant des Belges, Armand dit aux anciens Jacobins quelques vérités, mais il commet une erreur en disant qu'il n'existait entre les Français et les Belges « aucune conformité de mœurs et de religion ». Armand répétait ensuite cette utopie, qu'il fallait consacrer l'indépendance complète de la Belgique. Rien n'était moins sérieux que cette

proposition. En effet, pour peu qu'on examine froidement le moment où elle était présentée, conçoit-on la Belgique évacuée par les Français et déclarée « indépendante »! Cette « indépendance » n'aurait profité qu'aux Autrichiens, qui seraient rentrés en Belgique sur les pas des Français.

Echassériaux-aîné répondit à Armand. Partisan sincère et loyal de la réunion, il l'est pour trois motifs :

1° *Par droit de conquête :*

Une pareille question, dit-il, « n'eût pas longtemps occupé le Sénat de Rome ». Mais ici la conquête est consacrée par le vœu même du pays conquis.

2° *Par intérêt pour la France :*

« Il n'y a pas de doute que la France, voyant un ennemi séculaire rejeté au delà du Rhin, dirigeant et augmentant le commerce et l'industrie d'un peuple qui ne demandait qu'à travailler, ne trouve son intérêt dans la réunion. »

3° *Par intérêt pour la Belgique :*

« Si je considère l'intérêt de la Belgique pour la réunion, dit Echassériaux, je vois pour ce peuple une existence politique jusqu'ici agitée et précaire, assurée désormais et garantie, ses mœurs régénérées, son territoire depuis deux cents ans le théâtre de la guerre, et l'objet constant de l'ambition de quatre puissances, devenir l'entrepôt des richesses de la Hollande et de la France; je

vois la Belgique, enfin, après tant d'orages et de dissensions, se reposer libre dans le sein d'une grande nation.

» Et, ajoutait Echassériaux, il est une vérité, d'ailleurs, que la politique et la plus ambitieuse et la plus sévère ne peut attaquer : c'est que deux nations *ont le droit, quand elles le veulent, de s'agréger, de se fondre ensemble pour leur avantage commun.* »

Il terminait son discours en montrant l'impossibilité d'une république belge indépendante, par des arguments clairs et précis, et déclarait qu'il adoptait entièrement le projet du Comité.

Lesage (d'Eure-et-Loir), opposé au projet, répondit à Echassériaux. Le discours de Lesage est fort long, mais il fut dit avec conviction et chaleur et ce fut plutôt une leçon de modestie qu'il essaya de donner à ses collègues. Il craignait l'esprit de conquête qui envahissait la France entière, il craignait l'ambition de la République qui n'aurait pour résultat qu'une prolongation de guerre avec l'Autriche. Au point de vue général, son discours est sensé et moral. C'est, en certains passages, une réelle mercuriale.

« N'est-il pas ridicule, dit-il, de décréter que la France, qui veut s'accommoder de la Belgique et le pays de Liége, sera toujours plus forte que la maison d'Autriche?

» Non, il ne suffit pas de s'intituler maîtres du

guerre civile dans ce pays. C'est aussi donner à la République *un certificat d'impuissance.* »

La réunion est avantageuse pour les Français et pour les Belges; elle est demandée par les Belges comme par les Français.

Portiez analyse les vœux de réunion : les vœux sont faits sincèrement, sans pression. La Belgique, du reste, ne faisait-elle pas partie de la Gaule? La plupart des Belges ne l'ont pas oublié et leur sympathie pour les Français est fondée « *sur la nature, qui, plus sûrement que la politique et l'ambition, trace la chaîne des enclavements, la division et l'assiette des empires.*

Portiez réfute alors, point par point, la brochure de Raoux, que Lesage avait citée; et il fait remarquer que Raoux lui-même constate que les avantages de la Belgique, dans la réunion, sont immenses et sentis par toutes les classes du peuple. Portiez fait ressortir les contradictions de Raoux.

Dans une vigoureuse conclusion, Portiez met en comparaison les royalistes, qui essayaient de relever la tête, et les Belges.

« Représentants, la patrie souffre de voir dans son sein des Français indignes de ce nom, qui vous doivent la liberté, et qui veulent ramper sous un maître. Consolez la patrie, en lui donnant aujourd'hui de nouveaux enfants plus dignes d'elle, et qui, dans tous les temps, ont protesté contre la tyrannie. Qu'ils rougissent, ces Fran-

çais ingrats, s'ils savent rougir encore, en entendant les bénédictions de ces peuples qui sollicitent l'honneur d'être Français, de ces peuples qui vous devront la paix et le bonheur, de ces peuples qui voient en vous les fondateurs de la première république du monde, qui, dès sa naissance, a, par vos soins, par votre courage, par votre confiance, triomphé de tous les obstacles, terrassé toutes les factions, et vaincu l'Europe entière conjurée contre elle. »

Après le discours de Portiez, beaucoup de députés demandèrent que la discussion fût immédiatement fermée et que la réunion fût mise aux voix le jour même.

Defermon s'opposa à cette précipitation. Il émit une crainte nouvelle :

« Il me semble, par exemple, qu'en décrétant la réunion de la Belgique, vous transportez, en effet, dans l'Escaut le commerce de la Tamise, mais en même temps ne privez-vous pas l'intérieur de la France de quelques branches de commerce qui font vivre plusieurs départements? (*Il s'élève des murmures.*) Je serais d'autant plus fondé à m'étonner de l'interruption, que si je suis dans la vérité, je parle dans le sens des Belges qui désirent la réunion. Voici mes doutes. L'existence de nos villes maritimes tenait au commerce des colonies, et ce commerce nécessitait un dépôt dans le nord de la France. Eh bien, si vous transportez le

commerce dans l'Escaut, nous perdons cet entrepôt du Nord, nos villes maritimes deviendront désertes, car tous les vaisseaux des colonies entreront dans l'Escaut, pour n'avoir pas deux entrepôts!...

» Si cette réunion est décrétée, achevait Defermon, il faut qu'il ne soit pas un habitant de la Belgique qui ne soit convaincu qu'elle est conforme à son véritable intérêt, qu'il ne soit pas un Français qui ne soit persuadé qu'elle était commandée par l'intérêt et la gloire de sa patrie. Je demande l'ajournement à demain. »

Merlin (de Douai) appuya l'ajournement. « Certes, dit-il, il est du plus grand intérêt de la République que toutes les vérités soient énoncées à cette tribune. Je demande aussi la parole pour demain, afin de prouver que cette réunion est indispensable. »

L'ajournemcnt fut prononcé.

***

Le débat se rouvrit le 9 vendémiaire, après un discours de Lanjuinais au sujet de la suppression de la peine de mort. On était loin de la Terreur!

Roberjot prit la parole. Il examina longuement la question de l'indépendance complète des Belges et des Liégeois. Il trouve cette indépendance

impossible, et prouve son opinion par des arguments aussi sérieux que documentés. Il envisage toutes les conséquences d'un abandon de la Belgique par la France. Il fait un tableau exact des résultats certains qu'aurait cet abandon pour les Belges et pour les Français.

« La question n'est pas là, dit-il, la vraie question dont on vous demande la solution est celle-ci : *Ce peuple veut être réuni; les Français ont agréé ce vœu, vous en avez été l'organe, il doit faire partie intégrante de la France, de la nation française.* »

Lefèbvre (de Nantes), qui avait été aussi en mission en Belgique et qui était bien au courant des désirs des Belges, confirma ensuite l'opinion de Roberjot.

Il examine aussi, dans son superbe discours, la question de la République belge indépendante, en fait ressortir les obstacles presque insurmontables :

« Le Belge, dit-il, veut jouir de la liberté entière, et prévoit avec raison qu'il ne la trouverait pas dans une république indépendante... Je peux vous assurer que tous les Belges étrangers à tous partis et toute opinion, même celle de la réunion, sont unanimes dans la profession qu'ils font, qu'ils seraient le peuple le plus malheureux et le plus exposé aux discordes civiles, si on l'abandonnait à lui-même. »

Lefèbvre passait ensuite en revue tous les départements de la Belgique, l'un après l'autre ; il en déterminait exactement l'opinion, qu'il concluait favorable à la réunion.

Lefèbvre touchait ensuite à la délicate question de la religion, et le passage de son discours consacré à ce sujet se terminait par une grande vérité :

« Citoyens représentants, dit-il, protégez la liberté des cultes dans la Belgique ; concourez à assurer le traitement du clergé séculier, et vous aurez moins à redouter le *prétendu fanatisme des Belges que celui de quelques parties de la France...* »

Lefèbvre parlait ensuite de la brochure de Raoux, dont il ne lui était pas difficile de réfuter les considérations.

Ce discours, vivement applaudi, se terminait par un examen complet et éloquent des avantages que le commerce et l'industrie, autant des Français que des Belges, trouveraient dans la réunion.

Après quelques mots de Gossuin et de Boissy-d'Anglas, partisans de la réunion, le rapporteur Merlin reprit la parole :

« On a, commence-t-il, mis en doute l'affection des Belges pour les Français. Pour dire cela, il ne faut pas connaître ce pays et l'esprit de ses habitants ! »

Merlin parle ensuite du dévouement des habi-

tants de la ville de Gand, du peuple votant la réunion sous le canon des Autrichiens. Puis Merlin entame des considérations militaires.

Carnot se lève alors. C'était son domaine. Nul mieux que lui ne pouvait développer les raisons militaires qui devaient conclure à une réunion complète et définitive.

Son discours fut savant, patriotique, mâle et éloquent. Le futur et illustre défenseur d'Anvers envisage la réunion au point de vue de la guerre et de la défense de la République. Ses arguments sont péremptoires, et après un exposé clair et précis, il conclut « *que la réunion de la Belgique à la France, loin d'éterniser la guerre, amènera la paix* ».

Voici la fin de son discours :

« Il faut, dit-on, terminer la guerre ; oui, sans doute, il faut la terminer et promptement ; mais, c'est pour cela même qu'il faut garder la Belgique ; car ce ne serait pas avoir terminé la guerre que d'être obligé de la recommencer l'année prochaine ; or, c'est ce qui nous arriverait infailliblement, si vous ne mettiez l'ennemi, pendant que vous le pouvez, dans l'impossibilité de vous attaquer de nouveau ; il faut baser la paix sur la nature même des choses, et non sur la fidélité et la bonne foi d'un ennemi astucieux, dont l'intérêt constant et, par conséquent, les éternels efforts seront de nous anéantir. *Coupez les ongles au léopard,*

abattez au moins une des têtes de l'aigle, si vous voulez que le coq puisse dormir tranquille!

» Je conclus à l'adoption du projet de décret du Comité. »

Carnot avait terminé son discours par une image qui résumait la situation.

Vivement applaudi, Carnot regagna son banc. La cause de la réunion était définitivement gagnée.

Après quelques mots de Defermon et de Jean Debry, qui proposa l'impression des discours et leur envoi aux Belges, ce qui fut adopté, l'on procéda au vote.

La plupart des articles du décret, dont nous donnons le texte définitif au chapitre suivant, furent adoptés à la presque unanimité des voix. Baudin demanda l'annexion de la principauté de Bouillon, qui ne faisait pas encore partie des départements. Le renvoi à l'examen, au sujet de cette proposition, fut décrété.

Le décret de réunion complète et définitive des Belges aux Français solennellement promulgué, fut envoyé, sans tarder, sur la proposition de Lefèbvre, aux neuf départements, qui l'accueillirent avec joie. Nous reviendrons sur ce point au volume III.

Nous venons d'analyser les discours qui furent prononcés à la Convention au sujet de ce décret qui exauçait enfin les vœux des Belges. Nous

aurions voulu les donner en entier, tant ils sont l'image de la vérité, tant ils reflètent bien l'exacte situation, mais nous espérons en avoir assez présenté le sens, par les résumés que nous en avons faits.

Nous avons vu que Jean Debry en proposa l'impression. Et c'est dans ce recueil, imprimé par ordre de la Convention, qui parut chez « Larau, libraire, palais Égalité, galerie du côté de la rue des Bons-Enfants », que nous avons suivi en grande partie ces mémorables discussions. Le *Moniteur* nous donne, exactement aussi, la physionomie du débat.

Ce débat fut sincère, loyal; toutes les opinions furent présentées : les discours, exempts de passion, écoutés avec attention, le rendent majestueux et imposant. L'issue pourtant n'avait paru douteuse pour personne. Dans les circonstances dans lesquelles on se trouvait, il n'y avait qu'un seul parti à prendre. La réunion s'imposait!

CHAPITRE III

Le décret du 9 vendémiaire an IV.

LA CONVENTION NATIONALE, APRÈS AVOIR ENTENDU SON COMITÉ DE SALUT PUBLIC, DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

« ART. Ier. Les décrets de la Convention nationale des 2 et 4 mars et 8 mai 1793, qui ont réuni le pays de Liége au territoire français, seront exécutés selon leur forme et teneur.

» ART. II. Seront pareillement exécutés les décrets de la Convention nationale des 1er, 2, 6, 8, 9, 11, 19 et 23 mars 1793, qui ont réuni au territoire français le Hainaut, le Tournaisis, le pays de Namur et la majorité des communes de la Flandre et du Brabant.

» ART. III. La Convention nationale accepte le vœu émis en 1793 par les communes d'Ypres, Grammont et autres communes de la Flandre, du Brabant, et de la partie ci-devant autrichienne de la Gueldre, non comprise auxdits décrets, pour leur réunion au territoire français.

» ART. IV. Sont pareillement réunis au territoire

français tous les autres pays en deçà du Rhin, qui étaient, avant la guerre actuelle, sous la domination de l'Autriche, et ceux qui ont été conservés à la République française par le traité conclu à La Haye, le 27 floréal dernier, entre ses plénipotentiaires et ceux de la République des Provinces-Unies, auquel il n'est dérogé en rien par aucune des dispositions du présent décret.

» Art. V. Les habitants du pays de Liége, de Stavelot, de Logne et de Malmédi, et ceux des communes de la Belgique comprises dans les articles II et III du présent décret, jouiront dès à présent de tous les droits de citoyens français, si d'ailleurs ils ont les qualités requises par la Constitution.

» Art. VI. A l'égard des communes comprises dans l'article IV ci-dessus, les habitants jouiront, jusqu'à ce qu'il en ait été autrement disposé, de tous les droits garantis par la Constitution aux étrangers qui résident en France ou y possèdent des propriétés.

» Art. VII. Les pays mentionnés dans les quatre premiers articles du présent décret seront divisés en neuf départements, savoir : celui de la *Dyle* (*Bruxelles*, chef-lieu); celui de l'*Escaut* (*Gand*, chef-lieu); celui de la *Lys* (*Bruges*, chef-lieu); celui de *Jemmapes* (*Mons*, chef-lieu); celui des *Forêts* (*Luxembourg*, chef-lieu); celui de *Sambre-et-Meuse* (*Namur*, chef-lieu); celui de l'*Ourte*

(*Liége*, chef-lieu); celui de la *Meuse-Inférieure* (*Maëstricht*, chef-lieu); celui des *Deux-Nèthes* (*Anvers*, chef-lieu).

» Art. VIII. Les représentants du peuple envoyés dans la Belgique sont chargés de déterminer les arrondissements respectifs de ces départements et de les diviser en cantons, à l'instar des autres parties du territoire français.

» Art. IX. Ils nommeront provisoirement les fonctionnaires qui devront composer les administrations des départements, celles des cantons, et des tribunaux des pays de Limbourg, de Luxembourg, de Maestricht, de Venloo et leurs dépendances, et de la Flandre ci-devant hollandaise.

» Art. X. Le Corps législatif déterminera le nombre de représentants du peuple que chacun des départements, formés en exécution de l'article VII ci-dessus, devra nommer, conformément à la Constitution, à l'époque du renouvellement qui aura lieu l'an V de la République.

» Art. XI. Les représentants du peuple envoyés dans la Belgique veilleront à la très prompte rentrée des contributions extraordinaires imposées à ces pays, et formant leur contingent des frais de la guerre de la liberté.

» Art. XII. Les bureaux de douanes actuellement existants, soit entre la France et les pays mentionnés dans les quatre premiers articles du présent décret, soit entre les différentes parties de

ces mêmes pays, sont supprimés ; ceux qui sont établis entre ces mêmes pays et les Provinces-Unies et les pays non réunis entre Meuse et Rhin, demeurent maintenus. »

*
* *

Ce décret de réunion complète et définitive fut accueilli par la plupart des Belges avec une grande satisfaction. Il y eut des fêtes dans toutes les principales villes de la Belgique, et la deuxième quinzaine de vendémiaire se passa en réjouissances et congratulations réciproques, mais ces fêtes eurent un grand cachet de simplicité, de dignité et de sincérité, bien qu'elles eussent été organisées officiellement. Les municipalités en prirent l'initiative, mais l'initiative première venait certainement des représentants du peuple.

Fidèle à notre système, et pour bien montrer le caractère de ces fêtes, nous reproduirons la proclamation qui fut affichée à Bruxelles par la municipalité :

FÊTE PUBLIQUE

Proclamation

La municipalité de Bruxelles à ses concitoyens :

« Peuple de Bruxelles,

» La loi de la Convention nationale du 9 vendémiaire vient de t'associer à la gloire du nom

français. La dénomination de pays conquis est pour jamais bannie. Tu rentres dans l'exercice de tes droits de souveraineté, dont l'ambitieuse Autriche t'a trop longtemps privé. Tu vas élire tes juges, tes magistrats, tous les fonctionnaires publics. Ce ne sera plus désormais le caprice d'un despote, ce sera la nature et la loi qui te serviront de guide.

» Un événement si mémorable ne saurait être trop pompeusement célébré. La municipalité de Bruxelles invite tous les habitants du département de la Dyle à la fête qui aura lieu décadi prochain, 20 vendémiaire.

» *N. B.* — Le cortège partira de la maison commune à 11 heures et se rendra au Temple de la loi, pour y proclamer la réunion. L'après-midi, à 3 heures, il y aura un rafraîchissement au Parc pour le peuple et pour nos frères d'armes.

» *Vive la République ! Vivent les quatre-vingt-dix-huit départements !*

» Bruxelles, le 16 vendémiaire an 4ᵉ de la République française, une et indivisible. »

Une partie de la noblesse et du clergé, presque toute la bourgeoisie, et les neuf-dixièmes du peuple répondirent avec enthousiasme à cette invitation.

Le décret du 9 vendémiaire provoqua un grand soulagement en Belgique. La joie se montra sur presque tous les visages, car l'espoir était dans tous les cœurs !

CONCLUSION

DU DEUXIÈME VOLUME

Au commencement de l'année 1793, la France, exécutant ses engagements à la lettre, aurait pu aider les Belges à former une nation indépendante sous sa protection; en 1795, elle n'avait qu'un parti à prendre : elle « devait » annexer la Belgique, purement et simplement.

En 1793, si la victoire était restée fidèle aux Français, il est certain, inévitable même, que la Belgique se serait jetée bientôt dans les bras de la grande sœur, par la force naturelle des choses. Mais, en 1795, retarder encore l'annexion définitive, eût été, de la part de la République, en même temps qu'une lâcheté, une lourde faute politique et militaire.

La réunion était une obligation, à tous les points de vue. C'était forcé. La France, tant calomniée à ce sujet, ne pouvait faire autrement. Peut-on avoir une autre opinion après avoir suivi en détail les débats qui précédèrent le décret du 9 vendémiaire an IV? Tout ne fut-il pas dit dans ces rapports et ces discours aussi logiques que clairs et précis?

*
* *

Par ce décret du 9 vendémiaire, l'ancienne Gaule est reconstituée. Des bouches de l'Escaut à celles du Rhône, de l'Océan et des Pyrénées au Rhin et aux Alpes, près de trente millions de Français forment alors la nation la plus puissante de l'univers.

Mais cette nation est frémissante encore de la fièvre terrible qu'elle vient de traverser. Six ans se sont passés depuis 89 : trois ans d'un labeur majestueux qui aboutit à la vraie liberté, puis trois ans de luttes intestines acharnées, de fureur et de sang; la liberté est bien près de sombrer, quand le 9 thermidor vint dissiper les ténèbres qui commençaient à envahir les cerveaux. Chacun, alors, essaye de se ressaisir.

Mais d'autres dangers menacent la République. Nous verrons qu'elle fut toujours et encore sauvée par ses héroïques soldats, qui, avec la victoire, portaient de plus en plus loin les immortels principes : partout où ils passent, Hollande, Allemagne ou Italie, la féodalité recule, la liberté prend racine.

En Belgique, la période qui allait suivre la réunion, la première année du Directoire, pourrait s'appeler une période de transition. Les Belges sont Français et libres, mais ils ne jouissent pas encore entièrement de tous les droits des citoyens

de la République. Ce ne fut qu'au commencement de 1797 que les départements réunis purent envoyer leurs députés à Paris. Dès lors, c'est l'unification complète. Mais déjà, au moment de la réunion, il y avait communauté de sentiments et solidarité. Il y eut bien, plus tard, en Belgique comme dans d'autres parties de la France, des troubles locaux, provoqués par les lois sur la religion et sur la conscription, mais la majeure partie des Belges, les citoyens modérés et instruits, les gens ayant une profession ou un métier, les paysans de bon sens, voyaient dans la réunion, outre une fusion toute naturelle entre deux nations sœurs, la sécurité, l'ordre et la discipline qui rétabliraient le calme nécessaire à une race industrieuse et commerçante pour développer ses facultés natives. De plus, l'ouverture de l'Escaut et les immenses débouchés qu'offrait la réunion à l'activité belge suffisaient pour justifier le contentement manifesté par les commerçants des provinces. Et quand le commerce est satisfait, quand son champ d'exploitation est plus vaste et plus productif, le bien-être, sinon l'opulence, revient inévitablement, et, avec le bien-être, l'oubli du passé, la confiance dans l'avenir.

FIN DU DEUXIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE NEUVIÈME

Mesures réparatrices. — Les vœux de réunion

J. LEBÈGUE & Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

46, RUE DE LA MADELEINE, BRUXELLES

Delhaize (Jules). *La domination française en Belgique à la fin du XVIIIe siècle et au commencement du XIXe siècle.* Tome Ier : INTRODUCTION. CONQUÊTE DE LA BELGIQUE PAR DUMOURIEZ, PREMIÈRE OCCUPATION 3 50

Id. Tome IIe : LA DEUXIÈME CONQUÊTE ET LA RÉUNION DÉFINITIVE 3 50

(L'ouvrage complet comprendra six volumes.)

Hymans (Paul). — *Frère Orban*, tome Ier 7 50

Navez (Louis). *Les Belges à Waterloo* 2 50

— *Pourquoi la Belgique doit être en état de se défendre* 1 50

— *Les champs de bataille historiques de la Belgique.* — I. DEPUIS LA BATAILLE DE COURTRAI JUSQU'À LA CAMPAGNE DE 1815. . . . . . . 6 00

— — II. LES QUATRE-BRAS, LIGNY, WATERLOO ET WAVRE. 6 00

— — Supplément, LOUVAIN, 12 AOUT 1831 . . 2 50

— *Essai historique sur l'État Indépendant du Congo.* — I. PRÉLIMINAIRES, FONDATION DE L'ÉTAT INDÉPENDANT 2 50

— *Le dernier siècle de l'histoire de Prusse.* — ÉTUDE DE POLITIQUE LIBÉRALE. 1 50

— *Pendant et après Waterloo. Bruxelles, Anvers. Le champ de bataille. Récits de témoins oculaires traduits et annotés* 2 00

Vanderkindere (Léon). — *Le siècle des Artevelde*, 2e édition 3 50

